

Fernand GUÉRIFF

DE POUDRE
DE GLOIRE
ET
DE MISÈRE



L'AVENTURE MARITIME
DU CROISIC

**DE POUDRE
DE GLOIRE
et
DE MISÈRE**



Le Croisic au XVIII^e siècle.

Fernand GUÉRIFF

**DE POUDRE
DE GLOIRE
ET
DE MISÈRE**

xxxxxxxxxxxxx

**L'Aventure maritime du
CROISIC**

xxxxxxxxxxxxx

Avec
des dessins inédits de
Emile GAUTIER
Gaston LE FLOC'H

A. Bellanger — Nantes

1980

Du même auteur :

- | | |
|--|------------------------------------|
| — Vieux Noël's guérandais | Editions des Paludiers
La Baule |
| — Chansons, romances et poèmes de la
marine à voiles | d° |
| — Les potiers d'Herbignac | d° |
| — Contes populaires du Pays de Guérande | d° |
| — Images oubliées du vieux St-Nazaire | d° |
| — Saint Nazaire sous l'occupation allemande | d° |
| — St-Nazaire en cartes postales | Bibliothèque
Européenne |
| — Le port et les chantiers de St-Nazaire | d° |
| — La marine en bois Brivet
1977 (épuisé) | |
| — Chansons de Brière | Parc de Brière |
| — Guérande | Edition Ouest-France |
| — Brière de brumes et de rêves | Bellanger - Nantes |
| En préparation : | |
| — Sur les chemins du sel
(en collaboration avec
Maurice Perrais) | A.P.H.R.N. |
| — Au jardin de Koridwen
légendes et superstitions locales | |
| — Les plaisirs de l'opéra comique | |
| — Chansons populaires du Pays de Guérande | (3 volumes) |

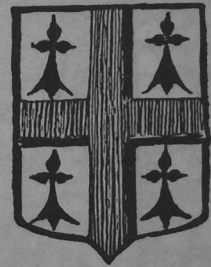
*Néviades, déesses de la mer,
je vous supplie que me
aidés à escrire...*

PIERRE CLOQUE, héraut de Bretagne
L'embrasement de la Cordelière
1513



*Nef du XV^e siècle.
(D'après VIOLLET-LE-DUC.)*

C'est à vous que je dédie ce livre
à vous, premiers habitants, anciens, jeunes, de
Crosic, habitants de ce pays de Crosic,
de ce pays, de ce pays de Crosic, de
ce pays.



D'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre
hermines de sable.

ARMOIRIES du CROISIC
très anciennes puisqu'elles sont citées en 1557.



Dédicace

C'est à vous que je dédie ce livre :

à vous, ponantais flambards, corsaires, forbans, filibustiers, aventuriers de tout poil, écumeurs, fiers à bras, risque-tout, paille-en-queue, rudes capres,

à vous, compagnons marinières, canonniers, bombardiers, garsonniers et autres bauzouzins...

à vous, batteurs d'estrade, dompteurs d'océan, chevaucheurs de houle, rôdeurs et maraudeurs de côte, requins des tempêtes, rouliers et gueux de la mer,

à vous, Mal-en-train, Père la Chique, Coco Beau z'oeil, la Rafale et compagnie,

à vous, escogriffes grinchus, joyeux drilles, flandrins, fadrins et clampins, lascars, pendarts et briscarts,

à vous, qui avez écrit des pages de gloire avec le fer et le sang...

... Des pages de honte, aussi.

Car si votre bravoure était à toute épreuve, vous avez parfois passé la mesure et profité des circonstances pour glisser vers la bonne et franche piraterie, commettre pilleries, voleries et roberies...

Vous étiez sans peur, mais non pas sans reproche.

Et mauvais coucheurs avec ça, d'une susceptibilité ombrageuse !

Mais, pour votre défense, disons que vous suiviez, poussés par le mauvais exemple, les us maritimes de ces époques où le droit des gens n'était ni bien fixé, ni bien respecté (pas plus qu'à terre, d'ailleurs !)

Dans ces pages, nous vous invitons, « enragés » et « macagnes », à sortir de l'ombre de poudreuses archives avec la même braise dans les prunelles qu'au temps fabuleux de la marine à voiles...



Le monde tel qu'on se le figurait au XV^e siècle.
Mappemonde de 1417 - manuscrit de la bibliothèque de Reims.

Avertissement

Ce que le public connaît avant tout, parce qu'on lui en a rebattu les oreilles à l'école, par les livres, les films, la télévision, ce sont les corsaires de Saint-Malo, de Nantes, de Dunkerque : Dugay-Trouin, Surcouf, Cassard, Vié, Crabosse etc...

Les grands, quoi !

Mais ceux du Croisic ?

Inconnus, oubliés. L'Histoire a de ces pertes de mémoire...

Et pourtant, l'aventure maritime du havre guérandais n'est pas loin d'égaliser celles de ces célèbres rivales.

Auprès des impérissables pages de notre histoire navale, n'y a-t-il place pour des faits moins importants, peut-être, mais tout aussi brillants de courage et d'intrépidité ? La modestie du vainqueur jette un voile sur l'éclat du triomphe, et les catacombes d'un rapport officiel se referment sur des actions auxquelles il n'a manqué, pour devenir populaires, qu'une certaine publicité.

*
* *

La plus grande partie de cet ouvrage est consacrée à la course croisicaise.

Mais il est impossible de traiter ce sujet, sans parler du cadre où elle fermentait : Le Croisic, de son évolution, de ses activités et de ses entreprises, de son commerce, de sa pêche, de son rôle dans l'ancien duché, des difficultés qu'il a rencontrées, des malheurs qui l'ont accablé, des attaques qu'il a subies

de la part des flottes ennemies. Bref, c'est en raccourci, l'histoire maritime de ce « Saint Malo de la Loire ».

Impossible encore de l'isoler de ce « terrouer de Guérande » qui l'environne et auquel il tient par toutes ses fibres.

Le Croisic exportait le sel guérandais, mais en collaboration avec Pornichet, Kercabellec, *et surtout son inséparable frère jumeau* : LE POULIGUEN.

Minuscule territoire breton cerné par des frontières liquides, fin de terre, presque où se superposaient pour reprendre le jargon des ethnologues modernes, l'« espace vécu » et l'« espace conçu », qui déterminaient cette unité ethnique et déclanchaient cette « conscience d'appartenance ».

Tout cela formait une complémentarité, une autarcie, un tout indissociable.

Aussi, avons-nous enrobé nos récits dans cette « ambiance de pays » encore si vivante dans les clans paludiers et briérons actuels.

Nous insistons beaucoup sur la période d'indépendance bretonne, la moins connue et pourtant fort riche. Bien-sûr, à cette époque, on ne parlait pas de « corsaires » (quoique, selon Littré, le mot était déjà employé au XV^e siècle). Mais nos marins bretons n'en accomplissaient pas moins la même besogne de chiens de garde et d'attaque.



Corsaire, forban ou pirate ?

Les dictionnaires nous conseillent de distinguer corsaire, pirate et forban.

Le corsaire, c'est l'homme (1) hardi et aventureux, stimulé par les chances et malchances, qui fait la *guerre de course*, avec une *lettre de marque*, ou de *représailles*, autorisation gouvernementale, contre les ennemis du pays, selon des règlements bien définis... au moins en théorie.

Les corsaires peuvent être assimilés aux corps francs maritimes, aux guerilleros, à une sorte de légion étrangère, à des combattants en marge.

Tout navire corsaire d'au moins 40 hommes devait avoir un aumônier qui touchait ses parts de prise comme les matelots.

La course s'explique et se justifie en temps de guerre : elle tente de désorganiser la flotte commerciale adverse.

Mais elle se pratiquait aussi en temps de paix : le souverain autorisait un sujet lésé sur mer, s'il n'obtenait pas réparation du préjudice par voie pacifique et légale, à se dédommager par la force.

Cette violence réciproque (qui tenait du cercle vicieux) causait le plus grand dommage aux relations maritimes. La course, et sa soeur la piraterie, entretenaient un climat de haine et d'insécurité permanentes. Les assaillants fondaient les uns sur les autres comme des bêtes sauvages, avec une furie exterminative, une rage insensée.

Le *forban* (forbanni) c'est le hors-la-loi.

Le *pirate* (en grec : peirates) c'est celui qui tente fortune sur mer, sans rien de péjoratif. Chez les Nor-

mands, le chef de la flotte prenait le titre de « duc des pirates ». Il y eut même des archi-pirates.

Mais, foin de l'étymologie, la réalité n'en a que faire !

Devant la conduite barbare et incontrôlée de ces énergumènes, le terme a pris une couleur sinistre. En fin de compte, dans ce milieu interlope, la frontière entre ces définitions paraît indécise. Le coureur de mer passait facilement de l'une à l'autre, selon les circonstances. Malgré sa lettre de marque, il pouvait aussi travailler pour son compte. Nous verrons des Croisicais délester des convois qu'ils étaient chargés d'escorter. La course, sinon la piraterie, abandonnée officiellement depuis 1815 et 1854 par quelques pays, reparaît virtuellement pendant toutes les guerres.

Le bateau corsaire, pour réussir ses attaques, devait se montrer léger, rapide, agile, adroit. Ce pouvait être une chaloupe, une barque armée de pierriers ou de canons, un brigantin, un petit brick, une frégate à 3 mâts de 60 à 200 tonneaux.

Souvent, les corsaires *s'amatelotaient*, c'est-à-dire qu'ils naviguaient par deux. Les proies ? Un navire marchand, mais parfois (pourquoi pas ?) un autre corsaire ennemi, quoique, comme dit le proverbe espagnol, il n'y ait « que des barils d'eau à prendre ».

Dans ce dernier cas, il fallait redoubler de vigilance et ne pas se fier aux pavillons souvent factices. Et l'on se « cassait la gueule » sans déplaisir.

Ecole de héros ou école de dévoyés ?

Les deux, sans doute, selon la nature et le penchant des individus.

Avec le temps, les romans, les films, une sorte d'écran a façonné une image populaire, une image d'Épinal, stéréotypée, violente et enluminée, qui voile la véritable et fuyante personnalité du corsaire, qui déforme et grossit ses travers, ses tics et ses grandeurs.

Le mousquetaire, le cow-boy, le gaucho, Zorro, le chercheur d'or, et plus près de nous, l'espion et le cosmonaute, complètent cette galerie de « héros » qui se tiennent par la main en une chaîne sans fin.

La légende s'empare de l'Histoire et la « poétise ». C'est un processus normal, irréversible, contre lequel nous ne pouvons rien.

Et rien ni personne n'échappe à l'influence insidieuse et sournoise de cette vision « folklorisée »... Au point que nous faisons d'avance, et à tout hasard, notre *mea culpa*, malgré le souci constant de nous appuyer sur des pièces d'archives référencées et contrôlables.

Mais l'Histoire vaut ce que valent les témoignages qui apportent de l'eau à son moulin...

Il ne faut pas tomber non plus dans l'excès contraire, voir dans la course une simple et basse affaire commerciale, avec un minimum de risques sur des marchands inoffensifs, étaler complaisamment des statistiques, des procès-verbaux, des affiches de vente, des inventaires, des tarifs, etc.

Les chiffres n'expriment pas tout.

Entreprise privée dénuée de scrupules ? Soit. Mais aussi actes de guerre avec tout ce que cela entraîne : la peine, la souffrance, la mort...

« On ramassait l'or dans le sang » (2).

Des « bravi » marins, des brutes avides de bagarre et de ripailles ? Soit.

Mais quelquefois aussi, des sujets dévoués à leur pays et qui lui ont rendu d'incommensurables services.

(1) ou le bateau.

(2) Roger Verceel : Visages de corsaires - Albin Michel, 1943.

En campagne !

Si nous partions avec un de ces « chasseurs », pour vivre un peu de sa vie ?

Tenez, en voici un « assis sur la rade comme une bayadère sur un divan ».

Le coup de partance donné, il s'apprête à appareiller. A Dieu vat !

Sur le château arrière, se détache en grandes lettres : LA SIRÈNE du Croisic. C'est un pimpant brickaillon de 10 canons, à la guibre élancée, au gréement bien peigné, avec 50 hommes d'équipage, capitaine : Morin.

Quel chef conduisait ces « durs » aux visages burinés, aux bras tatoués, aux jambes nues, l'anneau d'or aux oreilles, empestant le tabac ?

Pour être maître à bord, il fallait établir une stricte et féroce discipline par un regard infaillible, une poigne solide, le pistolet rapide, la gascette facile. Et la langue déliée aussi. Des coups de gueule, des harangues avant le combat excitaient les hommes.

Nous en avons un exemple cueilli sur le vif par le célèbre peintre de marine Louis Garneray qui fit partie des premières « sorties » de Robert Surcouf, sur le *Hasard*, une mesquine coque de noix montée par 20 hommes résolus.

C'est une pièce d'anthologie dans un jargon impayable, que nous tenons à mettre sous les yeux du lecteur :

Surcouf crie de sa voix de stentor :

« Vous voyez bien qu'en cinq minutes la victoire est à nous. Je ne vous cache pas que dans la derlingue (1), il y aura du poil à hâler pour tout le monde et peut-

être du rejingo (2) pour quelques-uns, mais c'est égal. D'ailleurs, le premier coinchard (3) qui zizimasse (4), mille bombes, je le déclingue (5), comme un vieux raffiot (6). Mais aussi, après le défructutus (7) des ennemis, rapiamus (8) général sur le bazard (9) et le mouzouroucou (10), et une fois le porte-faix dans le Trou du Fanfaron (11), alors, alors, à nous toutes les mulâtresses de l'île de France, et le grand café pour six mois sans déramer, du kief (12) à discrétion, et du plaisir de toutes les couleurs, dame, ramboudiguedou (13) ! »

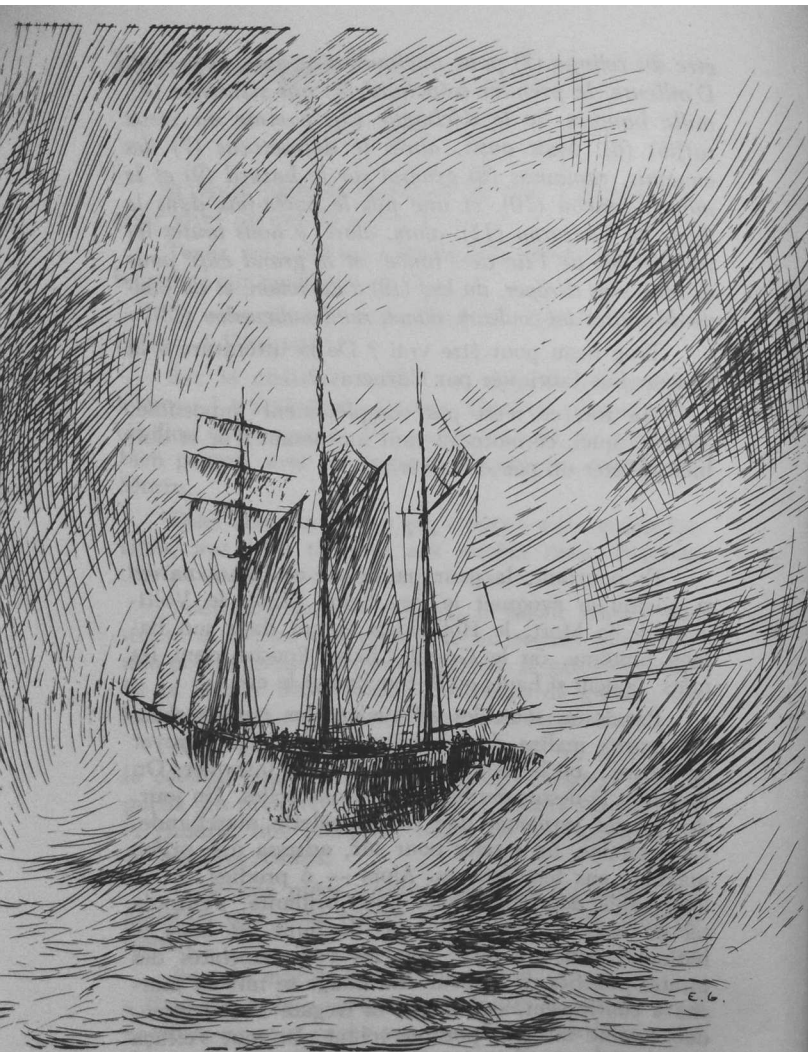
Trop beau pour être vrai ? De la littérature à la Eugène Sue fabriquée par Garneray ?

Ma foi, ce n'est pas complètement impossible. Mais tel quel, ce morceau vaut son pesant d'or et doit bien refléter un peu de la vérité.

*
* *

Et pourtant, la peur paralysait ces âmes naïves si quelqu'un évoquait le Feu Saint Elme, le Voltigeur de la Mort, le Hollandais volant dans son bateau fantôme, ou le Grand Chasse Foudre dont les mâts étaient si hauts qu'ils touchaient le ciel...

Par-dessus tout, les effrayaient les *tempestaires*, ces esprits malins des tempêtes qui peuvent broyer un navire... ou le protéger si l'on sait les invoquer. On racontait là-dessus des histoires surnaturelles. Un jour, des pirates cernaient une riche goélette marchande. Le capitaine, un sorcier pour sûr, adressa une prière magique aux tempestaires. Alors — ô prodige — un long câble descendit d'une nuée brillante, s'enroula tel un serpent autour du mât de hune, et hissa le bâtiment dans les airs, sous les yeux exorbités des pirates pétrifiés de stupeur. Le nuage se mit en marche à contre-vent, entraînant la frégate haut suspendue comme un gros poisson volant. Et tout s'effaça dans les lointains brumeux...



La Légende des Tempestaires

Bon, revenons sur la *Sirène*.

— Allons, leste, à filer l'écoute de là grand'voile !

Les gars se précipitent sur le grand taquet, et tel un oiseau géant, l'immense toile frémissante s'élève, s'éploie, se gonfle... L'étrave, sous la figure de proue — une sirène dorée au sourire énigmatique — éventre la mer avec un cri de volupté dans la boursofflure de l'écume.

Le brick vire et dégolfe lentement.

Comme le soir tombe, un fanal, hissé au beaupré, semble une étoile filante à fleur d'eau. Et ce point lumineux disparaît dans un dernier miroitement, comme absorbé par la ligne d'horizon. Le crépuscule descend en majesté, dissout les contours, fane les couleurs, éteint les reflets.

Et l'on n'entend plus que la grandiose respiration paisible de la mer qui dort...

*

* *

Va comme je te pousse !

Après des semaines de battue, nous retrouvons notre brick dans le grand large, les voiles bouffies de galerne.

Les gabiers (14), perchés sur les enfléchures, inspectent l'horizon. Ce sont des marins d'élite chargés des manoeuvres hautes. Véritables alcyons, ils vivent dans la mâture, volent de hauban en hauban.

Sous la brise maniable, le navire court avec allégresse, projetant sur son flanc l'ombre de ses voiles. Sûrs de ces vigies vigilantes, les autres matelots se donnent du bon temps. Accroupis sur le gaillard d'avant, ils écoutent le père Maduré, le maître-canonnier, dévider ses histoires :

— Alors, tu veux savoir, mes fistons, la suite des aven-

tures de Fanfreluchon quand il arriva-t-au mouillage dans sa barque lestée de doublons, au royaume du Grand Caïman Bleu de Ciel. Mais auparavant, faut vous répéter, pour que vous ne l'oubliez pas, que l'équipage était un tas de faillis-gars, pire que Quarantaine le cambusier...

— Heureusement qu'i' t'entend pas, Quarantaine !

— A pas peur, novice, laisse venir, rétorque le père Maduré en raffermissant sa chique d'un coup de pouce. Le v'la donc arrivé sur le Gange. C'est là qu'il est avalé par Trifouillard.

— Trifouillard, qué qu' c'est qu'ça ?

— Dame, mon gars, c'est un géant, un grrrrand géant même, puisqu'il se mettait en appétit avec des baleines en friture ou en brochette, déjeunait d'une couple de montagnes à la coque et soupait d'une demi-douzaine d'ilots en papillotes...

— Oh ! là là, quel estomac !

— Comm' tu dis, mon fi'. Voilà Fanfreluchon, moins gros qu'une mouche, lancé sur une mer intérieure toute nouvelle. Rendez-vous compte des difficultés pour passer dans les boyaux du bengali avec un bateau et des mâts ! »

— Et comment qu'il est sorti ?

— Quand Trifouillard a fait un prout, niquedouille !
Rigolade générale.

— Et la Princesse Trimaille, père La Chique ?

— Ah ! c'ti là, c'est différent, ya du sentiment. La Princesse Trimaille, courtisée par un beau gabier de misaine, s'enfuit du Louvre de son père, à bord d'une goëlette d'acajou, grée en soie et or, voilée de foulards et de crépons de Chine, et battant pavillon en drap d'argent, avec un soleil de rubis au milieu...

— Cale ton bec, l'ancien. La vigie fait des signes.

— Navire en vue.

Du coup, tout le monde est sur pieds. Trilles de sifflets !

— A vos postes, ouste !

— Dans quelle aire, ton foutu coquereau de malheur ?

— Dans le pied du vent.

— Morbleu ! Un marchand de boulets de 40 canons (15). Quel pavillon ?

— En a pas !

— Laissez porter un grand sur lui qu'on voie un peu la figure qu'il a sur la poulaine !

Les deux vaisseaux se rapprochent, se flairent comme des chiens.

— Hissez le pavillon... Mille caronades, ce sont des guignols de Sauzons (15) !

Les canonnières ont déjà tiré sur les itagues pour soulever les mantelets des sabords ; les gueules des canons se montrent aux embrasures.

— Hardi, petits ! Feu à tribord !

En un tournemain, fixer la vis de pointage, soulever le cache-lumière, approcher de l'amorce la mèche rougeoyante, et boum, boum, on crache à démanteler.

L'autre en fait autant, crevant les voiles, fauchant les barbettes.

— Branlebas de combat ! A l'abordage !

Les gabiers se paument vers les empointures pour libérer les grappins qui pendent aux vergues.

Tous nos drôles, le bandeau sur l'oeil ou le foulard de soie en serre-tête, un sabre entre les dents, un pistolet d'une main, une hache de l'autre, un arsenal à la ceinture, grimpent les bastingages et tombent à bras raccourcis sur les adversaires qui les attendent aussi de pied ferme.

— Tiens, prends ça et va-t-en voir s'ils viennent !

Les horions se décochent, le sang coule, les blessés hurlent, les mourants râlent. C'est un brouhaha de cris gutturaux, un vacarme de coups de feu, un cliquetis de fer, un hourvari de jurons, dans un nuage de poudre. Cré mille millions de bonnettes, quel carnage !

Des corps restent étendus sur le pancher dans des flaques rouges. Les morts — et parfois les blessés — sont passés par-dessus bord. L'Anglais amène son pavillon. La prise est encore en bon état. Elle remorquera le brickaillon endommagé par les boulets, le gréement en pagale, les voiles à jour, les vergues en pantenne, la misaine déralinguée au ras du chouquet.

Et maintenant, cap sur le Croisic ! On réparera tout ça en attendant les parts.

*
* *

Les croisières peuvent durer plusieurs semaines, plusieurs mois, suivant les chances. Les jours se traînent et se ressemblent... rien que le ciel et l'eau...

Le matelot, fatigué de la chanson aigre des poulies, des houles longues qui font vibrer le bâtiment de la pomme des mâts à la quille, a bien besoin d'une bonne bordée à terre pour courir le guilledoux, friper le jupon et boire tout son saouïl.

Marre à la fin des encalminages interminables où les voiles collent aux mâts, où le pavillon alanguit pend lamentablement sur sa drisse. Marre à la fin de l'eau corrompue dans la fournaise des cales, du « vin à mille pattes » (16), des salaisons infectes qui donnent le scorbut, des gourganes dures à casser au marteau ! Marre du hamac inconfortable, des atroces odeurs de sentine !

Alors, il profite du répit, il gaspille sans compter parts et ristournes. Dorez vos mains, cabaretiers, orfèvres, filles de joie ! Prenez tout ! Pourquoi en conserver, bon Dieu ? Demain, la mort peut-être, le naufrage sans pouvoir faire sa drôme (17), le coup de hache ou d'arquebuse, la pendaison avec une cravate de franc-filin, ou le séjour infernal sur les pontons. Si l'Ankou ne veut pas de lui, eh bien, il fera d'autres abordages !

Mais il tient mal sur le plancher des vaches...

... Repris par la nostalgie des espaces infinis, il repartira quand même pour une nouvelle campagne. La mer ! C'est sa raison d'être. Comment résister à sa magie ? L'ensorceleuse le fascine par le tournoiement de ses lames, l'enserme dans le réseau de ses reflets fantastiques, dans ses rideaux de brume qui s'entr'ouvrent sur des mirages...

Et de nouveau, les manoeuvres éreintantes :

A virer au cabestan ! A hisser le grand foc et la brigantine au bas ris !

A embrasser les écoutes (18) ! A mettre à la cape (19) !

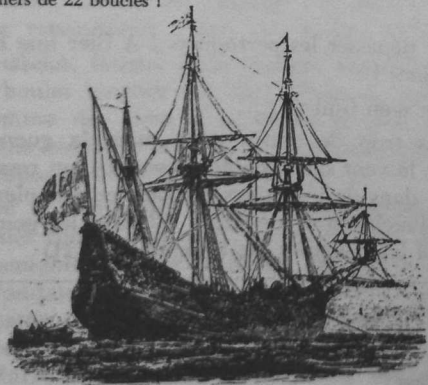
A dépasser les perroquets ! A filer une touée sur les chaînes !

On n'en finit pas...

Pas trop de temps pour sucer la guenon (20), renifler le vent salé, écouter l'essaim d'un ressac bourdonner dans de lointaines criques, contempler les brisants blanchoyer à l'horizon, admirer les gemmes des aubes et les pourpres des couchants... (21)

(1) destruction.
(2) revers.
(3) capon.
(4) tergiverse.
(5) tue

- (6) petite nacelle de Provence — vieux bateau.
 (7) massacre.
 (8) faire main basse.
 (9) butin.
 (10) argent.
 (11) le bateau dans un endroit sûr.
 (12) repos.
 (13) profusion.
 (14) gabier peut venir du latin gavia qui signifie mouette, devenu gabbia en italien, puis gabie et gabier en français.
 (15) navire armé en guerre — Sauzon = Anglais.
 (16) C'est ainsi que les marins appelaient avec humour le vin où se noyaient de gros cafards dont les cadavres formaient une couche à la surface.
 (17) faire un radeau.
 (18) tirer sur un cordage pour le raidir.
 (19) maigre combinaison de voilure qui permet de « fuir » devant la tempête.
 (20) il s'agit de noix de coco préparées aux Antilles et remplies d'eau de vie.
 (21) Quelle provision d'armement pouvait emporter un corsaire de 80 tonneaux comme la *Sirène* ? En voici un aperçu d'après une affiche de vente (Arch. dép. B 4926) : 10 canons de 4 livres, 4 pierriers, et dans la Sainte-Barbe : 50 livres de mèches, 15 bragues, 50 grenades, 9 platines à canon, 45 fusils, 6 pistolets, 4 espingoles, 20 sabres, 18 haches, 800 boulets ronds, 200 balles ramées, 30 boîtes à mitraille contenant les « grappes de raisin » (biscaïens en paquets)... et 4 barres à prisonniers de 22 boucles !



Dix-septième siècle. — Flûte.

Le Croisic : « Saint-Malo du sud »

« La Bretagne ciruie au soleil rescensant (levant) de la mer océane et de gros rochers qui sont chascun jour couvers et découvers, et il fait moult dangereux entrer les havres du pais sans lomen (pilote) ».

Alain BOUCHART

L'ancienne Ile de Batz, proue rocheuse déchiquetée par les lames, se présentait autrefois comme une hydre à trois têtes : un bourg central, BATZ, capitale religieuse, et un havre à chaque corne : Le Croisic et Le Pouliguen.

Le Croisic l'emporte par sa position admirable. Le réservoir profond du Traict entaille la côte sur 700 ha et s'ouvre béatement sur la mer. Mais le passage s'avérait néanmoins difficile.

Quels prodigieux manoeuvriers de la voile et de la rame osaient s'avancer avec un courant de 5 noeuds aux fortes marées, entre les rochers écumants du Mabon et du Carec, dans le pertuis dit « de la Cheminée ».

L'accès du chenal causa de graves soucis à la Communauté croisicaise. En 1515, on attaque le Mabon, en 1517, le Carec. Sans grand succès.

A la demande des bourgeois, le marquis de Molac, gouverneur de Nantes, présida en 1671 à un dérochement solennel. Il se fit présenter les écueils récalcitrants : le Grand et le Petit Mabon, l'Olifant, le Jean Lucas, le Traversier, le Renouin, les Rouzins, les Médecins, les Piresse, etc... « Il est bien difficile d'entrer et de sortir dudit havre sans en toucher un » déplore le rapport après enquête près des usagers. On mesura la largeur du chenal : 90 pieds, pas même trente mètres ! Après quoi, l'on fit parler la mine...

Peine perdue ! Des chicots ironiques perçaient toujours la surface des eaux. La Communauté désespérait d'en venir à bout. En 1729, un entrepreneur de Péau-le proposa de les araser ; il ne réussit pas mieux. (1) Cornes du diable ! faut-il croire que ces satanés rochers de malheur « repoussent » comme l'affirment les navigateurs ? En tout cas, malgré tous les travaux entrepris, ils sont toujours là !

Le berceau du port se place, semble-t-il au *Lénigo* (les petits étangs). C'est autour de ce point que se groupèrent les premières cabanes de pêcheurs dont les barques abordaient à même la grève.

Des navires venaient charger sur lest qu'ils déposaient sur les écueils dangereux.

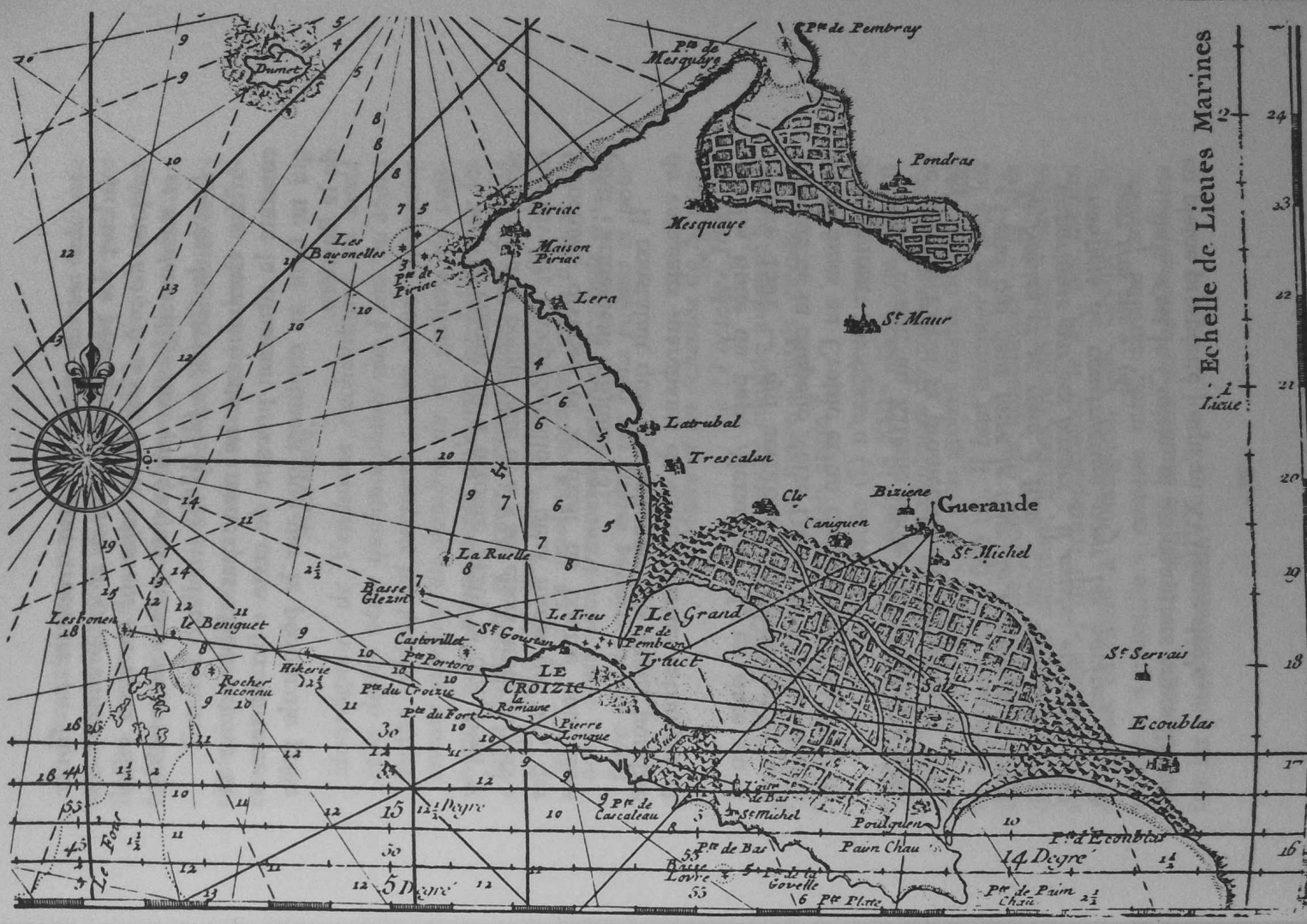
Peu à peu, ces îlots artificiels grossirent : ils devinrent *les jonchères*. Puis, ces amas furent contenus par des murs de soutènement de moins en moins grossiers, qui pouvaient servir à l'amarrage.

Les Comptes de la Communauté inscrivent des dépenses considérables et continuelles pour l'entretien de ces embryons de quais. Il fallut attendre 1559 pour voir s'établir un quai valable au Lénigo. Le « pereur » Guillaume Pur tira 400 charretées de pierres d'une carrière de Batz, et 10 maçons taillèrent et maçonnèrent pendant plus d'une semaine. Au préalable, une corvée de 15 hommes et 40 femmes avait soigneusement déblayé et curé le terrain.

L'accès par terre présentait aussi quelques arias, surtout l'hiver. Et la Communauté ne manque pas de les monter en épingle pour se dégager des corvées.

Ecoutez-la geindre :

« Cette ville est un port de mer éloigné d'une lieue et demie de Guérande. Un bras de mer, une longue falaise très pénible à passer en esté à cause des sables brûlans, un passage long, très mauvais, très dangereux et souvent impraticable ; d'un autre cos-



Echelle de Lieues Marines

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

té, des marais qu'on ne peut traverser en hiver qu'avec les plus grandes peines et en prenant un détour de près d'une lieue, séparent ces deux villes et rendent difficile, quelquefois même impossible, l'accès du Croisic » (2) (1768)

La Communauté ne ment pas. Elle expose et constate la situation précaire de cette « fin de terre » qui ne tient au continent que par le pédoncule grêle de la Barrière.

*
* *

Par la charte du 4 octobre 1420, le duc Jean V octroyait à la bonne ville et à « ses chers amés sujets » des faveurs exceptionnelles : deux foires par an, des franchises diverses et le droit de bourse commune pour l'armement militaire (3).

Il constatait que « y habonde très grant nombre de vaisseaux marchants de toutes parties estranges et diverses ».

La Bulle du pape Alexandre VI, en date du 4 octobre 1501 — qui accordait des indulgences aux visiteurs de la chapelle Notre Dame de Pitié — donne 4.000 âmes au Croisic et un trafic annuel de plus de 300 navires.

Bien avant, au XII^{ème} siècle, un géographe arabe nommé Edrisi se promenait en Bretagne et écrivait :

« Celui qui veut faire le tour de la péninsule, part de Nantes et se rend à Raïs. C'est une jolie ville, importante par ses bazars ; il existe, en outre, des chantiers de construction pour les navires, et un port très sûr ». (4)

Raïs, c'est le Croisic, et ses chantiers travaillèrent en pleine prospérité jusqu'au XVII^{ème} siècle.

Par initiative constante, grâce à son économie savamment dirigée, la Communauté mit sur pied des flottes entières (5), alors qu'en 1573, Nantes ne peut fournir au roi les quatre vaisseaux qu'il demandait.

Ecoutez d'ailleurs sur quel ton de déférente courtoisie les bourgeois nantais s'adressent à leurs confrères croisicais :

Messieurs,

Monseigneur de Vendosme s'acheminant en ceste ville désire véoir quelque plaisir sur l'eau qu'avons bonne volonté lui préparer ; mais estant nécessaire encore jusques au nombre de six gallions de vaisseaux, nous avons pensé qu'auriez agréable pour les faire équiper et armer promptement aux frais de ceste ville, ce que vous prions effectuer en nostre faveur, et si en quelque occasion avez affaire de nous, vous nous trouverez toujours prompts à vous faire plaisir comme estant vos bons voisins et pour vous servir.

*Le Maire et les échevins de Nantes,
ce 11 octobre 1608 (6)*

Il est difficile de se rendre compte aujourd'hui de l'activité débordante de ce havre à quais, pendant les siècles du Moyen-âge. Mais après ?

Les calculs de Caillo (7) n'exagèrent rien. Ils acceptent avec raison, pour le XVI^e siècle, un effectif de 150 à 200 navires autochtones de tonnages respectables (200 à 800 tx, les plus grosses unités de l'époque ne dépassant pas 1.000 tx). Il faut compter en plus les simples barques de pêche, très nombreuses — et près de 500 bateaux sauniers, grosses barges dites « navires de Guérande », qui transportaient le sel, des meules de granit extraites à Quéniguen, Clis, Crémeur... et quelque « pacotille » comme miel, sardine pressée, beurre, toile, — et qui se muaient en *bateaux forains* sur les côtes bretonnes.

Ces chiffres paraissent à peine croyables pour nous qui regardons ce petit port crustacier, délaissé par le grand commerce, mais envahi par les yachts plaisanciers.

La Communauté battit ses propres records en 1523 : en une semaine, elle arma 4 gros vaisseaux sortis de ses chantiers, et montés par 320 hommes.

Son aire commerciale s'étalait en éventail de la Méditerranée ensoleillée aux glaces d'Arkangelsk. Elle assurait l'écoulement des produits du pays : le sel, le poisson sec, le beurre salé, le petit vin d'Aunis (8), les basins, les serges et les canevas, toutes toiles de Guérande. Elle importait du blé, des métaux. Elle traita de fructueuses affaires avec le Portugal. Les deux parties transportaient parfois, comme frêt, des pèlerins de Compostelle, par la « voie humide ». (9).

Il en reste cette curieuse statue de Saint Jacques dans la nef de Notre Dame de Pitié.

La *Pensée* du Croisic rapporte à Nantes en 1554 : 1370 jarres d'olives, 6 paquets de peaux de chèvres et 400 autres peaux, 4 tables de plomb, 500 livres de fer et autres marchandises.

Un autre bateau revient du Portugal avec du papier et de la toile, et repart avec du beurre et du sel (10).

Les relations suivies avec les Flandres transparaisent dans les importations de faïences, de tapisseries, de meubles (jusqu'au XVIIIème siècle), d'objets d'art, telle cette statue de Notre Dame du Précieux Sang qui faisait naguère la gloire de l'église de Batz ; de style hispano flamand, elle s'inspirait de la dévotion au Saint Sang de Bruges, et ressemblait comme une soeur à cette autre Notre Dame du Précieux Sang, de Boulogne.

N'oublions pas non plus que les moines de Landévennec, possesseurs du prieuré de Batz, se réfugièrent,

pendant les invasions normandes, en Picardie, à Montreuil-sur-mer. Cette nouvelle succursale prit le nom de *Bas-Montroï*, pour se distinguer de l'ancienne : *Bas-Werran* ; elle offrit même une relique : un doigt de Saint Gwenolé, et l'église batzienne se para du titre de *Saint Gwenolé du doigt de Batz*. Par la suite, aux XIV^e et XV^e siècles, les moines de Montreuil introduisirent chez nous les cultes, célèbres dans le nord, de Sainte Barbe, de Saint Crépin, de Saint Josse, de Sainte Véronique. Ils favorisèrent les échanges maritimes avec la Flandre. Ce sont des marins flamands qui apportèrent à Batz le culte de Saint Adrien.

Les rôles des coutumes du XV^e siècle énumèrent les allées et venues journalières, incessantes, d'innombrables unités, abeilles actives, besogneuses, opiniâtres. Admirez la témérité de ces raffiots qui osaient affronter la mer de glace, pendant les saisons favorables, pour aller porter du sel jusqu'à Arkangelsk et ramener des bois du Nord.

Les marins guérandais se distinguaient par leur habileté, leur dynamisme éprouvé, leurs connaissances sûres.

C'est tout à l'honneur du Croisic qu'un de ses enfants, Jehan Le BRETON, fit partie dit-on de l'équipage de Magellan, dans son premier tour du monde... (11)

*
* *

Revenons un instant sur la curieuse organisation de cette ancienne île : *ecclésiastiquement centrée sur St Guénolé de Batz* (Le Croisic ne deviendra paroisse qu'en 1763), elle *est administrée civilement par Le Croisic*.

Régime heureux qui assura longtemps la prospérité des assujettis.

La petite cité se gérait comme une *Communauté*, comme une *république*, par le *gouvernement électif*

d'un Conseil. (12) Ce droit remontait à une époque inconnue (peut-être mérovingienne ?) Il fut confirmé par les ducs de Bretagne, notamment par Jean V qui fixa à 8 au moins le nombre de bourgeois chargés de cette gestion.

Tous les habitants tenant pignon sur rue, et même les manants exerçant une profession artisanale, pouvaient voter aux élections de l'assemblée communale.

Celle-ci se réunissait sous la présidence du gouverneur ou capitaine, pour nommer son maire, ses syndics et son *miseur* ou trésorier (« garde des ports du Croisic et du Pouliguen ») renouvelé, chacun an, à la Saint Martin, 15^e jour de novembre. Le *miseur* collectait les fonds qui consistaient presque uniquement du produit du *droit de billot* sur les vins, revenus qui devaient servir « au parachèvement, augmentation, entretenement et réparations des ports, havre, cais et chasteau dudit lieu du Croisic et du Pouliguen » (13).

Mais cette concession ne datait que du règne de François II, confirmée par la Duchesse Anne dans ses lettres patentes du 20 juillet 1505 :

« Comme le bon plaisir de monseigneur (le roi de France, son mari) est de nous octroyer consentir et accorder la totale disposition des affaires de notre pays et duché de Bretagne, et comme nos chers et bons amis, les bourgeois, manants et habitants de notre ville du Croysic et isle de Batz, nous ont fait remonstrer l'indigence et nécessité de réparation tant ès cays et havre audit port du Croysic et Pouliguen, en la paroisse de Batz... et que par cy-devant feu notre seigneur et père le duc, que Dieu absoille, leur octroïa le devoir de billot et appetissement sur les vins vendus en détail en laditte ville du Croysic, isle et paroisse de Batz, pour les deniers yssants et venants dudit billot convertir et employer

aux fortifications et entretenement desdits ports, cays, havre et chasteau... par l'avis du cappitaine de par nous audit lieu et des habitants dudit lieu, en nombre suffisant ; pour ce que ledit port et havre est déchu et en dangier d'être perdu, en manière que les navyres ne pourront aborder ni entrer ni sortir, pour la submercion du sable qui comble le chenal, dont il pourroit advenir grant perte et dommaige, tant à nous que auxdits habitants, le fait de la pluspart desquels est en entrecours de marchandises, par la fréquentacion qu'ils ont avec les marchands estrangers, qui journellement affluent audit lieu...

Nous inclisons à la supplicacion et requeste desdits suppliants... avons octroyé, permis et en tant octroyons et permettons, non voulant les réparacions desdits ports, havre et cays demourer discontinués, may de plus en plus augmentez et étendus..., etc. (14).

Mais auparavant, nous ignorons tout des revenus de la Communauté. Pendant les siècles précédents, elle entretint et améliora pourtant le chenal et le port. C'est le grand trou noir de l'histoire inconnue !

Par ailleurs, Le Croisic jouissait d'un privilège d'exemption des fouages, logements, et étapes des gens de guerre, fort appréciable en ces temps agités, et surtout celui de députer aux Etats de Bretagne (15).

Est-il besoin de préciser que la Communauté, qui disposait d'une *milice bourgeoise*, intervenait dans toutes les affaires maritimes, même dans les réquisitions d'état où elle devait fournir les marins nécessaires aux armements.

Le régime « républicain », maintenu avec fermeté sous les ducs, s'effrita peu à peu sous la monarchie française.

Les villes, comme les êtres, ont leur destin capricieux, avec leurs épreuves, leurs crises, leurs maladies... Les vieilles familles, dessaisies de leurs droits, de leurs franchises par un pouvoir tyrannique, font une grève morale qui gagne toute la population. Et puis, leur ancienne ardeur perd sa flamme. Au milieu du XVII^e s., la moyenne des naissances atteignait 168 ; cent ans plus tard, elle tombe à 68. Cela signifie que les habitants désertent peu à peu une ville qui ne peut plus les nourrir.

Et tout s'effaçait devant le monopole détestable d'une bourgeoisie d'offices achetés (16), vaniteuse, prétentieuse, mais incapable, en grande partie responsable du déclin et de la décadence...

(1) Arch. mun. DD 2.

(2) Arch. mun. FF 4.

(3) Actes de Jean V ; N° 1451, Privilège pour les habitants du pays de Guerrande, Vannes, 5 octobre 1420. Cet acte est reproduit en entier dans Caillio (p. 209-216 et 155-157) mais avec des incorrections. Tous les privilèges et franchises de la cité, classés depuis Jean V (1420) jusqu'à Louis XIV, parchemins jaunis, ou le plus souvent doubles sur papier timbré, sont réunis et reliés en un volumineux registre coté AA, Arch. mun. On y remarque le magnifique sceau de cire noire d'Henri II (juin 1558).

D'autres copies existent aux Archives départementales, C 295.

(4) Edrisi : Géographie, transposée de l'arabe, par Amédée Joubert, 2 vol. 1836-40.

(5) Pour les grosses unités : 5 en 1479, 5 en 1487, 4 en 1423, 4 en 1543, 7 en 1544, etc. sans compter les navires de moindre importance dont le recensement nous échappe.

(6) Arch. mun. BB.

(7) Caillio : Notes sur le Croisic, 1869.

(8) C'était, paraît-il, un cépage dit le *Chenin d'Anjou*, d'après A. Fontaine (Les vignobles nantais, Le Petit Phare du 27 XII 1906).

(9) Le duc Jean V, excellent administrateur, passa de nombreux traités de commerce qui contribuèrent à la prospérité bretonne : avec la ville de Bayonne (1422), avec la Hollande, la Zélande, la Frise (1440), avec les Hanses teutoniques (1432-1442) et même avec les Turcs (1479). François II envoya Jacques du Verger, Yves de Guerrande et Jacques Bouchard, en 1483, pour nouer des relations avec les Espagnols (Dom Lobineau, I, 738).

(10) Arch. Ille et Vilaine, C 3260.

(11) Sans parler d'un marin nazairien, Ernest Birgand, qui aurait participé à l'expédition de Christophe Colomb en 1492 (?? très douteux !).

(12) A distinguer des « communautés » (électives) des « bourgeoisies » dont le roi nommait les magistrats.

(13) On notera le jumelage continu des deux havres.

Le port du Croisic, à lui seul, comptait 1234 m de quais et 1168 m de jonchères.

(14) Ce document le dit nettement : le mauvais entretien des digues ou turcis, l'ensablement sournois des chenaux, datent bien de la fin du règne de François II, et ensuite de la monarchie française, comme nous le répétons dans le chapitre suivant.

(15) La plus ancienne quittance connue pour les frais de députation date de 1561. Mais le privilège fut sans doute accordé par Jean IV.

(16) On essaya même de vendre l'office de maire, en 1692.



Note sur les noms des écueils : L'Hergo (le forgeron, nom d'homme Le Goff) — Mabon semble aussi un nom d'homme, ainsi que Jean Lucas et Carec — L'Olifant : peut être le nom d'un navire accidenté — Les plus curieux sont les Médecins : du breton ancien déformé : Men — tesenn (tas de pierres) ... Mendesen... Medesen. Les Piresses = en forme de « pire » ou de « poire ».

chapelle toute blanche, avec un menu clocher pointu.

— Saint Goustan, salut ! s'écrie le patron. Et tous les matelots se découvrent et se signent.

Voici le port, fleuri de mouettes, hérissé de mâts.

De petites îles forment avec le littoral une série de trois *Chambres*, vastes bassins bien abrités où l'eau s'assagit. Ces *jonchères* ne possèdent de quais de pierres brutes qu'aux extrémités, et l'on devine que les grandes marées les recouvrent et les balaient de bout en bout.

Notre caboteur passe devant le Lénigo. Le quai, aux pavés disjoints et usés, porte une petite tour et une pyramide faite de délestages. Quelques soldats montent la garde devant un fortin. Dans le lointain, on n'aperçoit qu'une seule maison, un joli petit manoir ouvragé appelé *Kervaudu*.

Au passage, le navire croise des barges trapues qui amènent le sel en traversant le Traict. Puis, il s'engage dans la Grande Chambre et se faufille parmi les coques peintes de couleurs flambarde. Une vive odeur de vase et de goémon envahit les narines. Il n'y a là, sous les cris rouillés des goélands qui plangent, que des bateaux marchands, les corsaires se groupant plutôt dans la Petite Chambre avec les barques de pêche.

Des longs-courriers de 300 tonneaux voisinent avec les fameux bateaux forains qui vendent le sel et la pacotille dans les ports bretons, avec des barges de Montoir et de Pornichet qui apportent des monceaux de tourbe, des tas de fagots, des pipes de vinaigre et des veltes (1) d'eau de vie. Les amis Portugais occupent le flanc de gauche sur la jonchère qui leur est réservée (2).

Tout au long des quais, des câbles de chanvre, gros comme des congres, traînent en sinuant, accrochés aux vieilles couleuvrines qui servent de bittes

d'amarrage, enfoncées dans les pavés de distance en distance.

En bordure, les rangées de maisons cossues ne constituent pas une ligne continue ; par les vides, apparaît la campagne pierreuse et nue, avec des villages épars, chapeautés d'ardoises verdies.

Des marchandes de poisson passent, paniers aux bras, sabots claquants.

Des colporteurs s'activent autour des échafaudages de barriques de vins et des bois arrimés, empoignent des ballots ligotés de serpillère comme des momies.

Perruques poudrées et bas de soie : voilà qui distingue des marins en vareuse bleue les graves commerçants en import-export, qui contrôlent les cargaisons en partance, le rollet à la main, appuyés sur leur canne à pommeau d'argent.

Tiens ! quel est ce personnage étonnant, vêtu d'une souquenille mi-bleue, mi-rouge, comme les valets de cartes ? Il tient une hallebarde et examine sans aménité tous les passagers qui débarquent. C'est le *chasse-gueux*, à la fois sergent de ville et officiant de la police sanitaire de l'époque qui met en quarantaine tous les indésirables (3).

La caboteur aborde, s'amarre.

Voici le *chasse-gueux*. Le capitaine montre ses « connaissances ».

— Bon, en règle, passez !

Et maintenant, crénom, l'estaminet nous attend, celui du Portciguet où pend pour enseigne une grappe d'or. C'est le moment ou jamais de se refiler dans le fanal une bolée de cidre ou un boujaron de tafia plus doux que laize de velours. On rencontre là les ouvrières des presses à sardines qui ne crachent pas sur le chnic non plus et sacrent comme des mâlines !

Le port de Guérande ? Navires ensevelis

Avant d'aller plus loin, il convient de s'entendre sur la question embarrassante du « port de Guérande », GARLANDE ou GAIRANDE sur mer, comme l'appelle Froissart en 1342.

Il est cité jusqu'au XVI^e siècle.

Ses navires formaient un cinquième de la flotte bretonne recensée dans les ports anglais (1). En 1372, 40 % des barques chargées de sel en viennent, mais en 1482, on n'en compte plus que 6.

En 1510, les marchands guérandais sont bien rares à Anvers.

Peu à peu, le nom de Guérande disparaît, remplacé par ceux du Croisic et du Pouliguen.

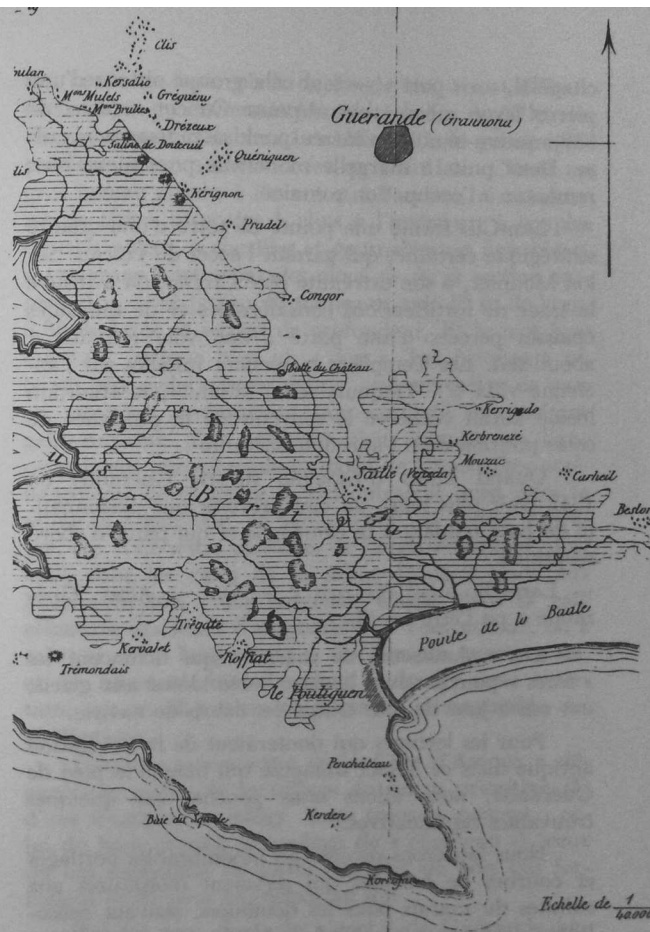
*
**

Qu'est-ce à dire ? Considérait-on le Traict comme un vaste port ?

Sans doute, depuis l'antiquité et durant tout le moyen-âge, des étiers bien entretenus amenaient des barges — peut-être des navires hauturiers ? — jusqu'au pied du coteau, au fond du Traict, à Congor, à Sissable, à Lan-Clis, aux Maisons-brûlées, lieux où l'on a justement décelé des vestiges romains — petits points d'embarquement du sel et du vin jusqu'au XV^e siècle.

Congor se réduit aujourd'hui à une simple ferme perdue dans la solitude du marais. Mais les actes anciens et les traditions locales parlent d'un village opulent, animé, avec des maisons pour les mariners, une

- 40 -



Le Traict du Croisic à l'époque gallo-romaine, vue par Léon Maître.
Selon cet archéologue, Congor, Pradel, Kérignon, la Butte du Château-Cargan (atelier de poterie), les Maisons Brûlées... étaient accessibles à la navigation par des étiers - l'étier du Pouliguen, débouché important, pouvait desservir tout le marais.

chapelle, un « port » — tout cela groupé autour d'une pierre levée mémorable, « *petra Concor* » (acte de 859), pierre-témoin, vénérée pour sa puissance occulte. Deux puits à margelle monolithe pourraient bien remonter à l'occupation romaine.

Lan-Clis forme une pointe de terre d'une qualité stratégique certaine, qui gardait l'accès du coteau. Selon Monnier, à son extrémité côté Croisic, on a trouvé le tracé de fortifications considérables et de murailles épaisses percées d'une porte ; une voie romaine y aboutissait. Les Templiers se seraient installés sur l'ancienne villa (?). Toujours selon Monnier, la tradition locale aurait conservé le souvenir de la puissance de cette position dans l'anecdote suivante :

Quand Louis d'Espagne surprit Guérande en 1342 (voir plus loin), on vint prévenir une personnalité du pays résidant à la campagne et qui parut d'abord sceptique :

— Lan-Clis a-t-il été pris ? — Oui — Alors, Guérande a pu l'être ! » (2)

Les « chausseurs de marais » qui défoncent les « fares » pour trouver la terre verte idoine aux glaciais, ont mis à jour de tous temps des débris de navires.

Pour les lecteurs qui douteraient de la navigation antique dans ce Traict immense qui baigne le pied de Guérande, nous allons nous pencher sur quelques trouvailles significatives.

Nous laisserons de côté les innombrables bordages et courbes de barques qui servaient d'ossatures aux cahutes du marais pour les douaniers, souvent consolidées de briques à rebord ramassées sur place. Nous nous attacherons aux épaves complètes déterrées dans la saline Ségaler, près de Lan-Clis, dans la saline Moulien, face à Queniguen, dans la saline Fossenard, à Sissable, dans la saline de l'Héronnière, près de Congor, dans la saline de Lescriens, dans la saline Dertirez

(un canot de onze pieds de long), etc, etc. (3) Deux découvertes du lieutenant Martin, à la fin du XIX^e siècle, paraissent datables. Les débris d'une gabarre reposaient dans un ancien étier, près du Loc. C'était un gros bateau pointu à l'avant et à l'arrière, à membrures de chêne disposées à clins à l'intérieur, à couples de trois pièces, à chevilles et gournables en bois blanc, à vraigrage retenu par des clous de fer à section carrée ; il pouvait jaugeer 40 tonneaux, soit 15 m de long, 3,50 de large et autant de profondeur. Et le mot breton LOC indique bien un « port ». Les briques à rebord, pêle-mêle avec ce débris, sous un mètre de vase en moyenne, indiquaient sans conteste une origine gallo-romaine. Une série de pieux plantés en ligne rappelaient une estacade au bord de l'étier. Des aménagements de ce genre se rencontraient aussi dans la saline la Chauvette, la saline Pliné, la saline Vinverez, etc. Une autre carcasse, de jauge semblable, dormait dans les vases de la saline Douceil, face aux Maisons-brûlées ; elle contenait encore dans sa cale effondrée des restes d'amphores (4). Tout autour, on a ramassé des « briquetages », ces fameux augets à sel, et des ossements humains dont le datage reste incertain, car ici, il y a un entassement inimaginable des civilisations.

L'équipe sous-marine de la Côte d'Amour a dégagé une pierre de mouillage ou ancre primitive (5) d'une trentaine de kilogs. Trois trous la percent : celui du haut prenait le cordage (le « chameau »), ceux du bas recevaient de fortes chevilles de bois qui formaient dents pour s'agripper au sol.

Tel fut sans doute le « port » de Guérande jusqu'au XVI^e siècle.

Au temps de l'indépendance, le pouvoir veillait à faire curer les étiers, à protéger la côte par des digues ou « turcis ». Le laissez-aller, le manque d'entretien se manifesta déjà à la fin du règne de Fran-

çois II, trop occupé par ses démêlés et sa guerre avec la France.

A partir du traité d'annexion (1532), la catastrophe se précise : blocage des entrées d'étiers, envasement des cales, envahissement par le sable qui recouvre peu à peu Escoublac, Pen-Bron, Mindin...

En vérité, Le Croisic fut toujours le véritable port de Guérande, « son bras droit », comme disait notre ami Guy de la Morandais. A notre sens, l'erreur provient de la confusion tenace entre la capitale même et son propre terroir (6). Toutes les questions d'administration maritime se traitaient à Guérande. L'Amirauté y siégeait ; elle n'avait que des greffes au Croisic et au Pouliguen.

Il vaut donc mieux à notre avis envisager un vaste ensemble portuaire englobant les trois chambres à quais et les estacades d'embarquement dans les étiers du marais.



La pointe St Goustan avec sa vêtuste chapelle et sa fontaine.

A l'arrière plan : Le Croisic.

Passage dangereux marqué par l'écueil de la Croix que les marins évitaient grâce à deux amers plantés à Port-aux-rocs.

Gravure romantique sur acier de Rouergues, dans la Loire historique, de Touchard-Lafosse-1843.

(1) Grandeur et décadence de Guérande à la fin du Moyen-âge, par Henri Touchard. Cahier des Amis de Guérande, N° 16, d'après le Commerce maritime breton, du même auteur.

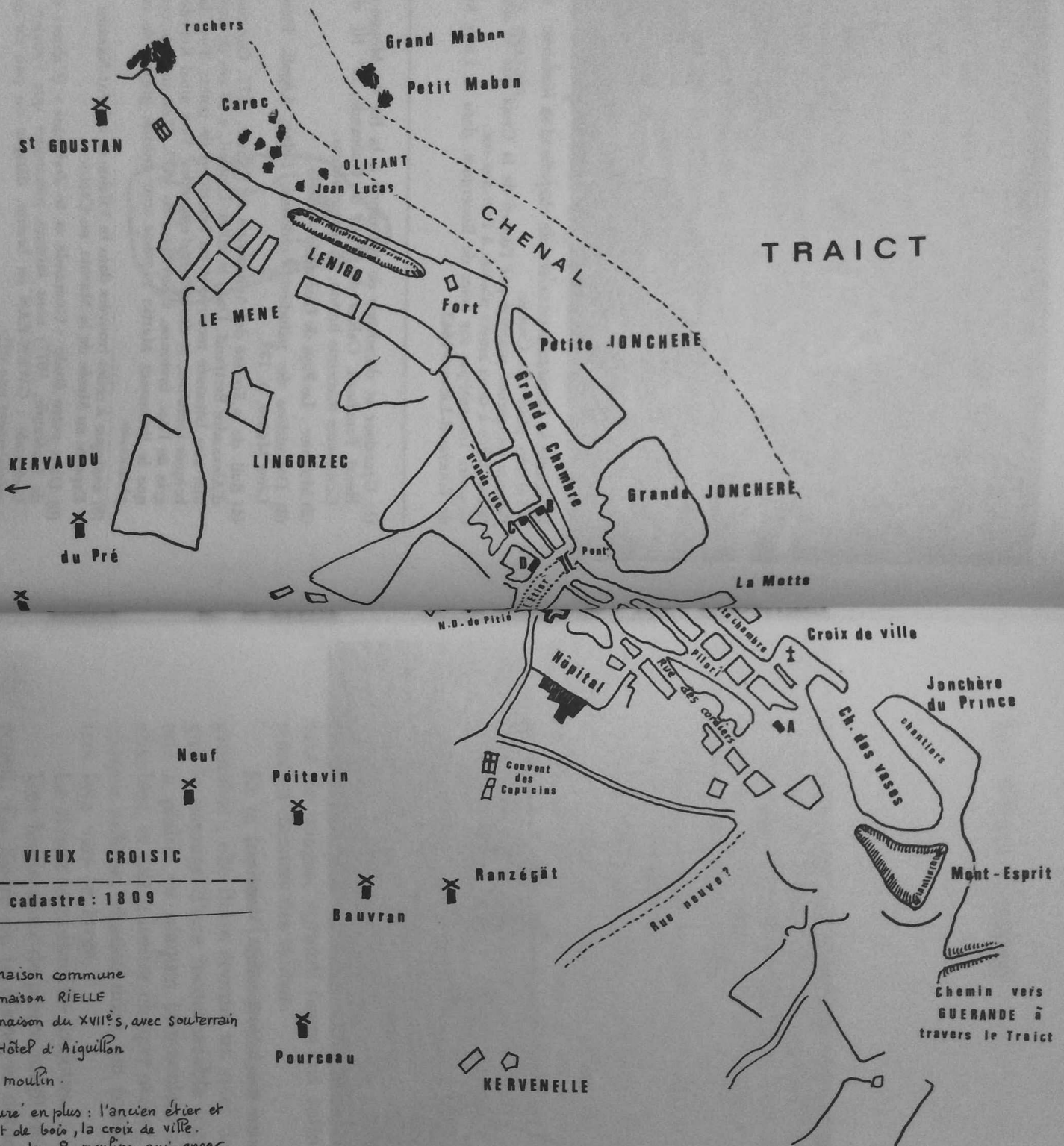
(2) Monnier : Le Pays de Guérande — 1898.

(3) Dépôts des paludiers Lordonné, Lelan, Legall, Pichon... in Léon Maître, p. 132.

(4) Bull. de la Société des Antiquaires de France, 1877. Communication d'Alexandre Bertrand. Dans la saline Douceil, à 17 cm de profondeur, une aire bétonnée recouverte en beaucoup de points d'un dallage de briques romaines, et des débris d'estacades. Voir aussi Kerviler : Congrès de l'Ass. bretonne, à Savenay, en 1877. C'est près de cet endroit que le lieutenant Martin ramassa une ardoise gravée de caractères phéniciens.

(5) analogue à celles trouvées dans la Vilaine et à Saint-Nazaire. Exposée au Musée de la Marine, au Croisic.

(6) Dans notre étude « Guérande et le Zodiaque » (Cahiers des Amis de Guérande, 1977) nous faisons remarquer que l'ancien nom de Guérande : GWEN-RAN en breton, désigne un pan de pays, non spécialement une ville.





Les anciens sinagos. (collection A. Mortureux).

Le vieux Croisic

— Port franc
— Ville libre

Pour avoir une idée de la cité croisicaise ancienne, mettons sac à bord d'un de ces rafflots qui faisaient le cabotage des vins de Bordeaux vers notre région au début du XVII^e siècle, en l'occurrence le *Saint-Emilion*, patron Pierre Chasseriau.

— Allons, mange la toile, les mignons ! Et maniez-vous, cré milliasses !

Les voiles se replient comme des élytres d'insectes.

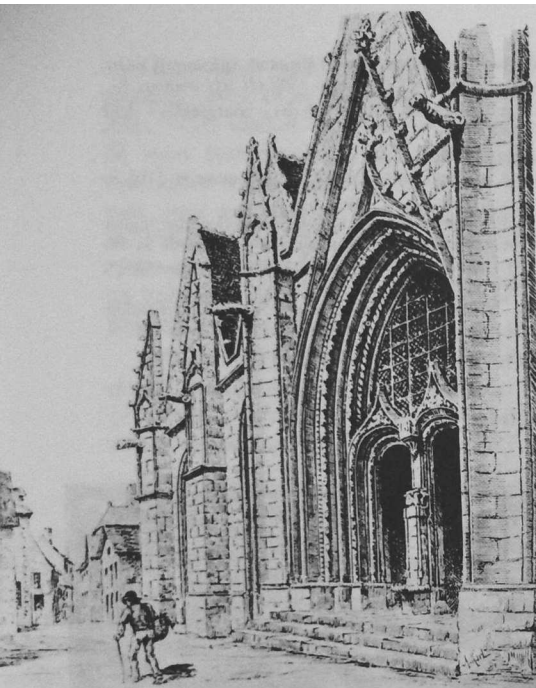
Le rivage se rapproche, chaos de rochers gris et cariés, chamarrés d'écume et de varech. Un coteau ferme l'horizon, où se love Guérande, la « capitale » vénérable dans son corset de remparts.

Plus bas, presque au ras des flots, se serrent les quartiers du Croisic sur leur étroite langue de terre. L'un d'eux se nomme Sauzon, comme un défi à L'Anglais ! Au-dessus du pâté des maisons, monte le clocher de granit de Notre Dame de Pitié. Un ciel profond, d'un bleu délavé, s'ouvre par là-dessus, palpitant de nuages, agrandi jusqu'aux infinis par les miroirs en damiers des salines.

Et la lumière ! Elle atteint ici une qualité inexprimable ; elle flotte comme un miel doré qui imprègne le paysage d'une incomparable légèreté. Elle s'étale à plaisir en plaques immaculées sur les façades chaulées, et fait miroiter chaque oeillet, chaque vitre, chaque ardoise, chaque mica, en éclats qui fulgurent très loin vers le large.

Le rivage se rapproche toujours...

Une haute croix de pierre surgit de la mer sur un écueil. En lisière de la plage, se détache une petite



Le Croisic :
Eglise N.D. de pitié
Porche latéral :
1528



Maison fin XVII^e siècle
récemment restaurée.
N° 12, Grande-Rue.
Voir chapitre :
Pérou et Toison d'or.



Notre Dame du Précieux Sang. Bois peint, église de Batz, XV^e siècle.

Bel exemple des échanges maritimes avec les Flandres. Le style hispano-flamand se décèle aux plis et mouvements des étoffes, à la chevelure en torsades épaisses, à l'inclinaison de l'ensemble. Le peu d'épaisseur de la pièce de bois montre qu'elle était destinée à être appliquée sur un mur ou un retable. On peut penser en effet que cette petite merveille faisait partie du retable de la chapelle Notre Dame du Mûrié, avec d'autres sculptures aujourd'hui conservées au Musée de Guérande (tête de Christ inclinée) et du Musée de Nantes (La Pamoison de la Vierge). Ce retable a disparu, mais la statue de Notre Dame fut exposée dans la chapelle jusqu'à la Révolution. Après la tourmente, elle émigra dans l'église paroissiale. Elle a été volée en 1978. Le visage très doux de la Madone attire le regard par sa forme allongée. La Vierge soulève une main droite démesurée dans un geste de bénédiction, elle presse le flanc de l'Enfant Jésus dont le cœur percé laisse couler un flot de sang qu'il recueille dans un calice. La tradition des mains longues magiques remonte vraisemblablement aux déesses néolithiques. Comparer avec la Vierge au long pouce de Saint Savin.

Il est temps pour le patron de se rendre au greffe de l'Amirauté pour signaler son arrivée et déclarer sa cargaison. Regaillard, il flâne dans les ruelles étroites aux pavés glissants comme une algue, bordées de logis à pans de bois et à tourelles carrées. Dans la grand'rue, il contourne les têtes de rocs qui émergent, de ci, de là, de la chaussée. Un pont enjambe une sorte d'étier qui s'insinue assez loin dans la rive et coupe la ville en deux. L'église s'élève à son extrémité, la base presque à portée des hautes mers (4).

Le patron, intrigué, s'attarde à déchiffrer une curieuse inscription tailladée dans le bois du pont :

*Huc Angli, Batavi, Suevi aut quos gurgite flavo
Tingit Iber, divesque Tagus, creberque procellis...*

Qu'est-ce que ça veut dire ? (5)

Tout en réfléchissant, il arrive enfin sur la Place du Château où se tiennent la « maison de ville » et le greffe de l'Amirauté.

Le château ? Une ruine aménagée en prison, avec une tour servant de poudrière. C'était, à l'origine, un bâtiment rudimentaire flanqué de tours en saillie et circonscrivant une cour intérieure, l'ensemble construit à la hâte sur les plans de Messire Nicolas Bouchart, premier amiral de Bretagne. La lettre patente de Jean V du 6 octobre 1420 en fait remonter la fondation à près de 60 ans, donc aux environs de 1360.

L'administration ducale le considérait déjà, cent cinquante ans après, en 1505, comme « ruyneux et indigent de réparacion ». Mais la Communauté ne l'entendait pas de cette oreille, car elle y tenait ses assemblées ; elle y fit accoler une maison « de neuf » en 1517. Le Sire de La Tremblaye, au temps des Guerres de religions, en 1597, démantela le château, mais sans doute ne l'abattit-il qu'en partie, puisque les derniers vestiges ne disparurent qu'en 1884.

En 1629, le roi Louis XIII en offrit l'emplacement aux bourgeois pour y bâtir une autre « maison de ville » convenable dont la prise de possession eut lieu en 1634 (6)...

*
* *

Les démarches faites, le patron reprend son tour de ville.

Il va jeter un coup d'oeil connaisseur sur les chantiers de la Jonchère du Prince. Il entend de loin les coups de maillets et les chansons des ouvriers. Sur le bord en pente douce de la « Chambre vazouse », des charpentiers montent les membrures arquées, taillées dans du chêne d'un brun miellé, qui deviendront de superbes goëlettes. Les calfats remuent le brai chaud avec de longues louches dans des chaudrons posés sur un feu de bois. Une odeur suffocante envahit tout le voisinage.

— Ça besogne dur, là-dedans, ça ne change pas. Mais aussi, quelle belle ouvrage !

Il passe ensuite devant la *Croix de ville* en bois élevée au milieu d'un petit terre-plein, en avancée sur le Traict, où l'on décharge le poisson. Il s'arrête un instant pour admirer la grande baie. Une sorte de ruban gris la strie presque en son milieu : c'est la chaussée submergée à chaque marée, avec sa croix-refuge toute petite dans cette immensité ; elle s'arrête au pied du coteau, et la route continue en montant vers Congor et Guérande.

Mais l'eau miroite avec une telle intensité sous le soleil ardent qu'il doit fermer les yeux...

Il repart. A ses pieds, la Petite Chambre contient toute la flibusterie : trois ou quatre bateaux corsaires, frégates ou chasse-marée, légers et rapides, aux vergues armées de grappins, avec des sabords clos et des pièces en barbette sur le pont.

— Salut la parenté !

Il arrive à la Motte, ce cap encombré de marchandises qui sépare la Grande Chambre de la Petite. C'est le coin des tavernes. Par une porte ouverte, s'envole la chanson mélancolique des Terrenewas :

*Les matelots de Terre-neuve
Pendant sept ans ont navigué
Sans pouvoir à terre aborder...*

Plus loin, des corsaires aux voix enrouées rythment un refrain en frappant la table de leurs gobelets d'étain :

*Le vingt et deux octobre, tout prêts à naviguer,
Nous sommes embarqués dessus une frégate...*

— Quel vacarme ! Nom d'un patara, ces bougres ont toujours la dalle en pente !

Et voici le *St Emilion*. Il est temps de préparer le déchargement, d'aller prévenir le négociant en vins et de chercher les débardeurs...

Il pensera demain, avant de repartir, à faire une ample provision de succulents biscuits de mer — une spécialité du Croisic — qui se conservent très longtemps, parce que pétris avec la merveilleuse eau du puits de Thévin, dans la falaise de Batz (7).

(1) Veltes : récipients en tôle étamée.

Il faut se rendre à l'évidence : ce minuscule village de Pornichet joua un rôle plus important qu'on ne pense dans l'économie maritime de la région. De 1687 à 1699, nous avons compté dans le registre des droits de douane (Arch. dép. B. 5007) une bonne quinzaine de chaloupes de Pornichet qui cabotaient de Nantes au Croisic, avec des marchandises diverses (chaux, bois, eaux de vie, meules, etc...)

A ce courant commercial intense, participaient aussi les chaloupes briéronnes de Montoir, et celles, très nombreuses, du Pouliguen et du Croisic.

En 1689, Pierre Monicaud, maître de la *Trinité* du Pouliguen va de Nantes au Portugal, malgré les périlleux hasards du trajet.

A Pornichet, de petits ateliers construisaient même des navires, comme ce chasse-marée le *Bienfaisant*, 25 pieds (8 m 25) pour le négociant croisicais René Delamarque, an 11 (1802).

(2) Ce quai porte depuis le nom déformé de Port-Ciguet, pour Portugais.

(3) Délibération de la Communauté de ville du 17 avril 1668 : « Sur ce que la peste est à Rouen et à Caen, défenses sont faites à tous particuliers de faire commerce avec ces dites villes, et à tous pilotes d'entrer aucun navire en arrivant. Il sera établi un chasse-gueux. » (Arch. mun.).

A Guérande, la confrérie Saint Nicolas entretenait aussi un « chasse fou » (aux XVI^e et XVII^e siècles). Il en était de même dans beaucoup de villes marchandes.

(4) Le niveau des grandes marées (qui peuvent atteindre 6,65 m) arrivait à 60 ou 80 cm des premières marches de l'église. Notre Dame de Pitié, commencée en 1494, en remplacement d'une vieille chapelle, fut bénite en 1507. (clocher : 56 m).

(5) Anglais, Bataves, Suèves, peuples que baignent les eaux de l'Ebre, du Tage et du Danube, Suédois, Norwégiens, Danois, courageux Biscayens, entrez sans crainte dans notre port. Ne redoutez ni les pirates, ni les écueils (!)... etc.

(6) Cette maison du XVII^e s. surmontait la halle aux bouchers, et se trouvait dans l'axe prolongé de la rue du Pilori, un peu plus au nord. Elle n'était pas encore terminée en 1666. La commune acheta en 1907 l'Hôtel d'Aiguillon qui menaçait ruines, pour en faire la Mairie actuelle, et fit raser en 1908 l'ancienne maison de ville.

(7) Les fours banaux pour la fabrication des biscuits étaient affermés. (Arch. dép. E. 1444, pour l'année 1688).



Chanson des Corsaires

① Le vingt et deux octobre tout prêts à navi-quer, Des-
 sus une frega-te nous nous somm's embarqués- Nous
 nous - somm' embar- qués - En prompte di-li- gen-
 ce -, C'é-tait - pour y al - ler - sur les îles de Fran - ce -

② Quand nous fûm' hors rivière, cinq cents li-eues sur l'eau
 J'avons fait la rencontre : c'est de trois gros vaisseaux
 -Petit navir' français, os'rais-tu t'y défendre ?
 Trois gros navir's anglais sont venus pour t'y prendre.

③ Le capitaine avance, hardi comme un li-on,
 A pris son épée claire et montit sur le pont.
 - Si nous devons mourir que l' Seigneur nous écoute.
 Mettons la voile au vent et suivons notre route.

④ Mais quand nous fûm' aux îles, aux îles de Saint-Vincent,
 Le tonner', les éclair(és) et les dragons volants,
 Et les dragons volants qui su' nous se déchainent,
 A la fois, plus de cent il tomba sur nos vergues.

⑤ Nous avions forc' bon'hommes : calfats et charpentiers
 Qui nuit et jour travaillent, c'est pour nous étancher.
 L' z'ont tant travaillé, l' nous ont mis ébanches,
 Par la grâce de Dieu, somm' revenus en France.

⑥ En arrivant en France, tire un coup de canon
 Pour saluer Paimbœuf(e), Paimbœuf et Le Migron,
 Pour saluer Paimbœuf, les bourgeois de la ville,
 Et leur faire assavoir que le navire arrive.

⑦ Les bourgeois de la villé sont tous su' l' bord de l'eau.
 Pour voir ce besu navire charge' de matelots,
 Pour voir ces matelots revenant de la guerre.
 N'y a bien six ans au moins qu' i' z'ont mis pied à terre.

Chanson des Terre-neuvas

1. Les ma-te-lots de Terre - Neu-ve Pen - dant sept ans ont
 na-vi-gué, Sans pouvoir à terre a - bor - der.

2. Au bout de la septième année
 Que sur mer i's ont navigué,
 Le pain, le vin leur a manqué.

3. Faut tirer à la courte-paille
 Lequel d'entr'eux sera tué,
 Lequel des deux sera mangé.

4. Le maître fait tirer les pailles.
 La plus courte lui a resté.
 C'est donc lui qui sera mangé.

5. A l'appelé son valet Pierre :
 «Le voudrais-tu là-haut monter
 Voir si la terre est éloignée?»

10. «Je vois des cheminées qui fument
 Pour nous préparer à dîner.»
 Le maître, il ne fut pas mangé.

6. Pierre il a monté z'à la hune,
 A la grand'hune il a monté,
 A regardé de tous côtés.

7. «Courag', courag', mes camarades!
 Je vois la pointe d'un clocher.
 La terre n'est pas éloignée!

8. «Je vois de grands bœufs dans la plaine
 Je vois des moutons dans les prés,
 Et des bergères à les garder.

9. «Je vois maint'nant des hirondelles,
 Je vois des moineaux voltiger,
 Près des maisons dans les landiers.

Faire face !

Ce port débordant d'activités, le plus important de la Bretagne sud, se trouvait exposé à la cupidité d'ennemis innombrables. Avec cela, des côtes très vulnérables, « aisibles à descentes » comme disaient nos ducs.

Les Croisicais se défendirent avec courage et ténacité. C'est par la force des choses qu'ils s'aguerrirent. Puis, ils y prirent goût, ma foi. Nous ne leur faisons pas dire :

« La langue de terre où est présentement bâtie la ville et le port du Croisic n'avoit point d'autre nom que celui de l'Isle de Bas où estoient seulement quelques habitations de matelots, pescheurs, et quelques villages sans port et sans défense. Cependant, comme la situation estoit telle qu'elle pouvoit faciliter les descentes des ennemis, les habitants de la coste furent obligez de s'y attrouper pour s'opposer à leurs incursions, en sorte que par la suite de ces temps, ils s'y sont habituez et fortifiez... » (1).

De toute évidence, il fallait protéger la flotte marchande. Si bien qu'à la belle époque de la prospérité, l'île de Batz regorgeait de corsaires professionnels ou occasionnels qui usaient leur existence en aventures marines plus ou moins avouables.

*
* *

Les équipages ?

Ce sont bien des Guérandais, habitués aux durs vents de l'Atlantique. Nos corsaires arrivaient de tous les milieux sociaux.

En général, un noble ou un bourgeois remuant commandait la barque. Se côtoyaient : vils roturiers et gens d'épée et de robe, écuyers et chevaliers devenus matelots par amour du risque ou du profit.

La course — disons franchement la piraterie — devenait un jeu habituel et cruel, un sport sans scrupules auquel prenaient plaisir les cadets de famille. Le lecteur en trouvera un bel exemple dans le chapitre consacré à Alain Bouchart le Chroniqueur qui passe d'emblée de la plume à l'épée.

Même au temps de Colbert, les nobles se faisaient corsaires par vengeance, par rivalité, par distraction, par oisiveté.

Des profits si fructueux, tout le monde en voulait. Et les paysans aussi quittaient leurs labours pour l'écumerie et le galliottage.

Bref, ce sont bien là ces « gens divers », bons à tout faire, qu'appréciait si fort le duc Jean IV. Et on peut leur faire débiter leur « prière », avec un clin d'oeil malicieux et un sourire large comme ça :

« Dieu merci, on est toujours en guerre ».

*
* *

*Sais-je, moi, comme on te nomme
Forban, écumeur ou bandit ?*

Un peu de tout cela les Guérandais ! Fiers lurons et francs larrons, avec du vif-argent dans les veines !

Il faut dire aussi que les corsaires étrangers : anglais, espagnols, biscayens, aulonnois, flessinguois, jarzeyois, barbaresques... ne se montraient pas tendres.

L'audace des Biscayens était sans bornes : leurs petites pinasses de quelques tonneaux montées par une dizaine d'hommes aguerris armés de mousquets

et de pierriers, se glissaient dans les flottilles, y semaient le désordre et la terreur.

Alors, on leur rendait la monnaie de leur pièce. Oeil pour oeil, dent pour dent. Faire face, toujours faire face, telle était la devise croisicaise, comme celle de Guynemer.

Avec cela, pilleurs d'épaves, les Batziens, naufrageurs à leurs heures ! Un mandement impératif de François II, en date du 24 février 1488, enjoint « aux manants et habitants du Croësic et de Guérande, de non piller, ni prendre violemment sur mer et ailleurs. » (2) C'est bien clair, n'est-ce pas ?

Mais les ducs de Bretagne, malgré ces remontrances justifiées, ne pouvaient se passer des services de ces gens de mer expérimentés et vindicatifs. Pas un « corsaire » de Nantes ou de Saint Malo qui n'embarquât son contingent de flibustiers croisicais — la fleur des marins — qui accomplissaient de « terribles besognes », au dire d'Alain Bouchart qui s'y connaissait en la matière.

On retrouve partout ces hommes durs à la peine, infatigables à la bataille, hardis à l'abordage, dans tous les rudes coups du temps.

Mais — nous l'avons dit — ils travaillaient aussi pour leur propre compte et contribuaient ainsi à l'enrichissement du pays.

Les prises entraient dans les Chambres du port comme Sésostris dans les murs de Memphis : au milieu du transport populaire ! Et le dimanche, les bons bourgeois allaient les admirer en famille, sur les quais noirs de curieux.

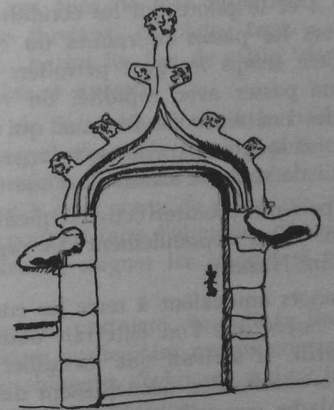
Un sentiment d'orgueil légitime et une irrésistible aspiration à l'indépendance animèrent toujours les Croisicais et déterminèrent leur vaillante et arrogante attitude. Ils restaient conscients de l'aide efficace qu'ils apportaient à la dynastie régnante et estimaient

que leur fidélité méritait des égards.

Plus tard, beaucoup plus tard, quand le commerce croisicais s'éteignit, les armateurs virent leur fortune s'amenuiser et vécurent presque dans la pauvreté. Ils hésitaient même à s'acheter une chemise de drap ; alors, ils masquaient fièrement cette déchéance en portant des plastrons amidonnés, d'où le proverbe :

*Croisicais fauads
Qu'ont des ch'mises et pas d'dos !*

Sauver la face, c'est encore faire face, comme de coutume !



Quai de la Petite chambre : Splendide Porte du XV^e siècle, avec accolade de choux frisés, accostée de 2 lions très usés.

(1) Arch. mun. BB 7.

(2) Arch. dép. B 11, F^o 123. Chancellerie.

Un refuge et une souricière : l'estuaire de la Loire

Est-il besoin de souligner l'importance de cette embouchure ?

La Loire — veine cave de la France — s'élargit ici comme un entonnoir, avant de se jeter dans l'Atlantique, et se ménage une belle rade, dite *Rade de Min-din*. Cette rade, qui fit toujours partie de la paroisse de Saint-Nazaire, servait de refuge et d'escale pour les bateaux qui attendaient le contrôle de la douane, de la Santé, ... et le pilote qui les conduirait vers Nantes à travers les passes surnoises du chenal. Alors, que de notre temps les gros pétroliers et les cargos ne font que passer avec rapidité, on voyait souvent autrefois des centaines de bateaux qui stationnaient plus ou moins longtemps. Alors, ce large couloir d'eau se fleurissait de voiles et s'animait d'une vie intense.

Nous pouvons mesurer cette fréquentation assidue à la lecture et au dépouillement des registres paroissiaux de Saint-Nazaire.

Des canots amenaient à terre les corps des décedés et des noyés que l'on enterrait dans le petit cimetière marin. Il arrivait que les aubergistes, même les habitants charitables, accueillissent dans leurs maisons les malades graves non contagieux... qui y mouraient la plupart du temps. Un chirurgien nazairien, Joseph Angély, avait organisé vers 1710 une sorte de « clinique » très encombrée.

L'embouchure présente une valeur stratégique indéniable. C'est là que le romain Décimus Brutus réunissait sa flotte de galères avant de se mesurer avec les Vénètes du Morbihan. Les Saxons, puis les Normands

s'emparèrent des îlots de l'estuaire pour en faire leurs bauges, y amasser leurs rapines et y préparer leurs razzias. On dit même qu'un royaume normand s'étendait au X^e siècle, au long de la rive droite, de Donges à Cordemais (?).

*
* *

Aussi, la rade vit-elle passer des milliers de corsaires : des Malouins, des Bretons y prirent base dès la fin de la Guerre de Cent ans, et les Nantais au XVII^e et XVIII^e siècles, la Fosse de Nantes ne pouvant plus contenir qu'un nombre de plus en plus restreint d'unités d'assez faibles tonnages.

Et puis, ces gens de mer impatients n'aimaient guère les ports fluviaux, en pleine terre ; on se traîne sur 50 km, parmi les îles de sable, dans un chenal interminable et sinueux.

La Rade de Saint Nazaire ! A la bonne heure ! C'est le large qui s'ouvre et qui appelle, c'est déjà l'Océan qui projette jusque là ses houles et ses grains. Et le continent à deux coups de rame, où, après visite sanitaire, on pouvait faire l'aiguade, déposer les contagieux au lazaret, soigner les écopés et enterrer les morts !

De là encore, partaient, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les navires garde-côtes royaux contre les Biscayens, pour les obliger à s'échouer, malgré leur habileté à forcer passages et barrages.

Dans un repli de la berge droite, les minuscules « ports » de LAVAU et de ROHARS, maintenant ensablés, abritaient une base de quelques unités. En 1488, le capitaine-major se nommait Robert de Marbré. Le capitaine Jamet (Jacques) DAVY, maître de la *Galiote* appartenant au duc François II, fut exempté des fouages pour « avoir bien servi » (1487).

*
* *

Mais, à l'inverse, la sortie de la Loire devenait une jolie souricière. Les corsaires et pirates ennemis s'embusquaient au large pour surprendre les nef s'issant de la bouche ligérienne. Hardis coups de mains, rapides comme l'éclair, et en général réussis ! En 1407, des forbans de Pornic et de Noirmoutier arraisonnent deux commerçants d'Auray et les dépouillent de leurs cargaisons.

En 1467, au mépris des trêves conclues, les Espagnols enlèvent deux navires marchands anglais en pleine rade. En représaille, le duc fit saisir les biens des négociants espagnols de la Fosse jusqu'à la valeur de XXX mille écus (1). Bien d'autres cas de ce genre ont dû se produire qui ne nous sont pas parvenus.

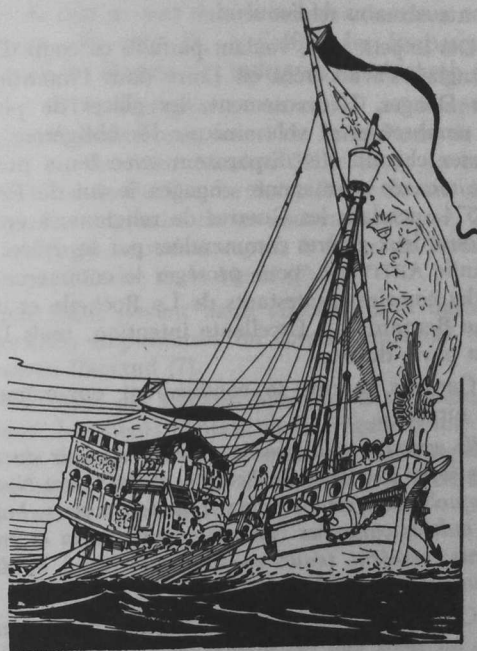
Des lettres patentes d'Anne de Bretagne, du 28 janvier 1489, évoquent bien l'insécurité des populations riveraines sans cesse en butte aux coups des pirates :

« Considérant les grandes pilleries et oppressions que les habitants de Saint-Nazaire ont soutenu durant cette dernière guerre par les Aulonnoys qui vinrent par mer à l'entrée de la rivière de Loire... »

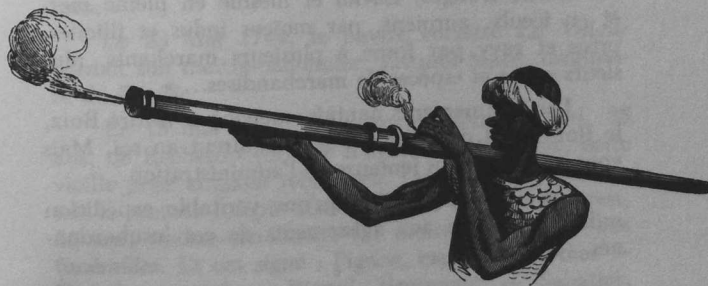
Et voici une affaire qui connut un grand retentissement dans le Comté. Le 28 décembre 1557, la Loire charriait des glaçons. Dans la rade de Mindin, malgré un froid de loup, le corsaire croisicais *Grand Jésus* prenait sous son aile une escouade de 5 bateaux chargés de vin et de blé (3 Croisicais et 2 bas-bretons).

Tout à coup, dans la brumasse du crépuscule, surgit une escadrille légère de 12 navires anglais. Chacals et hyènes s'acharnent sur le sanglier ! Cerné de toutes parts, gêné par les glaces, mal affourché sur ses ancres trop près du rivage, le *Grand Jésus* se

LES BARBARESQUES



Les corsaires barbaresques sillonnaient les eaux bretonnes.



Bombarde à main (XV^e s.) tenue par un Barbaresque (tapisserie de la cathédrale de Reims).

rendit après un simulacre de combat et tout le convoi tomba aux mains de l'ennemi.

Dès le petit jour, voulant parfaire ce coup d'éclat, les Anglais s'avancèrent en Loire dans l'intention de piller Donges. Heureusement, les glaces de plus en plus nombreuses et volumineuses les obligèrent à rebrousser chemin. Ils disparurent avec leurs proies... Cette menace permanente engagea le roi de France, en 1574, pendant les Guerres de religions, à envoyer en Loire deux galères commandées par les frères Paul et Emile ARTIVITIS, pour protéger le commerce nantais des corsaires protestants de La Rochelle et de La Roche Bernard (3). Excellente intention, mais l'enfer en est pavé, dit-on.

Car ces marins se conduisirent eux-mêmes en vrais pirates :

« Ils conçurent la pensée d'élever de leur auctorité des fortz aux lieux du Pellerin et de Saint-Nazaire, lesquels fortz estant faictz, tous les navires, barques et aultres vaisseaux venants auxdits portz et en sortants, seroient tenuz en subjection et à la discrétion desdites gallères... »

Ces forts ne virent jamais le jour, heureusement, mais les deux galères, ayant levé l'ancre de Nantes « avec leur chéourme » ès environs de Saint Nazaire, Montouer, Donges, Lavau et mesme en pleine mer, et en iceulx, auroient, par moïens indus et illicites, prins et ravy par force à plusieurs marchants, plusieurs sortes et espèces de marchandises... »

Les commerçants nantais, menés par André Ruiz, le Rothschild de l'époque, se plaignirent au roi. Mais vous connaissez les lenteurs de l'administration...

Ce n'est qu'en 1582 qu'une véritable expédition militaire mit fin aux agissements de ces insubordonnés. (4).

*
* *
- 66 -

Quelle désolation ! On dirait que tous les écueurs de mer se sont donnés rendez-vous devant l'embouchure. Ils sont là, à l'affût, les Barbaresques, les Turcs, les Maures, les indigènes du Maghreb (5).

En 1617, ils capturent un convoi au compte des marchands de la Fosse, formé du *Saint-Pierre* de Nantes 200 tx, du *Saint Nicolas*, 50 tx et de la barque *Renée* 40 tx de Pornic. Le *Saint-Pierre* devint un terrible pirate aux mains de ses nouveaux maîtres. Quant aux équipages emmenés captifs à Alger, ils furent rachetés par l'Ordre de la Merci (6).

En 1624, devant Saint Nazaire, à la barbe des gardes-côtes impuissants, un corsaire espagnol enlève un bateau flamand (7).

En 1667, des frégates biscayennes s'emparent de plusieurs bâtiments nantais, et la frégate *Bonne Nouvelle* de Nantes se fait prendre par les Anglais, le 12 septembre 1702, après un combat très meurtrier à la hauteur de Saint Marc.

*
* *

Au XVIII^e siècle, la présence des corsaires se décèle toujours grâce au registre paroissial de Saint-Nazaire.

Le 23 Mai 1744, le navire corsaire *La Valeur* perdait son maître-canonnier, Jacques Macé, originaire du Croisic.

Le 19 mai 1745, on enterrait René Roussel, 25 ans, de Rochefort, décédé d'hiver sur l'*Hermine*, cette vieille prise anglaise rebaptisée. Deux jours après, c'était le tour de Joseph Cozal dit « La Serre », de Brest, 36 ans, maître-canonnier. La maistrance assiste aux funérailles. Et ont signé : Pignon, capitaine d'armes — Tortain, second — Ricard, lieutenant — Sabatier,

- 67 -

enseigne (8) — Bellot pilote — Bouru, officier des volontaires (comme son nom l'indique !)

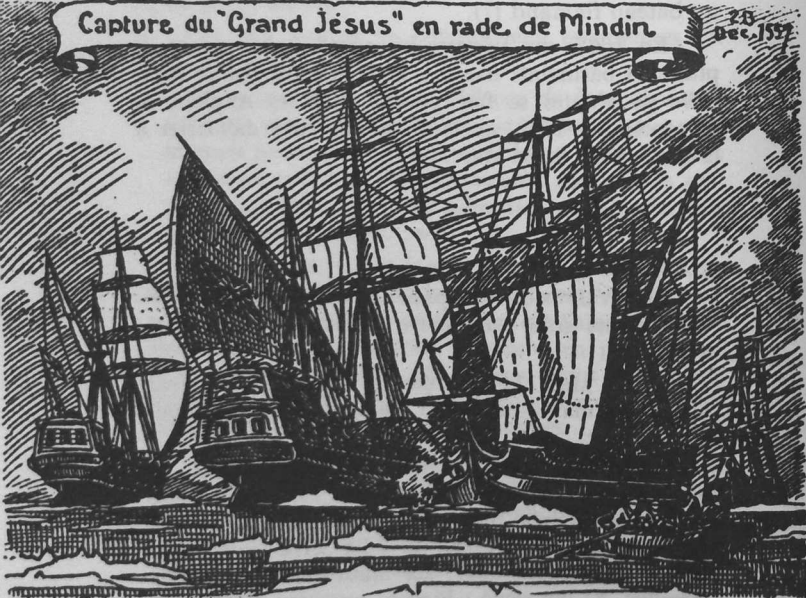
Pendant la Révolution, les corsaires républicains se tenaient en embuscade dans la rade, notamment le *Robert* (300 tx, 18 canons, 100 hommes).

L'hiver 1798 se montra très rigoureux. Le 26 décembre, la débâcle des glaces causa un dramatique naufrage. L'*Hydre*, une belle frégate doublée de cuivre, drossée sur le rivage par le courant, toucha les rochers de Penhoët, et se cassa en deux. 5 noyés.

Les autres corsaires, la *Confiance*, l'*Hippolyte*, le *Zélé*, réussirent, non sans peine, à se mettre en sûreté.

Capture du "Grand Jésus" en rade de Mindin.

23
Dec. 1557



Dessin de Paul Bellaudeau



sceau d'une ville anglaise.
Le gouvernail apparaît, dessiné pour la première fois, dans un manuscrit de 1242.

- (1) B.N. FF: 22318, p. 145 et 551.
- (2) Arch. dép. Chancellerie. F° 30.
- (3) Par exemple, le sieur de la FRESNAI-VOLVANT qui se réfugiait dans l'estuaire de la Vilaine.
- (4) cité par La Nicollière Teijéro.
- (5) La cruauté et les déprédations de ces pirates ont donné chez nous le mot très employé de *maugrebin* qui désigne des gens méchants et malfaisants. Jusqu'en 1830, les Barbaresques se montrèrent très cruels envers les prisonniers français. « Français, disaient-ils, sans foi, sans loi, malin et diable ». (Souvenirs de Pierre Joseph Dumont, publiés en 1815).
- (6) Ordre affilié aux Hospitaliers et qui avait pour mission de recueillir des fonds pour racheter les captifs des Musulmans. Il avait un représentant au Pays de Guérande, en 1684 : Maître Joseph Coquard de Kerné (Arch. de Lesnérac) « marguillier de la Rédemption des captifs ».
- (7) Fin janvier 1973, le chalutier croisicais *Myosotis* ramenait un canon de bronze, hissé aux environs de l'île Dumet (souvent occupée par des pirates). Ce beau spécimen d'artillerie légère à culasse amovible — digne pendant de la pièce de 24 du *Soleil Royal*, exposée devant la mairie — porte le monogramme du roi Louis XIII. A-t-il été perdu au cours des guerres de 1622-29, ou dans un combat avec des protestants ou avec des corsaires ?
- (8) Fils de François Sabatier (?) cité plus loin.

Les Troyens... au Croisic !



Ils sont bien allés à Carthage !

Qu'ils aient fondé Le Croisic ne fait aucun doute... pour nos vieux chroniqueurs comme Geoffroy de Monmouth, Robert Wace, Alain Bouchart, d'Argentré... qui se copient les uns les autres.

A cette époque, l'élite cultivée se nourrissait de littérature latine, notamment de Virgile. Or, l'on sait que ce grand poète raconte dans l'Enéide la fondation de Rome par des fugitifs troyens conduits par Enée, après la célèbre guerre chantée par Homère dans l'Iliade.

A l'exemple de Virgile, les historiens et narrateurs du Moyen-âge — et à plus forte raison ceux de la Renaissance — tenaient pour l'honneur à faire descendre leur nation d'un héros du même genre.

*
* *

Donc, treize siècles avant J.C., selon la fable répandue par les jongleurs bretons, BRUTUS, petit-fils d'Ascagne et arrière petit-fils d'Enée, chassé d'Italie pour avoir tué d'une flèche son père Sylvius, remonta en navire les côtes atlantiques avec d'autres Troyens, *entra en Loire, et s'ancra pendant VII jours devant Saint Nazaire*. Puis, un nouvel oracle le poussa vers les côtes d'Albion où il créa le royaume de BRITANIA, et « il y apporta la langue bretonne qui est pour le vrai le propre langage de Troyes ».

Brutus serait donc le père des nations bretonnes,

et nous voici du même coup rattachés aux fameux guerriers de l'Iliade et de l'Enéide, à la race des Dieux ! L'historien Le Baud situe même cette invasion avec une précision qui nous laisse pantois : « en l'an du monde 2.888 ».

Merveilleux !

Pendant la semaine où leur bateau resta ancré en Loire, dans la rade de Mindin, les Troyens ne chôchèrent pas ; ils visitèrent le pays et bâtirent à tour de bras.

« Du côté du clos de Retz », le roi des Pictes, Goffarius, s'opposa à leur passage, mais ses troupes s'enfuirent devant les valeureux émigrants.

Un chef troyen, nommé TOURNUS, remonta la Loire et s'en alla fonder TOURS. Un autre guerrier TROS, descendu du côté guérandais, trouva la contrée à son goût et s'installa dans un site prédestiné auquel il donna son nom : TROSIC, déformé par la suite en CROISIC.

En bon courtisan, il ne manqua pas d'inviter son roi BRUTUS et sa femme Inoguena (Ynoge, en vieux français), à venir passer une après-midi dans ce paradis. Et voilà que... « come ils chassoient, une ermyne sortit d'un buisson, et quand elle se vist oppressée des chiens, vint au giron de Dame Ynoge, et longtemps la nourrit.

Et lors là dict que c'estoit quelque bon intersigne, et que l'on porteroit pour ordre et armes. » (1)

N'allez pas chercher plus loin : voilà l'origine *croisicaise* des hermines héraldiques chères à nos ducs.

De plus en plus merveilleux !

Si bien que l'érudit sieur Parry, prédicateur et confesseur du roy, qui prononça l'éloge funèbre, en 1514, à Saint Denis, de la reine Anne de Bretagne, la traite de

« puissante dame Anne, BRUTE, TROIENNE ».

N'avait-elle pas du sang de Brutus dans les veines ?

Malheureusement, vous vous en doutez, cette belle fable mythologique ne résiste pas à la critique historique. Dommage !

Néanmoins, elle ne pouvait manquer de s'enraciner sur notre terroir. Au point que sur les registres paroissiaux de Batz, les abbés écrivaient dans les actes des précisions effarantes dans le genre de :

« Octobre 1542 : Honestus mercator Yvo Tanguy et Guillius Connan, mercatores *ac cives troiani oppidi* etc. »

Troianus devint synonyme de Croisicais, fils de TROS, et *urbs trojano* de Croisic.

Après tout, ces braves curés se conformaient aux croyances de leur temps. Quelque trente années après la mort de la « bonne duchesse », la légende survivait, et les paroles prononcées sur son cercueil trouvaient chez nous de favorables échos.

D'Argentré l'utilise dans son Histoire de Bretagne (1582) :

« Non loin de Guérande est le port du Croisic, appelé du commencement TROSIC, pour la venue et l'édification de BRUTUS ».



(1) Trésor des pièces rares, par Aubry, 1858. Voir aussi le Fureteur Breton, 1920 et Meuret : Annales de Nantes, 1, p. 2, et Travers : Histoire de Nantes, p. 3.

Vicus Cruciacus

et les imaginaires Saxons de Batz

Trêve de mythologie. Revenons à des considérations historiques.

Depuis quand date le « bourg et havre » du Croisic ?

Il est certain que cette pointe balayée par les tempêtes fut toujours habitée par l'homme. En témoignaient les nombreux vestiges mégalithiques dont il ne subsiste plus aujourd'hui que le menhir de la Romaine, ré-implanté en bordure de côte pour la curiosité des touristes. Des historiens anciens assurent que la communauté du Croisic existait à l'époque mérovingienne ; ils s'appuient sur une autre « légende » que nous allons évoquer.

Dans son hymne consacré à la Résurrection du Sauveur, l'évêque-poète Venantius Fortunatus, contemporain et ami de Saint Félix de Nantes, au XV^e siècle, fait allusion à des Saxons convertis :

« Par l'influence des douces paroles de Félix sur ces cœurs incultes, une moisson opime est sortie de la ronce ; grâce à son action sur cette dure race saxonne, vivant à peu près comme des animaux sauvages, la bête fauve s'est muée en brebis ».
(Livre IX, chant 9)

Indications très vagues, très sommaires. Mais interprétées, modifiées et amplifiées, elles forment la base de notre légende.

L'historien breton Dom Lobineau commence à combler les imprécisions du poète :

« *L'éloquence de l'évêque de Nantes ayant enfin gagné à Jésus les Saxons qui s'étaient établis avec CHILLON dans le diocèse, ils furent baptisés dans la grande et magnifique église dont Evemer avait jeté les fondements* ». (1, p. 12-1707).

Donc, comme Fortunat se sert des mots « *amnis novus* » pour désigner l'eau du baptême, Lobineau conclut que la scène eut lieu au bord de la Loire, à Nantes, dans la cathédrale, faisant ainsi allusion aux grands travaux fluviaux entrepris par Saint Félix. Par la suite, modifiant son texte, il spécifie que Félix convertit des infidèles qui infestaient son diocèse : « *Saxons, Alains, Teifaliens... misérables débris de l'armée du roi Goar* ».

On sait bien peu de choses sur ce CHILLON, prétendu chef des Saxons de Batz. Après la mort, vers 490, du féroce usurpateur Eusèbe, le comte de Vannes et de Kerné BUDIK revint de Grande Bretagne pour récupérer les territoires de son père. Sa lutte contre les Francs dura 5 ans, de 491 à 496. C'est alors qu'il défendit Nantes contre une armée barbare (Francs, Alains ou Frisons, on ne sait trop) qui l'assiégeait. Epouvantés par un miracle — une procession de fantômes — ces Barbares s'enfuirent. Leur chef se nommait Marcell, ou Mar-Chill ou Chillon ; il se convertit (1).

De toute manière, il paraît improbable que Saint Félix ait pu baptiser entre 550 et 570 Chillon et sa bande qui vivaient en 480, c'est-à-dire près d'un siècle avant. Il s'agirait plutôt de leurs enfants ou petits-enfants. Peut-être faut-il reporter cette conversion en 578, quelques années après la bataille de Questembert où les Saxons de Bayeux furent défaits par le Comte de Vannes Waroc'h. Des débris de ces hordes ont pu chercher refuge au pays nantais.

L'abbé Travers allait tout transformer (2). Avec sa témérité habituelle et son imagination désordonnée,

il avance que Saint Félix baptisa à une fête de Pâques cette colonie saxonne groupée « *du côté du Croisic* ».

La légende venait de faire un pas décisif.

Elle allait s'accréditer et se préciser au début du XIX^e siècle avec un tel bonheur que les paludiers eux-mêmes, très flattés, l'adoptèrent et que l'on a pu croire ainsi à une authentique tradition.

L'abbé Travers, de sa propre autorité et *sans aucune preuve ou référence*, plaça donc ce fameux baptême des Saxons *au Croisic*, sans toutefois préciser l'endroit. Jean Baptiste Huet de Coëtlican, en 1801, va définitivement compléter la légende bien romantique. A travers le mot CROISIC, il entrevoit la Croix du Christ plantée au milieu des barbares, et propose même une date :

« *Tous les Saxons furent baptisés le jour même de Pâques 557 ou 558. Le nom donné au pays atteste cette conversion : VICUS CRUCIACUS* » (3)

La Ville de la Croix ! Et l'on pense de suite à cette splendide *Chapelle du CRUCIFIX* (4)

— *unique de ce nom en France*, élevée près de la Barrière, endroit sacré où coulait naguère une source toute prête à fournir l'eau baptismale.

Remarquons que Huet présentait cette conception comme une idée personnelle, sans se douter qu'elle deviendrait une véritable doctrine, reprise par les historiens locaux qui ont répété — sans contrôle — la forme conjecturale CRUCIACUS.

En 1815, J. Morlent appuya et aggrava l'erreur : « *Fortunat appela le Croisic VICUS CRUCIACUS en l'honneur de la conversion des Saxons qui l'habitaient* » (*Précis historique du Croisic*).

Voilà comme on bâtit l'histoire, à grands coups de légendes... apparemment érudites ! Monnier va

plus loin encore. Autour d'un Crucifix gigantesque, serait né un village de 600 âmes, embryon du Croisic qui porte bien une croix dans ses armoiries !

Il fallut attendre 1875 pour que Léon Bureau dénonçât ces interprétations abusives dans un article retentissant (5). C'est dans la Notice des Gaules d'Adrien de Valois, à l'article du bourg de CROUY (près de Soissons, dans l'Aisne) que Huet, par une distraction incroyable, puisa son terme VICUS CRUCIACUS (6).

Car VICUS CRUCIACUS ne se trouve pas dans le texte original de Fortunat.

La légende des Saxons de Batz et du Croisic s'écroule du même coup.

Si l'île avait été le théâtre de cette sensationnelle conversion, ce succès aurait été de suite consacré par une fondation pieuse du VI^e siècle qui serait certainement demeurée la mère-église. Or, Notre Dame de Pitié, au Croisic, est une ancienne chapelle d'hôpital.

Que dit l'anthropologie ?

Tant de races ont passé ou séjourné sur notre petit territoire qu'il serait vain d'y chercher un type particulier. Des études sérieuses faites en 1901 dans les ossuaires par des spécialistes, ont prouvé que la fusion de ces diverses races s'est mal réalisée. « L'atavisme ramène sans cesse des formes crâniennes primitives dans des proportions qui révèlent une dislocation permanente des effets du croisement ».

L'indice céphalique des gens de Batz, d'après les ossuaires des cimetières, est de 82,6 — de Saillé : 83,1 — du Croisic : 83,2 alors que celui des anciens Saxons est de 76, et celui des anciens Bretons 77. L'anthropologie ne nie pas l'intervention d'un *élément blond* vraisemblablement indiqué par la proportion relativement forte d'yeux et de cheveux clairs (7) — et elle décèle aussi des infiltrations espagnoles et même... négroïdes, à cheveux crépus, qui peuvent se réclamer

des nègres et négresses évadés des parcs de Nantes (?).

On ne peut donc considérer les Batziens comme une race « pure ».

Au reste, la légende des Saxons écartée, il est probable que Le Croisic posséda aux temps mérovingiens un corps municipal.

Car pour qu'il devienne dès le XII^e siècle un adulte vigoureux, « fortifié aux spasmes de l'histoire », il a fallu aménager depuis longtemps ce bras de mer, veiller à la profondeur du chenal, à l'accès facile des bassins, rescinder les écueils de l'entrée, offrir des avantages aux clients éventuels — toutes choses qui autorisent la fréquentation commode du port et le développement de la vie économique — mais qui supposent aussi une gestion bien organisée par des responsables et des spécialistes.

Quant à l'origine du nom, nous ne voyons d'acceptable, parmi quelques hypothèses, que

KROAZIC = petite croix, en breton
(celle des armoiries ?)

De même, le mot *traict* ne viendrait pas du latin « tractus » mais du vannetais *treh* = sable.

Ces appellations, peuvent remonter à la conquête bretonne du VI^e siècle.

Mais, les graphies les plus anciennes nous parviennent de la fin du XIV^e — début XV^e : (8)

LE CROESIC
LE CROAIZIC

Auparavant ? Eh bien, par malchance, les textes ne parlent que de Cuérande et de « l'île de Batz » (Voyez plus loin, par exemple, la nomination comme capitaine de Nicolas Bouchart).

Bien sûr, les événements marquants du XIV^e siècle nous sont connus, mais par le canal d'œuvres éditées au début du XVI^e, comme les Chroniques d'Alain

Bouchart. Les débuts de l'histoire croisicaise — nous le répétons — s'estompent dans les brumes et les crachins de cette pointe sauvage.

- (1) Actes de Bretagne, I, Cartulaires :
« Rediens ab Alammania, interfecit MARCELL et paternum consolatum recuperavit » Sur le miracle des fantômes, voir Grégoire de Tours : De Gloria martyrum, I, 60, et les commentaires de Daru dans l'édition Travers.
- (2) Histoire de Nantes par l'abbé Travers (1674-1750), Tome I, p. 70 (édit. de 1836).
- (3) Huet : Statistique de l'an XI.
Gérard Mellier, dans son « Histoire du Comté nantais » (1719) pourtant bien documentée, n'en fait aucune mention ; ce recouplement montre bien que l'inventeur est Huet.
- (4) Deux bulles accordent des indulgences aux pèlerins qui contribueront à la réparation de cet édifice :
 - a) de Clément VII, du 15 mai 1536
 - b) de Paul III, du 27 mars 1540.Leur protocole permet de croire qu'il s'agissait de la reconstruction d'un ancien monument élevé en un lieu déjà vénéré par quelque chevalier revenu sain et sauf de la Croisade. (A. de Veillechêze, La Chapelle du Crucifix, Bull. de la Sté Arch. de Nantes — 1904) Mais cela encore est une simple supposition qui ne s'étaie sur aucun document. Les bulles désignent comme promoteur un certain Radulphe KARAHES ou KERHAIS qui devait être un riche armateur, car ses armoiries portent un navire voguant voiles déployées.
- (5) Ethnographie de la Presqu'île de Batz, Association française pour l'avancement des Sciences, 1875, p. 874.
- (6) qui, soit dit entre parenthèses, semble une simple interprétation d'un clerc médiéval.
- (7) 62 % d'yeux clairs dont 32 % d'yeux bleus ; 44 % de cheveux clairs chez les enfants qui s'atténuent avec l'âge, comme chez toutes les races mixtes. (Etudes des docteurs G. de Lapouge, Collignon, Dally, Périer, Broca, Voisin dans « Le Pays de Guérande », 1901, et Bull. des la S^{te} scientifique et médicale de l'ouest 1896 — IV).
- (8) Henri Quilgars (Dict. topographique de la L.I.) donne 1487 (Arch. dép. B 10) comme la date de la plus ancienne graphie connue. C'est une erreur, puisque on trouve déjà Le Croisic (sic) dans les nominations de Jehan de Juch et de Jehan de Lannion en 1405 et 1406 (voir appendice). Il existe d'autres lieux dits « Le Croisic » à Vigneux, à Guémené Penfao, et « Les Croisics » à Herbignac.

Un miracle de Saint Philbert 846

Après son séjour à Jumièges, en Normandie, où il gouverna jusqu'à 900 moines, Saint Philbert se retira dans l'île d'Her, au VII^e siècle, où il fonda le monastère d'Hermoutier devenu Noirmoutier.

Après sa mort, les Normands ravagèrent les côtes atlantiques. Les moines, emportant les précieuses reliques de leur « patron », s'enfuirent d'abord à Déas (aujourd'hui Saint-Philbert de Grandlieu), puis à Tournus.

Un témoin oculaire, l'abbé ERMENTAIRE, raconta les épisodes dramatiques de la translation des reliques à Déas. Or, parmi les miracles opérés par le saint, il en place un sur l'« isle de Baf », vers 846. Voici les faits.

Des pirates bretons — tristes concurrents des Normands ! — ayant volé du plomb à l'abbaye de Noirmoutier, se virent contraints par la tempête de chercher refuge en l'île de Baf, c'est à dire dans la rade du Croisic, et ne purent repartir à cause de vents contraires. Ils restaient donc là, fulminant contre le ciel inclément, mais vaguement inquiets de ce contretemps.

Or, Saint Philbert apparut à un jeune homme de Batz, infirme, paralysé.

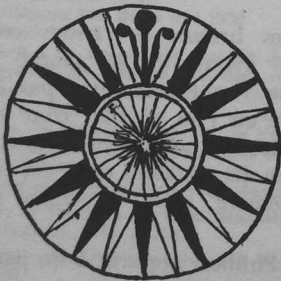
« Lève-toi, lui commanda-t-il, tu es guéri ! Va dire à ces Bretons que, tant qu'ils n'auront pas rendu le plomb qu'ils m'ont volé, il n'y aura pas pour eux de retour possible dans leur patrie ».

Le jeune homme se lève et d'un pas encore chancelant, appuyé sur un bâton, se rend à l'église de Batz, et narre son songe. Aussitôt le prêtre du lieu se fait

transporter sur les navires et prêche les Bretons. Ceux-ci confessent leur faute, rendent le plomb. Alors, un bon vent souffle et entraîne la flottille (1).

Dans ce récit, le mot Croisic n'apparaît pas ; il est seulement question de l'île de Baf (Bath, avec le th prononcé à l'anglaise) parce que Batz était la capitale religieuse de l'île formant paroisse. Le desservant parlait breton puisqu'il prêche directement les voleurs — ce qui suppose une forte colonie bretonne implantée dans l'île, un siècle avant l'arrivée des moines de Landévennec.

C'est bien pourquoi les pirates y trouvèrent bon accueil ! Reste à savoir s'ils n'y avaient pas des complices, ou tout au moins des « collègues » compréhensifs ? Nous ne mettrions pas notre main au feu...



(1) Ermentaire, 1, cap. 81-82.

« Ad quamdam Britanniae insulam cui Bafus nomen inditum est. »
Les Bretons sortaient du port de la Fourche (Beauvoir).

L'expansion de la marine bretonne XIII^e-XIV^e siècle.

La marine bretonne connaissait un remarquable essor depuis le règne de Pierre Mauclerc, au XIII^e siècle.

Chose curieuse, dans le même temps, la marine anglaise manquait d'unités pour assurer le commerce de l'archipel. On vit donc les souverains britanniques (Henri II, Jean Sans Terre) favoriser les affrètements étrangers.

Depuis qu'au XII^e siècle les Plantagenêt s'implantaient en Aquitaine, la Bretagne formait une charnière naturelle entre l'île-mère et sa « colonie ».

C'est donc la marine bretonne qui apporta en grande partie l'appoint nécessaire. Le plus ancien sauf-conduit connu émane du roi Jean Sans Terre, alors qu'il faisait campagne en France contre Louis, fils de Philippe-Auguste. Il est daté de Blaison, en Anjou, le 15 juin 1214, en faveur d'un certain JUDICAËL, *viguier de Guérande*, personnage qui mérite attention, car son nom revient sans cesse dans les transactions de ce temps (1). Ce marchand était déjà, sous la duchesse Constance, *le conseiller attitré de la maison ducal*. Les ducs ne dédaignaient pas de descendre en son logis guérandais. Banquier, il prêtait sur gages aux grands seigneurs.

Nul doute que ce riche et influent « fonctionnaire » (*viguier*) s'occupait surtout de commerce maritime et encourageait de ses deniers la construction navale locale. Peut-être même dirigeait-il une sorte de « guilde » ?

Un siècle plus tard, la marine bretonne réalisait une bonne partie du tonnage entre l'Angleterre et l'Aquitaine.

Or, les registres de la Connétablie bordelaise, dits de la Grande Coutume des vins, reposent aujourd'hui sur les rayons d'archives londoniennes.

Un jeune chercheur, Jean Christophe Cassard, en a dépouillé trois, et son travail constitue une véritable révélation (2), car il permet d'estimer et de mesurer, en ce début du XIV^e siècle, le trafic énorme qui circulait dans la Gironde. Le vignoble en pleine prospérité exportait un tonnage déjà comparable à celui de notre siècle : 850.000 hl pour l'année-récolte 1308-1309.

Les registres de la Grande Coutume alignent avec minutie tous les bateaux — avec indications de jauge et du « rector navis » (maître) — qui chargent du vin à BORDEAUX ou à LIBOURNE.

Les cartes, graphiques et statistiques de l'auteur précèdent avec netteté que 3 *grands pôles* surpassent de loin leurs concurrents bretons (3) : Ce sont :

- la Basse-Loire (Nantes et ses avant-ports : Méan (Montoir), Paimboeuf, etc)
- GUÉRANDE (le Traict, Le Croisic et Le Pouliguen)
- et Saint-Malo.

Ces « ensembles portuaires » avant la lettre devaient forcément leur supériorité à une concentration de capitaux qui permettaient de construire et d'équiper des navires nombreux et solides, de tonnage moyen (de 60 à 190 tonneaux). Les chantiers du coin débordaient de travail.

Nous parlions tout à l'heure de « guilde ». Ne fallait-il pas un véritable consortium pour organiser ce trafic et cette industrie sur une telle échelle ?

Certains navires accomplissaient jusqu'à 3 rotations par an, de façon régulière.

Et à chaque voyage, ils emportaient en frêt les produits du pays comme le sel et le beurre. Au retour, le capitaine prélevait sur son chargement une barrique de vin pour lui et son équipage, sans payer la coutume : c'était en quelque sorte la ristourne, le pour-boire de ces routiers du ponant !

Leurs circuits ne prenaient-ils pas l'allure d'un « commerce triangulaire » ? Certes, ils importaient du vin de qualité en Bretagne où les seigneurs et les riches bourgeois méprisaient la piquette du terroir. Mais la plus grande part de leurs cargaisons filait vers la Grande-Bretagne. Qu'en ramenaient-ils en frêt ?

L'étude de J. Ch. Cassard donne un relevé des navires bretons inscrits en 1308-1309 à Bordeaux et à Libourne. Nous en avons extrait les seuls GUÉRANDAIS, soit 15 unités :

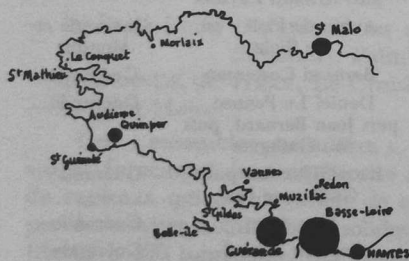
1. <i>La Vinetière</i>	maître : W. Calon puis Geoffroi Malvesin	Guérande
2. <i>La Notre-Dame</i> :	Nicolas Le Botot puis Arnaud Laydon	Guérande
3. <i>La Volante</i> :	Aubin de Pizit - ou de Bichi	Guérande et Montoir
4. <i>La Plantea</i> :	Bernard Costaman	Guérande
5. <i>La Porte Joie</i> :	Daniel Le Penneç, puis Jean Bernard, puis W. Guinguet	Guérande
6. <i>La Dieu-donnée</i> :	Raoul Thomas, puis Guillaume Dis	Guérande
7. <i>Le Saint Georges</i> :	Jean Apre	Guérande
8. <i>La Bonaventure</i> :	Berthon Ricard	Guérande
9. <i>Le Saint Julien</i> :	Bertrand Guillon ou Guillou	Guérande
10. <i>La Gagne-Pain</i> :	W Corbien	Guérande
11. <i>Le Saint Aubin</i> :	Martin Bertrand	Guérande
12. <i>Le Saint Guénolé</i> :	Pierre Breton	Guérande
13. <i>La Rose</i> :	W. Berton	Guérande
14. <i>La Sainte-Croix</i> :	Martin Bochart	Guérande
15. <i>Le Saint-Jean</i> :	Geoffroy Conan	Guérande

W. (c'est-à-dire Guillaume) Calon, Denis Le Pennec, Guillaume Berton, Raoul Thomas, autant de représentants de familles guérandaises et croisicaises que nous retrouverons au long de ces pages. Les Calon et les le Pennec mériteront même l'anoblissement au XV^e siècle. Ces « maîtres » de navires n'étaient sans doute pas tous des autochtones, tel ce Arnaud Layton qui dirigea ensuite un bateau de Redon.

Le dépouillement des autres registres de la Grande Coutume nous apporterait bien d'autres renseignements. Faisons confiance pour ce faire à la ténacité et l'enthousiasme de nos jeunes historiens.

Déjà, ces quelques données brèves et précises laissent entrevoir une ébauche d'une véritable spécialisation commerciale, un peu comme celle qui se formera plus tard, au XVIII^e s., pour les « navires de Montoir », dans le transport du sel et du blé. (4).

Malheureusement, cette expansion prometteuse se trouva sapée par la Guerre de Succession de Bretagne et le conflit franco-anglais.



Les centres d'armements bretons pour BORDEAUX de 1306 à 1309 d'après les cartes de J. Chr. Cassard.

(1) Judicaël, ou Juquellus ou Gicquel. Voir Dom Morice, Pr. I, col. 711 - 786 - 801 - 821.

(2) J.C. Cassard : Les marins bretons au début du XIV^e siècle, Annales de Bretagne - Tome 86, 1979. Toutes références.

(3) 65 % des navires, 80 % du tonnage.

(4) Voir : La marine en bois du Brivet, par F. CUÉRIFF.

Le sac de Guérande et du Croisic 1342

XIV^e siècle.

L'effort naval breton commence à porter ses fruits. Hélas ! la Guerre de Succession de Bretagne, parallèle à la Guerre de Cent ans, pompa le sang et la vigueur du pays.

Le terroir de Guérande opta pour Montfort (1) contre Blois. Mal lui en prit.

Le capitaine Louis d'Espagne et le gibelin Ayton Doria vinrent mettre le siège devant le bourg qui ne s'entourait encore que d'un vallum de terre.

La cité résista, ravitaillée par Le Croisic, à travers le Traict. Louis d'Espagne ne barguigna pas ; il envoya Doria investir le port. La surprise fut complète et la flotte marchande prise au piège.

« Il y avait là, disent les chroniqueurs, grant foison de naves et vaissiaus pleines de vins que marchants avoient amener de Poitou, de la Rochelle et de Gascogne por vendre. »

Quelle aubaine ! Les Gênois se saoulèrent toute une nuit !

Puis, avec ces navires armés en guerre, les deux chefs organisèrent le pillage des côtes bretonnes. La chance « beltournée » leur souriait : Guérande tombait en leur pouvoir. Ils passèrent pas mal d'habitants au fil de l'épée et brûlèrent le bourg, histoire de se venger d'une résistance offensante.

C'était en 1342, date sinistre pour notre petit terroir.

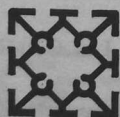
Mais les deux larrons, surpris au bas de la rivière de Quimperlé par une flotte bretonne commandée par Amaury de Clisson et l'anglais de Manny, alors qu'ils pillaient sans vergogne, subirent une humiliante défaite à Roscaquam. Louis d'Espagne ne dut son salut qu'à la fuite.

La puissance guérandaise allait-elle disparaître des mers ? Non pas !

Le courage et la ténacité de nos ancêtres nous stupéfient encore aujourd'hui. Avec les faibles moyens dont ils disposaient, ils rebâtissaient Guérande l'année suivante et commençaient à l'entourer de remparts de pierre.

De leur côté, les Croisicais reconstituèrent leur flotte et redoublèrent d'audace envers les galères de Gênes et les galiotes d'Espagne.

Si bien qu'à la fin, comme l'écrit le chroniqueur Alain Bouchart, « ayant moult bien conforté le comte de Montfort de navires et de gens », ils assurèrent le triomphe définitif de Jean IV, le fils de Jean de Montfort, et son accession au trône en 1364, après le traité de Guérande.



(1) C'était l'apanage de la maison de ce prince depuis le règne d'Arthur II.

Nicolas Bouchart

premier amiral de Bretagne,
et sa famille

Le nouveau duc montra une reconnaissance sincère ; il combla les Croisicais et les Guérandais de faveurs et de franchises exceptionnelles. Et il nomma le premier amiral de Bretagne, ou du moins un chef assumant ces fonctions, car, à vrai dire, aucune nomination écrite, officielle, ne nous est parvenue.

Où pouvait-il mieux le choisir qu'au terroir qui l'avait soutenu à ses risques et périls ? Ce fut Nicolas BOUCHART, un grand marin médiéval, un grand constructeur aussi, natif du Croisic, ou plutôt de Batz où se trouvaient ses terres ancestrales.

- « La maison de Kerbouchard et ses dépendances, comprenant un moulin, une fuie, et quelques sables » (1)
- « Une fuye et un moulin à vent proche joignant lesdits parc et maison de Kerbouchard ». (2).

Le domaine avait, entre temps, changé deux fois de nom : La Porte Hémery, puis Trémondoy (3). La fuie à pigeons, seule, demeure encore dans un champ, bien visible de la route. La tradition locale attribuait aussi aux Bouchart : le Château - Gaillard, à Batz, dont les jardins sont cités jusqu'au XVIII^e siècle (4), et le château de l'Isle Bouchart, à Penchâteau, bâti sur les ruines d'un plus ancien château féodal dit de Penhaz, et démoli, croit-on, en 1685.

Les Bouchart jouissaient sans doute de prérogatives seigneuriales, car ils avaient un enfeu dans l'église Saint Guénoles, voisin de celui des prieurs. Messi-

re Nicolas Bouchart accumula les titres honorifiques et les charges rémunératrices. Le roi d'Angleterre Edouard III, en qualité de tuteur du jeune comte de Montfort, lui avait décerné les brevets de capitaine du Croisic et de Concq-Kernau (Concarneau). On a chicané sur celui du Croisic. Dom Lobineau produit le texte original des archives anglaises où l'on lit le prénom NICAISE (Bochart) (5). Une pièce officielle pouvait-elle contenir une telle erreur d'identité ? Certainement, on en connaît d'autres et Nicaise est proche phonétiquement de Nicolas.

Mais Dom Morice (6) donne le mandement de 1355 qui stipule la nomination de « Joanni du Verger » comme gouverneur de Guerrande, et de NICOLAO BURCHARD comme capitaine de l'Île de Batz.

Il n'y a donc pas à s'y tromper : Nicolas Bouchart fut bien capitaine du Croisic et de Batz. Un autre texte le confirme, celui de l'historien d'Argentré (7) :

Il est probable que le parti français tenta d'occuper le site stratégique du Croisic, mais « Bouchart le défendit si bien que Charles de Blois n'eut le moyen de le prendre, et servit si bien à l'opportunité d'iceluy au secours du duc pour avoir la mer en commandement et faire venir des vivres du dehors, et recevoir et recueillir les secours venant par mer et autres nécessitez ».

La bataille d'Auray (29 septembre 1364) mit provisoirement fin à la guerre par la mort de Charles de Blois.

Les Croisicais n'avaient pas ménagé leur aide :

... « bon nombre de navires du havre du Croisic qu'avoit amenés Messire Nicolas Bouchart... lequel avec ses navires tenoit le siège par mer devant la place... »

Ce blocus efficace permit l'arrivée de renforts anglais. « Et descendirent à terre les gens d'armes

qui la mer gardoient avec leur amiral et se joignent à ceux qui étoient à l'armée de terre, tous certains que par mer il n'auroient aucun trouble en cette occasion ». (id.).

La bataille se déroula quelques jours après. Nicolas Bouchart a donc joué là un rôle de premier plan dans la décision finale en faveur des Montfort.

« Ce fait, le Comte se retira en la ville du Croisic, et là se estoit rendu par mer... »

Il s'achemina ensuite vers Guérande.

Tout en examinant les clauses du traité qu'il allait signer, et qui le reconnaissait comme seul duc de Bretagne, il confia à son amiral plusieurs tâches urgentes : mettre au point les fortifications du Croisic et de Penchâteau (8), et défendre Nantes du côté du Poitou.

Bouchart fit donc achever le château-fort dont nous avons parlé plus haut, et établir des murailles barrant l'isthme de Batz, avec une porte à la Barrière, flanquée de deux bastions (9).

C'est au bout de l'interminable chaussée des ponts de la Loire qu'il fit encore édifier la forteresse et la tour de Pirmil, dont il devint le premier capitaine. Dans la salle d'honneur de ce château, nous apprend Bougoin, on voyait deux tableaux peints sur bois — hélas, disparus ! — : le portrait de l'amiral, et la remise des clefs de Nantes à Jean IV, en 1382. (10).

C'est certainement au titre de capitaine du Croisic que l'amiral Bouchart alla offrir les hommages de la Communauté, le 3 avril 1379, à Dinan, au duc exilé qui réintégrait son pays dans l'allégresse générale. Par la suite, en 1387, il s'engage avec son fils Jean à bien garder et défendre le port de Concarneau (11).

Bien pourvu en capitaineries, Messire Nicolas partageait son temps entre Pirmil et ses terres de Batz où il surveillait ses vignes (12), ses salines, et

festinait avec ses amis les « Confrères de Saint Nicolas de Guerrande » (13).

La pénurie de documents ne permet pas de cerner et de définir plus avant la personnalité de l'amiral. Tel quel, il nous apparaît comme un homme éminent, doué de talents très divers : marin, guerrier, architecte militaire... et bon vivant !

Outre les Bouchart (ou Bouchard) de Bretagne, on connaît quatre autres familles de ce nom, avec des armoiries différentes :

en Normandie,
en Auvergne,
en Lorraine,
en Angoumois.

Selon Dauzat, le patronyme semble d'origine normanno-picarde, avec la signification de « fort comme un hêtre ».

La première mention de la branche bretonne apparaît dans un acte latin de 1205 cité par Dom Lobineau (11, 390) :

Buchardi, milite
Bouchard, soldat.

Celle-ci se ramifia. Les registres paroissiaux de Batz nomment toute une série de Bouchart qu'on ne sait comment rattacher au tronc commun, entr'autres :

- Jean Bouchart, 1511, époux d'Agaisse Olivier,
- Pierre Bouchart, 1545, époux d'Aliette Fouquer,
- Jean Bouchart, né le 24 septembre 1543, prisonnier de la Tremblaye en 1597 (probablement fils du Pierre précédent).

Sans doute faut-il attribuer à la branche angevine ou parisienne ce Berthelot BOUCHART dans la "montre" de Jean de la Vaste, au Mans en 1392 et ce Guillaume BOUCHART, écuyer dans la "montre" de Huc de Lambaul, à Etampes, en 1411 (Dom Morice)

Mais occupons-nous seulement de la descendance de l'amiral.

*
* *

Le fils aîné, Jehan BOUCHART, prit le commandement de la barque ducale, la *Katherine*, amarrée au Croisic. Il succédait à un autre corsaire croisicais, Jehan BERTON auquel le duc louait le navire :

« Par notre cour de Nantes, présent Jehan Berton, de l'île de Baz en Guerrande, cognut et confessa avoir prins et defait prend la garde de la barge monseigneur nommée la Katherine, et a promis rendre cette barge et les appareils d'icelle à mondit seigneur quant il l'en requerra, et auxi a promis celui Berton rendre et tenir à monseigneur bon et loyal compte des profiz et revenus d'icelle barge ».

Le (illisible) jour du mois de juing, l'an 1386 (14).

Bouchart escortait souvent les convois. (15) Ce corsaire restait ainsi sous le contrôle gouvernemental et profitait de la générosité du souverain envers sa famille (16). Nous ne connaissons pas les autres fils. Des pièces d'archives portent bien les noms de Robert, Bernard, Bretommé BOUCHART (17), sans préciser leur parenté avec Nicolas. Nous trouvons encore un Jehan BOUCHART comme écuyer en 1370 dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, et comme chevalier en 1380 dans la compagnie de Tristan de la Jaille (18). Est-ce le fils aîné de l'amiral ? Ce n'est pas sûr.

*
* *

Il reste encore une question à soulever : le célèbre chroniqueur Alain BOUCHART est-il un descendant direct de ce prestigieux marin ?

Un siècle et demi sépare les deux personnages : il y a là place à deux générations. Alain pourrait être l'arrière petit-fils, ou l'arrière-neveu, car chose curieuse, les blasons — des poissons, armes parlantes pour des marins — diffèrent par plusieurs détails aux yeux des puristes de l'héraldisme :

Nicolas : d'argent à 3 dauphins de fasce (sceau de 1387, N° 269 dans Dom Morice).

Alain : d'argent à 3 dauphins de sable, posés 2 - 1 (gravure des Chroniques).

Mais nous reviendrons tout à l'heure sur ce chroniqueur qui avait plus d'une corde à son arc.



Fuie de Trémonday, à Batz

(1) 1495, Arch. dép. E. 1392.

(2) Aveu de 1681, E. 1392.

(3) Héritiers Groy, sieurs de Trémonday.

(4) Arch. dép. B. 1534.

(5) Dom Lobineau : Pr. 497 :

« Litterae breves regis Edouardi III, datae sub anno 29, quibus constituit NICASIVM BOCHART, capitaneum insulae de Baas in Britannia, cum omnibus proficiis et émolumentis ad dictum officium pertinentibus » (Tour de Londres).

Bouchart eut donc des prédécesseurs dont nous ignorons les noms.

(6) Dom Morice : Pr. 1, 1500.

(7) D'Argentré VI, 1.

(8) Sur Penchâteau : Notice de l'abbé Radigois. Bull. de la Société Arch. de Nantes, 1907, p. 68.

(9) Les derniers vestiges disparurent vers 1884 (Guide la Presqu'île, par A. du Fresne).

(10) Bougouin : Pirmil et ses capitaines.

(11) Dom Morice Pr, 11, 708 et Dom Lobineau 11, 661.

(12) Trois planches et demi de vignes sis en un clos nommé le Truello, en la paroisse d'Escoublac entre les vignes que Jehan Lucas achata de Nicolas Bouchart (1384)
(cité par La Borderie, dans la Vigne en Bretagne)

(13) Sur les registres (XIV^e s.) de la Confrérie, on lit les noms : Nicholaus et Joannes BOUCHARDI. (Arch. paroissiales de Guérande).

(14) Arch. dép. E. 201.

(15) Lettre d'estat pour Jehan Bouchart qui va conduire certain navire chargé de sel en Normandie — 14 mars 1407 — Acte de Jean V, N° 447.

(16) Par acte du 10 juillet 1390 ; Jean IV commet à Jehan BOUCHART le soin de la barge *Katherine* et l'en fait propriétaire pour un quart. (Arch. E. 201).

(17) Mandement à l'amiral de Bretagne, aux Sénéchal et alloué de Guérande, sur la supplication de Etor de Pontbriend (sic), de contraindre un nommé Bretommé BOUCHART, BOUZEUC (pour Le Boteuc) et aultres qui ont achaté certain navire qui a esté prins sur les Anglois, à poier la somme de... » Mai 1407.
Actes de Jean V N° 678.
Ce Bretommé Bouchart était aussi un corsaire.

(18) Dom Morice 11, 1380.



Nicolas Bouchart 1387.

BOUCHART



Création des « convois »

1372

Le duc Jean IV s'intéressa beaucoup à la marine et au commerce. Il conclut des traités avantageux avec plusieurs pays : la Guyenne, l'Espagne, la Flandre, l'Angleterre. Surtout, par l'*ordonnance fameuse du 1^{er} juillet 1372* (1), il créa une sorte d'armée de mer, sûrement sur les conseils de son amiral Nicolas Bouchart.

Deux escadres armées en guerre, appelées *convois*, devaient désormais protéger les navires marchands bretons contre les pirates et tous ceux « qui veulent nuire et porter grevance au duché ».

En ce sombre moyen-âge où le droit des gens comptait bien peu, c'était une innovation. Précisons qu'à cette époque il n'existait pas, à proprement parler et à quelques exceptions près, de marine de guerre permanente (qui n'apparaîtra qu'avec Richelieu). Selon les besoins du moment, les souverains réquisitionnaient ou louaient des navires de commerce qu'ils armaient en guerre ou en course pour le temps des hostilités. Pour établir ces convois, pour rétribuer les armateurs et les équipages, il fallait bien trouver de l'argent, pressurer un « cochon de payant ».

Ce fut... le sel, imposé de 4 sous par muid dans les bassins salicoles du duché : Bourgneuf et Guérande.

Quoi qu'il en soit, malgré sa fourberie politique, son anglomanie malade, ses bouillonnantes colères, Jean IV, reste un grand souverain qui sut faire de la Bretagne un état florissant.

Les ducs Jean V et François II et le roi Louis XII ordonnèrent à leur tour la formation de « convois »,

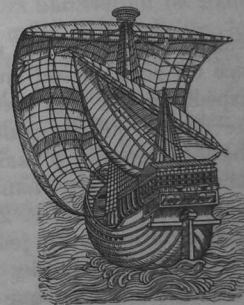
en 3 flottes ou armements annuels :

— du 15 septembre au 15 novembre

— du 15 janvier au 15 mars

— du 1^{er} mai au 15 juin,

les intervalles servant pour le congé des matelots et la réparation des navires. Le premier convoi se réunissait le 15 septembre, à l'époque des vendanges, dans le chenal de Saint Mahé, au Finistère, pour conduire d'innombrables bateaux à La Rochelle et à Bordeaux. Une nef et une barque armées escortaient les navires de « la rivière de Guérande ». Il en était de même pour les convois de sel.



(1) Titres du Château de Nantes, Pièce S.B. 29, Inventaire de 1579.

Au terme d'une folle équipée...

1373

Le duc Jean IV, exilé, voulut narguer son pire ennemi, le roi Charles V, lui lancer un défi mortel — ce que nous appellerions aujourd'hui une déclaration de guerre. Nous conseillons vivement de lire cette épître extraordinaire, pleine de jactance, d'ire, de fiel et de fol orgueil (1), document qui fut remis à la chancellerie française le 8 août 1373.

Un mois avant — courant juillet — le duc débarquait à Calais, en même temps qu'une armée anglaise forte de 11.000 hommes, sous l'autorité du duc de Lancastre.

Il voulait réaliser un plan d'une audace inouïe : traverser la France du nord au sud en dévastant tout sur le passage. Expédition fort bien préparée d'ailleurs, et de longue date (2), et qui disposait d'un matériel considérable : chariots, moulins à main, fours portatifs, vivres en abondance... Un mandement du roi d'Angleterre Edouard III, adressé le 28 mai à Adam Blakemore, maréchal de camp de Jean de Montfort (qui comptait des Anglais parmi les officiers de sa maison militaire), semble indiquer que l'objectif d'origine était la délivrance de la Bretagne par la levée des sièges de Derval, de Bécherel, de Brest (3). Mais la haine concentrée du duc s'orienta vers une véritable invasion de la France, aggravée d'une impitoyable razzia.

Sans attendre, ces forces importantes quittent Calais le mercredi 3 août, dans l'après-midi. Sur un large front, elles s'enfoncent dans la campagne, profitant de l'effet de surprise. C'est au début, une véri-

table promenade militaire, dans des provinces plantureuses, l'Artois, la Picardie, le Vermandois. La plupart des villes se rendent. Les paysans, apeurés, amènent des boeufs, des moutons, des barriques, des sacs de pain.

Et les Anglais vivent sur le pays, s'empiffrent, se saoulent de jus doré (c'est l'époque des vendanges), à la lueur d'incendies allumés comme des feux de joie !

L'invasion se poursuit. Les envahisseurs saccagent la vallée de la Marne, Soissons, Epernay, Vertus, Châlons...

Mais, partout des cris de protestation s'élèvent en France. Que fait donc le roi ? Le pauvre n'a aucune armée valable à opposer à l'ennemi. Il convoque néanmoins son Conseil qui prend quelques mesures : des francs-tireurs harceleront les flancs anglais, et Duguesclin, avec mille lances d'élite, les talonnera, sans toutefois s'offrir à une bataille rangée. La guérilla !

Cependant, le temps passe. En septembre, les Anglais délaissent Troyes trop bien défendue. Le fameux capitaine Jean de Bueil (4) organise des coups de main impétueux, s'empare de chariots, et tue l'un des plus illustres vétérans anglais : Walter Hewett (Gautier Huet).

Serrées de près par ces groupuscules invisibles et meurtriers, les colonnes de l'armée d'invasion s'étirent, fatiguées. Les effectifs s'amenuisent, les vivres se raréfient, le pain manque souvent.

Et les paysages changeants défilent : coteaux roux, labours bruns, bois dorés festonnés d'osmondes jaunies, pacages reverdis, pans de colline bruissants d'eaux vives... Mais, voici le Limousin, à l'âpre climat. Et soudain, tout s'enneige.

Les cavaliers vont, frissonnants, les doigts gelés sur les rênes, les moustaches raidies... et souvent le

ventre creux. Ils s'engouffrent à un pas déjà ralenti par l'hiver rigoureux dans un désert blanchi, un pays hostile. Ils évitent les grandes villes, brûlent les villages abandonnés et vidés de leurs provisions.

Chevauchée fantastique, extravagante, pour le panache, digne de la Légende des Siècles ! Mais un calvaire interminable, semé d'embûches, dans le froid, la faim, le vent, la maladie, la mort !

Pour comble, les deux chefs se brouillent à propos de la solde des troupes et surtout — soupçonnons-nous — au sujet de l'occupation brutale du Limousin sur lequel Montfort élevait des prétentions.

Bref, le duc de Lancastre signifie au duc de Bretagne de quitter sur le champ l'armée avec les gens d'armes qu'il entretient de ses propres deniers.

Voilà donc Jean IV, avec 60 bretons fidèles, suivant de loin l'armée anglaise, en butte à tous les périls, à toutes les rigueurs de l'hiver qu'il supporte avec vaillance et résignation. Mais prévoyant le fiasco de l'aventure, il se fraie rapidement un passage vers Bordeaux où il arrive le premier.

L'armée anglaise s'attarde, elle prend encore Tulle et Brive qui oublie ce jour-là d'être « gaillarde ». Épuisée, réduite à 5000 hommes malades et loqueteux, « les uns à pié, les autres à juments », elle atteint enfin Bordeaux, un peu après Noël.

Un bilan lamentable, de lourdes pertes pour un orgueilleux coup d'épée dans l'eau ! Le duc de Bretagne se retrouve abandonné, endetté, sans ressources. Que va-t-il devenir dans cette situation précaire et sans issue ?

Eh bien ! les Guérandais le sauvèrent ! Comment ? C'est très simple.

Un convoi de barques chargées de sel, escorté de corsaires croisicais, arrivait dans la Gironde, en janvier 1374. Nos mariniens, ayant appris l'infortune

de leur duc, lui apportèrent spontanément le montant de leur vente. Il put donc payer ses mercenaires et ses créanciers. Et l'occasion était trop bonne pour effectuer un petit tour clandestin en Bretagne. Les Croisicais l'emportèrent, incognito, à son désir, jusqu'à Auray où résidait sa femme. Gagna-t-il ensuite directement l'Angleterre ou revint-il à Bordeaux retrouver le duc de Lancastre ? On ne sait.

« Diex lui face bonne merci ! » comme aurait dit Froissart.

Mais ce sont des services qu'un souverain n'oublie pas.



(1) Dom Morice, Preuves, 11, 67.

(2) Mandements d'Edouard III du 22 et du 28 avril 1373.

(3) « Quos (il s'agit des hommes d'armes de Montfort) in obsequium nostrum, in comitiva praefati ducis, AD PARTES BRITANNIAE proficisci ordinavimus ». (Rymer, III, 981) cité par Siméon Luce.

(4) Il s'agit du célèbre capitaine, au surnom redoutable de « Terreur des Anglois », ancêtre des futurs gouverneurs du Croisic, à la fin du XVI^e siècle.

(5) On peut suivre cette chevauchée dans les Chroniques de Froissart (édition Luce, 1888) Tome VIII, p. 147 à 158, 161 à 164, 166 à 171.

Les défaites de Louis d'Espagne

1380

Nous avons parlé du condottiere Louis d'Espagne qui brûla Guérande en 1342. Ce redoutable soudard reparut devant notre côte en juin 1380 avec 19 galères et 2 lins (bâtiments légers). Il pensait refaire le même mauvais coup, surprendre encore les habitants...

Sur les conseils du Connétable de Clisson, Charles V avait conclu un traité d'alliance avec le roi de Castille : deux expéditions d'une vingtaine de navires, l'une d'été, l'autre d'hiver, devaient inquiéter les rivages bretons.

Voici donc celle d'été.

Cette fois, le Castillan échoue devant les fortifications du Croisic ; il se rejette alors sur l'embouchure de la Loire. Le fort de Saint-Nazaire, sur son promontoire rocheux, lui barre le passage. Là, commandent l'énergique Jehan d'UST et son lieutenant Jehan d'HENLES. Le pavillon de Jean IV flotte fièrement à l'une des tours. Devant l'attitude résolue des défenseurs et l'excellent armement du château, Louis d'Espagne n'insiste pas.

Mais avant de virer de bord, il expédie deux galères vers Nantes. Quoi faire ? Il désirait recevoir des instructions précises du Connétable de Clisson pour combiner une action jumelée par terre et par mer. Les galères rapportèrent des ordres : « abîmer » le Pays de Guérande.

L'année précédente, la milice de la place, sous la conduite de Guillaume du CHASTEL, avait osé repousser les assauts du Connétable et poursuivre sa troupe

débandée jusqu'en ses terres de Blain ! Ensuite, la vieille cité fortifiée avait reçu le duc en triomphe ! Impardonnable ! Vengeance ! Il est probable que le Connétable promit d'intervenir côté terre — ce qu'il ne fit pas, trop endolori encore de sa « félonneuse » déconfiture. Louis d'Espagne longe donc la corniche nazairienne. La baie de Bonne Anse offre un point de débarquement idéal. Il y jette 300 hommes pour mettre le feu à la campagne proche. Les guetteurs s'enfuient, donnent l'alarme.

Aussitôt averti, Guillaume du CHASTEL, capitaine de Guérande, monte à cheval avec quinze « lances » seulement. La rencontre se passa aux environs d'Escoublac. Les 16 braves mirent pied à terre, et glaive en main, se ruèrent sur les incendiaires qu'ils reboutèrent jusqu'à la mer.

Louis d'Espagne, la rage au cœur, essaya une autre incursion sur la Presqu'île de Rhuys : Jean de Malestroit, capitaine de Suscinio, avec « dix lances », lui infligea une nouvelle défaite.

Et l'amiral castillan de penser avec dépit :

En ce pays ne ferons rien
Mieux nous vaulsît estre en Espagne.

Et depuis, onques ne revint en Bretagne...



Notre duc est en joye d'amour..

1386

Au Croisic : on danse.
A Guérande : on mange.
(vieux diction local)

— Quelle affaire ! Savez-vous ? Notre duc est en joye d'amour !

— Il en a bien le droit, compère. Deux fois veuf et âgé seulement de 47 ans. J'ai ouï dire qu'il garde un souvenir attendri de sa première femme, la petite Margaret d'Angleterre.

— Ma foi, on le dit. N'étaient-ils pas tous deux à l'âge des amours enfantines qui se gravent pour toujours dans la mémoire des êtres ?

— Il épouse Jeanne de Navarre, la fille de Charles le Mauvais (1).

— Hé hé ! le roi de Navarre est un des pires ennemis de la France. Evidemment, c'est un mariage politique. Nantes doit s'apprêter pour ces réjouissances.

— Vous vous trompez. Et c'est cela la grande affaire. Il se marie chez nous.

— Chez nous ? Au pays de Guérande ? En êtes vous sûr ?

— J'arrive du Croisic. Depuis le 12 de ce mois de juin, Monseigneur Pierre de Lesnérac a réquisitionné trois grands navires. Il y a des ouvriers partout. On aménage en grand luxe les châteaux d'arrière. On construit même une grande chambre lambrissée pour la princesse. On charge des vivres à profusion. Le départ est proche, car les auberges attendent, m'a-t-on dit, de grands seigneurs de la cour ducale.

— Il y aura de beaux jours pour nous, compère ! Nous irons voir le duc et la duchesse au Croisic, Pâques Dieu !... Compliments à Madame votre épouse... Ainsi devisaient deux bons bourgeois guérandais, tout en regardant les maçons travailler aux remparts. Ils disaient vrai.

*
* *

Le 28 juin 1386, toutes voiles déployées dans un luisant soleil d'été, trois nefes gracieuses s'élançaient du Croisic pour « aller quérir Madame Jeanne », en Espagne. Le seigneur guérandais Pierre de Lesnérac, Connétable de Nantes, commandait l'escadrille, à la tête de l'ambassade ducale.

Les comptes de l'expédition sont consignés sur un rollet de 4 m de long conservé dans le Trésor des Chartes aux Archives départementales (2).

On y trouve peu de renseignements sur l'armement proprement dit, sauf cette dépense :

« Une livre de salpêtre et demie-livre de souffre achetée de Robinet Lespervier, pour refreschir les pouldres de quenons... 12 sols.

Les quenons (canons) étaient de longs tubes ouverts par les deux bouts, formés de douves de fer renforcées par des anneaux de distance en distance (calibre : 0,06) ; ils se chargeaient par la culasse au moyen d'une boîte séparée du corps de la bouche à feu. C'est là une des premières mentions d'artillerie sur les vaisseaux.

Parmi les 170 passagers d'honneur, il y avait des seigneurs, chevaliers, écuyers et gens du Conseil, arrivant des différentes parties de la Bretagne, mais beaucoup de notables de notre pays guérandais : Jean Bouchart, le fils de l'amiral, et ses deux frères (?) Robert et Bernard, Alain de Cleuz, Raoul Le Penneç,

Mathieu Callon, 3 Le Boteux (Laurent, Thomas, Guillo), Jean de la Gélouzie (Jalousie) etc.

Pierre de Lesnérac avait soigné l'approvisionnement de « bouche » : 10 tonneaux de blé, 60 livres de beurre, 6 livres d'amandes, 2 livres de riz, de la moutarde, une pipe de charbon, 24 aunes de quenevaz de Guérande (canevas ou serpillière fabriqué aux environs d'Assérac, et destinés aux tabliers des cuisiniers) du boeuf, du lard, du poisson sec, de la poudre de gingembre, d'ypocras, du poivre, du « sucre roset » (le sucre de canne était connu en Europe depuis 1230), etc, etc.

L'armement complet revient à 3396 livres.

*
* *

La flottille croisicaise atteint Vermeo en Biscaye le 29.

La capricieuse princesse n'était pas prête. Il fallut attendre. Les Bretons eurent tout le loisir de visiter le pays, et ne s'en privèrent pas.

La future duchesse, pas pressée du tout, cheminait à sa fantaisie sur la route de Pampelune à Bayonne où l'attendait la flotte. Nouvelle dérobade ! elle continua jusqu'au Cap breton. C'est là seulement qu'elle consentit à s'embarquer le 4 septembre, sur les navires dociles qui la suivaient depuis Bayonne en côtoyant.

Deux jours après, le 6, elle arrivait en vue des côtes guérandaises. C'est donc au Croisic qu'elle mit pied sur la terre bretonne où l'attendait une magnifique réception présidée par Jean IV. Elle demeura jusqu'au 10, au milieu de la liesse populaire. On dansa beaucoup de « ronds ». Puis, le 11 au matin, un navire la transporta jusqu'à la crique Sainte Barbe du Pouliguen. De là, elle se rendit à pieds au pré dit

la « Vigne du Château », recevoir les hommages de Pierre de Lesnérac, au nom de la Bretagne tout entière.

Honneur et longue vie à la duchesse !

Au long de l'étier, une ribambelle de barques et de barges décorées de fleurs et pavoisées de bannières herminées, l'attendait avec sa brillante escorte pour la mener au coeur du marais, à Saillé, par un dédale de chemins d'eau, en bordure des oeillets « en feu », au milieu des mulons de sel en pyramides blanches.

Les paludiers éberlués ôtaient leurs bonnets rouges et regardaient passer ce cortège de prélats, de barons, de seigneurs, de belles dames « dorées jusqu'aux yeux » comme dit Froissart. Longue vie à la duchesse !

Le duc avait préféré — pourquoi ? — cette modeste église des salines aux splendeurs de la Collégiale Saint Aubin de Guérande (3). Voulait-il vivre ce jour solennel au milieu de ses chers et dévoués sujets qui lui avaient prouvé tant de fois leur sincère amour ?

Quoi qu'il en soit, tout ce beau monde s'en alla ripailler et s'esbaudir à Guérande (4).

Mission accomplie ! Voilà comment, une fois de plus, la marine croisicaise, en grand honneur s'associa aux joies intimes de son duc...

*
* *

Aussitôt la cérémonie terminée, un grand nombre de gens d'armes prit la route des Flandres, conduits par Olivier de Mauni et Jehan Giffart (de Saint Nazaire). Ils avaient formé la garde d'honneur du duc, pour le préserver de la foule (« tourbes de toutes qualitez » dicit d'Argentré) qui se pressait aux différents épisodes du mariage. Ils arrivèrent à Lille le 12 octobre 1386. Qu'allaient-ils faire si loin de leur

Bretagne ? C'est que la France préparait une « descente » en Angleterre pour laquelle on avait forcé le duc à octroyer quelques troupes. Ce projet d'invasion échoua, comme tant d'autres !

Mais les Anglais ne pardonnaient pas, même un projet !

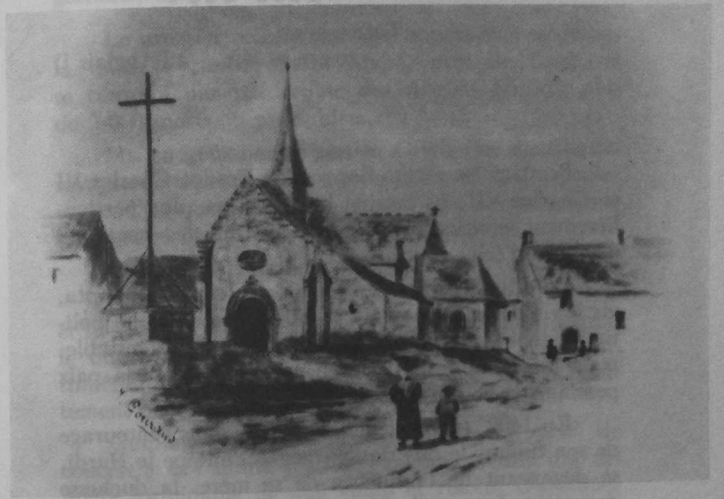
*
* *

... Les lendemains de ces divertissements princiers furent moins réjouissants. L'an 1388, l'amiral anglais Thomas d'Arundel brûla toutes les gabarres de sel guérandais qu'il trouva dans ses raids dévastateurs sur les îles de la côte bretonne jusqu'à Oléron.

CXXXII.



Pierre de Lesnerac
1385.



La vieille église (disparue) de Saillé où fut célébré le mariage du duc Jean IV et de Jeanne de Navarre en 1386.

Dessin de Madame Fouraud, vers 1850.

- (1) Il mourut peu de temps après le mariage de sa fille, en 1387.
- (2) Arch. dép. E. 206. Voir aussi Dom Lobineau, 1, 661.
- (3) Le duc Jean IV était vraisemblablement né à Guérande, en 1341, ce qui explique son attachement au terroir. Ajoutons aussi que le commerce du sel guérandais représentait un des plus gros revenus du duché.
- (4) En 1386, le sénéchal se nommait : Pierre Martin (de Beau-lieu), et le gouverneur militaire de Guérande : Eon de Rosmadec.

Guillaume du Chastel, seigneur de Bissin

Les premières armes d'un duc...

1403-1404

Torr e benn
(casse sa tête... à l'Anglais !)

Pendant les règnes des rois de France Charles VI et Charles VII, la marine bretonne, et plus particulièrement croisicaise, se distingua en des centaines d'actions d'éclat contre Anglais et Français.

En effet, le duc Jean V, fils de Jean IV, adopta, vis à vis de la France (1) et de l'Angleterre une politique de bascule surprenante, en équilibre instable, mais assez habile et efficace pour maintenir la paix pendant de nombreuses années.

En 1402, le tout jeune duc vécut dans l'entourage de son tuteur, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, se dégageant de l'influence de sa mère, la duchesse douairière Jeanne de Navarre qui quitta la Bretagne pour se remarier avec le roi d'Angleterre Henri IV.

Voilà les Bretons sans princes. Alors, dit l'historien La Borderie, ils se livrèrent à leur « penchant national », leur passe-temps favori : la chasse à l'Anglais honni ! Pendant un lustre, de 1403 à 1407, il n'y eut qu'une longue suite de campagnes et d'engagements, sans aucune trêve. Faut-il préciser que Croisicais et Guérandais s'y adonnèrent avec fougue.

Dans ces aventures enchevêtrées et sanglantes, revient toujours au premier rang, comme meneur, comme entraîneur, le chevalier Guillaume du Chastel, seigneur de Bissin, dit LA FLEUR DES VAILLANTS, ancien capitaine de Guérande qu'il défendit si bien

contre le Connétable de Clisson en 1379 et contre les Espagnols en 1380.

Il faut dire que les Anglais commencèrent les premiers ce petit jeu dangereux, en s'abattant comme des gerfauts, dès juin 1403, sur les côtes bretonnes.

Le premier combat naval d'importance se déroula dans le ras de Saint Mahé, près de Brest, et se termina par la déroute des Anglais laissant plus de 2.000 morts ou prisonniers.

Mis en goût par ce succès, Guillaume du Chastel ravagea en septembre les îles de Jersey et de Guernesey et, se dirigeant brusquement sur l'Angleterre, surprit, saccagea et brûla le grand port de Plymouth.

La vengeance suivit de près.

En novembre, les Anglais promènèrent l'incendie et la mort à Penmarc'h, à Saint Mathieu. Entre temps, le duc était rentré à Nantes. Les Bretons n'en continuèrent pas moins les représailles, avec son consentement tacite.

Guillaume du Chastel — toujours lui ! — de concert avec l'amiral Jean de Penhouet, réunit une armada formidable de 300 voiles et résolut d'attaquer le port de Dartmouth dans le Devonshire. Il devait y laisser la vie, devant Blackpool.

Son frère Tanguy du Chastel le vengea une première fois en brûlant Dartmouth et en ravageant pendant 8 semaines les côtes proches, avec la division croisicaise (2). Il fallait s'attendre à une vive réaction des ennemis.

Et cette fois, ils y « mirent le paquet » : le 25 août 1404, une imposante flotte commandée par le Comte de Beaumont, par le Bâtard d'Angleterre et par un chevalier félon, ancien gouverneur de Brest, aborda la plage de Bonne-Anse, près de Saint Nazaire, et se déploya en éventail.

Mais les guetteurs de la côte avaient déjà signalé son approche par fumées. En hâte, Guérande demanda du secours au Connétable de Clisson, au repos dans son château de Blain. Clisson fit prévenir le duc à Nantes qui rassembla aussitôt plus de 2000 combattants et expédia de suite le maréchal de Rieux avec 700 hommes d'avant-garde. Les rudes paludiers guérandais n'avaient pas attendu ces renforts. Armés de bâtons, de frondes, de fléaux, de fourches, ils offraient une résistance élastique et contenaient les envahisseurs avec une vaillance qui émerveilla le sire de Rieux. L'avant-garde vola comme la foudre sur la troupe anglaise abasourdie.

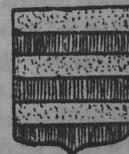
Puis, le duc paraît « en belle ordonnance de guerre ». A cette vue, les Anglais lâchent pieds, refluent vers la plage et se regroupent pour embarquer. Le terrible Tanguy du Chastel s'ouvre un chemin sanglant sous les coups de sa lourde hache d'arme, jusqu'au comte de Beaumont qu'il abat d'un revers, vengeant une seconde fois la mort de son frère Guillaume (2).

C'était le baptême du feu pour un jeune duc de 15 ans qui se montra ravi du succès. Cependant, le Bâtard d'Angleterre avait, un des premiers, regagné son navire. Craignant d'être pourchassé et intercepté par les nefs du Croisic, il fit demander un sauf-conduit au duc qui eut la faiblesse de le lui accorder. Il profita de l'occasion pour reprendre terre sur notre côte, brûler deux chapelles, enlever 50 muids de sel... et s'enfuir. « Joli prince, joli Bâtard ! » s'exclame La Borderie dans son Histoire de Bretagne.

(1) Par son mariage avec Jeanne de France, il était gendre de Charles VII.

(2) Nous donnons là la version de la Chronique des religieux de Saint Denis (livre XXV, chap. 13), reprise par Dom Morice et Dom Lobineau. Mais il paraît qu'elle tient de la légende. Mr de Circourt (Le Victorial, Notes p. 502) et Charles de la Roncière (Histoire de la

Marine française, II) lui ont fait justice. Pour eux, Tanguy du Chastel en compagnie de nombreux chevaliers français et bretons, prisonniers à Blackpool, se morfondit dans les geôles anglaises jusqu'en 1406. Cette légende revancharde aurait été forgée de toutes pièces par les combattants pour compenser leur défaite devant Dartmouth. Tanguy du Chastel, né au château de Trémazan (Finistère), mourut à Beaucaire en 1449 ou 1458 (?)



DU CHASTEL

Fascé d'or et de gueules à 6 pièces.

Devise : Car mab Doue (Aime le fils de Dieu)

Cri : Vaillant du Chastel !

CAR MAB DOUE

Les Croisicais font des prisonniers 1407

Les Anglais ne désarmant pas, les Bretons les attaquent sur leur propre territoire. C'est ainsi qu'ils soutinrent le chef gallois Owen Glendour. Toute une flotte bretonne — à laquelle participaient quelques navires croisicais — rassemblée à Saint Pol de Léon, transporta le corps expéditionnaire (1).

1405-1406 : nouveaux combats sporadiques qui infligent des pertes sérieuses à l'ennemi.

Robert SORIN, gouverneur de l'île de « Bas », reçoit mandement, en décembre 1406, « d'aller prendre navires et mariniers qu'il jugera nécessaires pour certaine armée ordonné d'estre levée » (2).

Beaucoup de gentilshommes guérandais offrirent leurs fortunes et leurs bras au duc pour la défense des côtes : Guillaume JOUAN qui arma 5 navires et 300 hommes (3), Jean JOUAN, son frère, Hervé et Jehan LE BOTEUC, Jehan de COLVEUC.

Pour les remercier, le duc les exempta d'impôts (4).

Au commencement de mai 1407, une flotte anglaise tenta une nouvelle descente, mais se heurta à la division croisicaise, commandée par Jean BOUCHART sur la *Catherine*. La canonnade fit rage (5) et les Anglais y laissèrent des plumes...

Peu après, le 30 mai, une trêve intervint, demandée par la reine Jeanne de Navarre. Le succès de nos marins dans cette bataille mémorable donnée devant Le Croisic, transparait dans plusieurs pièces des archives ducales.

Un mandement de Jean V, daté du 22 juin 1407, quelques jours après la trêve, ordonne à Robert SORIN, capitaine du Croisic, de se saisir de « 120 Anglais pris par ceux de Guerrande ». (6).

Ceux de Guérande ? Ils sont nommés plus loin. Ce sont bien les « gens du terroir », Croisicais et Guérandais, fraternellement unis devant le danger, qui se sont couverts de gloire : Jehan BOUCHART, Jehan ERLUEN, Pierre GROU, Guillo LE CAPITAINE, Jehan COLVEN (pour Colveux), Pierre LECOMTE, seigneur de Careil, et « aultres plusieurs ». Jusqu'ici, tout va bien.

Mais le duc avait jeté son dévolu sur les prisonniers. Il leur accorda d'abord (20 mai) des lettres de sûreté jusqu'à Noël 1407, soi-disant pour leur permettre de faire quérir leurs rançons (7) ; puis brusquement (le 22), il les fit diriger sur Morlaix pour les échanger contre un seigneur breton Hugues de Keranmanac'h, sa femme Marguerite et leurs deux enfants, auxquels il s'intéressait et pour lesquels le sire de Bocquesay refusait des rançons raisonnables.

Les vaisseaux capturés furent vendus, comme de coutume, au profit des vainqueurs. Seulement, le partage souleva des protestations d'un nommé Hector de Pontbriant dont les « baleiniers » n'avaient pas touché leurs parts. On en appela au duc. Les accapareurs qui se nommaient : Bretommé BOUCHART, Jehan LE BOTEUC et « aultres de Guerrande », durent reverser 2975 écus aux plaignants. (8).

Avides sur terre comme sur mer, ces gens-là !

*
* *

Les combats sur mer ne cessaient pas. Les échos nous en parviennent par l'intermédiaire des mandements du duc Jean V.

Il est probable que le capitaine Jehan de JUCH, qui assurait l'intérim de Robert Sorin, et le sire

de Rochefort montèrent quelques « courses » fructueuses, à l'été 1407, avec des « balliniers » « *de ceste darraine (dernière) armée de Guerrande* ».

Mais les deux compères ne s'entendirent pas sur le partage du butin. Et le duc dut intervenir pour mettre fin aux crialleries de part et d'autre (9).

Cette chamaillade fortuite nous permet d'entrevoir qu'une véritable *armée de mer* stationnait au Croisic, vraisemblablement rassemblée dès 1406 par Robert Sorin, comme nous l'avons lu plus haut.

*

* *

Autre personnage récompensé par le duc pour des prouesses navales : Jehan du BELOUARD (10) Voilà qui remue de vieux souvenirs dans la paroisse d'Escoublac.

Le Belouard (contraction populaire de « boulevard ») désignait un large parement de terre, sorte d'énorme terrasse défensive, enfouie sous les sables au XVIII^e siècle, comme en élevaient les Gaulois. On peut penser qu'il y eut là au Moyen-âge un domaine, une petite seigneurie dont Jehan du Belouard était le titulaire. S'y rattachait une redevance féodale fort curieuse : les moines du prieuré de Saint Nazaire devaient déposer sur le « pont du Belouard », dans la nuit de Noël, une pinte de vin et un pain blanc destinés aux pauvres.

*

* *

Quelques mots pour terminer ce paragraphe sur les familles guérandaises LE BOTEUC et DE COLVEUC.

Le manoir de Colveuc s'accroche à flanc de coteau, près du Traict et des marais. Le propriétaire n'avait qu'un court chemin à faire pour atteindre son bateau. Les paysans du coin montrent même des murailles et des emmarchements ruinés, au sud de Kerhué, comme une sorte de quai (?). Ces premiers seigneurs qui portaient le nom de leur terre, s'éteignirent au début du XV^e siècle.

Il n'en est pas de même des LE BOTEUC, gens de guerre et gens de robe probablement issus d'Es-

coublac. Ils achetèrent vers 1420 la seigneurie de Coët-sal, près de la Madeleine de Guérande et la conservèrent jusqu'à la Révolution. (11)

Jehan (né en 1377) et son frère Hervé combattirent sur mer en 1407 et 1411.

CXXXV.



Jehan du Tuch. 1365.

(1) La trésorerie de Bretagne était passée depuis peu aux mains de Robert SORIN, capitaine du Croisic. Dans ses Comptes (Dom Morice, Pr., 11, 746), Sorin signale l'armée réunie par l'amiral Jehan de Penhoët à Saint Pol de Léon, à partir du 28 octobre 1405. Nul doute qu'il avait conseillé à l'amiral d'engager des forces du Croisic.

(2) Acte de Jean V N° 402, Tome IV, p. 122.

(3) Arch. dép. E. 214.

(4) Acte de Jean V, N° 469, du 22 mars 1407.

(5) L'artillerie de marine avait fait son apparition en 1338.

(6) Acte N° 668, tome V, p. 45.

(7) Actes de Jean V, N° 665, 666, 681 et Chancellerie B 1 F° 16.

Il faut remarquer que parmi les Anglais, il y avait quelques bretons « égarés » : Philippe Baiion, Roger Quin, Jouhan Even, Robert Cradic.

(8) Acte N° 678. Hector de Pontbriant était un Malouin de Pleurtuit. Les Malouins étaient donc venus renforcer les Croisicais.

(9) Acte N° 915, juillet 1407, signé Turca(n)tin, secrétaire.

(10) Chancellerie B 11.

(11) En breton Le Boteux = ronces, broussailles. Le nom est traduit dans le Cartulaire de St Nicolas de Guérande par « de virgulto ».

Les Jouans

« Bon renom »

Afin de mettre son littoral à l'abri d'attaques françaises intempestives, et d'exciter l'ardeur combattive de ses corsaires, François II fit armer deux flottes :

— une au sud, avec port d'attache au Croisic, commandée par Guillaume JOUAN.

— l'autre au nord, commandée par l'amiral Even du Fou.

Il abandonnait tout butin qui serait ainsi réparti :

— 1/4 aux capitaines, 1/4 aux armateurs, 1/2 aux matelots.

Une magnifique aubaine pour la division croisicaise !

En conséquence, un mandement de Redon, du 13 juin 1470, confiait à Guillaume JOUAN (pour les marins) et à Thomas de Kerazret, prévôt des maréchaux (pour les soldats), « le faix et la charge » de 300 combattants sur 5 navires réunis au Croisic :

La Nef, de Nantes, le *Cerf* de Nantes, la *Haquenée* de Nantes, et 2 autres navires croisicais, « pour tenir la mer pendant un mois, faisant guerre contre les Anglois qui prennent à la mer sur les Bretons ».

Guillaume JOUAN reçut 500 écus d'or d'acompte (1).

Jean V avait déjà récompensé et anobli Jehan JOUAN, frère de Guillaume, pour d'exceptionnels services rendus au duché. Lorsque Margot de Clisson s'empara par perfidie de la personne du duc, deux navires croisicais recrutés par Jehan JOUAN remontèrent la Loire jusqu'à Chantoceaux pour rejoindre l'armée bretonne, avec 13 lances, 76 archers et 12 charpentiers du pays.

L'acte d'anoblissement y fait allusion :

« 24 juillet 1428, Château de l'Hermine, Comme nostre amé subgit Jehan JOUAN demourant en l'Isle de Batz, nous aeit servi bien et loyaument les temps passez, en bon apporeil d'armes, comme les nobles de nostre pais... tant au recouvrement de nostre personne à Chateauseaulx et ailleurs que dempueis ès voyages et mandementz que avons faictz, l'avons anobli et l'anoblissons... » (2)

Des lettres patentes attestent que l'ancêtre, Hervier JOHAN, chevalier breton, mourut au combat d'Auray, le 27 septembre 1364, pour la cause des Montfort. Une branche, originaire du Léon, s'établit dès le XIV^e siècle au pays de Guérande, dans les seigneuries de Ranzégat, de Kercassier et de Crémeur (3), avec la devise « BON RENOM »... qui ne mentait pas !

Dans la même foulée — ou presque — le duc anoblit aussi les QUELO (4), riches bourgeois, corsaires à leurs heures, qui habitaient à Kerdréan, fief de la Roche-en-Batz (5).

(1) Arch. dép. E. 214. Chaque homme recevait 40 sous par mois pour ses vivres et sa solde.

(2) Actes de Jean V, N° 1810 (Vidimus du 29 XII 1456).

(3) Olivier JOUHAN, « lance » dans la compagnie de Launey (Dom Morice, 111, 389) en 1481, puis receveur du domaine, habitant au manoir de Crémeur, en 1510. Epoux de Jehanne Le Sénéchal.

— Jacques JOUHAN, receveur de Guérande... et marin (FF 22361, p. 109, B.N.) 1475.

— Pierre JOUAN, lieutenant de la Sénéchaussée, vers 15..

— Jehan JOUAN, noble écuyer, sieur de Ranzégat, époux de Marguerite du Val, 1512.

— Jean JOUAN, né en 1611, époux Arnaud, sieur de Kercassier et de Trenevez (en Piriac), décédé le 3 août 1681.

— Jean JOUAN, marié deux fois : a) à Gillette de Gouesmat, d'où 2 enfants : Hiérôme et Jeanne. b) à Suzanne de Sécillon.

(4) Anoblissement de Jehan et de Eon QUELLO, 20 avril 1437, Acte N° 2263.

(5) ainsi nommé parce qu'un rocher, près de la côte qu'il domine, servait de « pierre aux serments », comme le menhir de Congor. Le manoir de Kerdréan fut démoli en 1795.

JOUAN



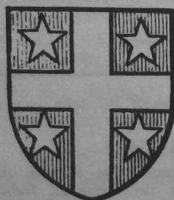
« d'azur au chevron d'or chargé de 3 molettes de gueules et accompagné de 3 soleils d'or. »

QUELO



« d'azur à 3 taus ou croix de St Antoine d'argent. »

LE BOTTEUC



« de gueules à la croix d'argent, cantonnée de 4 étoiles de même. »

Sebotenc
3

La plus ancienne signature connue des LE BOTEUC. Avril 1512. Registre paroissial de Batz, p. 51.

Les mauvaises prises

XV^e siècle

Les Croisicais mettaient leurs navires au service de commerçants étrangers, et s'inséraient dans le trafic anglais qui, à cette époque, manquait encore d'unités. Ils s'exposaient ainsi aux représailles de leurs compatriotes.

Là, tout se complique jusqu'à l'imbroglio, jusqu'au paradoxe le plus forcené. On voit, par exemple, les Croisicais attaquer, en février 1412, à l'embouchure de la Loire, un navire nantais chargé de harengs blancs, appartenant à l'armateur Henri Lakensny, et vendre la cargaison : c'était un véritable acte de piraterie. Dans le même temps, un autre navire croisicais — patron Thomas Nicol — travaillait pour le même armateur. Alors qu'il conduisait en Angleterre 3 balles de laine et des objets d'argent et d'or estimés 2720 livres, il tomba aux mains de corsaires du Conquet. Si bien que Lakensny subit un double préjudice, au total 2688 écus, qu'il eut l'outrecuidance de réclamer au duc.

Au mois d'avril, un autre vaisseau croisicais, chargé de 90 tonneaux de vin de La Rochelle, 54 paniers de lamproies, 2 ballots de toile — le tout estimé à 3280 écus, pour le compte de deux commerçants anglais : Nicolas Bydfort et William Wyod, de Weymouth, et d'un marchand d'Utrecht : Jean Sebeyn, fut pris et pillé par des corsaires bretons de Saint Pol et de Tréguier.

Les trêves ni les brefs n'étaient respectés.

En 1407, le duc rappelle à l'ordre les maîtres de trois baliniers de Guérande qui avaient pris sur la

Rance un navire anglais muni d'un bref de sûreté de l'amiral de Bretagne (1). Par la suite, les baleiniers têtus essayèrent de récupérer leur prise qui s'était perdue (ou qu'ils avaient volontairement perdue) sur la pointe de Penmarc'h.

Le roi d'Angleterre protesta près du duc. Son ambassadeur communique à la Chambre arbitrale un état des pertes éprouvées par les commerçants britanniques, du fait des corsaires bretons, parmi lesquels se distinguent évidemment les Guérandais :

« *Le lendemain du jour Sainte Catherine 1411 (26 nov.). Karaulin LE GRUIER, (2), Jehan JEGOU, Jehan HELON et leurs complices de la ville de Guérande, prirent un navire du Portugal appartenant à un marchand d'Hertford : William Wellington* ».

Les pirates conduisirent le navire à Guérande (c'est-à-dire au Croisic) et vendirent la cargaison « à leur plaisir », soit :

- 25 tonneaux de vin de Gascogne estimés 200 marcs d'Esterling (ou 800 écus)
- des vambéas, plates, bachinets, gantèles et aultres armes,
- un petit henap d'argent
- une sainture d'argent poisant 2 unces et demie
- une hopelande de Wastede double
- un chaperon
- et d'autres objets de la valeur de 240 écus... (3)

Ils refusèrent de faire restitution audit marchand. En conséquence, le roi demandait au duc le remboursement intégral, plus une somme de 340 écus pour les frais de poursuite et diverses dépenses.

Le duc tança vertement les capteurs. Mais ceux-ci acquittèrent-ils leur dette ?

Nous en doutons. Ah ! on ne les menait pas comme

des moutons, nos Guérandais ! Ils n'en faisaient qu'à leur tête plus dure que le granit de leur côte !

*
* *

Autre acte reprehensible.

Trois seigneurs bretons : Jean de Lannion, Hervé du Chastel (frère puiné de Guillaume et de Tanguy) et Jehan de Kerguilliau, accaparèrent 7 ou 8 bateaux anglais pendant la trêve. Une transaction passée entre les délégués du roi d'Angleterre et les députés du duc, leur donna tort et les condamna à renvoyer les prisonniers sans rançon et à restituer les navires « royaument et de fait, avecques les apparails d'iceulz vessaux qui y estoient au temps qu'ilz furent prins. (1414).

Ce Jehan de Lannion fait figure de véritable brigand. Les prises anglaises ne lui suffisaient pas. Pour se distraire et s'enrichir, il s'attaquait aussi aux bateaux bretons. C'est ainsi qu'il assaillit un « vessel » appelé la *Marie de Guérande*, et quelque temps après la *Marie de Batz*, s'empara des cargaisons de sel et de toile. Le chenapan fut condamné à rendre tout ce qu'il avait volé, ce qu'il se garda bien de faire ! (4) Si nous avons jeté un regard sans indulgence sur les attentats de ce personnage hors du commun, bien en cour, maistre d'hôtel du duc, c'est qu'il fut nommé en décembre 1407 gouverneur du Croisic (5). Quelle confiance accorder à ce sacrifiant ?

La justice ducale ne badinait pas avec ces délits, mais elle n'arrivait pas à faire exécuter ses arrêts. La Chambre arbitrale n'hésitait pas à rappeler à l'ordre un amiral de Bretagne qui se conduisait en pirate :

Le sire Alain de la Motte, *vice amiral et capitaine du Croisic*, et Guillaume de Kergouët, ex-lieutenant de l'Hôtel (ducal), sont condamnés en octobre 1477 pour une caravelle espagnole mal prise (7).

*
* *

Le comble est atteint lorsque les convoyeurs dépouillent eux-mêmes les navires qu'ils sont chargés d'escorter. Vous étonnerez-vous de surprendre à ce jeu crapuleux des marins croisicais ?

Ecoutez cette désagréable aventure arrivée à trois marchands du Finistère : Guillaume Cluzière, maître d'une pinasse de Penmarc'h, Guillaume Le Corre, contre-maître de l'escaffe *Va de par Dieu*, et Henri Poictevin, maître de la caravelle *Saint Amand*, de la Forêt-Fouesnant.

Adonc, en ce Noël 1461, les suppliants se trouvaient à La Rochelle pour charger du vin. En sortant du port, ils rencontrèrent trois navires de guerre du Croisic desquels étaient maîtres : Guillaume BOUTET, Jehan LESPAN, et Jacob JOSSES. Ils leur demandèrent, moyennant honnête rétribution, de vouloir bien les escorter.

D'accord ! Mais goûtons d'abord ces vins. Ma doué, excellents ! Prélevons quelques barriques... Bon ! vous pouvez aller sans peur, nous suivons.

Nos marchands, un peu interloqués par tant de sans-gêne, gagnent la haute mer. Ils ne sont pas au bout de leurs peines. Manque de chance, ils se trouvent nez à nez avec un balinier anglais. Où sont donc les convoyeurs ? Invisibles.

L'Anglais arrête le convoi :

— La cargaison ? Du vin, messire captain.

— Wine ? Yes... Very well... Aoh ! famous ! Hello, boys ! Here's the health to the king of England ! Hurrah ! (A la santé du roi d'Angleterre).

— Tiens, trois voiles à l'horizon ! Serait-ce nos Croisicais ? Non, mais c'en est d'autres, trois autres corsaires du Croisic qui ont tôt fait de neutraliser le balinier.

— Merci, braves marins. Hein ? Ce que nous transportons... Heu, du vin...

— Du vin ? Grand'merveille, voyons ça de plus près. Affalez un tonneau. Hu... Du premier choix ! Nous en ferons désormais notre vin de table journalier.

— Mais, ce vin ne vous...

— Vertudieu ! Depuis quand les prises protestent-elles ?

— Des prises, nous ?

— Ouste, faquins ! Cap sur l'île d'Yeu.

Et nos trois marchands, consternés, doivent obéir sous la menace. En arrivant au Port de la Meule, qu'aperçoivent-ils tout de suite avec stupeur ? les trois premiers Croisicais, venus comme à un rendez-vous !

— Ah, ben, alors, s'exclament les joyeux drilles, encore nos marchands de vins ! Camarades, fêtons les retrouvailles, Débondez quelques fûts... A nos santés ! Encore une tournée d'honneur... et voile pour le Croisic !

— Pour le Croisic ? Mais nous voulons atteindre Auray...

— Doucement, Jeannette ! Marchez toujours, vous verrez bien !

Une nuit interminable dans la froidure de l'hiver, sous un ciel bouché par de lourdes nuées blêmes de neige... tandis que les insatiables corsaires se réchauffent au vin chaud.

Quel guignon ! La malemort sur ces filous, ces parjures, ces soiffards !

Au matin, on pousse sans ménagement les trois marchands dans la Grande Chambre du port. Jehan Lespau et ses madrés comparses prétendent garder navires et marchandises comme prises de guerre sur les Anglais ! Heureusement, il y a une justice en Bretagne ! Les marchands bafoués se rendent à l'Amirauté et font mettre arrêt par la Cour de Guérande

sur leur cargaison... bien entamée. Nous ignorons la suite. Espérons qu'ils eurent gain de cause... Ce n'est pas si sûr... Que d'émotions, de sévices, de frais imprévus, et quel retard dans ce voyage mouvementé ! (8).

*
* *

Un nommé Michel LEVAILLANT du Croisic demande au duc, en 1473, des lettres de rémission pour des forfaits et des pilleries « qu'il a faiz à la mer sur des subgés de ce duché » (9).

On aura une idée de la renommée détestable de nos gens par le cas suivant.

Des négociants de Quimper naviguaient sur le *Saint Julien*, une caravelle de 50 tx armée à leurs frais. Ils sortaient de Bayonne où ils avaient échangé blé, toiles et beurre contre du vin, du brai, du saffran, de la résine, des yoles (10) etc...

Devant la côte d'Alcason (Castille), leur tombe dessus un corsaire espagnol monté par 40 hommes conduits par un certain... Jean LE GOFF.

Oui, oui, vous lisez bien : un Breton ! Va-t-il se montrer bon enfant pour ses compatriotes ? Nenni. Il leur déclare tout de go qu'il eut beaucoup à souffrir récemment d'un autre *corsaire guérandais nommé Jehan MAHÉ*, et que, devant l'impéritie de la justice ducale, il se fait désormais justice lui-même, sans plus de « considération, muni d'une marque du Roi de Castille. »

Les commerçants n'échappèrent à la mort que de justesse et perdirent leur caravelle. (11).

(1) Arch. dép. Chancellerie, B 1 F° 13.

(2) LE CRUYER, vieille famille croisicaise qui posséda le manoir de Kersalio en Clis et le manoir de Kervaudu au Croisic.

- (3) Trésor des Chartes, pièce 0 E 2 - 1579.
(4) Dom Morice, Pr ; 11, 891, 892. Original : Arch. dép. E. 121.
(5) nomination de Jehan de Lannion au poste du Croisic - Acte 979. Tome V, p. 95 de Jean V, daté de Moncontour.
(6) B.N. man, Fr, 5503.
(7) prise à tort. B.N. F.F. 22318, p. 41.
(8) Chancellerie, enquête faite en 1462, et B 2 F° 16, 1461.
(9) Chancellerie B 2 F° 15.
(10) yole : petite embarcation longue et légère (mot d'origine norvégienne ?).
(11) Arch. dép. E. 202 - année 1473.



Alain Bouchart

chroniqueur et... pirate.

1471

Tandis que nous feuilletions les archives de la Sénéchaussée de Guérande, notre regard s'attachait soudain à une belle signature tout enjolivée d'arabesques, tracée d'une main ferme qui maniait la plume d'oie avec dextérité.

Quoi ! Alain Bouchart, le célèbre auteur des Chroniques bretonnes composées à la demande de la reine Anne. Maître Alain Bouchart, dans un simple aveu de 1471, d'un certain Pierre Lemoël, pour des marais salants ?

Oui, c'est bien lui, et le mot « pesse » atteste qu'il fit fonction ce jour-là de notaire avec un autre tabellion.

Les gens de loi pullulaient au XV^e siècle, et cette engeance fréquentait volontiers les paysans aisés, les coqs de village, dont ils dressaient les actes et les contrats. Bouchart a dû mener à ses débuts cette existence quasi-rustique. Et nous sommes bien ici dans un riche petit pays où les laboureurs ont des ressources abondantes, les paludiers un bas de laine bien rempli, les vigneronniers des arpents de vigne au soleil, les armateurs des navires lourds et des clients sérieux.

Une jolie gravure sur bois de l'édition de 1514 représente notre chroniqueur écrivant son Livre, assis devant un lutrin, dans une chaire de bois à dais et dossier sculptés. Le flanc du pupitre porte l'écusson des Bouchart (3 dauphins de sable). Sur la tablette, à portée de main, reposent l'écrivoire et le canif à

Alain Bouchart pesse



tailler les plumes d'oie. Dans la chambre, s'éparpillent des volumes reliés. Le cadre floral de cette scène forme la lettre P, initiale du mot POUR, premier du Prologue.

Le personnage est vêtu à la manière des hommes de loi : grande robe à manches amples, chapeau à pans.

On a évidemment peine à se figurer que ce chatfourré bien emmitouflé, tout imprégné de jurisprudence, ait pu se transformer à ses heures en pirate impitoyable, comme nous allons le voir bientôt.

C'est que du sang de marin coulait dans ses veines et que le goût de l'aventure lui remontait aux lèvres du tréfond de son être. Il emploie volontiers dans sa Chronique le vocabulaire spécialisé de la marine :

« ils mirent au vent *papefil* (grande voile de milieu), *bonnettes* et *migennes* cornues. Ils tournèrent à la *boulingue* pour recueillir le vent qui moult leur estoit eschars. Il faisoit *brouillas* et estoit le temps *carme*, *sery* et *coi...* »

*
* *

En vérité, la vie de Bouchart s'enfouit dans l'ombre de l'oubli. Rien sur sa naissance, rien sur son décès. Quelques dates éparses forment de vagues points de repère, insuffisants pour une biographie complète (1).

L'examen attentif des archives va encore compliquer le problème : *c'est qu'il y eut au moins 3 Alain Bouchart !*

D'abord le chroniqueur qui a pu naître entre 1445 et 1450, et mourut avant 1531.

Un parchemin de 1434 — déclaration de salines par Jean Le Bouteiller, nomme un Alain Bouchart,

receveur de Guérande, fonction importante (2). Est-ce le père ou le parrain (oncle ?) de notre chroniqueur ?

Enfin, une pièce de 1513, de la Bibliothèque de Rennes, contenant les Réformations anciennes de la noblesse, donne pour Batz :

Alain Bouchart, fils de feu Jean.

A cette époque, le chroniqueur pouvait avoir entre 63 et 68 ans. Peut-on vraiment lui attribuer les fréquentes et tardives paternités inscrites dans les registres paroissiaux de Batz (3) ? C'est fort douteux. D'ailleurs, la demoiselle Olive Loysel, dame Bouchart, qui signe comme marraine de nombreux actes de baptême dans la paroisse Saint-Guénolé, entre 1510 et 1520 ne peut être que la femme de ce troisième Alain Bouchart. (3).

On peut toutefois avancer que le chroniqueur occupa à la cour ducale une fonction publique : conseiller et maître de requête, secrétaire de la Chancellerie : il rédigea et signa plusieurs fois *au nom du duc*, des sentences et des remontrances (4).

Avec son frère aîné Jacques, également avocat, il règle une curieuse affaire de « pastels » (teinturerie) à Saint-Malo, en 1484 (5). Les deux frères président encore en 1485 à l'édition de la « Très ancienne Coutume de Bretagne ». Sur un état nominatif de ceux qui reçurent des présents à l'occasion du décès de François II, figure maître Alain Bouchart, héritier de 4 aunes de drap à 8 livres l'aune (6).

Devenu veuf, il se remarie en 1496 avec une Jeanne de Resnier qui lui apporte la seigneurie de Vaux-le Vicomte, deux siècles avant Fouquet. Il siège maintenant au Grand Conseil Royal, à Paris, tout à côté de son parent (et beau-frère ?) :

Maistre Jehan BOUCHART, procureur et conseiller du roi (7).

*
* *

On peut supposer qu'Alain Bouchart naquit à Batz. Il était en tout cas « breton-tonnant », comme il le dit lui-même, c'est-à-dire qu'il parlait le breton, ce « vraye langaige de Troie ». Il connut le problème de tous les cadets de famille, dits juveigneurs, déshérités par le droit d'aînesse. « Il ne pouvait devenir, dit A. Dupuy, qu'agriculteur, ou soldat, ou prêtre, ou avocat, ou notaire, ou pirate » (8).

Il fut bien notaire, avocat et pirate.

Où étudia-t-il le droit ? Vraisemblablement à Angers où il avait des parents qui exerçaient le métier de fondeurs. Sur une des cloches de l'église Saint Aubin, on lit :

Pierre BOUCHART, et Etienne son frère
M'ont de leurs mains fait en cette manière
L'an 1429.

Une autre cloche angevine de 1463 porte le nom du curé : Jean Bouchart.

*
* *

Où termina-t-il sa carrière ? Se maria-t-il une première fois à Batz ? Eut-il des enfants ? Revenait-il quelquefois au pays natal ?

Autant de questions sans réponse.

Tel nous apparaît le magistrat austère.

Voyons maintenant le pirate (9) : deux faces contrastées à la manière de « D^r Jekyll and M^r Hyde ».

(1) Les seules recherches intéressantes viennent d'Etienne Port (Annales de Bretagne, 1924-25).

(2) Ce receveur ne figure pas sur le tableau de Quilgars. En 1434, il était tout récemment nommé, car son prédécesseur, Guillaume de Thuou, prit le poste en 1432. (Mandement de Jean V - IV, p. 81, 82, 83) - Arch. dép. B. 1465.

(3) 5 nov. 1508 : Perrine Bouchart, née d'Alain Bouchart
22 Déc. 1511 : Jacques Bouchart
10 février 1514 : Jehanne Bouchart
17 février 1515 : Marie (marraine, une autre Marie B.).

(4) Dom Morice Pr. III, 297-781, etc.

(5) Dom Morice Pr. III, 607.

(6) Dom Morice, III, 457 - Dom Lobineau, II, 1415.

(7) Ce personnage décéda en 1524. Sa tombe existait dans l'église (disparue) Saint-André-des-Arts et portait ses armoiries « d'azur à 3 dauphins d'argent », qui sont bien celles des Bouchart bretons. Un Guillaume Bouchart apparaît en 1411 dans une « montre » à Etampes (Seine et Oise). Est-ce une branche parisienne ?

(8) Histoire de la réunion de la Bretagne, II, 447.

(9) Nous utiliserons pour le RECIT qui suit une pièce des Arch. dép. datant de François II, reproduite par Etienne Port, mais dont il ne donne pas la cote. Et cette pièce curieuse, vue par Léon Maître et Charles de la Roncière, demeure aujourd'hui introuvable.



— Récit —

Par une maussade matinée de février 1471 (1), deux hommes, vêtus en marins, traversaient les sables qui séparaient le bourg de Batz du petit village — oh, pardon ! — de la « ville » de Saillé. Une teinte grise uniforme revêtait le marais salant, car tout ici vient du ciel qui assombrit ou égaie le paysage selon ses nuances capricieuses.

Les deux cavaliers allaient en silence dans cette grisaille triste, encourageant leurs montures du talon. Sitôt passé Lénifun — une mare et une croix sinistres comme l'enfer — ils entrèrent dans les petites rues bordées de maisons basses à lucarnes. Il y avait, ce jour-là, un *livrage*, et des convois de mulets, chacun chargé sur le bât de trois lourds sacs de sel, passaient dans un piétinement serré et dans une légère musique de grelots, poussés par un gamin qui claquait d'un énorme fouet et jurait comme un postillon.

Nos deux voyageurs évitèrent encore des marmots barbouillés, vautrés dans la poussière, et des gorettes qui vauquaient en liberté, et ils arrivèrent, non loin de l'église, devant un beau logis à corbelets moulurés, surmontés de sculptures étranges, et qui trônait parmi les bicoques des paludiers. Ils attachèrent leurs mules à l'anneau du mur et frappèrent à l'élégante porte voûtée.

Un pas pesant sonna sur le carrelage du vestibule et l'huis s'entr'ouvrit sur un gros bonhomme en souquenille, les cheveux ébouriffés et la trogne poupinée.

— Messire Jehan de Cleuz est-il céans ?

Sans répondre à la question, le gros valet plissa ses petits yeux soupçonneux et toisa les arrivants :

— Qui êtes-vous ?

— Guinolé le Roy, syndic du Croisic. Le sieur Antoine Picart qui m'accompagne désirerait faire une communication importante et urgente à votre maître.

— Ouais... c'est bon, attendez !

Et l'épais battant de chêne bardé de bronze se referma. Quelques minutes après, le même pas retentit, mais plus rapide.

— Entrez, invita le valet en esquissant un sourire édenté, et suivez moi.

Ils empruntèrent un escalier de pierre qui menait aux chambres hautes. On entendait des bruits de voix et des tintements de vaisselle.

Le valet gratta à la porte de l'étage.

— Que nous veut-on ? tonna une voix de rogomme.

— Les sieurs du Croisic attendent dans le couloir, messire.

Un bruit de chaise... et la porte s'ouvrit toute grande.

Messire Jehan de Cleuz était un gaillard de taille élevée, d'allure militaire, entre 50 et 60 ans, les joues mangées par une barbe noire qui cachait quelque balâfre.

Devant la haute cheminée armoriée où flambait un feu clair, trois autres convives entouraient une table chargée de mets.

— Bienvenue à vous, maître Le Roy. Quoi vous amène ?

— Une information d'importance, vous en jugerez vous-même ; mais je laisse la parole au sieur Antoine Picart que voici.

— Messire, une bonne prise à faire, trois navires étrangers sous Belle-Ile, avec moult marchandises ; vous pouvez en tirer grand profit !

— Comment sais-tu cela ?

— Je me suis embarqué à Saint Lucq sur une escar-
raque (2) frêtée par des négociants de Gênes, et char-
gée d'huile et de vins fins — quinze mille écus au
bas mot ! — à maroyer jusques en Flandre ou ailleurs.
On rencontra une houlque (2), patron Bodiguer, de
Lisbonne, partie aux environs de la Chandeleur, avec
18 pipes de vin d'Aulsaye et autres victuailles, qui
faisait route vers l'Allemagne pour le compte des han-
ses, suivie d'une petite nef. Redoutant les robeurs de
mer, les trois navires se jurèrent aide et compagnie.
Jusques aux côtes de Bretagne, tout alla bien, mais la
tempête nous assaillit et nous obligea à nous abriter
sous Belle-Ile...

— Tu as donc débarqué ?

— Heu... on m'a débarqué... et je veux me venger !

— Pour quelle raison ?

— Le patron Bodiguer m'a fait jeter à terre pour avoir
pris quelques peaux de chèvres et quelques aunes de
toile dans sa cargaison.

— Voleur, alors ?

— Si peu, monseigneur... On a bien du mal à gagner
sa vie...

— Oui, je vois... Allons, maraud, décampe !

— Monseigneur, n'aurez-vous pas pitié de moi ?

— Si fait ! Attrape ça pour le renseignement.

Picart happa la bourse au vol et dévala l'escalier.

— Et vous, maître Le Roy, merci. Partez de suite,
nous vous rattraperons en route.

Jehan de Cleuz tourna vers ses convives un visage
gouenard :

— Par la mordieu, compères, terminerons-nous la di-
née par une chasse en mer ? Je vous y convie pour
notre délassement. Que vous en semble, maître Alain
Bouchart ?

Maître Bouchart, frais émoulu de la basoche,
portait un élégant pourpoint de ville, des hauts de
chasse terminés en poulaine et un chaperon bordé
d'hermine.

— Ma foi, dit-il avec un rire encore juvénile, cela nous
servira de dessert.

— Et vous messire de Carné ?

Celui-ci était plus âgé, cinquante ans peut-être,
mais robuste et corpulent :

— A votre plaisir, dit-il.

— Et vous, messire Eon Quello ?

— Je suis votre homme ! répondit ce géant de 6 pieds
et demi.

— Mais où trouverez-vous des navires ? demanda Carné.

— Facile ! Maître Cornen Restrigou et Maître Joannis
Paincuit sont mes débiteurs ; ils ne me refuseront
pas barques, baliniers et équipages (2).

— Et je connais aussi Maître Mathieu Lavallée dit
Pique-mouche, ajouta Eon Quello.

— Très bien. A cheval donc !

— Auparavant, finissons notre vin de Graves, conseil-
la messire de Carné.

— Vous avez cent fois raison. Servez-nous, cher Ga-
nymède ! plaisanta Maître Bouchart en tendant son
verre.

Ils trinquèrent. Puis :

« Au Croisic, d'une chevauchée ! »

— Hem..., dans ce pourpoint ? gémit Maître Bouchart
avec un faux air piteux.

— C'est vrai ! Venez à ma garde-robe, et choisissez
un habit de chasse, un casque et des armes.

— Et prions Saint Antoine, cet Eole du paradis, qu'il
nous donne vent arrière, ah, ah, ah... conclut Maî-
tre Bouchart en suivant son hôte.

*
* *

Huit vaisseaux légers, armés de canons, sortaient du chenal à la file. Messire de Cleuz commandait celui de tête. Suivaient Bouchart sur un balinier, et de Carné, et Eon Quello sur d'autres barques.

Un diable de vent les servait, les poussait, et ils s'éparpillèrent comme une poignée de feuilles mortes sur une mer exaltée.

A ce train d'enfer, Belle-Ile apparut bientôt à l'horizon.

Et ils découvrirent les trois marchands, blottis dans le vent, sous une arche de nuées.

Belle couvée toute prête à plumer !

Les corsaires guérandais cernèrent leurs malheureuses proies.

Debout sur la proue de son balinier, Bouchart s'approche de la caraque :

— Ho, du bateau !

Les mariniens, groupés près du bastingage, se demandent ce qui arrive.

— A qui appartient cette caraque ?

— Aux Genevois de Gènes.

— N'a-t-on pas à bord des Anglais ou des marchandises anglaises ?

— Nenni...

De son côté, de Cleuz interpelle la houlque. Du pont, le patron Bodinguer propose :

— Pour mieux vous acertainer, je peux vous montrer les papiers et le livret où sont consignées toutes les marchandises ».

Il fait mettre le canot à la mer pour porter ces preuves jusqu'aux barques des « gens de guerre ». Mais c'était l'entrevue du loup et de l'agneau, vous savez :

« la raison du plus fort... » Il fallait en finir avec cette comédie. Sans plus attendre, les Guérandais hurlent soudain :

— AFFALEZ LE TREF !

A ce cri de combat redoutable des corsaires, les pauvres mariniens se figent. Ils répondent humblement :

— Nous ne sommes pas en guerre avec les Bretons et nous avons des brefs de sûreté. Mais pour obéir à votre injonction, nous allons affalez le tref (3) ». Rien n'y fait. Les « gens de guerre » sautent dans la caraque où nul ne résiste. Et se déroulent d'odieuses scènes de brutalité.

Ah ! non, ce n'est pas à la gloire des Bretons ! Ils frappent les marins et les marchands, les dépouillent, les « mettent à nud ». Et le pillage éhonté commence...

La caraque prise, on passe à la petite nef qui tombe aussitôt.

Reste la houlque. Là, il y a un « os ». Elle se défend avec courage et repousse les assauts. Devant cette résistance obstinée et imprévue, Cleuz et Bouchart arrêtent momentanément le combat. On les sent indécis. Les bateaux guérandais se retirent au large. Les chefs se réunissent, délibèrent pendant quatre heures.

— Qu'allons-nous faire ? Abandonner ?

— Jamais ! hurle Cleuz.

— Mais nos hommes sont déçus, découragés...

— Point du tout ! Ils regorgent de butin.

— Maître Bouchart, vous restez muet comme une alose et votre front se barre. Pourquoi ?

— Messires, attention. L'affaire débute mal, à mon avis. Vous connaissez maintenant, je suppose, le nom de l'armateur de la caraque ?

— Ma foi, non. Qui est-ce ?

— Le Génois Andréa Spinolla.

— Eh bien ?

— Ignorez-vous que c'est un des favoris du duc et qu'il s'est muni d'un bref de sûreté ?

Il a prêté 25.000 livres au trésor et obtenu comme récompense, en 1457, il y a presque vingt ans, la ferme des havres et ports du comté nantais, 85.000 francs de recette ! (4).

— Je me souviens, en effet, dit Cleuz, mais qu'importe !

— Envisagez-vous à quoi nous nous exposons ?

— Le duc n'oserait jamais !

— Croyez-vous ?

— Sa justice est boiteuse, il ne peut même pas la faire appliquer. D'ailleurs, au point où nous en sommes, il faut aller jusqu'au bout, empêcher ces gens de parler, les réduire à merci.

— Reviendrons-nous au Croisic avec nos prises ? Ce serait nous livrer à la justice.

— Allons cacher notre butin ailleurs et laissons faire le temps... Tout s'oublie !

— Où aller ?

— A Noirmoutier où nous sommes peu connus.

Il fallait une solution. L'état-major, après longues tergiversations, se raccrocha à Noirmoutier, et décida de reprendre l'offensive.

Pendant ce temps, les marchands, croyant le danger écarté, s'apprêtaient à fuir.

Malheur ! la meute des forcenés reparait, se jette sur eux. Le canon tonne. La caraque et la petite nef sont reprises. La houlque, à nouveau, fait front.

Pour la réduire, Jehan de Cleuz use d'un stratagème odieux. Il propose la paix et des garanties. Les

marchands, crédules, acceptent, se désarment. Alors les Guérandais — les faillis gars ! — se précipitent à bord, frappent, blessent, mutilent, dépouillent les mariniers et pillent la cargaison. Des rapaces à la curée !

Voilà ! le coup est fait ! et le « proufit » considérable ! Seulement, il a fallu enlever de force, par félonie, ce que l'on espérait obtenir par intimidation. Il n'y a vraiment pas de quoi se vanter !

La honte nous glace, le dégoût nous oppresse, la colère nous soulève en écrivant ces lignes. Ainsi, maître Bouchart, vous trempiez dans cette forfanterie, vous traîniez dans cette boue ! Quelle ombre sur votre mémoire ! Au pilori !

Quoi ? Une faute de jeunesse ? Vous repasserez !

Car, vous et vos amis, allez encore aggraver votre cas déjà pendable, pousser plus loin la vilénie !

*
* *

Nos pirates improvisés remisèrent leurs prises — bateaux et gens — dans une crique de Noirmoutier. Les malchanceux marchands vont subir là une détention de plusieurs mois. Et dans quelles conditions inhumaines ! Presque nus, entassés dans les cales nau-séabondes, sans chauffage, à peine nourris, injuriés, humiliés, battus à l'occasion !

C'était pour les Guérandais faire preuve d'effronterie, d'une désinvolture incompréhensibles vis à vis du pouvoir, sans parler d'une absence totale de charité chrétienne. Et du chantage en plus !

Ils émettent une proposition d'accommodement : la caraque avec ses marchandises serait rachetée pour 3000 saluts d'or, par Spinolla et Ambroise Lomelin, ses armateurs — et la houlque pour 526 saluts par les représentants de la hanse. Rien que ça !

Afin d'éviter le pire, cette scandaleuse transaction est acceptée.

Mais le duc François II, alerté, intervient ; il ordonne une enquête, il prend même la peine d'adresser aux criminels « lettres et mandements par lesquels il leur fait exprès commandement de restituer les dits biens, réparer l'excès et rendre les marchandises ».

En vain ! L'affaire traîne, les accusés font la sourde oreille.

Alors, le duc envoie vers eux son « sergent général et d'armes » Jehan Hervé, portant ses lettres patentes, accompagné de Jean Sorel, serviteur d'André Spinolla.

Ah ! bien, ouiche ! Loin d'être intimidés, nos pirates traitent les « officiels » de « mauvaise et traîtreuse manière ». La scène ne devait pas manquer de « piquant ». Où se passa-t-elle ? Peut-être sur les quais. Quoi qu'il en soit, nos fieffés coquins devaient se sentir bien forts pour affronter les envoyés du duc. Il est vrai que la population croisicaise, tout entière, se serrait, menaçante, derrière ses corsaires chéris !

En présence du sergent d'armes, houspillé, bousculé, insulté, on prit Sorel au corps. Il reçut une magistrale râclée, puis on le dépouilla de sa bourse (10 écus), d'un signet d'or, d'une bague ornée d'un diamant de 14 réaux (le monsieur n'était pas à la mendicité !) ; et les deux parlementaires prirent la fuite sous les huées...

Après cet outrage public, que va faire le duc ? Nous l'ignorons.

Mais il avait d'autres chats à fouetter en Bretagne. Il y a fort à parier que cette affligeante affaire en resta là, que les marchands ne furent relâchés qu'avec rançon, et que les forbans obtinrent des lettres de rémission.

Après quoi, sûrs de l'impunité, ils n'avaient plus qu'à recommencer.

*

* *

Notre flash cruel vient d'éclairer de bien étrange manière la figure peu connue de maître Alain Bouchart.

Mais n'oublions pas ses complices, pris dans le même faisceau de lumière vengeresse. Les CARNE occupaient à cette époque la seigneurie de Crémeur en Guérande. Dans le document, le prénom n'est pas donné, mais on peut penser soit à Eon de Carné, argentier du duc en 1436 — ou plutôt à Rolland de Carné, conseiller et maître d'hôtel, chargé d'ambassade en 1439.

Un de leurs descendants, prénommé TRISTAN, sera capitaine de Guérande en 1513. Son cénotaphe de pierre orné de gisants mérite une visite dans la Collégiale Saint Aubin : c'est un beau monument de la Renaissance bretonne.

Quant aux Cleuz, le chef de cette famille issue de Redon est un certain Jean Ier, fils de Pierre, qui vécut de 1350 à 1410, titulaire de la seigneurie du même nom, dans la paroisse de Saint-Nazaire, et qui eut 3 enfants mâles : Jean II, Olivier et Perrot — le premier étant le père de notre corsaire.

Celui-ci, Jean III de Cleuz, d'abord enfant de chambre du duc en 1430, puis son garde-robier en 1441, reçut pour étrennes des lunettes d'or garnies de bésicles.

On comprend donc mal son insolence envers le pouvoir ducal. Ne nous étonnons pas trop puisqu'on le voit encore se révolter aux côtés du connétable de Rieux et obtenir sa grâce de la duchesse Anne.

Les Cleuz constituent un véritable clan de soudards.

Olivier de Cleuz commandait les navires croisés qui participèrent au siège de Pouancé en 1432 pour délivrer le Chancelier de Malestroit, prisonnier du duc d'Alençon, et qui transportèrent 25 hommes d'armes et 15 archers.

Pendant les Guerres de religions, un autre Cleuz, prénommé Guillaume, capitaine ligueur de la forteresse de Ranrouët, saccagea le château de Careil et brûla celui de Campzillon en Mesquer, qui appartenaient à des huguenots.

(1) Selon Etienne Port, la date du document était effacée. D'après l'écriture, l'archiviste Léon Maître proposait la fourchette : 1471-1475.

(2) Quelques définitions :

caraques : bâtiment de charge, massif, apparu dès le XII^e siècle, réalisant deux perfectionnements : le gouvernail d'étambot et les haubans.
balinier : baleinière, bâtiment léger, propre à la course, à la chasse à la baleine dont les écumeurs faisaient souvent usage (A. Jal — Glossaire nautique).

Caravelle : vaisseau rond, léger, à 4 mâts verticaux et un beaupré, le mât avant portant misaine et hunier, les trois autres une voile latine.

houlique : ou hourque, bâtiment de charge hollandais, puissant, mais assez mauvais marcheur, à l'arrière arrondi et à 2 mâts à pible (d'une seule pièce).

caiche : petit bâtiment ponté et gréé d'un mât avec brigantine à corne.

escaffe : de l'italien scafo : coque de bateau — petit navire de transport, de forme allongée.

(3) *tref* : voile, (vx français).

(4) Arch. dép. E 164, cass. 65 — et lettre de Jean V. III, 285.

Les derniers moments du duché

« Il n'est trésor que de liesse »

(devise du malheureux François II)

François II n'eut pas de pire ennemi que le perfide Louis XI.

Lorsqu'en 1470, ce vieux renard décida de soutenir les prétentions du comte de Warwick contre Edouard III, il mit sur flot une escadre qui, en attendant l'expédition, s'employa à inquiéter les côtes bretonnes.

En vue de coordonner les effets maritimes de la course, notre duc nomma Jehan de QUELENNEC (par déformation QUENELLEC) *capitaine général des navires de Guerrande commandez pour garder la mer* ». (1).

En 1474, Le Croisic arme en secret une nouvelle flotte accastillée, dite « à châteaux ». Navires solidement charpentés, mais non pontés, de 60 pieds de long, 16 de large et 8 de creux. Armés en guerre, ils portent à une extrémité (quelquefois aux deux) une ou plusieurs plates-formes ou « châteaux », assez élevés et crénelés, où se tenaient les combattants, dominant ainsi leurs adversaires. Comme grément, un seul mât avec hune et une voile carrée. C'est le type même de la *Cordelière*, caraque ducale construite à Morlaix.

C'est du moins ce que nous apprend la correspondance d'un espion que Louis XI entretenait à Saint Malo et qui semble bien informé, car les « comptes » du ministre Pierre Landais confirment ses dires.

Voici d'abord la lettre :

« Sire, je vous envoie les nouvelles de Bretagne, ce que j'ai pu savoir pour cette heure. M^r de

Gunelac (pour de Quenellec) et le trésorier général de Bretagne ont été à Saint malo où ils ont fait armer et avitailler six ou sept navires les plus grands dudit lieu ; et disent qu'aux autres ports dudit lieu de Bretagne comme GUERRANDE, Brest, et Saint Paoul de Lyon, ils en ont fait armer pareillement je ne sais pas combien ; toutefois, ledit Guénelec et le trésorier ont dit audit lieu de Saint Malo : qu'ils seroient plus de XLnavires à château d'avant ; et disoient qu'ils se mettoient en mer le XVII de ce mois... Ainsi dient qu'ils sont pour prendre Fanwic en Angleterre. » (2)

Et voici les comptes de Landais :

— 1474, 9^e compte,

« au sieur de Beaucaire, CCCC livres mises pour l'armée que le duc fit mettre sus à la mer au mois de mars MCCCCLXXIV pour devoir aller à Fanwic et laquelle armée fut dempuis retardée comme appert pour décharge du XXX may.

Pour les vitailles achaptées pour la grande neff du Duc et de la barque d'Alain de la MOTTE, vis-amiral, desquelles il estoit capitaine, et ce qui fut payé à LOUIS BERTHELOT (3) qui passa le sieur d'Urfé dernièrement en Angleterre, pour certaines les affaires du duc et pour le soulday de CCCLXX hommes de guerre qui ont servi ez dites neff et barque : MMDLII livres X sols. Pour les vitailles achaptées pour la grande neff de l'admiral ; celle de feu le sieur de QUELENNEC et de la neff de Lannion (4), et pour la soulday de DLX hommes d'équipage : MMCLII livres ».

Cette expédition semble avoir été annulée.

Mais le 21 octobre 1484, quinze voiles partaient de Saint Malo dans le but de jeter sur la côte anglaise le comte de Richemond qui voulait disputer la couronne au roi Richard III. La tempête dispersa l'escadre où l'on comptait pas mal de Guérandais (5).

*

* *

Comme il fallait s'y attendre, la guerre éclata entre la France et la Bretagne.

Trois armées commandées par le comte de Montpensier, le sire de la Trémoille et le maréchal de Saint-André envahirent le duché.

A cette nouvelle, François II commit une faute tactique. Laissant à Nantes le prince d'Orange (6), il se rendit à Malestroit où il avait convoqué son ost. Mais ses troupes, mal armées, indisciplinées et travaillées par les mécontents, désertèrent en masse. Le duc, désemparé, s'enferma dans Vannes avec les débris de son armée. Les Français accoururent mettre le siège avec un matériel considérable.

La situation était critique. D'évidence, la place ne tiendrait pas. Le Prince d'Orange, conscient du danger, dépêcha au Croësic un émissaire dévoué : Alain LE GLIFF (7). Il demandait de préparer en hâte trois grands navires, en l'attendant.

A son arrivée au port, le Prince fut moult émerveillé : les Croësicais avaient fait plus qu'on ne leur demandait. S'alignaient « bon nombre de navires et nombre de gens de guerre par mer ». qui appareillèrent aussitôt et arrivèrent à Vannes dans les derniers jours du mois de Mai.

Et Alain Bouchart raconte :

« Incontinent que le prince d'Orange et les navires du Croësic furent arrivés à Vennes, le duc, Monseigneur d'Orléans, messeigneurs de Dunoy et Comminge, Olivier de Coëtmen et aultres chefs de la bande entrèrent dedans ces naves en diligence, car suyviz estoient de si près par l'armée du roy, que plusieurs d'eulx laissèrent à Vennes partie de leurs bagues (bagages), ce qu'ilz n'eurent pas loisir de tout serrer, tirèrent par mer au Croësic où le duc et

ces autres princes et seigneurs se refreschirent un jour ou deux, et puis par mer et par Loire, tirèrent à Nantes. » (8).

Il était temps !

Grâce à l'intervention providentielle des Croisicais, le duc échappait au guêpier.

Les Français entrèrent dans Vannes peu après, le 5 juin 1487, et sans perdre de temps, allèrent mettre le siège devant Nantes, le 20 juin.

Devant ce nouveau danger, Croisicais et Guérandais réunirent un corps d'élite de 500 hommes, commandés par Guillaume CALON, capitaine de Guérande.

Par un beau jour de juin, sous un soleil radieux qui dorait les fanions, ces soldats défilèrent et sortirent par la porte de Saillé pour descendre au Croisic où les attendaient des navires. Ils portaient des hocquetons à croix rouges et hermines noires, mi-partie armes de Guérande et du Croisic.

Leur présence allait assurer la victoire. Un matin, la colonne guérandaise passa la Loire à l'improviste et tomba sur le camp français qu'elle dévasta.

Mais l'effort de guerre des marins croisicais ne se bornait pas à transporter des troupes. Ils envoyaient aussi des navires à la flotte que le duc faisait rassembler à l'entrée de la Loire, sous la direction de Jehan BOUCHART et de Jacques JOUAN :

« Ordre du 16 juin 1487 à Jacques JOUAN et Jehan BOUCHART et autres du Croisic, de retirer tous les navires et bateaux o passage de Saint Nazaire et de Nantes, et de les mener au Croisic, et en cette ville de Nantes, en l'un des lieux que plus convenablement ils verront estre requis ». (9).

Par la même occasion, le duc exemptait d'impôts à vie deux marins croisicais qui avaient fait preuve d'une grande vaillance dans les combats sur mer :

Jehan PIGEON et Jehan RIOU qui avait perdu un bras. (10).

Toujours en juin, Jacques JOUAN prenait la tête de trois bâtiments pour intercepter des corsaires normands, dans les parages de Belle-Ile (10 BIS).

Enfin, le 26 décembre, le duc ordonnait au capitaine de Guérande : d'armer les plus grands navires du Croisic et 140 hommes d'équipage pour une expédition d'un mois dans le Golfe du Morbihan, sous le commandement de Jean de la VERNE (11).

En février suivant, cette flottille patrouillait encore, mais les hommes n'avaient touché que la solde d'un mois. Pour les « avitailler », le duc prescrivit la levée d'un impôt de 900 livres sur les riches bourgeois de Batz et du Croisic (12).

Les Français ayant levé le siège de Nantes, les Bretons essayèrent de récupérer Vannes. Et là encore, nous retrouvons nos Guérandais en hocquetons, accourus par centaines (13). Quatre vingts barques du Croisic transportèrent à Nantes quelque 300 combattants, des canons, des vivres, sous la conduite de Guillaume CALON et de Jehan du RENEGUY.

(1) B.N. FF 22361, p. 4, date : 1472. Ce même QUELENNEC, marin chevronné et amiral de Bretagne, avait déjà sous ses ordres, en 1452, vingt ans auparavant, au siège de Bordeaux, 1200 Bretons, dont une division de 900 Guérandais et leur capitaine Jehan de Muzillac, sieur de Trévaly, que Tanguy du Chastel était venu quérir. Quelennec mourut en 1474.

(2) Cité par Caillo.

(3) Corsaire du Croisic dont nous retrouverons la famille plus loin.

(4) Il s'agit de Jehan de Lannion, ce gentilhomme pirate cité plus haut.

(5) Le comte de Richmond aborda seul en Angleterre et dut s'enfuir. Mais il revint l'année suivante et cette fois triompha, s'empara de la couronne sous le nom d'Henri VII.

(6) Jehan de Chalon, prince d'Orange, neveu et favori de François II.

(7) Il s'agit d'une vieille famille guérandaise qui avait bien souffert de la course. En 1482, un navire nantais, appartenant à Jehan de Croy, serviteur du duc, et qui faisait voile pour les Pays-bas, fut

confisqué par les corsaires de Boulogne. Parmi les prisonniers pour lesquels on demande rançon, se trouvent deux riches bourgeois de Guérande, voyageant pour leurs affaires : Jehan RANO et Jehan LE GLIFF (Arch. dép. E. 106, cass ; 39, 15 septembre 1482).

(8) Voir aussi Chancellerie B 1172 F° 213 - 217. François II avait recueilli Jehan de Chalon et Louis d'Orléans, chassés de la cour de France pour avoir fomenté des troubles.

(9) B. 1172 Chancellerie.

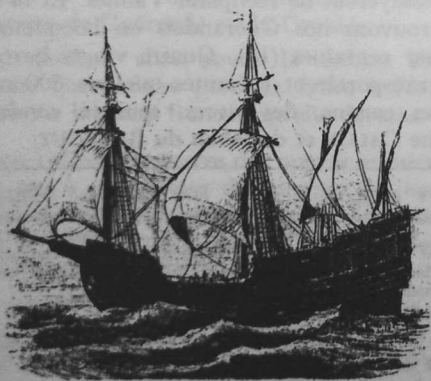
(10) B. 1173

(10 bis) B. 1172 Ordres du 28 juin 1487 et du 17 août 1487.

(11) B. 1173 F° 78 et V° 80.

(12) B. 11 F° 116.

(13) Comptes de Guillaume JUZEL, trésorier général : A Guillaume CALON, capitaine général des gens de Guérande et du Croisic venus vers le duc en son ost, tant à Vannes qu'à Nantes : XIX cent. XXIV livres X sols ; à Jehan du Reneguy (de St André des Eaux) pour LXI combattants de Guérande : XCVIII livres...



Quinzième siècle. — Caraque.

Au temps de la duchesse Anne et de ses prétendants

François II mourut à Couëron, le 9 septembre 1488.

Le duché passait à sa fille, Anne, une enfant de 12 ans. La jeune duchesse se retira à Guérande qui devint pendant 5 mois sa capitale. Derrière ces épaisses murailles, elle se trouvait en sûreté contre les intrigues et les remous qui agitaient le pays. Elle ne manquait pas d'attraits, paraît-il ; son duché non plus ! — ce beau royaume du Soleil Couchant ! Double raison pour que s'empresment les prétendants.

Qui épousera-t-elle ? Le duc d'Orléans, le roi Charles VIII, le vieux soudard d'Albret tout contre-fait — pouah ! — ou le Roi des Romains : Maximilien d'Autriche ?

Le mariage par procuration avec ce dernier fut presque réalisé.

En ces circonstances, les Croisicais offrirent à leur souveraine le secours de leurs navires et de leurs biens. Ce titre des archives municipales en fait foi :



« Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu roy et reine des Romains, ducs de Bretagne, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Comme avons entendu de la part de nos sujets, les manants et habitants du Croësic, contributifs à fouaiges que de tous temps eux et leurs prédécesseurs ont été et sont nos bons et féaux sujets et qu'ils se sont toujours évertués à bien et léaument servir en armes nos prédécesseurs et nous suitessement que en icelui service plusieurs de leurs prédécesseurs parents et amis ont esté occis et mis à mort et que encore à présent ils sont délibérés vivre et mourir en nostre service et à la défense de nous, nostre pays et duché, contre nos ennemis et adversaires qui tiennent et occupent nostre ville de Nantes, contre nostre

vouloir ; queulx se vantent nous faire mener la guerre ; disants nosdicts sujets que à l'occasion de plusieurs frais, mises et pertes qu'ils ont portés et soutenus en nostre service, ils sont réduits fort en grande diminution de leurs biens et richesses, tellement qu'il leur est à présent comme impossible porter ne poier plusieurs fouaiges et subcides que avons ordonné estre levés audit lieu du Croësic, ne aussi convenablement porter les charges qui à présent leur sont nécessaires à porter et à soutenir contre nosdicts ennemis, nous suppliant qu'il nous plaise en faveur desdicts services leur donner et concéder franchise et exemption de tous fouaiges et subcides, très humblement ce nous requérant ; sçavoir faisons que nous lesdictes choses considérées, réduisant à mémoire lesdicts services que nous ont fait lesdicts sujets, espérant même que en l'advenir de bien en mieulx ils continuent envers nous en bonne loyauté, et pour autres choses à ce nous mouvants, avons aujourd'hui quicté et exempté nosdicts sujets dudict lieu du Croësic de tous fouaiges, etc. Donné en nostre ville de Rennes, le dix-huitième jour d'avril 1491.

Signé : ANNE »

(L'original n'existe plus aux archives municipales)

Cependant, ce mariage ne put se consommer car, politiquement, il n'y avait d'autre solution, pour faire cesser les hostilités, qu'une alliance avec la France, avec Charles VIII. Tout bien pesé, considéré et réfléchi, nos Croisicais optèrent pour cette solution (1).

C'est ainsi qu'au mois de juillet 1491, quatre mois après la lettre ci-dessus, on peut lire dans les lettres-patentes accordées aux habitants du Croisic par Charles VIII, ce texte assez inattendu et contradictoire, qui suppose un véritable retournement de veste :

« Parce que lesdicts habitants sans aucun effort et contrainte, se sont réduits à tenir notre party, servi-

ce et obéissance, et nous ont offert leurs personnes, biens et navyres pour nous servir par mer et par terre à l'encontre. »

Après cela, ce mécréant de roi pouvait bien les traiter de « gens sans aveu » vivant en un lieu « rebou » (2).

Quoi qu'il en soit, les Croisicais avaient misé juste. En effet, le contrat de mariage de la duchesse avec Charles VIII fut signé à Langeais, le 6 décembre 1491.

C'en était fait du duché !

Désormais, les Croisicais demeurèrent fidèles à leur duchesse, et par là même au roi de France. En 1505, Anne leur accorda des privilèges nouveaux :

« ... comme par cy-devant, les manants et habitants du Croësic en la paroisse de Batz audit terrouer de Guerrande, ayant fait plusieurs fois bons, grands et loyaux services audit feu prince (François II), quels habitants ont toujours esté prêts et appareillés en armes par mer et par terre au service et secours dudict prince et exposés corps et biens à grands frais... »

(1) Les marchands de sel commerçaient beaucoup avec la France. Dès 1478, la grande croix de procession de Batz arborait des fleurs de lys et non des hermines. Peut-être sortait-elle des mains d'un ciseleur français ?

(2) Charles VIII avait créé un tribunal de Prévôté au Croisic en 1498. Après intervention immédiate de la jalouse et furibonde Guérande, cette institution fut aussitôt abrogée par une lettre patente de 1498 dont le texte contient cette appréciation offensante. Mais n'a-t-on pas soufflé au roi, ou à son secrétaire, l'argument désobligeant ? C'est d'ailleurs le début de graves dissensions entre Le Croisic et Guérande, et d'un procès qui dura jusqu'en 1640 !

Un témoignage du maréchal de Rieux.

De ces hauts faits d'armes, de ces dévouements à la cause bretonne et ducale, il reste un étonnant et précieux témoignage : cette lettre de Jehan de Rieux, maréchal de Bretagne et tuteur de la jeune duchesse Anne. (1).

« Jehan, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte d'Aumalle, vicomte de Donges et mareschal de Bretagne, tuteur testamentaire de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse et ma souveraine dame, Anne, par la grâce de Dieu, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, de Riche-mont, d'Estampes, de Vertus, à nos chers et bien amez Guillaume Juzel, trésorier et receveur général de Bretagne, aux receveurs particuliers du baige qui prochainement sera ordonné estre levé en l'évesché de Nantes, Yvon Guiolle, Pierre le Morner et leurs consorts, commis à recevoir les emprunts ordonnés par le feu prince, de bonne mémoire, le duc dernier décédé, que Dieu absolle, et à ses estats estre levés au terrouer de Guerrande, Jehan, salut :

Comme par cy-devant les manants et habitants du Croësic en la paroisse de Batz audict terrouer de Guerrande, aient fait plusieurs bons, grands et loyaux services audict feu prince durant les différentes divisions de la guerre qui naguères a rué son cours en ce pays et duché de Bretagne ; quels habitants ont toujours été prêts et appareillés en armes par mer et par terre au service et secours dudict feu prince tant durant le temps que les François avoient mis et posé le siège devant la ville de Nan-

tes, en laquelle ledict feu prince, madicte dame et madame Isabeau sa soeur, filles dudict feu prince, estoient, que pareillement au recouvrement de ceste ville de Vennes, lors tenue et occupée par lesdicts François ennemis du duc, quelle d'après fût réduite à son obéissance ; à quoy faire les dicts habitants auroient exposé corps et biens, à grands frais, mises et coustaiges et y auroient employé grand nombre de leur bien dont ils sont dignes de rémunération et de reconnaissance. Depuis le décès duquel feu prince, sur la remontrance de ce faite par lesdicts habitants à madicte dame à sa joyeuse venue en la ville et terrouer de Guerrande, que lesdicts habitants auroient esté taillés et imposés et esgaillés auxdicts emprunts dudict terrouer la somme de trois mille cinq cents livres, en vertu desquelles imposition et esgaille lesdicts commis vouloient et s'efforçoient lesdicts habitants rigoureusement contraindre à leur en faire solution et poyment qui leur sembloit fort estrange et hors de toute bonne raison et équité, en ayant esgard auxdicts services par eux faits, et auroient supplyé et requis à madicte dame que son plaisir feust leur en faire le don et les en descharger, veu que c'étoit la première requeste lui faite par lesdicts habitants, offrant de bien en mieulx persévérer et continuer en son service. Madicte dame ce considéré de sa grâce et que c'étoit la première requeste lui faite par lesdicts habitants et l'offre par eulx faite de bien et loyaument la servir, lesdictes choses considérées et que madicte dame a déclaré avoir cette intencion que lesdicts habitants jouissent dudict don, voullant en suivre en ce le voulloir et intencion de madicte dame et en ce luy complaire et obéir, espérant que de bien en myeulx lesdicts habitants perceveront et continueront en l'advenir en son service, auquel ils ont été toujours prêts et appareillés toutes fois et quand ils ont été requis et mandés, comme ses bons vrais et loyaux

subjects et encore à ce veullent et s'efforcent à tout leur pouvoir y continuer le temps advenir. Pour telles et autres causes et considérations à ce nous mouvants, avons aujourd'hui confirmé, levé, ratifié et approuvé le don leur faict par madicte dame desdictes sommes de finances en quoy ils estoient imposés auxdicts emprunts et en tant que mestier est, nous ou dict nom, du consentement et commandement de madicte dame et par l'avis de délibération de son conseil leur avons fait ledict don... car ainsi le voulons et nous plaist. Donné à Venues soubz le sceau duquel nous usons au fait de ladicte tutelle.

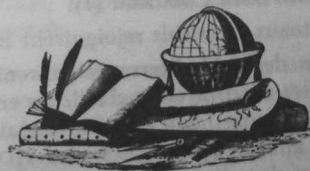
Le vingt-sixième jour de novembre l'an mil quatre cens octant et huict.

Signé : JEHAN DE RIEUX »

« Au milieu de ces inextricables détails de misères publiques, de luttes, de honteuses intrigues que présente l'Histoire de Bretagne, pendant ce règne de François II, chaos qui défie et arrive souvent à vaincre la patience et le génie critique d'un Lobineau — à côté de ces querelles de barons minant et ensanglantant le pays, le livrant à l'invasion étrangère pour satisfaire leurs ambitions et leurs jalousies, on éprouve un sentiment de vive et profonde satisfaction en retrouvant de temps en temps encore l'action libre, indépendante et patriotique de quelques communes qui, avec leur énergie populaire, s'arment, marchent et combattent pour le prince qui représente la nationalité bretonne, pour la défense des droits et des libertés du pays... »

Ce judicieux commentaire de Caillo (2) s'applique exactement à la Communauté croisicaise et reflète son état d'esprit, son action politique et militaire au temps de l'indépendance bretonne.

Surtout, considérez quelles formes et quelles précautions, le pouvoir emploie envers cette petite république, envers ces hommes dévoués corps et âmes, mais fiers et libres, qui n'hésitent pas à protester avec hauteur contre les impôts et les contraintes dont on veut les frapper après les services éminents qu'ils viennent de rendre. Cette lettre-patente — comme celle de 1491 reproduite plus haut — les exemptait des fouages, en outre, des emprunts, de la taxe des gens de guerre, de recevoir garnison, et les exonérait d'un impôt extraordinaire de 3500 livres ; ils défendront toujours âprement ces exceptionnels privilèges accordés par la duchesse Anne.



(1) Arch. mun. AA.

(2) Notes sur le Croisic, p. 78. 1869.

Les Croisicais à la bataille

de Saint-Mahé

1513

Le pape Jules II ayant formé une « Sainte Ligue » pour chasser les Français du Milanais, le roi d'Angleterre Henri VIII y adhéra.

Prévoyant alors des attaques anglaises sur les côtes bretonnes et normandes, Louis XII prit de sages dispositions, dès septembre 1512.

« Le roi fit armer une flotte en Bretagne dont Jehan de THENOUËNEL fut nommé amiral, le 8 octobre 1512... Il fut chargé de faire la revue des capitaines et maîtres de barques qui devoient servir dans cette flotte » écrit Dom Lobineau (1).

Quatre bateaux croisicais rejoignirent Brest.

Des galères de la Méditerranée vinrent renforcer le dispositif. Elles rencontrèrent d'ailleurs en route, au mois d'avril 1513, une forte escadre anglaise sous les ordres du lord amiral écossais Edouard HOWARD qui fut blessé à mort dans l'engagement.

Au mois d'août 1513, l'escadre anglaise, passée sous le commandement de Thomas HOWARD, frère de l'amiral décédé, vint croiser devant Brest et provoquer la flotte française qui se tenait à l'abri dans le goulet.

Par recoupement, on peut évaluer les forces en présence :

40 à 45 unités pour les Anglais,

25 à 30 unités pour les franco-bretons.

Cette infériorité numérique n'incitait pas l'amiral Thénouënel à tenter l'affrontement.

De plus, « les Anglois estoient accompaignez pour faire nombre avecques XXX ou XL heurques de Flamans *lesquels alloient au sel*, et furent arrestés sur la mer par lesdits Anglois... » (2).

Où ces grosses hourques flamandes de 200 à 800 tonneaux descendaient-elles charger du sel ? Au Croisic, certainement. Les Anglais, les poussant en avant, comptaient s'en servir comme boucliers ou comme brûlots — ce qui montait leur effectif de bataille à plus de 80 unités...

Les nefs anglaises tournaient en rond devant Brest, proposant le combat.

C'est alors que la belle caraque ducale la CORDELIERE (capitaine Hervé de Porzmoguer, lieutenant Golo), s'avança seule vers l'ennemi, *sans aucun ordre de l'amiral Thénouënel*, mue par un ardent désir de se distinguer par une action d'éclat.

Elle pénétra le carrousel anglais comme une diablesse en furie, dispersa ou coula les premiers bâtiments rencontrés.

Mais les Anglais, remis de leur surprise, attaquèrent à leur tour l'audacieux et imprudent assaillant.

Le *Souverain* (capitaine Charles Brandon) et la *Régente* (capitaine Thomas Knevet) (et un petit auxiliaire) entourent la *Cordelière*, et lui ouvrent des voies d'eau sur sa ligne de flottaison.

La *Cordelière* réplique. Le *Souverain*, démâté, part en dérive.

Reste la *Régente*.

La *Cordelière*, avec l'avantage du vent, l'accule vers la côte. L'abordage est inévitable. Les grappins s'abattent. Montés dans la mâture, des marins lancent sur l'adversaire des pierres, des artifices, des pots à feu, des grenades. Le mât de la *Régente* se brise et tombe.

Le feu, pris on ne sait où, s'étend avec rapidité aux voiles, aux pavesades, aux oeuvres mortes, et bientôt les deux navires flambent.

Les deux flottes impuissantes, face à face, regardaient avec stupeur cette vision dantesque : les deux plus beaux navires du monde, étroitement accolés, couronnés de flammes géantes que reflétait la mer, dans la nuit venue.

Une formidable déflagration ébranla l'air, et, tel un Etia marin, projeta à l'entour des débris incandescents. Et l'Océan engloutit dans ses abîmes les deux carcasses noircies. Il y eut au moins 1500 disparus et peu de rescapés.

Cependant, la division dieppoise était intervenue à son tour pour soutenir la *Cordelière*. Les Anglais la malmenèrent durement au canon. La principale nef, la *Dieppoise* — capitaine Rigault de Berquetot — cernée par cinq navires ennemis, soutint un vif combat qui emporta son château d'avant et décima l'équipage.

A ce moment, la division croisicaise se précipita à son secours.

Cette habile diversion dégagea les Dieppois, musela le tir adverse et décida de l'heureuse issue de la rencontre.

Les Anglais, horrifiés, dit-on, par l'explosion volcanique (« effrayez de veoir si grant et si horrible feu ») s'enfuirent, pourchassés par les Croisicais et quelques galères (3).

*
* *

Chose étonnante, l'armement de ces navires nous paraît déjà très sophistiqué.

Les Anglais manoeuvraient des lance-flammes

évasés en forme de pavillon de trompette et faisaient pleuvoir des « oranges ardentes à l'eau de vie et au salpêtre ». Les Français jetaient des grenades explosives au pétrole (analogues à nos cocktails Molotov) et projetaient des « boulets serpentins ».

Des cordes tendues dans la mâture et des cloches treillisées protégeaient les espringaliers (4) et mousquetaires bretons, tandis que les canonnières se camouflaient derrière d'épaisses balles de laine comprimée.

*
* *

Quels bateaux croisicais participèrent à ce fameux combat ?

Peut-être, peut-on avancer le corsaire *la Michelle* — 120 hommes d'équipage — cité dans un ordre de convoi du roi Louis XII, sous le commandement général d'Hervé de Porzmoguer, (5) en 1503.

(1) Dom Lobineau, Hist. 1, 831.

(2) Alain Bouchart, confirmé par les « Mémoires » (1515-1547) de Martin du Bellay, par d'Argentré (p. 1033) et par Dom Lobineau (1, 833).

(3) Une de ces galères qui n'avait guère participé à la bataille, ne trouva rien de mieux pour « cuider recouvrer son honneur », faire oublier sa couardise, que de « tirer » vers l'Angleterre et de piller quelques villages côtiers, peut-être aidée par les Croisicais (?)

(4) espringales : arbalètes à treuil ou « grands arcs » qui décochaient des dards puissants et redoutables.

(5) Arch. dép. Chancellerie F° 118.

Note complémentaire :

Sur cet événement maritime, voir l'opuscule de A. Jal : « Marie la Cordelière », 1844, Annales maritimes et coloniales.

Il faut bien retenir qu'Hervé Porzmoguer n'était pas — comme on l'a souvent répété — le chef de la flotte, mais simplement capitaine de la *Cordelière*. Il agit selon sa propre autorité (comme Rigault de Berquetot, qui se plaignit par la suite de n'avoir pas été soutenu) sans ordre de l'amiral de Thenouënel, ce qui explique que la flotte ne suivit pas.

Un procès-verbal de nolissement

1523

François I^{er}, dans ses lettres patentes du 26 juin 1523 reconnaît aussi, comme Charles VIII :

« ... lequel port et havre est besoing touchant à la chose publique, entretenir et augmenter plus que jamais, parce que du présente dedans iceluy, va grant nombre de grants navyres qu'ils ont prins de bonne guerre, sur les ennemys et adversaires de nous et de nostre royaume. »

Et cette même année 1523, en juillet, Le Croisic fournissait 4 nefes pour une expédition projetée par le roi en Ecosse.

Le procès-verbal de nolissement est une pièce rare et curieuse pour l'histoire de la marine, aussi la transcrivons-nous in extenso (2) :

« En la ville du Croisic, ce jour s'est comparu en personne noble homme Jehan de Lespinay, sieur dudict lieu de Lespinay, conseiller du roy et duc nostre sire souverain seigneur, et son trésorier général de cestuy et son pays et duché, lequel en présence des sénéchal, alloué et procureur dudict seigneur, en sa juridiction de Guerrande, a dict et remonstré à plusieurs bourgeois et marchands ; maistres et contre-maistres de navyres et aultres habitants dudict Croisic, que ledict seigneur luy avoit donné charge et commandement expreix de se trouver audict lieu du Croisic, pour avoir et rémunérer quelque nombre de navyres avictuallés et équipés de mariniers, pour aller au service dudict seigneur, la part où il luy eust pleu.

A l'endroit de laquelle remonstrance, sont entre aultres comparus, Aulbin le Roy, Guillaume Cayin, Yvon Rielle et Jehan Pen, lesqueulz et chacun ont promis et se sont obligés, promettent et s'obligent sur tout le leur et leurs serments et onneur, pour les propres affaires dudict seigneur fournir de quatre navyres, mariniers et victuailles pour lesdicts mariniers, de la forme et manière que en suit : sçavoir, ledict Aulbin d'un navyre nommé la Marie, du port de neuf vingts tonneaux ou environ, en lequel y aura cent mariniers, et ledict Guillaume Cayin d'une nef nommée la Mer-de-Pihiriac, du port de sept vingts tonneaux ou environ, en laquelle y aura quatre-vingts hommes mariniers ; Yvon Rielle, dict Artebote, de la nef nommée la Marie-Guillemet, du port de sept vingts tonneaux ou environ, en laquelle y aura quatre-vingts hommes mariniers, et Jehan Pen, de la nef nommée la Franzoise, du port de quatre-vingts tonneaux ou environ, en laquelle il y aura soixante hommes mariniers, parce que ledict trésorier a promis et s'oblige en pareille forme que dessus, poyer et faire avoir auxdicts Le Roy, Yvon Rielle et Jehan Pen, la somme de soixante soulz tournois par mois, à chacun desdicts compaignons mariniers, en oultre les advantaiges des prises accoustumées estre faites en pareil cas, aux maistres, contre-maistres, carsonniers (1), bauzouzins, canonniers et barbiers, ainsi que sera fait aux aultres navyres de l'armée dudict seigneur et deux soulz seiz deniers monnoie tournoys par jour pour la victuaille de chacun desdicts compaignons et ce pour ung mois seulement ; sauf audict trésorier à ravictualler lesdicts mariniers s'ils demeurent au service dudict seigneur oultre ledict mois ; et pour le frect desdicts navyres la somme de vingt soulz tournoys par chacun tonneau par mois et aultant de temps qu'il seront audict service, allants, venants, séjournants, à com-

mencer du jour qu'ils partiront dudict lieu et havre dudict Croisic, jusques à leur retour dudict service. Quel voyage ils ont promis commencer de dans de huy en ouict jours prochains. En oultre les trésoriers leur fourniront et feront fournir artillerye et pouldres, boulets, picques à chacun desdicts navyres selon la part de chacun. Et à valloir sur ledict marché à poié ledict trésorier... » (Suit le détail des avances).

« En voullant, a voullu et veult ledict trésorier que si lesdicts navyres et chacun avec leurs dicts navyres, allant ou venant audict voyage et service font aulcunes prises sur les ennemys dudict seigneur, qu'ils en jouissent et les destienent par entreulz et leurs équipaiges ainsi qu'ils verront l'avoir à faire et sans que l'on leur en fasse aulcun trouble ne ennui ».

Ce précieux document nous apprend donc que 4 bateaux volontaires, à savoir :

— la Marie, 180 tx, 100 hommes d'équipage Patron : Aubin LEROY,

— la Mer de Pihiriac : 140 tx, 80 hommes, Patron : Guillaume CAYUN.

— la Marie-Guillemette : 140 tx, 80 hommes, Patron : Yvon RIELLE dit ARTEBOTE.

— la Françoise : 80 tx, 60 hommes, Patron : Jehan PEN

vont participer à une guerre de course contre l'Angleterre, pour la solde de 60 sous tournois (frappés à Tours) par homme et par mois, non comprise la nourriture dont le prix par jour est fixé à 2 sous 16 deniers, avec tous les avantages ordinaires des prises, armes et munitions à la charge du roi. Heureux temps où l'on mangeait pour 2 sous par jour ! Les patrons sont tous des Bretons de souche et l'on y reconnaît un ancêtre du fameux Hervé Rielle, ce pilote valeu-

reux auquel la ville a élevé une statue près du mont Lénigo. D'autres affrètements semblables vont avoir lieu — mais avec une toute petite différence : cette fois, il s'agira de véritables réquisitions d'état.

*
* *

Autre remarque importante : Jusqu'ici il est question de baliniers, de caravelles, de caraques, etc, mais jamais de chaloupes. Ce mot n'apparaît qu'en 1522 dans un texte qui se rapporte à la Bretagne, c'est précisément la chaloppe du Croisic (3). Il est douteux que ce mot soit d'origine hollandaise, comme le prétend Jal. Nous n'irons pas jusqu'à dire que la chaloupe est une création croisicaise !

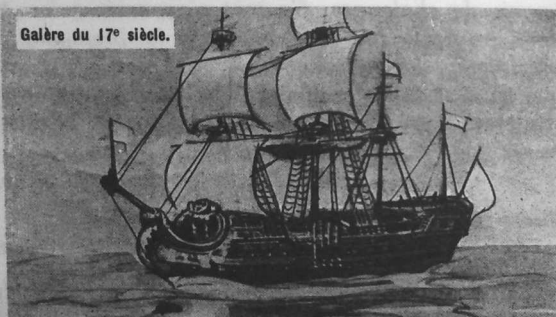
*
* *

François I^{er} préparait en 1544 une nouvelle expédition en Ecosse. Sept navires croisicais de 90 à 200 tx, transportèrent un secours de 400 chevaux et 200 hommes de pied, sous les ordres du comte Jacques de Montgommery.

Pour remercier, le roi délivra en 1545 des lettres patentes qui exemptaient la ville du Croisic de tous emprunts mis et à mettre en Bretagne : (2)

« Vu la requeste desdicts habitants et entendu la diligence que cy devant ont faite à la conservation desdictes ville et île du Croisic, qui pour le présent est une des plus fortes places de toute nostre coste de Bretagne..., la fermeté, dévotion et grande obéissance qu'ils ont toujours porté à nos prédécesseurs dudict pays, et le bon et loyal devoir qu'ils ont fait, tant durant les présentes guerres à courir sus et endommaiger nos ennemys, le bon aide et

service qu'ils ont donné à nostre amy et féal chevalier de nostre ordre, le seigneur de Lorges, comte de Montgomery, au voyage qu'il a fait avecques nostre armée au pays d'Ecosse... Nous, en considération des choses dessus dictes, les avons exemptés et deschargés des emprunts, etc... »



Gaïère du 17^e siècle.

(1) L'explication donnée par Caillo ne tient pas compte d'une autre étymologie. Garsonnier peut venir aussi de quartenier, maître de quart ou quartier-maître.

(2) Arch. muni. du Croisic.

(3) B.N. FF. 5086 F^o 143 (voir plus loin).

La course sauvage moitié du XVI^e siècle

— Si j'te prends
J'te pends !
— Si t'es pris
T'es cuit !

Charlequint disposait d'un système d'espionnage bien organisé. Le 8 avril 1514, son espion habile, Pedro de Santiago, lui donnait les derniers renseignements secrets recueillis sur place, concernant les nids de corsaires français. La Bretagne armait des navires hauturiers destinés à naviguer jusqu'au Nouveau-Monde pour concurrencer les Espagnols !

Au Croisic notamment, on construit deux forts vaisseaux. Des hommes d'équipage éméchés ont parlé : ils vont retourner dans une région d'outre-océan dont certains de leurs camarades ont rapporté, lors d'un précédent voyage, « deux barres d'or »... Cette indication ne démontre-t-elle pas que la marine croisicaine entreprenait depuis longtemps des croisières lointaines vers l'Amérique, vers Terre Neuve ?

Et Morlaix, et Brest, et Quimper, et Saint Malo, arment aussi quelque 17 bâtiments puissants.

Ces nouvelles inquiétantes pour le Grand Empire se trouvèrent confirmées par le plus admirable centre d'écoute de l'Europe : la République de Venise.

Charlequint réagit aussitôt par la voix du Grand Commandeur d'Alcantara qui conseillait à la France de ne pas se mêler des affaires du Nouveau monde, monopole espagnol.

L'Empereur donna des instructions d'une extrême férocité : sur tout navire français pris, l'équipage sera

jeté à la mer ; les caravelles espagnoles couleront l'adversaire sans sommation, au moindre signe de résistance.

François I^{er}, excédé par ces rebondissements d'infamies, donna l'ordre au vice-amiral de Bretagne Guyon LEROY, sieur DU CHILLOU (1) « de courir sus aux Vénitiens, Romains, Espagnols, Portugais, Flamants et autres sujets du Roy catholique, Milanais, Genevois (Gênois), Siennois, Pisans et pareillement aux Anglex. » (8 août 1524). (2)

Nos corsaires s'en donnèrent à coeur joie.

Le roi d'Angleterre avait retenu prudemment à Portsmouth trois galéasses vénitiennes. L'amiral du CHILLOU ne put donc les atteindre et sa nef périt elle-même dans un incendie. Les Croisicais le relayèrent. Les cargaisons des galéasses, transbordées pour donner le change dans le vaisseau « *Tous les Saints* », tomba entre leurs mains (3)

*
* *

En ce milieu du XVI^e siècle, le Croisicais Guillaume LE BECQUET (4) promenait une escadrille aux bannières herminées de 7 navires rapides et merveilleusement manoeuvrants sur une aire assez vaste : des côtes d'Espagne à celles de Bretagne.

Dans son réseau bien tendu, venaient s'empêcher les navires passants qu'il attaquait à la hache et au poignard. Nul quartier ! La terreur régnait dans les parages où sévissait ce chef implacable.

Dans ses jours de mauvaise humeur, « il pendoit les aulcuns par leurs génitoires, baillait ribaudes (javelines) par la tête des aultres, leur faisant sortir par bouche et oreilles grant effusion de sang » (5).

L'amiral Chabot couvre ces actes de torture. Il

écrit à son collègue breton Alain de Guengoat, le 12 juin 1527 :

« Il (Le Becquet) a manière bien à luy de gangner son advoine ! »

Singulier euphémisme ! Et de s'esclaffer !

Un procès-verbal du 1^{er} Janvier 1521 (5) nous apprend qu'un navire normand : La *Trinité* de Rouen, monté par Jehan Bonhour, bourgeois rouennais, et par Paul Le Maistre, bourgeois dieppois, après avoir caboté en Méditerranée, en Provence, à Savonne, à Gênes... revenait vers la France, chargé de 20.000 écus de marchandises.

Il réussit à déjouer les traquenards de 40 corsaires espagnols, mais... avec les Bretons, rien à faire ! Devant le Cap Finistère, il tomba dans les rets du sieur Le Becquet, « du lieu du Croisy en Bretagne ». La meute croisicaise comprenait :

- 1) La *Bonne Aventure*, maistre : Le Becquet.
- 2) Le *Cygne - Jouen*, maistre : Jehan Legrand.
- 3) Une caravelle, maistre : Michel Tillon
- 4) une autre caravelle, maistre : François Quello.
- 5) un petit navire, maistre : Lepape.
- 6) un autre petit navire nommé *La Crosille*, maistre : ?
- 7) un autre petit navire nommé *La Chaloppe* (première apparition de ce mot dans les textes français).

On reconnaîtra tout de suite des noms « bien de chez nous » : Quello, Legrand, Lepape, et l'hommage rendu à la famille Jouan, dans le nom du navire *Le Cygne - Jouen*. Bref, Le Becquet vint ranger sa *Bonne Aventure* le long de la *Trinité*, et les forbans, armés de poignards, d'épées et de hallebardes, commencèrent à maltraiter et à occire les matelots. (Les Bretons détestaient les Normands).

Puis, armateurs et maîtres, rassemblés sur le pont, se trouvèrent bientôt en chemise, jetés dans une petite embarcation et abandonnés sans vivres en plein Océan.

Ils s'en tirèrent tout de même et on leur doit la véhémence protestation où ils demandent réparations, et le bannissement des Croisicais.

De leur côté, les Espagnols et les Portugais ne connaissaient plus aucune mesure ; ils suppliciaient sans pitié à l'estrapade ou au garrot les équipages bretons et flamands qui tombaient entre leurs pattes. Les Dieppois répondaient en coupant les nez ! La Guerre de course prenait un caractère épouvantable. Au point que les gouvernements durent intervenir plusieurs fois pour tempérer ces excès de cruauté.

*

* *

Nous arrivons à une grave affaire mentionnée par Charles de la Roncière dans son « Histoire de la Marine française », et aussi par La Nicollière - Teijeiro, mais avec des erreurs ou des imprécisions qu'il convient de dénoncer pour rétablir la vérité historique. Nous doutons que ces auteurs aient lu de bout en bout le long document de la B.N. (6), signé de Cosme Clause, notaire et secrétaire du roi, le « dernier » (dernier) jour de février 1539, et qui relate les faits que voici.

Des marchands « portugalans » (portugais), Fernando Rodrigues, Pantaléon Terrès-Cahas et Alfonchionnes (Alfonce Yennès), sur leur navire muni d'un bref de sûreté, subirent l'assaut dévastateur de marins croisicais menés par Pierre-Guillaume BIHAN dit « Pradict » (ou Prédicé ?) et Jehan BIHAN dit « Turegal » (7). La Chambre arbitrale condamna les corsaires à 1500 livres tournois de réparations. Bien entendu, comme de coutume, ils firent la sourde oreille.

Afin d'appliquer la sanction, la justice royale demanda à Marc de Carné, chevalier, seigneur de Crémeur, à plusieurs conseillers de la Cour au Parlement de Bretagne, à Christofle Bresset, Sénéchal de Nantes, à Michel Le Bouchet, Sénéchal de Guérande (8), à François de Kermenguy, alloué de Nantes, à Alain de la Boissière, procureur à la Chambre des Comptes, à Guillaume Laurens, autre procureur nantais... de se rendre au Croisic, accompagnés de 4 sergents d'armes, et de faire saisie. Ils avaient compté sans la population. Il eût fallu quatre compagnies de lansquenets ! Voilà donc toute cette ambassade de choix descendue au Croisic et surveillant l'opération. Les sergents commencent tout de suite à récupérer sur les navires des biens meubles jusqu'à une valeur de 5 à 600 livres et s'appêtent à les emporter dans des chariots pour les mener à Guérande.

La ville bourdonne de colère. De maison à maison, on s'interpelle, on s'encourage. La femme de « Turegal » et sa soeur mènent le branlebas. Et bientôt, une foule furieuse de 400 personnes — dont des hommes déguisés en femmes, précise le rapport — et vociférant : « Tue, tue, tue », parcourt les rues et débouche sur le port.

Les Sénéchaux, procureurs et greffiers, assaillis par ces énergumènes et ces viragos, se groupent sous la protection des quatre malheureux sergents. Diantre ! Oserait-on les frapper ? Mais oui, par la mort-dieu ! Les bâtons jouent contre les épées ! Alors, il ne reste plus qu'une ressource : fuir au plus vite, en abandonnant le charroi...

Le roi pouvait-il tolérer ces insolences, ces violences contre les forces publiques, cette atteinte à son autorité ? Las ! sa justice se montrait aussi impuissante que celle des anciens ducs ! Contrairement à ce qu'avance La Roncière, il ne prit aucune sentence ; il se contenta d'implorer lamentablement le secours...

du sire de Châteaubriant qui se garda bien de bouger un doigt.

Tous ces délits se terminaient « en queue de poisson », c'est le cas de le dire. La population prenait fait et cause pour les corsaires. En 1467 déjà une échauffourée opposait les marins et les bourgeois à la maréchaulsée de Guérande, à propos d'un bâtiment de Rouen pris par un « coursier » croisicais. Une même révolte se reproduisit, nous l'avons vu, en 1471, à la suite des exactions commises en mer par Alain Bouchart et ses amis. Les corsaires triomphaient toujours de la justice au détriment des marchands-navigateurs. Il faut avouer que cette anarchie maritime formait un sérieux handicap au grand commerce international.

(1) Ancien capitaine du Croisic, en 1496.

(2) François I^{er} devait répliquer en 1541 aux injonctions menaçantes du Grand Commandeur d'Alcantara, par cette boutade pleine d'esprit : « Je voudrais bien voir et lire la clause du testament d'ADAM qui m'exclut du partage du monde et d'envoyer mes navires outre-mer ».

(3) B.N. FF. 5500 F^o 330 V^o. Mandement de François I^{er} aux conseillers de Bretagne.

(4) Un autre Guillaume Becquet, ancêtre du corsaire, est cité dans la montre du Mans en 1392, dans la compagnie de Jehan de Tucé (Dom Morice, II, 600).

La famille BECQUET acheta vers la fin du XVI^e siècle la seigneurie du RENEGUY en Saint André des Eaux. On trouve un Jehan BECQUEST, époux d'Elisabeth Prière, au Croisic, en 1590. Le 14 janvier 1664, on enterrait dans la chapelle Saint Jean du Croisic le sieur Jehan BECQUET du RENEGUY, époux d'Agathe Fouquer. D'autre part, la famille du RENEGUY, éteinte au XV^e siècle, avait donné des guerriers valeureux comme Jehan du RENEGUY (voir plus haut).

(5) Lettres patentes de François I^{er}, B.N. FF. 5086 F^o 143.

(6) Lettre de François I^{er}, B.N. FF. 5503 F^o 161-162.

(7) La graphie originale est « bian », breton mal orthographié pour Bihan ou Le Bihan, et non VIAN, comme transcrit Charles de La Roncière, répété par La Nicollière.

Le double-prénom Pierre Guillaume est assez rare à l'époque. La famille LE BIHAN ou BIHAN, déjà très ramifiée, apparaît dès les premiers registres paroissiaux. Un de ses membres, Julien, époux de Laurence Brestin, deviendra capitaine du Croisic, en 1597.

(8) Ce document nous apprend en outre le nom d'un Sénéchal de Guérande qui ne figure pas sur la liste d'Henri Guilgars.

Les prises de Belle-Ile

Horions avec les Espagnols et les Anglais.

1557-1573

Le 18 avril 1557, les Espagnols de l'amiral Carvajal s'emparaient de Belle-Ile par surprise et y installaient une base d'opérations.

Sérieux handicap pour le commerce nantais et guérandais !

Les Croisicais, toujours impétueux, se lancèrent à l'assaut, mais rencontrèrent une solide défense : ils ne purent « choper » qu'une chaloupe chargée de sucreries et d'olives.

Avec une naïveté charmante, ils font au duc d'Etampes, gouverneur de la Bretagne, le compte-rendu sommaire de leur « commando »... accompagné d'un agréable présent : un barillet d'olives et deux pains de sucre (1).

« Monseigneur,

Nous vous ferons entendre la bonne et grande volonté que ont eue ceulx de ceste ville pour aller chasser les Espagnols de Belle-Ile, suivant vostre commandement, à raison que le gentilhomme que y aviez envoié vous en aura peu faire récit tel qu'il a peu veoir.

Monseigneur, il est arrivé en ceste ville quelque petite prinse d'une chaloupe seulement, en laquelle il s'est trouvé quelques sucres et aulcunes ollives desquelles nous avons voulu faire présent de deux couples de pains de sucre et un grand baril d'ollives. Monseigneur, s'il nous vient d'autres nouvelletés, vous en pourrez sçavoir des nouvelles. Nous recom-

mandant très-humblement à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur, Monseigneur, vous donner en santé et prospérité très bonne et longue vie.

Du Croisic, ce pénultième d'avril, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les bourgeois du Croisic. »

L'amiral espagnol, furieux, bloqua les côtes guérandaises et tenta un débarquement pour « abîmer » le pays.

Aux aurores du 4 mai 1557, douze galions et quelques chaloupes prirent terre à la pointe de Chemoulin. C'est l'occasion de faire remarquer au lecteur ce point « privilégié » de la corniche : en cet endroit, le chenal se rapproche beaucoup du rivage, et la baie de Bonne-Anse offre un sûr abri.

Les Espagnols commencèrent à piller et à brûler dans les villages.

Mais Pierre Godelin, sieur de Chauvignes, sénéchal de Guérande, accourut avec ses arquebusiers.

Laissons lui la parole : son « rapport » précis au duc d'Etampes, dans le langage pittoresque du temps, reste un vivant témoignage de cette action violente qui dura quatre ou cinq heures (2) :

« Monseigneur, hier quart jour de may à six heures du matin, nous eumes en ceste ville de Guérande l'allarme par douze gallions et chaloupes, le plus grand de quarante thonnes, qui prinrent terre et descendirent à cinq heures du matin en ceste coste en un lieu nommé Chef-Moulin, distant de ceste ville d'une lieue ; ayant forcé la garde, ont couru et pillé cinq ou six villages, bruslé trois maisons prochaines du lieu de leur descente.

Ayant eu l'allarme, fuymes alles incontinent et à mesme heure au lieu de l'affaire, ce que descouverts par l'ennemy, se sont rembarquez, laissant grand partye de leur proie sur le bord de la mer. Nous

fuymes trouvez devant l'heure de huit heures du matin devant leurs vaisseaux, environ 300 harquebusiers, la pluspart armez et de ceste ville et forbourg et mille brais longs ; et pour ce que nous leurs tirions harquebusades d'une montaigne qui leur commandoit, ont levé l'ancre à une heure après midy et reposé hors de la portée de l'arquebuse, après avoir perdu 5 ou 6 de leurs gens pour le moins et nous avoir canonné sans perte des nôtres.

Et après que j'ai fait venir quelques harquebuses à croq, qui toutefois n'eussent sceu tirer à leur bord, ont esté si ombragieux qu'ils ont eu peur des charettes et craint que ce fussent quelques longues coulevrines ou canons ; levant l'ancre, ont fait voile environ 5 heures du soir la volte de l'Isle-Dieu, où j'ai sceu par un gabion de Belle-Isle qu'il y a environ 40 voiles d'ennemis petits vaisseaux.

Monseigneur, de peur qu'on ne vous feist autre rapport, je vous escriis ce qui en est, vous suppliant humblement avoir esgard au rolle que je vous ai envoyé, affin que les quarante gentilshommes que vous avez fait retenir ne soient retirés de ce pays. Me recommandant très humblement à votre bonne grâce, prie Dieu, Monseigneur, vous donner en santé longue vie. De Guerrande le 5 jour de mai 1557. Chauvigné, sénéchal de Guerrande ».

Quelques mois après, les Bretons — Malouins et Croisicais en tête — se ruaient sur Belle Ile avec une telle violence que Carvajal battit en retraite en traînant six maigres prises. Au diable les Espagnols !

*
* *

Las ! voici les Anglais qui entrent en lice ! Le 30 août, ils capturent le *Grand Jean* une des plus belles nefes du Croisic, avec son convoi — et le 28

décembre le corsaire *Grand Jésus*, devant Saint Nazaire. (3).

La situation militaire s'aggravait sur terre : le duc Emmanuel Philibert de Savoie, à la tête d'une armée anglo-espagnole, pénétrait en France, par la frontière flamande, prenait Saint-Quentin et faisait prisonniers le connétable de Montmorency et l'amiral Coligny. Le duc de Guise arrêta l'invasion par un subit coup de tonnerre : accouru d'Italie, il investit Calais — propriété anglaise depuis 1348 — qui capitula en janvier 1558. La reine Marie Tudor en mourut de douleur, dit-on, en murmurant : « Si l'on ouvrait mon cœur, on y trouverait gravé le nom de Calais ».

Une nouvelle tentative espagnole, en novembre 1558, sur la côte guérandaise, vis à vis de Pierre Longue, fut repoussée avec vigueur par le capitaine du Croisic : Jacques de Robien, qui reçut à cette occasion les félicitations de la reine Claude, fille de la duchesse Anne et du roi Louis XII.

A peu près dans le même temps que la descente sur Chemoulin, des Espagnols de Séville amarinerent deux vaisseaux marchands croisicais montés par leurs propriétaires : Mathias Lecomte et Mathurin Trimault. Lors de la paix de Cateau-Cambrésis (1559), ces captifs ne furent pas relâchés, et il fallut les instances de la Communauté et du Parlement breton pour que le roi Charles IX obtienne leur libération en 1561, par l'intermédiaire de l'évêque de Limoges, ambassadeur à la Cour d'Espagne (4). Avec l'accession au trône d'Angleterre de la fameuse Elisabeth, protestante, l'alliance anglo-espagnole se dénoua.

Nos corsaires demeurèrent donc face à l'éternel adversaire : la « perfide Albion » ! Après la paix de Cateau-Cambrésis, *le Croisic arma jusqu'à 25 navires à lui seul*, se plaçant ainsi à côté de Saint Malo, Granville, Fécamp, Bordeaux... (5).

*
* *

Le comte de Montgomery — celui-là même qui avait causé la mort d'Henri II d'un coup de lance dans l'oeil — échappé par miracle à la Saint Barthélémy, réfugié en Angleterre, essaya de secourir les protestants de la Rochelle avec une flotte anglaise. Repoussé, il se consola de son échec en prenant Belle-Ile.

La panique s'instaura sur tout le littoral breton.

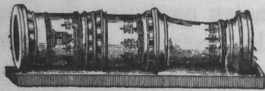
La Communauté écrit à Georges du Bueil, seigneur de Bouillé — et ancien capitaine du Croisic — vice amiral gouvernant la Bretagne en l'absence du duc de Montpensier :

« Depuis que le comte de Montgomery et ceux de sa troupe ont prins et occupé Bellile, ils n'ont cessé et ne cessent jour et nuict de voltiger et aller et venir, galliottes et aultres vaisseaux de mer, par sur ladite mer, prendre et arrester tous les navires et barges qui passent, et mesme pour surprendre et saisir toutes les villes qui sont à la coste, de sorte que dudit Gerrande, l'on voit chacun jour leurs dictz vaisseaux et hommes de guerre y estants, prendre lesdictz aultres vaisseaux et faire approches. Et craignent les habitants du Croisic et de Guerande que quelque surprinse soict faicte en leurs villes, pour n'avoir hommes à suffire, ni mesmes armes et municions offencibles et deffencibles... » (6).

S'ensuit, le 5 mai 1573, l'ordre du comte de Bouillé « de faire équiper quatre ou cinq des plus belles et grandes naves qui sont en leur havre, à Nantes, à Vennes, à Auray, *au Croisic*, etc... que nous fesons assemblez à Morbihen... » (6) La mobilisation de ces ressources forma une escadre de 35 voiles décidées à une bagarre sans merci.

La paix signée le 26 juin, annula ce projet.

Le comte de Montgomery, apprenant les armements qui se préparaient contre lui, avait d'ailleurs déguerpi au bout d'un mois d'occupation (7).



(1) Dom Morice, Pr. III, 1187.

(2) Dom Morice, III, 1194.

(3) Voir plus haut au chapitre : Un refuge et une souricière.

(4) Ces deux victimes jouaient de malheur : elles se trouvaient encore parmi les prisonniers que le sire de La Tremblaye emmena comme otages à Redon, en 1597. Elles furent libérées peu après.

(5) Arch. mun. de Nantes EE 223.

(6) Arch. mun. de Nantes, 1573, cité par la Nicollière.

(7) Gabriel de Montgomery, comte de Lorges, était fils de Jacques de Montgomery que nous avons vu précédemment commander 7 navires croisicais vers l'Ecosse. Cerné au siège de Domfront, il fut condamné à mort et exécuté en 1574.

Au temps des Guerres de religions et de Richelieu.

Malgré un clan calviniste très remuant, Le Croisic opta pour la Ligue. Mais, la région n'était pas sûre.

Un moment, le roi de Navarre — le futur Henri IV — pensa faire une place entourée de retranchements imprenables, fortifier Saint Nazaire, bref, se rendre maître de l'embouchure de la Loire.

Est-ce dans l'intention de se défendre que les Croisicais firent armer en guerre trois navires, comme nous l'apprennent les comptes de la Communauté ? (1)

Le projet eut un commencement d'exécution en 1558. Henri de Navarre se présenta devant Clisson, mais il battit en retraite devant des forces supérieures commandées par le duc de Nevers.

Cette même année, le capitaine croisicais Jacques de ROBIEN repoussa une attaque espagnole vis à vis de Pierre Longue.

Vers 1590, Louis de BUEIL, autre capitaine, se signala par une action du même genre : avec 200 soldats bretons, il arrêta une force espagnole très supérieure en nombre et lui infligea une perte de 400 hommes tués ou prisonniers.

Et pourtant, le duc de Mercoeur, pilier du parti de la Ligue, demandait des renforts à l'Espagne.

Si bien qu'en octobre 1590, l'escadre de l'amiral Diego Brachero, qui se dirigeait sur Port-Louis, poussée par des vents contraires, dut débarquer à Saint Nazaire 15 compagnies de troupes d'occupation commandées par Juan del Aguila. Mr de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, accourut les accueillir au

nom du duc de Mercoeur qui se croyait déjà duc de Bretagne.

Ces troupes se portèrent de suite sur Hennebont (2). Mais Mercoeur laissa plusieurs compagnies au Croisic et à Piriac dont le seigneur était huguenot.

Le désordre et la confusion régnaient partout. Les villes étaient prises, occupées, puis reprises par les aventuriers des deux partis.

Le Croisic dut subir en 1597 les outrages du Sieur de la Tremblaye, capitaine parpaillot qui ravagea toute la contrée (3).

Une découverte fortuite, faite en 1923 dans les sables de Saint Goustan, rappelle ces durs combats et cette occupation : c'est un sabre espagnol ; la poignée s'orne de têtes de griffons, la lame damasquinée (73 cm de long) porte la date 1537 ou 1557, et se termine comme un cimetière. (4).

*

* *

Sous Louis XIII, la nomination de Richelieu comme grand amiral de France, puis comme gouverneur de la Province, ne plut guère aux Bretons. Les Malouins surtout renâclaient aux ordres du Cardinal.

Par contre — une fois n'est pas coutume — nos Croisicais se montrèrent dociles et accommodants. On dit même qu'en 1628, 12 gros navires montés par des équipages guérandais, rejoignirent l'escadre royale devant la Rochelle et prirent part au siège.

« Ils déployèrent, nous assure Gustave Grandpré, leur valeur accoutumée ; toute l'armée les admira et le roi leur témoigna une bienveillance particulière... » (5).

Sous le gouvernement du cardinal de Richelieu, la France soutint la dure guerre de Trente Ans (1635-1660) avec les Etats du roi catholique.

Les corsaires espagnols se déchainèrent sur nos côtes.

Le Baron de Marcé, gouverneur du Croisic (6) décida d'armer un navire pour lutter contre ces attaques incessantes. Le Bureau de la mairie de Nantes l'encouragea et lui accorda 120 livres de poudre, avec promesse « de aultres cent livres lorsqu'il aura témoignage des effets d'empescher les courses ».

Le succès couronna l'entreprise puisque le baron écrivit ce reçu avec une orthographe réjouissante (il maniait mieux l'épée que la plume !) :

« Je confesse, le dernier douct 1637, avoir resu de messieur de la ville de Nantes, huit son livre de bisquit et un son de poudre suivant leur ordonnance » (7).

Nous avons peine à croire qu'un seul corsaire montait la garde sur la côte guérandaise. Il y en avait certainement d'autres que nous ne connaissons pas, mais ils ne savaient où donner de la tête ou du canon.

En 1654, le maréchal de la Meilleraye envoya 12 chaloupes du Croisic patrouiller devant Belle-Ile.

Les marchands et les pêcheurs apprirent à se défendre eux-mêmes, tels ce Pierre Valteau ou ce Raoul Berthelot dont nous racontons plus loin l'histoire.

(1) Arch. mun. du Croisic. Comptes de 1579 : « Comme de l'an 1579, procès se seroit meu et suivy par la court de Guérande, de la part de N.H. Conan, seigneur du Roc, entre les sieurs J. Goueval, Nicolas Le Manguen et Allain Le Gal, eslus par les bourgeois, manants et habitants de la ville du Croëzic pour faire l'advictuaillement de troys navyres ordonnez estre équippez en guerre par lesdits habitants ».

(2) Il existe aux archives nationales (carton K 1580) un très curieux récit de cet événement daté d'Hennebont — 10 janvier 1591 — rédigé par le commissaire espagnol des guerres : Pedro del Albusua, sous le titre « Relacion de como desembarco et tertio (régiment) del mestro de campo don Juan del Aguila en Sa Naçar de Bretana ». Si l'on en croit le mémoire du 25 oct. 1590 du même commissaire le total des gens de guerre (15 compagnies) arrivés à Hennebont

était de 2249, sans compter les marins, les rameurs et un certain nombre d'Italiens. On voit que la maladie avait déjà fait des ravages parmi les soldats qui étaient 3.000 et plus au départ. Voir, à ce sujet, l'ouvrage de Gaston de Carné : *Correspondance des Ligueurs bretons avec l'Espagne et l'occupation espagnole en Bretagne* » (Arch. de Bretagne, tome XI et XII, Nantes, 1899).

(3) Le capitaine du Croisic, Louis de BUEIL, était parti au siège d'Amiens où il devait trouver la mort cette même année 1597. Sans doute, La Tremblaye profita-t-il de cette absence ? (Voir Tableau des capitaines du Croisic, en appendice).

(4) Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1955, p. XIII.

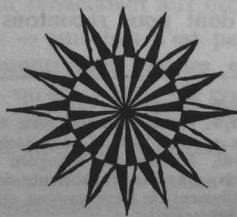
(5) Gustave Grandpré (alias Lorieux); promenade au Croisic, 1828. L'auteur ne donne pas ses sources qui semblent des traditions locales orales. On sait seulement de façon sûre que le 19 septembre 1628, eut lieu au Croisic une levée de cent marins pour le siège de La Rochelle.

(6) Il ne figure pas sur la liste (incomplète) des gouverneurs établie par Caillo et Monnier — pas plus que Jehan du Juch, que Guyon Le Roy, sieur de Chillou, que Mathias Le Cointe... que nous citons plus haut.

En réalité, ce baron remuant et batailleur s'appelait : Charles Goyon de la Moussaye, comte de Plouër, vicomte de Pommerit et de Tonquédec, sire de Juch (?) — (1548-1593). Il avait épousé en 1571, Claude du Chastel, fille de Claude du Chastel, sire de Marcé, lieutenant du roi en Basse Bretagne, gouverneur de Brest et... vicomte de Saint Nazaire ! (descendant des Du Chastel cités plus haut).

Marcé est une terre située à 3 km d'Avranches.

(7) Arch. mun. de Nantes, cité par La Nicollière-Teijeiro dans « La course et les corsaires nantais », 1896.



Quand le poète Racan était gouverneur du Croisic — 1597

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis
Et qui de leur toison voit filer ses habits...
(Les Bergeries)

Si nous consultons la liste (d'ailleurs très incomplète) des gouverneurs militaires ou « capitaines » du Croisic, donnée par Monnier dans « Le Pays de Guérande », nous trouvons à la onzième place :

Georges de (ou du) BUEIL, comte de Bouillé, en 1574 (1)

et à la douzième place :

Louis du BUEIL, marquis de Racan, fils du précédent, vers 1580 (?) Ces DU BUEIL-FONTAINE représentaient la branche cadette de la très ancienne et très illustre famille qui donna sa vie sans compter au service du pays et des rois, pendant la Guerre de Cent ans.

Un de leurs ancêtres, Jehan, portait le surnom redoutable de « terreur des Anglois », et administra, au XIV^e siècle, dans la Lieutenance Générale, les provinces de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Touraine.

En somme, une famille de double tradition : militaire et administrative.

Louis du BUEIL, maréchal de camp, chevalier de Saint Louis, grand échanson en 1533, grand maître de l'artillerie, contrairement à beaucoup de gouverneurs qui ne mettaient jamais les pieds dans leur gouvernement, séjourna au Croisic où il eut l'occasion de montrer sa bravoure et son sens tactique (2).

Il dut abandonner provisoirement son poste pour aller combattre dans le nord de la France, contre les Espagnols, au siège d'Amiens, où il trouva la mort en 1597.

Cette disparition brutale laissait sa famille dans l'embarras, car, s'il était brave, il était aussi dépensier et avait accumulé dette sur dette. Il laissait en Touraine, au domaine rustique de la Roche-au-majeur, femme et enfant. La pauvre épouse, Marguerite de Vendômois, expira de chagrin peu de temps après, en 1602. L'enfant, le petit HONORAT, né le 5 février 1589, à Champmarin-en-Aubigné, se trouvait donc orphelin à 13 ans. Il fut recueilli par son cousin, le comte de Bellegarde, premier gentilhomme de la Chambre d'Henri IV, et élevé parmi les pages du roi. Le jeune enfant, destiné à la carrière militaire, s'intéressait aussi à la littérature. Il rencontra Malherbe, beaucoup plus âgé que lui, mais avec lequel il se lia d'une indéfectible amitié.

Et il devint... RACAN, un de nos rares poètes bucoliques français.

Il fit plusieurs campagnes durant les guerres de Louis XIII. Puis, marié, assagi, il se retira dans son château de la Roche-Racan, en Touraine.

Richelieu l'avait choisi pour siéger à l'Académie française. C'est à Paris qu'il mourut, et son corps fut ramené dans la crypte de l'église de Neuvy-le-roy en Touraine.

*
* *

Revenons au Croisic, en 1597, à la mort de Louis de BUEIL.

Julien LE BIHAN, lieutenant du roi, assura l'intérim. Mais, en 1598, le bon roi Henri se décida à nommer un nouveau gouverneur.

Ce fut... HONORAT de BUEIL, sieur de RACAN (3).

Qu'en disent nos historiens locaux ? Rien ou peu de choses. Ils n'ont pas fait le recouplement avec le poète Racan, car il y eut confusion avec un autre HONORAT de BUEIL, aussi sieur de Racan, frère de Louis, oncle et parrain du poète (4). Mais ce valeureux soldat, vice-amiral de France, fut assassiné par les Ligueurs devant Saint Malo, en 1590. Il n'a donc pu être nommé gouverneur en 1597. D'ailleurs, il n'y a pas à s'y méprendre.

Le parchemin autographe de nomination existait aux Archives du Croisic. Il a disparu. Mais l'historien Caillo l'a vu en 1869 et eut la bonne idée d'en extraire des passages. Le bas-âge du titulaire se trouve bien spécifié :

« Nomination d'Honorat de Bueil, sieur de Racan, à l'estat et charge de capitaine du Croisic en Bretagne, duquel étoit pourvu le feu sieur de Racan, son père, et vacant par sa mort et trespas... ne prit pas possession à cause de son bas-âge et affaires à lui délaissées par ses père et mère ».

C'est donc bien le poète-soldat Honorat de BUEIL, alors âgé de 9 ans, qui fut nommé gouverneur du Croisic par Henri IV en 1598, et succéda à son père Louis de Bueil.

Il est bien évident qu'il ne pouvait assumer les responsabilités de ce poste important.

Alors, que se passa-t-il ?

Le brave LE BIHAN, lieutenant, le remplaça, comme l'indiquent les archives de Lesnérac.

Honorat prêta serment le 10 juin 1607 (il avait 18 ans). Ses lettres patentes sont datées du 27 août 1608 et ne furent enregistrées à Guérande que le 23 août 1614 (il avait 25 ans) (5).

On se pose la question : Racan vint-il au Croisic ? Nous l'ignorons mais ne le croyons pas. De toute évidence, la place du Croisic ne passionnait pas le

poète qui préférait Paris et les nombreux artistes qu'il fréquentait.

Il dut résilier sa charge... mais assez tard, car nous trouvons son successeur, Prégent de Kermeno, sieur de Botpillio, nommé vers 1625 (6).



(1) Bibli. Nat. FF. Blancs Manteaux, 23310, F° 272.

(2) Voir chapitre précédent.

(3) Bueil est un lieu-dit de l'Eure. Racan, c'est en patois, une sorte de sarcelle ou de canard sauvage.
Armoiries des Du BUEIL : « D'azur au croissant d'argent, accompagné de 6 croisettes recroisées, au pied fiché d'or, 3 rangées en chef, 3 en pointe ».

(4) Dans Le « Littoral de la France », l'auteur croit que le poète est fils d'Honorat de Bueil, donc... fils de lui-même ou de son oncle !

« En 1597, le gouverneur se nommait le marquis de Racan ; cette circonstance a fait croire que l'auteur des *Bergeries* et autres idylles gracieuses était fils de la petite ville bretonne. C'est une erreur... » (p. 348)

Bien sûr, le poète n'est pas né au Croisic, mais il succéda à son père comme gouverneur, ce qui a échappé à tous les historiens. Et pour comble, dans l'ouvrage susdit, c'est bien une gravure représentant le poète Racan qui figure pour celle de son père !

(5) Ces lettres portent « que les gaiges seront payés sur la communauté, depuis la date des lettres de nomination, nonobstant la surannation d'icelles ». Malgré toutes ces précautions, Caïllo n'a pas vu qu'il s'agissait du poète Racan.

(6) Prégent de Kermeno, chevalier, seigneur de BOTPILLIO, de Lauvergnac, de Quifistre etc... d'une vieille famille morbihannaise, était le fils de François de Kermeno, gouverneur de Vannes et époux de Marie Le Pennec, héritière de Lauvergnac (en La Turballe) Il vint se fixer au Pays de Guérande. Il fut le père de Jean de Kermeno prévôt de la Collégiale St-Aubin que l'on peut voir portant mitre sur le tableau de Jacob Quatroux (1642) dans le transept sud. —

Raoul BERTHELOT

Jean LE FAUHÉ

1636

Les Espagnols enlevèrent un jour une barque de sel.

Oh ! ce n'était pas leur coup d'essai, bien sûr ! Mais cette perte irrita le propriétaire, Raoul BERTHELOT, bourgeois du Pouliguen, qui jura de se venger (1).

Avec son ami Jean LE FAUHE, il équipa deux chaloupes montées par quinze ou seize hommes bien armés et munitionnés, pour faire la chasse à l'Espagnol.

Le 19 juillet 1636, les deux embarcations amateurlotées patrouillent sans rien découvrir. Au soir, accostant à Penchâteau, elles apprennent que deux pataches ennemies croisent dans les parages de l'île Dumet.

Dès le matin-jour du dimanche 20, Berthelot emmène ses gars à l'attaque, bien camouflés derrière les bastingages. Les Espagnols pensèrent à quelque bateau marchand bon à rançonner et laissèrent venir sans méfiance.

Et brusquement, ce fut l'abordage. Les grappins mordent le bois. Les Pouliguenais cachés apparaissent, sautent avec des piques, des lances, des coutelas, des mousquets. Combat acharné, des hommes tombent. Du côté Berthelot, 5 blessés, mais les Espagnols décimés, renversés et cernés, se rendent.

L'autre « corsaire » se rapproche, inquiet, indécis. Berthelot s'apprête à lui servir une volée de boulets. Inutile, la patache a compris et juge prudent de s'éloigner. Heureux début ! La prise, exposée dans le port, attira une foule de curieux et d'admirateurs.

« C'étoit un long batteau (27 pieds) en forme de double-chaloupe, avecq deux petits matz à chacun desquelz il y avoit une enseigne de taffetas bleu avecq des croix de taffetas blanc apposez pour marque de victoire sur les ennemis du roy... »

Nos deux capitaines demandèrent une lettre de marque au Cardinal de Richelieu pour continuer la course avec toute garantie.

Et le 29 août suivant, ils sortaient à nouveau, amateletés, Berthelot avec dix-huit hommes, Le Fauhé avec onze.

A la hauteur de Belle-Ile, ils rejoignent deux pinasses espagnoles poussant une barque tombée en leur pouvoir. Avec une fougue et une promptitude étonnantes, ils fondent sur un des corsaires qui s'est écarté un peu pour les recevoir. Cette fois, ils ont affaire à forte partie. Au cours de l'abordage difficile, Berthelot s'écroule, frappé au bas-ventre. Mais le Fauhé abat le capitaine espagnol. Les autres résistent encore un peu, par petits groupes et finissent par se rendre, l'épée à la main.

Le Fauhé rentre au Pouliguen triomphant, traînant la pinasse de 48 tx, deux pierriers et un fauconneau, et seize prisonniers ensanglantés.

On enterra le capitaine espagnol au cimetière de Batz.

Un mois après, le 30 septembre, Le Fauhé comparait seul devant le Sénéchal de Nantes.

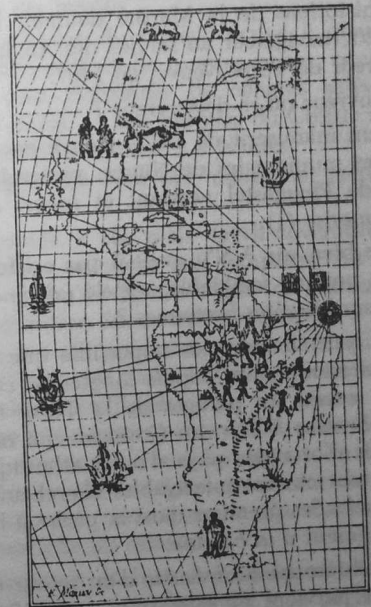
Le pauvre Berthelot mourut-il ou se remit-il de sa blessure ?

Nous ne le saurons jamais, car les registres des sépultures de Batz n'existent plus de 1618 à 1637.

*
* *

La vente de la prise ne rapporta que 200 francs. C'est dire que, compte-tenu des frais de justice, de médecine et des prélèvements divers, il restait peu de chose pour la part des combattants.

Cependant, l'Administration municipale de Nantes, désireuse d'encourager la course, offrit cent livres de poudre et prit en charge les prisonniers, pauvres pêcheurs, « gens de néant » (admirez la morgue et le dédain de ces bourgeois !) incapables de payer un rançon !



L'Amérique
D'après le Globe de Sébastien Cabot (1544).

(1) descendant de Louis Berthelot, corsaire cité plus haut. Cette famille de marins se développa en nombreuses branches.

A la Terre-Neuve

« Mords, morue, mords ! »
(chanson)

Dès la fin du XVI^e siècle, la marine croisicaise, abandonnant le grand commerce, se tourne presque exclusivement vers la pêche à la morue qui va mettre un comble à la fortune du pays.

Les historiens de la Marine donnent le vénitien Jean CABOT, navigateur au service des Anglais, comme le découvreur de Terre-Neuve, en 1497.

Découvreur ou re-découvreur ?

Car un manuscrit de 1277, trouvé en 1961 dans les archives municipales de Nîmes, parlerait déjà des pêcheurs de Plougastel vendant et même accommodant leur morue (1).

Est-ce bien sûr ? N'y avait-il pas confusion avec un poisson presque semblable, appelé *julienne* (lingue), abondant sur les côtes bretonnes ?

Après tout, il n'est pas impossible que de hardis navigateurs aient hanté depuis longtemps et sans révéler leur secret, les parages de la Terre Neuve, la *Terre aux Bretons* ? Tels nos Croisicais qui ramenaient des « barres d'or » des pays d'outre-atlantique. Nous voyons en tout cas ces infatigables chercheurs d'aventures se lancer des premiers dans la pêche à la morue, et accessoirement à la baleine.

La première mention écrite d'un retour de Terre-Neuve nous parvient de Bordeaux, en 1517, est c'est celle d'un bateau du Croisic : *la Marie* (2).

Le premier bateau français n'est cité qu'en 1536.

*
* *
- 188 -

Les Terreneuvas, jaugeant de 150 à 300 tonneaux, avec 16 et 20 hommes d'équipage, n'oubliaient pas de se pourvoir en sel pour la conserve, en bois pour le séchage, en barils pour l'arrimage des poissons « habillés », en sennes et en haims (hameçons). Un navire, en condition très favorable, pouvait prendre jusqu'à 800 morues par jour. Mais il fallait compter avec les gros temps et les avaries.

En général, les Terreneuvas rentraient avec des pêches considérables, de 2000 à 3000 morues, et des harengs, et des merlus...

La *Catherine* du Croisic arrive à quai en 1555 avec « quatre milliers de morues vertes, caps et coues (queues), deux douzaines de congres salés, le tout vendu 555 livres. ». Les barques du Croisic assuraient le transport de la « marée » à Nantes.

Ça rapportait bien sûr, mais quel métier de galère !

De quatre à six mois (avril-novembre) sur les routes liquides en proie aux tempêtes, sur les bancs immenses qui n'en finissent pas de passer, amenés par la conjonction des courants marins.

Et ce travail harassant et incessant qui noue les reins et les bras, ces gestes toujours recommencés pour jeter et relever les lignes, dans un silence de cathédrale ! Une bise aigüe vous coupe la peau déjà gercée, et pousse autour de vous des loques de brume qui glissent comme des fantômes et voilent de dangereux icebergs, errantes montagnes de glace avivant encore l'âpreté naturelle du climat.

Un croissant de lune, tel un kayak d'argent, vogue sur les nuées, parti lui aussi à la pêche aux étoiles...

Après six heures d'affilée, on descend dormir d'un sommeil de brute dans les « boîtes à saumure ». Et dans six heures, on recommencera ! Il faudra ensuite, dans les « chaufauds », préparer le poisson...

- 189 -

Si la morue donne bien, ma foi, on oublie ses fatigues et ses blessures, en pensant aux parts fructueuses...

La morue prit chez nous une telle valeur opérative qu'elle servait pour ainsi dire de monnaie d'échange dans les locations et les contrats.

Ainsi, un acte de la Cour de Guérande, du 20 octobre 1575, enregistre le baillage pour 3 ans de marais salants à Careil et du moulin du Dréseuc, pour la somme de 600 livres tournois, « plus un grand cent de mollues sèches, nettes et marchandes, par chacun an, en chaque fête de Saint Lucas ». (3)

De même, missire Julien Launay, prêtre à la frairie de Trescalan, recevait pour l'écolage (rétribution payée par les écoliers) d'un jeune Tristan Trimaut : des mollues valant 12 sols chaque, à valoir sur la somme de 4 livres 10 sols. (3)

*
* *

Un commerce aussi rémunérateur devait inévitablement attirer l'oeil des corsaires étrangers, surtout des Barbaresques qui sillonnaient sans arrêt l'Atlantique.

En 1634, le patron Jean Le Luc du *Saint Nicolas* du Croisic revenait, les cales bien remplies, lorsqu'à 150 lieues de France, il fut pris en chasse par un corsaire turc ; il échappa à l'abordage par suite du mauvais temps et rentra au pays sain et sauf. Mais il avait eu chaud !

Il fallait donc se défendre, « faire face », armer les vaisseaux en guerre et marchandises selon l'expression du temps. Des pêcheurs-soldats, en quelque sorte !

De 1628 à 1655, les Croisicais ne construisirent pas moins de 22 gros navires, de 300 tonneaux et plus, portant de 16 à 30 canons.

Néanmoins, trois de ces Terreneuvas furent pris à cause de la « poltronnerie » (?) de certains matelots « qui avoient fait refus de rendre combat et de se défendre, disant qu'ils eussent été bien fols et insensés de risquer leur vie et de se faire estropier pour conserver le bien de ces gros bourgeois qui dormaient trop à l'aise dans leur lit ». (4)

Déjà un petit vent de révolution ? La Révolte des Bonnets rouges, en Cornouailles — dont le Croisic se rapprochait par l'intermédiaire de l'abbaye de Landévennec — ne se déclancha qu'en 1675, vingt ans après. Il s'agit donc d'un cas fortuit, mais significatif de l'évolution des esprits.

*
* *

Etant donné les dangers de la profession, la levée des matelots s'avérait parfois difficile. Les « marchands d'hommes » fournissaient de bien maigres contingents. A défaut de gens de métier, les officiers prenaient « des trancheurs, des saleurs et même des fils de famille ! »

Quand le Chevalier du Parc qui commandait en 1648 le *Mazarin* de Nantes (800 tx) eut besoin de matelots, il songea aussitôt au Croisic ; il envoya son lieutenant Alain de Mescant pour recruter 400 hommes (rien que ça !) L'officier revint bredouille et déclara : « Les vaisseaux du havre étoient tous partis en voyage. »

On pratiquait la râfle (l'Inscription Maritime, instituée par Colbert, ne fonctionna qu'à partir de 1698).

Selon les règles admises au XVII^e s., on enlevait de force, dans les tavernes ou les bouges du port, des gars ivres morts... qui se réveillaient en pleine mer, dans un hamac... C'étaient, dans le jargon de mer, les « matelots pressés ».

Faut-il préciser que ces hommes aigris ne se mariaient pas facilement. Les châtiments corporels, le chat à neuf queues, étaient monnaie courante.

*
* *

Notre bon sel guérandais, imbattable pour la conservation du poisson, attirait chez nous les morutiers des autres ports bretons et des pays nordiques, qui venaient faire leur chargement avant la pêche. C'est ainsi qu'on lit le 1^{er} mai 1720 sur le registre du Croisic :

« Guillaume Leroux, maistre de la Marie Magdeleine de Saint Malo, a déclaré venir de Nantes, pour aller sur le banc de Terre-neuve, par quoy a déclaré avoir ici droit de sel pour laditte pêche... »

Une telle affluence, de toutes nationalités (et pas souvent reluisantes — les beuveries bestiales, les rixes sanglantes, les vols répétés... voilà de quoi inquiéter nos bons bourgeois tranquilles. Leurs hautaines demeures regardent les quais grouillants et bruyants. Tous ces gars farouches qui passent en baragouinant, en sacrant, en crachant, le bonnet sur l'oreille, la culotte crevée sur les cuisses trop musclées, n'inspirent rien qui vaille à ces négociants finassiers qui comptent leurs pistoles derrière leur comptoir et supputent leurs bénéfices, tout en dégustant une tasse de « chocolat de santé » dans une faïence de Delft...

Et qui finirent par se plaindre :

« La ville estoit peuplée d'un grand nombre de matelots, et adonnez au vin, lesquels cy-estant retenus par la présence d'aucun juge, commettent journellement des crimes avec impunité, les coupables s'évadant avant qu'on eût pu s'en plaindre à Guérande.

Et aux jours de feste, tels gens sont dedans les tavernes à commettre mille yvrogneries et impiétés, comme blasphèmer sans crainte d'aucune punition, et que les gens de bien ne sont pas en sûreté dans leur vie... »

*
* *

Pendant deux siècles, ces armements de Terre-neuve subirent des alternatives d'activité intense et de ralentissement. D'après l'enquête de Colbert, il n'y aurait eu que 5 morutiers au Croisic en 1604 (5). C'est possible mais, comme nous l'avons vu plus haut, les armateurs réagirent et construisirent en 30 ans une vingtaine d'unités nouvelles. Un mémoire de 1720 fait savoir que le Commerce de la morue verte augmente et se concentre sur le port des Sables d'Olonne qui assure l'armement, d'ailleurs aux frais des armateurs nantais. Les morutiers croisicais participent à ces croisières d'une centaine d'unités, et ramènent en général leur pêche à Nantes.

Or, de la fin du XVII^e à la moitié du XVIII^e siècle, la « grande pêche » tomba... Le dernier coup porté fut l'abandon du Canada par la France au désastreux traité de Paris (1763) qui reconnaissait cependant notre droit de pêche à Terre-neuve et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En mai 1764, le corps municipal eut un sursaut.

Il adressa au roi des doléances pour recouvrer ses privilèges de « faire directement ce commerce et la pesche à la morue en Canada ». (6)

Louis XV répondit par une lettre favorable :

« Louis, etc... nos chers et bien amés, les maire, notables habitants et procureur syndic de la ville du Croisic nous ont fait exposer qu'il est certain

que le port du Croisic jouissait autrefois de la liberté de faire la pêche de la morue ; que c'est à la navigation de Terre-Neuve que cette ville doit son existence, cette branche de commerce ayant été le principe de toutes les fortunes qui s'y sont faites. On sait que les édifices publics ; qui décoraient cette ville, l'élévation des deux tours de Batz et du Croisic sont le fruit du commerce de la morue. On ignore comment et par quelle raison ce commerce a été abandonné... Toutes ces considérations ont déterminé les exposants à prendre une délibération le 25 de mai 1765, de toute la communauté, tendant à être autorisés à demander l'établissement du commerce de la pêche de la morue ; le désir qu'elle a de faire ce commerce l'engagera d'abord à armer quatre navires pour cette pêche, et elle espère par le succès être en état de faire des entreprises plus importantes.

A ces causes, voulant seconder le zèle des exposants pour le commerce, nous avons permis, etc.

A Versailles, le vingt-sixième jour de février 1766 ».

Ce texte met en évidence que la prospérité du Croisic et de Batz, l'élévation des beaux « hôtels » et des clochers-amers, sont le fruit du commerce de la morue.

N'oublions pas Piriac qui eut ses Terre-neuvas. Au temps de Jean V, la ville comptait déjà 2.000 bourgeois et trois églises. L'ancien port des Terre-neuvas — ou quartier Saint Michel avec sa grande chapelle — existait encore en 1636, comme en témoigne un rapport d'enquêteurs diocésains. Le flot montant a tout dévoré...

Les remarquables logis à grilles de la Place de l'Eglise datent des périodes fastes des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

Les archives de Lauvergnac mentionnent à Piriac de nombreux marins et marchands : « Le 9 sep-

tembre 1687, aveu de H.F. Jeanne Frogier, femme du sieur Alain Hascouët, absent, en voyage à la Terre-Neuve », etc.

*
* *

A partir de 1766, les anciens historiens du Croisic arrêtent la « grande pêche », prétendant que la Communauté anémique et pourtant velléitaire, n'a pas su donner l'élan nécessaire à une renaissance.

Certes, la municipalité fit peu d'efforts, mais la pêche n'en mourut pas sur le coup. Pour s'en convaincre, il faut feuilleter quelque trente registres épais, écrits en pattes de mouches, et contenant les « déclarations » des capitaines, à leur arrivée à Nantes. On constate qu'en l'an 1767, trois navires croisicais continuent les campagnes de Terre-neuve : la *Jeune Annette*, l'*Emulation* et le *Succès*, sans compter les morutiers nantais qui relâchent au Croisic.

Ces déclarations nous fournissent des précisions intéressantes sur le calendrier de ces Terre-neuvas. Prenons par exemple la *Jeune Annette*, 150 tx, capitaine François-Louis Maillet — lieutenant : Joussemet Augustin, 53 ans, tous deux du Croisic. Le reste de l'équipage (Nicolas Jeay, 57 ans, maître de chaloupe, et tous les décolleurs (7), provient des Sables d'Olonne. On peut donc en déduire que les derniers terre-neuvas croisicais rejoignaient, comme le dit le mémoire de 1720 cité plus haut, l'escadre olonnaise, et embarquaient là la majorité de leur personnel.

Bref, partie le 16 avril 1767, la *Jeune Annette* rejoint Mindin le 19 septembre, soit 6 mois après.

L'*Emulation*, 100 tx, 1 canon, 14 hommes, capitaine : Jacques Tanqueray du Croisic, part le 4 avril 1767, chargé de sel et d'ustensiles, arrive le 8 mai

sur les bancs (le trajet durait donc un bon mois), pêche 10.500 morues, met voile de retour le 6 septembre, pour aborder Paimboeuf le 8 octobre. Campagne normale, sans incident notable.

Le Succès, 51 tx, 9 hommes, capitaine : Pierre Le Pontois — armateur : Guillaume Marquer, négociant au Croisic — part le 12 mai 1768, pêche pendant deux mois, remet la voile le 22 septembre avec 6.000 morues et 3 barils d'huile.

En 1768, l'*Emulation* reste seul en ligne, avec un nouveau capitaine : Jean Morisseau, et 18 hommes d'équipage. Sa pêche connaît des hauts et des bas :

1769 : 6 milles morues

1770 : 11.400

1771 : 9.300

A côté de ces autochtones, nous notons quelques navires nantais montés par des marins du Croisic.

En 1699, la *Gracieuse* de Nantes, 100 tx, 6 canons, 35 hommes, capitaine : François Laragon, du Croisic, part de ce port le 14 avril, pêche devant Plaisance (8), et revient en octobre sans son mousse mort de maladie.

En 1773, le *Cupidon*, de Nantes, 80 tx, 8 hommes, armateur : Benoist — capitaine : Jean-Marie Lagadet du Croisic, emporte le 7 juin sa cargaison de sel, arrive à Plaisance le 3 août, pêche jusqu'au 12 novembre. Au retour, de violents coups de mer l'obligent à relâcher à Quiberon et dans l'estuaire de la Vilaine, avant d'aborder à Nantes le 16 décembre, avec 1300 quintaux de morue sèche.

Campagne semblable en 1775.

En général, les cargaisons se vendent à Nantes, au meilleur prix, mais certains navires semblent assurer le transport commercial des poissons.

Ainsi, en octobre 1774, le *René* du Croisic, 60 tx, 15 hommes, capitaine : J.B. Morisson, emporte

une soutée complète de morues à Bordeaux.

Après 1774, sauf erreur, les morutiers croisicais disparaissent des registres de l'Amirauté. Finie la grande pêche ?

*
* *

Il y eut pourtant une sorte de résurgence, au début du XIX^e siècle, après 1814. La révolte de Saint Domingue et l'occupation de Saint Pierre et Miquelon par les Anglais en 1793, déterminèrent l'exode d'un certain nombre de familles de ces îles, les COSTE, SIRE, LEBLANC, PERRET, POITOU, qui rapatrièrent par Nantes (9). Après avoir réalisé quelques bénéfices sous le premier empire, dans la guerre de partisans, elles armèrent plusieurs navires pour la pêche sur les bancs de Terre-Neuve.

Nous connaissons assez bien l'histoire des COSTE (10). L'aïeul, François COSTE, né en 1737 et décédé à Nantes en l'an V, marié à Anastasie SIRE, eut de nombreux enfants : Laurent, Joseph (né en 1784) Xavier (né en 1792), etc...

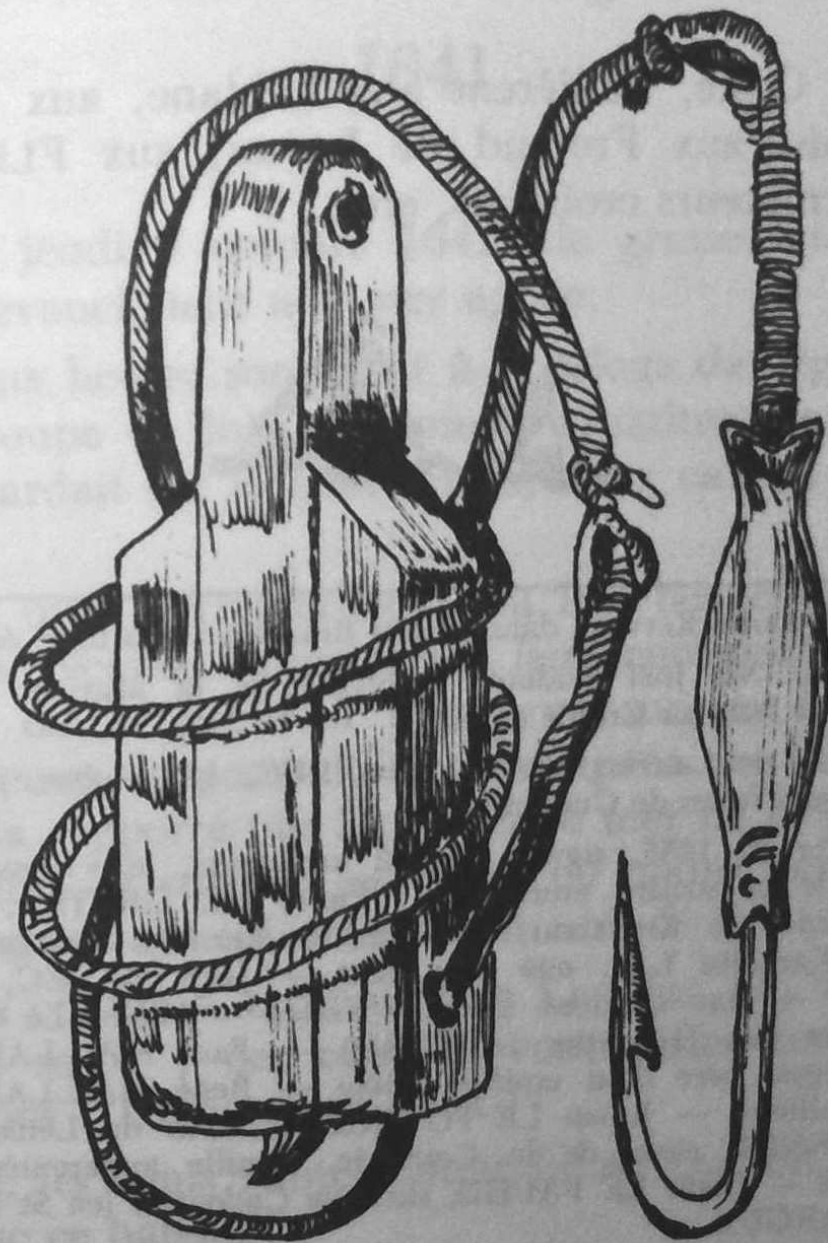
Xavier vint s'établir au Pouliguen, dans un immeuble (démoli en 1978) — sis sur le port, au coin de la rue de l'église et du quai Jules Sandeau.

Non seulement les Coste armaient pour la pêche, mais ils cabotaient aussi du sel de Mesquer ; ils abordaient souvent à Kercabellec. C'est bien pour quoi Xavier et Joseph épousèrent en 1813 les deux sœurs Marie-Josèphe et Hyacinthe, filles de François PERAUD, du village du Rosais, en Mesquer.

Xavier, capitaine courageux, périt sur son dogre *la Pauline*, en janvier 1837, devant Cherbourg. Parmi ses enfants, Amédée, né au Pouliguen le 18 avril 1819 et décédé en 1854, garda dans la famille le



Habillage de la morue sur la côte de Terre-Neuve.



Plomb et haim pour la morue.

Habiller : c'est détacher la langue (le pêcheur était payé «à la langue»), puis la tête, ouvrir le poisson, prélever le foie et les œufs, ôter l'arête centrale, et «donner le sel».

Au bout de 2 ou 3 jours, quand les poissons ont rejeté leur eau et leur sang, on les arrime par lits, avec des couches de sel, dans des barils. Tout servait dans la morue : la chair, «verte» ou séchée (merluce), blanche ou noire, tendre ou dure (stockfish), la langue, morceau de choix, le foie volumineux, fumé ou pressé pour extraire l'huile médicinale (le martyr des enfants !) la vessie pour une colle solide, les œufs préparés, les vertèbres pour le feu... ..et la tête pour la nourriture des pêcheurs !

surnom prestigieux de *Tonton La Baleine*, preuve que les morutiers ne dédaignaient pas, à l'occasion, de pourchasser les cétacés géants dans les mers froides...

Les Coste, s'allièrent aux Leblanc, aux Perraud du Rosais, aux Fretaud de Lavau, aux FLEURIOT, riches armateurs croisicais, etc...



- (1) Cité par Louis Kervran dans « Saint Brandan » (Laffont, édit.).
- (2) cité par Mr Joël Audoui, archiviste de la Marine, dans une conférence faite au Croisic en 1972.
- (3) Archives de Lauvergnac. La Saint LUC, 18 octobre, jour d'une des grandes foires de Guérande.
- (4) Requête de 1655, signée par 12 armateurs, le « dessus du panier » de la société croisicaise : Pierre LE GRUYER, sieur de Couhourdé, de Kervaudu, du Fan, de Kersalio... descendant du pirate Karaulin L.G. cité plus haut — Jean MADEC, sieur du Poulduc — Jean Guilloré, sieur de Kerlan — Michel Le QUERRE, sieur des Iles Jacquettes (en Brière) — Paul MAILLARD, sieur des Forges, père d'un espiègle poète — René MAILLARD, sieur des Crolières — Julien LE POURCEAU, sieur du Lénic — Paul de GENNES, sieur de la Cointerie, famille apparentée à celle de Vitré — Louis LE FAUHE, sieur de Cadouzan (en St Dolay) — Jean TANGUY.
- (5) Il s'agit évidemment des seuls navires autochtones.
- (6) Arch. mun. du Croisic, B B 16.
- (7) décolleur : pêcheur chargé de couper la tête et la langue des poissons.
- (8) Plaisance ou Placentia, bourg du sud-ouest de Terre-Neuve, en *presqu'île d'Avalon*, vieil établissement français. Pour toutes ces citations, voir les registres de la marine cotés de B. 4000 à 4598.
- (9) Signalons encore qu'auparavant, le 15 septembre 1778, au cours d'un saccage des îles par les Anglais, la *Marie Anne* du Havre, avait ramené à Saint Nazaire 163 habitants de Saint Pierre et Miquelon, qui avaient vu brûler tous les magasins des pêcheurs français. (Arch. dép. B. 4596).
- (10) Papiers de famille communiqués par M^r Jean TESTOT, que nous remercions ici de son amabilité.

Pierre Valteau et Yves Tartouez corsaires obligés

1641

Ce jeudi 3 octobre 1641, de grosses nuées d'orage chevauchaient une mer agitée.

Deux heures sonnaient à l'horloge de l'église. Un petit groupe de huit mariniers et maîtres de chaloupes bavardait sur le quai, appuyé aux canons d'amarage.

De quoi parlaient-ils ? Ma foi, beaucoup d'événements récents alimentaient leur conversation : les avatars de la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve, la poursuite mouvementée des baleines... tout cela rapporté par les loups de mer de la dernière campagne, et surtout les coups de mains des corsaires espagnols qui infestaient l'estuaire de la Loire.

— Si ça continue, estimait Yves Le Glas, On ne pourra plus sortir ; ces cocos-là vont râfler toutes nos cargaisons ! Tonnerre de Brest !

— Ohé, les Amis ! interrompit Julien Galvon, ar'gardez donc ce bateau !

Toutes les têtes se tournèrent en même temps.

Venant du sud, un morutier, à la cape avec une seule voile à mi-mât, dérivait vers la pointe de Piriac, droit sur les rochers, comme si le timonier ne maîtrisait plus sa barre. A la pensée du danger, nos gars sautent dans la barque d'Yves Le Glas. A force de rames, ils parviennent à rejoindre le bâtiment en perdition. Sur sa poupe, ils lisent :

La Renée du Croisic.

— Tiens, c'est l'pèr' Valteau, s'exclame Galvon. Mais le voilà ! »

Le patron Valteau se trouvait en effet dans une singulière position : perché dans les haubans, pâle comme la mort, il criait : Pitié, miséricorde !

Nos Croisicais grimpent sur le pont. Un spectacle étonnant s'offre à leur vue. A leur approche, deux Espagnols, hache en main, s'enfuient vers l'écoutille. Deux autres, saucissonnés le long des mâts, roulent des yeux ronds d'effroi.

Un diable surgit d'un rouleau de cordages : c'est le matelot Yves Tartouez : il se précipite vers le gouvernail et rétablit la route.

En un instant, le navire se couvre de voiles. Lentement, il va mouiller dans la Vilaine, près de La Roche-Bernard. Pendant ce temps, les 8 Croisicais sont descendus dans la cale. Il y eut seulement un peu de grabuge... Le lendemain, on sortait trois cadavres espagnols pour les inhumier dans le cimetière.

Le patron Valteau comparut le 5 octobre devant Messire René Spadine, sieur de Lourdière, conseiller du roi, Sénéchal de Guérande et lieutenant de l'Amirauté (1).

Et voici ce qu'il raconta :

Le 15 avril 1641, la *Renée*, 10 hommes d'équipage, tirait au vent du Croisic pour les bancs de Terre-Neuve où elle arrivait le 29 juin, jour de la Saint Pierre... et de la fête du patron Valteau. Bon augure !

Le journal de bord, très rudimentaire, indique une pêche abondante :

Le dimanche 14 juillet : Prins 400 moullues (sic)

Le jeudi 25 : avons rin prins.

Dimanche 6 septembre, Nativité de Notre Dame : avons prins 40 moullues.

8 septembre : voile de retour, est-sud-est.

mercredi 25 : veu un navire au vent, je prins un héron.

lundi 30, vers onze heures du matin — moins drôle ! — se présente une patache espagnole, la *Nuestra Senora del Rosario*, de Saint Sébastien, 45 hommes, 3 canons, 3 pierriers, 11 mousquets, 3 arquebuses, pots à feu et grenades...

Dame, que voulez-vous faire, il était « prins » !

Le corsaire ne laissa à bord que Valteau et un matelot : Yves Tartouez, surveillés par 3 soldats et 4 marins espagnols. Et cap sur l'Espagne !

Du lundi au mercredi, ils avaient bien parcouru 30 lieues, à leur estime, et se trouvaient entre Belle-Ile et l'île d'Yeu...

Dans la nuit, ces deux Français complotèrent, pendant que leurs gardiens dormaient.

Ça devait pourtant être assez difficile, puisque couchés sur une paille avec un soldat entr'eux.

Enfin, Tartouez saisit une hache et frappe l'espagnol qui pousse un cri terrible.

Les deux pêcheurs se précipitent hors de la chambre. Valteau, saisi par deux hommes, tombe, puis se redresse, son couteau à la main, fait lâcher prise à ses adversaires, en blesse un grièvement. Il monte sur le pont où Tartouez l'attend. Maintenant, les deux Croisicais font face aux assaillants regroupés. Avec une barre d'aspect, Valteau en atteint deux, mais il glisse dans le sang. Les autres se jettent sur

lui. Dans la mêlée, sa main rencontre le manche d'une hache. Alors il frappe à tour de bras tandis que Tartouez attaque par derrière.

Un véritable travail d'Hercules ! 5 hommes sur 7 hors de combat, à fond de cale ; les deux derniers se rendent à merci et sont ficelés aux mâts.

Et cap sur Le Croisic !

Déjà, le rivage s'épaissit, noircit... Les deux pêcheurs s'occupent à la manoeuvre, car le vent fraîchit et la mer se gonfle. Soudain, trois espagnols blessés jaillissent des écoutilles, la hache au poing. Surpris, sans armes, nos Croisicais abandonnent le gouvernail et se sauvent. Tartouez se cache dans des cordages, Valteau monte aux haubans. La mer dresse le bateau fou vers les brisants de Piriac...

C'est alors qu'interviennent les huit maîtres de chaloupes qui redressent la situation. Il était temps !

Allait-on féliciter Valteau et Tartouez pour leur conduite, leur initiative, leur courage ? Eh bien, non !

Les armateurs (René Maillard et Jean Gentilhomme) accusèrent le patron de « machination ». On comprend pourquoi : selon les coutumes de la mer, Valteau devenait légitime propriétaire du navire et de la cargaison qu'il avait conservés à la France !

Et la loi lui donna raison.

Il garda la *Renée*, accorda de belles récompenses à ses sauveteurs et au matelot Yves Tartouez.

Et il reprit la mer, après avoir soigné ses plaies et ses bosses avec de la « graisse des Roésons »... (2).

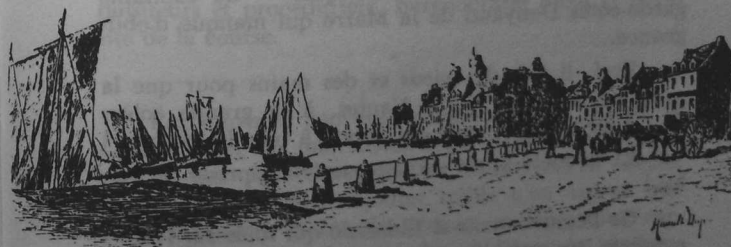
*
* *

Et puis, une tranche d'histoire nous échappe : pendant 30 ans, nulle trace de corsaires croisicais dans les archives. C'est que la vieille cité n'était plus

capable d'armer elle-même et voyait se désagréger sa marine. En conséquence, ses enfants épris d'aventure allaient mettre sac à bord des négriers nantais, armés en guerre et marchandises et passant avec facilité du commerce triangulaire à la course.

Ce qui nous étonne, c'est qu'aucun nom guérandais marquant n'apparaisse à ce moment dans ces annales maritimes : il y a là un « creux » inexplicable.

A la mort de Mazarin (1661) le jeune roi de 22 ans, Louis XIV, prit en mains le pouvoir avec une fermeté imprévue. Son ambition l'engagea dans une série de guerres européennes où les corsaires trouvèrent un rôle à jouer : la guerre de dévolution (1667-1668) avec l'Espagne, terminée par le traité d'Aix-la-chapelle, et surtout cette Guerre de Hollande (1672-1678) où la France, devenue une grande puissance militaire, aligna 90.000 soldats plus 30.000 alliés. Les Hollandais, tels Josué, avaient osé prétendre arrêter le Soleil ! La Paix de Nimègue mit fin au conflit généralisé d'où le roi sortit vainqueur. Suivront deux guerres moins heureuses : celle de la Ligue d'Augsbourg et celle de Succession d'Espagne où reparaitront les capitaines guérandais et croisicais.



Fond du port du Croisic.

(1) Arch. B, registre de l'amirauté de Guérande, p. 46-57.

(2) onguent que les grands-mères préparaient et faisaient bénir le jour des Rogations.

Pérou et Thoisson d'or.

Ce Pérou — quel beau nom pour un corsaire ! — jusqu'ici inconnu, compte pourtant à son actif pas mal de prises intéressantes, si l'on en juge par les archives de l'Amirauté. Il commandait la frégate « *Thoisson d'or* ».

Le 4 avril 1673, il amenait au Croisic un vaisseau de 120 tonneaux conquis sur les Hollandais et bourré de marchandises jusqu'aux barrots.

Le lendemain 5 avril, sans perdre un instant, il amenait un petit bateau espagnol de 20 tx, le *Saint Gabriel*, capitaine Augustin Derpaxa.

Et ainsi, toute une série d'exploits à la file.

Selon le règlement, ces prises devaient aller à Nantes pour la vente aux enchères.

Mais Pérou fait des difficultés pour ci ou pour ça. Il arrête le *Saint Gabriel* à Saint Nazaire où est rédigé le procès-verbal, et il en profite pour se plaindre du pilote-major, Jean Denyé, qui a fait, selon lui, la sourde oreille pour le remorquer — du capitaine garde-côtes Denyaud de la Marre qui manque d'obligeance...

Bref, il fait des pieds et des mains pour que la prise ne remonte pas à Nantes, à la grande colère de l'Amirauté qui voue cet entêté à tous les diables !

Et enquête après enquête, on en apprend de belles !

Ce Pérou — nouvel Eldorado qui roule sur l'or — a partie liée avec le gouverneur du Croisic, le comte Bonnier de la Chapelle. En plein accord, les deux compères font décharger en douce, la nuit, les marchandises des prises, et prétendent ensuite qu'elles ont été pillées. C'est un bon truc, mais un peu gros pour

l'Amirauté qui ne marche pas. Celle-ci, malgré l'opposition du gouverneur, ordonne le transfert du Hollandais à Nantes. La prise sort donc du port, enfile la rivière de Loire... Le Comte de la Chapelle réussit à la stopper à Paimboeuf. Et le procès-verbal égrène par le menu les débats houleux avec les officiers de l'Amirauté, les réparties grossières et dépitées, émailées de « bougre » et de « foutre », du Comte qui voit la prise de Pérou lui échapper.

L'affaire en resta là, car le personnage, antipathique et violent, avait de puissants appuis. Il n'est pas inutile d'ajouter pour compléter sa psychologie, qu'il fut l'instigateur de l'assassinat, à Pornichet, du Vicomte de Saint Nazaire : Jean-Urbain de Carné et de son cousin Jean de Kernezné, en 1674.

Le nom de Pérou (quelquefois Prou) persiste jusqu'en 1690 (prise de la flûte la *Levrette*) dans les archives de la Marine (1).

Pour sa défense, disons que son attitude révèle un état d'esprit commun à presque tous les corsaires : ils s'indignaient des lenteurs de l'administration maritime, de la « gabelouserie » des partages ; ils méprisaient les fonctionnaires de l'Amirauté, tâtilons, inquisiteurs et procéduriers, bureaucratie (déjà !) parasite de la course.

*

**

Les touristes peuvent admirer, au N° 12 de la Grande Rue, un majestueux logis récemment restauré (2), qui peut dater de la fin du XVII^e siècle. Il faut tout de suite ajouter qu'ils n'en voient que l'aspect arrière, la façade avec sa massive tour carrée, ses ouvertures à accolades, à l'écusson malheureusement illisible, aspectait autrefois une ruelle disparue qui prenait rue du Port-Ciguet pour déboucher près de la Pharmacie de la place de l'Hôtel de ville.

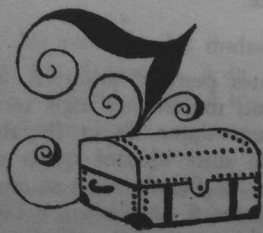
Or, un souterrain relie ce noble logis au quai de la Grande Chambre, en passant sous la bordure de maisons du quai (et notamment sous la maison Hervé Rielle). Et cette fois, ce n'est pas un canular ! Nous en avons vu la porte dans la cave. A la grande marée d'octobre 1979, l'eau de mer remonta par ce boyau, envahit le sous-sol, puis disparut comme elle était venue. Quoique effondré et sans issue visible actuelle dans le mur du quai, le passage existe donc encore.

Renseignements pris près des notaires, l'histoire de cette maison demeure inconnue, du moins avant la période révolutionnaire.

On peut donc supposer qu'en cette belle demeure, habita Bonnier de la Chapelle, gouverneur du Croisic (comme propriétaire ou locataire).

Il aurait eu tout loisir, en tout cas, de faire transporter dans sa cave par les corsaires, à l'insu des curieux, des objets de valeur récupérés sur les prises amarrées près de l'orifice apparemment muré. Il suffisait de déplacer deux ou trois pierres mobiles pour passer les ballots à l'intérieur du tunnel.

C'est une opinion qui vaut ce qu'elle vaut, mais elle n'est pas illogique, et la tradition orale locale vient la fortifier.



(1) Arch. dép. B 4886. Le nom Pérou peut provenir du breton Pen-rouz (?).

(2) Avec beaucoup d'adresse et de goût, par l'architecte Rivière, pour M^r et Mme Le Huédé (1979).

Autour de la Ligue d'Augsbourg.

La Paix de Nimègue (1678) rendit pour un temps le repos à l'Europe, et fit retirer les lettres de marque. Ce n'était qu'une trêve.

La Ligue d'Augsbourg ralluma les hostilités avec l'Angleterre et la Hollande. La nouvelle guerre dura 9 ans, jusqu'en 1695.

La flotte royale détruite à la Hougue, les corsaires redeviennent à la mode.

Très actifs, ils enlèvent plus de 4200 unités à la Grande Bretagne. L'Etat en arrive à prêter des navires de guerre à l'initiative privée.

Les capitaines croisicais se distinguèrent et convoquèrent à Nantes ou à Paimboeuf de nombreuses prises. Ce sont :

- PÉROU, dont nous venons de parler.
- Jean HENRICHEMAN.
- François SABATIER.
- Guillaume LE FAUHÉ.

Ils commandaient — comme nous l'avons dit plus haut — des navires nantais, encore que des lettres patentes sur le droit de papegault mentionnent avec éloge la prise d'un corsaire espagnol par les Croisicais, le 10 mars 1696.

Sursaut de vitalité éphémère, épisodique.
Il y en aura d'autres en 1711.

*
*
*

Jean HENRICHEMAN

sieur de David

Cette famille (alsacienne ?) établie au Croisic depuis le XVII^e siècle, a donné plusieurs marins et des chirurgiens (1).

Notre corsaire naquit le 4 novembre 1660, de Jean Henricheman, *maître-chirurgien* (2) et de Marie Quintel. Il épousa Françoise Guyton le 25 novembre 1682.

Son cousin Pierre, fils de Pierre Henricheman, maître-chirurgien, devint comme lui capitaine de navire et notable de la Communauté (3).

Tous les historiens, se répétant sans contrôle, nomment deux corsaires : Jean et David Henricheman. Or, ce David n'a jamais existé. L'explication en est simple.

Cette branche des Henricheman possédait le titre de « sieur de David » ; et selon la mode de l'époque, elle signait en mettant le titre en premier lieu, devant le patronyme.

DAVID — HENRICHEMAN

pour HENRICHEMAN, sieur de DAVID

Après cette mise au point, voyons les actions d'éclat du corsaire, qui s'évalent environ sur trois ans.

Le 24 décembre 1692, vers les quatre heures du soir, le *Tigre dit l'Hirondelle* (4) capitaine Jean Henricheman, ramassait le *Saint François* naviguant pour le compte d'Espagnols sous pavillon génois. Un beau cadeau de Noël !

Remarquons une ruse chère à Dugay-Trouin : le *Tigre* arborait le JACK anglais à sa vergue d'artimon. Il hissa pavillon français lorsque le *Saint François*, après les coups de semonce, consentit enfin à annoncer ses véritables couleurs : espagnoles (5).

Le 5 janvier 1693, vers 6 heures du soir, Henricheman reprenait *l'Aventure* de la Rochelle, prise française montée par des Hollandais, capitaine Guillaume Thorton.

Le 2 juillet de la même année, c'était le tour de *Notre Dame du Rosaire*, caravelle portugaise de 65 tx,

transportant du « bois tors » pour les constructions navales. — puis le 23 janvier 1694, le *Saint Pierre* d'Amsterdam, les cales pleines de biscuits, de cuir, de tabac, — puis en mars, *Notre Dame de l'Espérance*, bateau portugais de 100 tx, capitaine Férandez, gorgé de barils de vins fins et de toile.

Henricheman, continuant sa campagne, confia ce dernier bâtiment à 24 de ses marins avec mission de l'amener à Paimboeuf (6).

En général, Henricheman conduisait triomphalement ses prises au Croisic, avant de les monter à Nantes.

Ce qui nous plaît, chez ce capitaine, c'est sa modération, son calme, son savoir-faire, en un mot, son « style ». Il accomplissait sa tâche sans effusion de sang inutile, le plus souvent sans mort d'homme.

Il se contentait d'envoyer des semonces de mousqueteries en tirant dans l'eau, et ne donnait le canon qu'en besoin extrême. Il ne jetait pas sa poudre aux moineaux ! Et pourtant, il ramenait régulièrement des prises — presque une par mois en 1693-94. Il lui a manqué la popularité de Cassard ou de Crabosse, en un mot, le « panache » ! Avec un pareil capitaine, les armateurs nantais François Budan puis Maximilien Le Breton, pouvaient se considérer comme favoris du sort, car la vente de ces prises rapportait des fortunes.

A cette époque, le lieutenant de l'Amirauté de Nantes, qui signe tous les procès-verbaux, est un Guérandais : Philippe FOUQUER, sieur de Kersalio (en Clis).

*
* *

Les exploits marins de Jean Henricheman s'arrêtent brusquement en 1694, dans les archives de l'Amirauté. Qu'advint-il ensuite ?

Oh ! c'est très simple ! Abandonnant la vie aventureuse et guerrière qui l'enrichit peut-être, il se lance dans le négoce et la pêche à la morue, non moins rémunératrice. Beaucoup de ces farouches corsaires terminaient tranquillement leur vie en se reconvertissant dans le commerce maritime.

Henricheman ne perd pas de temps.

Dès 1695 (il a 35 ans), on le trouve capitaine sur le *Jan* du Croisic, un navire de 70 tx : parti le 3 janvier de Brouage avec un chargement de sel pour Saint Martin de Ré et autres destinations, il ne reparait à Saint Nazaire que le 16 août suivant et s'échoue malencontreusement sur le banc de l'île de la Martinière, en remontant la Loire.

En 1700, il commande le *Saint Guillaume* du Croisic, 100 tx, 27 hommes d'équipage ; le 6 mars, chargé de sel et barils, il part « pescher et séchier la morue pour Terreneuve » ; il arrive sur les bancs en avril. La pêche commence, abondante ; en août, une de ses chaloupes chavire, sans doute par gros temps : 5 noyés !

Cependant, il arrime dans sa cale onze à douze cents quintaux de morue et des barils d'huile ; il s'ancre à Paimboeuf le 9 octobre.

Sa campagne a duré 7 mois.

Après, nous perdons sa trace. Son décès ne figure pas aux registres croisicais.

*

* *

François SABATIER

Ce Croisicais commandait la *Ville de Namur* (ancien bateau de Crabosse) : 160 tx, 24 canons, 6 pierriers, 151 hommes. En may 1694, il surprenait sur la côte portugaise une caiche anglaise de 70 Tx, chargée de vins.

Le 14 janvier 1695, il amarinaut dans les parages du Cap Finistère la *Recouvrance* de Bristol (capitaine Garthwaite), chargée de merceries, de coton, de vins.

La vente de ces marchandises atteignit 15.791 livres.

En février, il amenait à Nantes une nouvelle prise dont le nom est illisible sur le procès-verbal très abîmé.

En août de la même année, il faisait réparer et armer au Croisic deux « barquettes » : la *Marie Françoise* et l'*Heureuse rencontre* qui appartenaient à la dame Marie Le Bessou, veuve de Louis Les-tobie (7).

Peut-être avec l'intention de s'en servir pour la course ? Nous l'ignorons, car par la suite, le nom de Sabatier disparaît des archives de l'Amirauté.

*

* *

Guillaume LE FAUHÉ

Fils de Jacques L.F. directeur de l'hospice, (peut-être petit fils de Jean, autre corsaire nommé plus haut), Guillaume Le Fauhé fit ses débuts d'officier sur le *Tigre*, comme lieutenant d'Henricheman, en 1693.

En 1695, il commandait le *Pêcheur* de Nantes, puis en 1702, le *Saint Pierre* de Nantes, négrier de 200 tx, 20 canons, 51 hommes. Il passa en 1704 sur le corsaire le *Surprenant*, 80 tx, 16 canons, 94 hommes.

*

* *

A cette époque, et par la suite, Le Croisic était le réceptacle habituel où les corsaires nantais, maulouins, dunkerquois, rangeaient leurs prises.

Deux cas entre cent : en février 1693, la frégate *Saint Vincent*, capitaine Arnaud, de Nantes, remorquait la caïche portugaise *Notre Dame de Délivrance*, cueillie le 23 janvier devant La Corogne, et garnie de papier et de pipes de vin.

Le 30 mai 1693, le brigantin *Le Résolu* de Port-Louis arraisonnait un corsaire espagnol devant Batz et le conduisait au Croisic.



- (1) Le nom devait se prononcer à l'origine HENRIKMANN, tel qu'il est écrit phonétiquement dans les premiers actes des registres paroissiaux. On écrit parfois par attraction Henrichemont.
- (2) Chose curieuse, le père en 1685 prend le titre nouveau de « commandeur de vaisseau » (baptême de Joseph H., le 16 avril 1685). Avait-il abandonné la chirurgie pour la marine ? Est-ce une erreur du scribe ?
- (3) Mariage de Pierre H, capitaine, avec Jeanne Bellinger, le 15 oct. 1714. En vérité, ce *Pierre Henricheman fut aussi corsaire*, puisque nous le trouvons en 1713 sur l'*Afriquin*, 300 tx, 28 canons, négrier-corsaire de Nantes, avec un équipage du pays de Guérande ; ce navire se perdra sur un banc de sable, en Loire, en 1721.
- (4) Sic, Pourquoi ce double nom assez humoristique ?
- (5) A partir de 1778, le *pavillon couvra la marchandise*, d'où, en théorie, insaisissabilité de la propriété ennemie sur navire neutre.
- (6) Pour toutes ces prises, procès-verbaux : Arch. dép. B. 4880, 4891, 4892, 93, 94, 99.
- (7) B. 4900. B. 4595 et 4570.

Pérou

Jean Henricheman
David Henricheman

Guillaume Le Fauhé

Sabatier

Seings de Pérou, Henricheman, Le Fauhé, Sabatier.
On remarquera les deux signatures : Jean Henricheman et David-Henricheman, sur le même procès-verbal, émanant de la même personne : le corsaire Jean Henricheman, sieur de David.

Les odyssées des mariniers « forains »

Malgré tous les obstacles : la guerre, les corsaires, les pirates, les tempêtes et les froidures, le livrage du sel, richesse primordiale du pays, s'effectuait chaque année, coûte que coûte, par bateaux.

Admirons le courage tranquille de ces commerçants-mariniers qui affrontaient tous les périls, dans des conditions souvent défectueuses.

Choisissaient-ils la belle saison pour s'aventurer en pleine mer ? Point. Au contraire, ils profitaient de l'automne et de l'hiver, saisons creuses pour les paluds. Et les navires ? De simples sinagos non pontés, à deux mâts, fort stables, il faut le dire, mais chargés à bloc, ou des « escaffes » de 50 à 120 tonneaux. Si l'on essayait un gros temps, on risquait d'embarquer des paquets de mer. Pas moyen d'écooper : le sel absorbait l'eau, s'alourdissait, et le bateau coulait... Combien ne sont pas revenus de « leurs courses lointaines » ? On ne le saura jamais. Ces « périls en mer » ne figurent pas sur les registres paroissiaux.

Où allaient-ils ? Parfois fort loin, sur les côtes bretonnes ou basques.

D'ailleurs, beaucoup partaient vraiment à l'aventure, sans but ni escales définis.

Ils allaient proposer le sel dans les ports à « leur fantaisie », à « leur discrétion », et l'écoulement de la cargaison pouvait s'éterniser sur des mois...

Les archives de Lesnérac nous fournissent un exemple précis de ces tribulations.

Le 7 février 1689, Claudine Beilliotte, femme Le Lan, comparait devant la juridiction du Bois-Jollan, pour une affaire de famille. Elle représente son mari,

convoqué, mais « parti en mer ». Et elle explique longuement cette absence devant le Conseil.

Le marinier Pierre Le Lan, âgé de 67 ans (né le 10 août 1621) partit début janvier du havre du Pouliguen « où il fait sa demeure », avec un chargement de sel.

En hissant la voile, il a bien sûr donné l'au-revoir à sa femme et à ses quatre enfants, mais comme il vendra son sel « à propos », il n'a pu fournir aucune indication sur la longueur du voyage, ni sur le moment du retour.

Et la pauvre Claudine s'inquiète parce qu'on l'a prévenue qu'un « corsaire hollandais » venait d'enlever 5 barques françaises.

Elle craint donc que Le Lan soit du nombre ; et comme le vieillard a été déjà dispensé du service royal « pour cause de caducité », résistera-t-il aux sévices des pontons ? Alors, que deviendrait-elle avec quatre enfants sur les bras ?

Le document s'arrête sur cette angoissante question. Les déboires éventuels de Le Lan ne l'intéressent pas. Mais nous, nous voudrions savoir la suite.

Qu'advint-il du brave marinier qui, même infirme, naviguait pour gagner le pain de sa famille ? Nous l'ignorons.

Un « capitaine » mesquérois va nous donner un autre exemple de ce trafic saisonnier.

En 1700, Jean CASTEL commande le *Saint de Mesquer*, une barque de 18 tonneaux. Fin mai, chargé de sel de nos marais, il hisse la voile et file vers l'Espagne et le Portugal. Un mois après, le 5 juillet, il vend sa cargaison à Lianne. Bonne affaire ! Alors, il relâche quelques jours en Biscaye, histoire de se donner du bon temps. Et puis, autre aubaine, il charge pour son compte 10.000 oranges et 500 livres de laine. Des vents favorables le ramènent vers la

France... Trop beau ! le vent se déchaîne soudain, lui casse un mât. Et c'est l'aile pendante comme un oiseau blessé, qu'il rentre au bercail fin juillet, après avoir vendu ses oranges et sa laine à Nantes.

Il fallait une fieffée audace pour se risquer avec un ou deux hommes, sur un raffiot de quelques mètres, chargé à bloc, pour un périple incertain de plusieurs mois, en plein océan. (5).

Il nous a paru légitime de réserver un paragraphe à cet obscur héroïsme quotidien dénué de toute fanterie.

*
* *

Nous possédons très peu de renseignements sur le commerce du sel au moyen-âge. Sans aucun doute, il s'effectuait plutôt par mer, les chemins étant mal entretenus et coupés de péages tracassiers. De novembre 1384 à janvier 1386; 384 navires sortent 6500 muids vers l'Espagne et l'Aquitaine. En fret, la flottille ramène du minerai espagnol et du pastel toulousain pour approvisionner Nantes et Redon.

La taxe d'exportation ou « droit d'issue », instituée vers 1360, se montait à 12 deniers par « livre de sel de Guérande » (1) Beau rapport pour la trésorerie ducale !

Le seul compte — aujourd'hui introuvable — qui intéressait le commerce médiéval du sel guérandais, datait de 1384-85. Il indiquait le prix du muid oscillant de 14 à 40 sols suivant la saison (2). Au XV^e siècle, l'Espagne et l'Angleterre nous achètent beaucoup de sel. En 1554, 9145 muids partent du Pouliguen.

Le petit port de Kercabellec, en Mesquer, participait aussi à cette exportation. Les barques remontaient jusqu'à l'étier de la Barre, à la voûte du pont

et au « cail » (quai) du Singe. Leurs mâts semblaient de loin se déplacer en pleine terre. En 1866, 186 caboteurs vinrent prendre la récolte. Ils ramenaient du charbon d'Angleterre. En 1903, 7500 tonnes sortirent par le traict de Mesquer. En 1910, à Kercabellec, il y avait encore, selon Georges Tattevin, 182 bateaux jaugeant au total 4300 tx montés par 464 hommes d'équipage. Les gars embarquaient le sel au « còlia », les sacs lourds sur le col ! Trois mesureurs-jurés surveillaient le marais et se déplaçaient avec leur « boîte » : un cylindre de 2 pieds, 9 pouces, 2 lignes de diamètre, et de 10 pouces, 4 lignes de profondeur. Après le travail exténuant, il y avait toujours moyen de s'envoyer un coup de vin du pays au cabaret de Boulay qui arborait l'enseigne aguichante : « Où allons-nous ? Que faisons-nous ? Entrons chez Charlot bère un coup. »

Le trafic maritime par la baie de Mesquer continua longtemps en s'amenuisant peu à peu.

En somme, le travail périlleux de ces marins-sauniers ne s'était guère amélioré au siècle dernier. Pour le mieux connaître, il eût fallu interroger les intéressés, et selon les méthodes de l'ethnologie moderne, recueillir des « histoires de vies ».

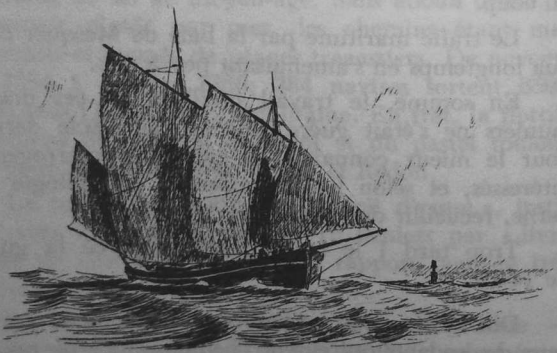
Trop tard ! le métier disparut avec la guerre de 14-18.

Des récits nous parviennent pourtant à travers leurs descendants qui eurent l'heureuse idée de rassembler les souvenirs des anciens.

Jean Nicol évoque ainsi son aïeul Félix NICOL (1844-1911) du Pouliguen, visage tanné, anneau d'or à l'oreille. Ce courageux marinier promena son chasse-marée au péril de la mer, tout au long des côtes atlantiques, en Angleterre, en Hollande, en Espagne, avec des chargements de sel ou d'oignons de Saillé. Il n'eut pas le plaisir d'avoir pour mousse l'un

ou l'autre de ses trois fils. Son épouse, dite « Pimpette », restait inébranlable : assez de péris en mer dans la famille ! les garçons seraient ouvriers, même si le destin devait leur réserver un sort aussi cruel que celui du septième des frères de Félix, *rescapé du trop célèbre naufrage de la Méduse*, et qui, « entré aux chemins de fer », se fit écraser par un train en gare de La Rochelle ! (3).

Depuis longtemps les chasse-marée et les lougres bretons, bateaux presque identiques, *mais d'un type particulier au Pouliguen* (4), servaient de « transports » et pouvaient facilement, à l'occasion, avec quelques caronades, se transformer en corsaires, comme nous le verrons plus loin, pendant la Révolution et l'Empire.



Chasse-marée pouliguenais : Dessin du Commandant Pasquier.

(1) (2) Arch. dép. B. 2964 et B 10 F° 255.

(3) Jean Nicol : « les marinières du Pouliguen », Bull. de l'Ass. Préhistorique et historique de la Région Nazairienne (APHRN) N° 31 et 32.

(4) Voir « Souvenirs de marine » de l'amiral Pâris, Tome 1, p. 7 (Ed. des Quatre-Seigneurs), également AR VAG de Bernard Cadoret, Tome IV.

(5) B. 4595.

La légende d'Hervé Rielle.

1692

Beaucoup de touristes intrigués s'arrêtent devant une statue élevée au pied du mont Lénigo, près du quai. Elle représente un marin, agrippé au gouvernail d'un navire malmené par la tempête.

C'est le monument en l'honneur d'Hervé RIELLE, un enfant du Croisic, dont la légende a fait un héros.

*
* *

Nous emprunterons cette légende à un ouvrage ancien d'Alexis ROCHON (1) :

Nous étions, Borde, Coulomb, Bave et moi, commissaires nommés par le gouvernement pour examiner un grand projet d'établissement maritime à Port-Malo, où il nous fallut sonder toute la rade et examiner avec attention les différents mouillages et les passes pour y arriver, et rechercher dans l'Histoire de la Marine et dans la vie du maréchal de Tourville comment, après le célèbre combat de la Hougue, la division Damfreville, poursuivie par les Anglais, avait pu entrer à Port-Malo. Le général Damfreville commandait le Formidable, de 92 canons. Il était suivi de 22 vaisseaux, grands et petits. Il trouva à Belle-grève, dans la rivière de Rance, un abri sûr contre les attaques de l'ennemi. Mais nous ne trouvâmes à Port-Malo aucune trace de ce grand événement, et on nous assura que ce fait, consigné dans l'histoire navale d'Angleterre, était une fable.

Nous écrivîmes à ce sujet au Ministre de la Marine qui nous fit passer des renseignements précis tant sur le nombre que sur le tirant des vaisseaux

qui composaient cette division ; nous eûmes par hasard un procès-verbal qu'on chercherait peut-être difficilement à se procurer, et dont nous allons donner un extrait parce qu'il nous a paru curieux et intéressant :

« Herve RIEL, du Croisic, pilote-côtier, embarqué sur l'escadre de Tourville, a raconté qu'après le mémorable combat de la Hougue, 22 vaisseaux français se présentèrent devant Saint Malo, le 31 mai 1692, poursuivis par l'ennemi. Le chef de ladite division, ayant fait signal pour appeler à son bord les pilotes, ils déclarèrent qu'il n'y avait ni dans les passes, ni dans les rades, la profondeur d'eau suffisante pour les recevoir, et sur cette déclaration, il fut décidé de les échouer sur la côte et de les brûler, afin qu'ils ne deviennent la proie de l'ennemi. Ledit Hervé Riel déclara et soutint au commandant du vaisseau sur lequel il était, que les pilotes ne pouvaient ignorer qu'il y eût dans lesdites entrées et rades une profondeur suffisante pour y trouver un refuge et qu'il connaissait tout aussi bien qu'eux lesdites entrées et rades, ayant fait nombre de voyages à Saint Malo ; qu'ils étaient tous des malheureux et qu'il y avait de la mauvaise volonté de leur part ; et qu'en conséquence, il fut appelé au conseil de guerre et promit sur sa tête de faire — quoiqu'à marée basse — entrer tous les vaisseaux s'ils voulaient gouverner sur celui sur lequel il se trouvait ; que de fait, le Conseil ayant pris ce parti, il les y réfugia tous sans accident ; mais, ce qui peut paraître digne d'être transmis, ce brave homme ne demanda pour récompense d'un service aussi signalé, qu'un congé absolu pour rejoindre sa femme qu'il appelait la Belle Aurore ».

Voyage à Madagascar — Préface, Tome II, p. 38
1791

d'après G. Grandpré

C'est la première trace écrite.

Et pendant 37 ans, elle demeura sans écho. Morlent, dans son Précis Historique (1819) n'en dit mot. Mais, en 1828, Gustave Grandpré dans sa « Promenade au Croisic », reproduit le texte de Rochon, sans beaucoup insister.

Ce n'est qu'en 1869 que Caillo, dans ses Notes, à la recherche des gloires locales, reprit la citation et présenta le fait comme avéré. Il remarque pourtant :

« qu'aucune tradition n'en était restée parmi nos marins, et même au Croisic, le nom de Rielle était complètement inconnu ».

Mais un rebondissement fortuit se produisit en 1871. Un poète anglais, Robert Browning — qui habita quelque temps Le Croisic — s'inspira de l'aventure pour écrire un poème intitulé : Hervé Rielle (2).

Naturellement, usant de son droit d'artiste, il dramatisa, il imagine une scène très théâtrale où Rielle traite les pilotes malouins d'ignorants, de lâches, de traîtres ! A partir de ce moment, la légende bourgeoise et, ce qui est plus grave, prend peu à peu pour le public, l'apparence d'une tradition indiscutable.

Nous n'entrerons pas dans le menu du débat assez oiseux qui se déroula entre 1870 et 1913 ; nous indiquerons l'essentiel.

A la demande de la municipalité croisicaise, un historien nantais renommé, M^r de La Nicollière-Teijeiro, examina l'affaire Rielle. Il ne retrouva pas le document reproduit par Rochon, mais il conclut tout de même à sa véracité (3).

Puis, M^r Darmesteter (4), donna le premier l'idée d'un monument commémoratif, et M^r Heige (5) qui voyait grand, proposa d'élever une statue à l'entrée de la Rance : un gigantesque Hervé Rielle, nouveau

Colosse de Rhodes, éclairant la rivière avec un fanal électrique ; on demanderait la statue au célèbre Bartholdi !

Le Président de la République autorisa le Conseil municipal — sur ses propres instances — à donner le nom de Rielle à un quai du port.

Cependant, Eugène Orioux, dans son Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure, jetait un premier pavé dans la mare en émettant des doutes sur l'authenticité du fait historique. Monnier emboîta le pas en 1897.

Mr de la Nicollière tenta de répondre (6). Cinq ans de recherches n'avaient rien apporté de nouveau au dossier et, cependant, il maintint sa première opinion. Malgré ces contradictions embarrassantes, la municipalité fit réaliser une modeste statue, inaugurée en 1913 (7).

*
* *

Essayons d'éclairer ces discussions tortueuses.

D'abord, qui était Hervé Rielle ?

Un marin, un pilote, un capitaine, né au Croisic le 11 ou le 12 avril 1654, fils d'Hervé, lui-même marin, et de Julienne Deniel. Son grand-père devait se prénommer Vincent, époux de Jeanne Mahiet, et décédé à 50 ans environ en août 1657.

C'était une famille assez aisée, qui se ramifia en plusieurs branches. On trouve dans les registres paroissiaux de Batz de nombreux Rielle ou Riel.

Notre héros fut reçu pilote : son nom figure sur l'état de 1699, pour la station du Croisic. Il convola deux fois :

— en 1688 avec sa cousine Julienne Legal qui mourut l'année suivante.

— en 1691, le 23 octobre, après une expédition de deux ans à Saint Domingue sur les négriers, avec Julienne JUBEL, 34 ans, surnommée la Belle Aurore, à cause de son abondante chevelure blonde, fille d'un notaire royal de Guérande, et nièce du recteur de Batz. Hervé Rielle en eut 6 enfants. Il mourut le 29 novembre 1729, à 76 ans.

Un de ses derniers descendants, Joachim Gillot de Kerarden, professeur de philosophie, écrivit dans sa vieillesse une « biographie d'un marin breton » où, emporté par un amour filial excessif et une imagination désordonnée, il « arrangeait » la vie de son aïeul dans le sens du pittoresque et du grandiose. Les qualificatifs élogieux pleuvent à chaque ligne de ce dityrambe :

« ... Robuste, épaules larges, jarret de fer, coup d'oeil prompt, parole brève, gestes expressifs, instinct dans le péril...

Brave, susceptible, discipliné, constant dans ses affections, modéré dans sa joie, franc jusqu'à la rudesse... extrême dans ses passions, il poussait à l'excès ses vertus...

On chanta à son mariage avec Julienne Legal la *chanson phénicienne traditionnelle* ». (8)

On sent à quel point l'auteur avait le souci du réel et de l'exactitude !

Comment et à quel titre, Rielle se trouvait-il à la bataille de la Hougue en 1692, un an après son second mariage ?

Louis XIV soutenait Jacques Stuart, prétendant au trône d'Angleterre ; il avait ordonné une levée de marins dans tous les ports. Rielle rejoignit donc l'escadre de Brest commandée par d'Amfreville sur le *Formidable*.

La guerre navale commença aussitôt malgré une préparation insuffisante. Et le 29 mai 1692, l'amiral

Tourville, sur le *Soleil-Royal*, avec 44 vaisseaux et 20.000 hommes, se trouva face à face avec la flotte anglo-hollandaise forte de 98 vaisseaux et de 42.000 hommes, commandées par l'amiral Rusel.

La flotte française encaissa de terribles coups, et Tourville se vit obligé d'organiser une retraite partielle pour la division Panetier qui réussit à se réfugier dans la Rance.

Toute l'affaire Rielle repose sur un texte unique : celui de Rochon.

Or, plusieurs détails nous choquent.

L'auteur nous prévient charitablement de ne pas trop chercher le document qui lui a servi. Et, de fait, l'original de ce procès-verbal, pièce officielle des Archives d'Etat — demeure introuvable. Curieux !

Sa rédaction nous paraît suspecte : il n'émane pas des responsables de l'engagement, amiral ou commandant de navire. Au contraire, il semble provenir de Rielle lui-même, ou du moins d'une sorte d'interview :

Hervé Rielle a raconté que...

Alors, on pense à un propos de gaillard d'avant, comme les marins savaient en broder pour passer le temps, à un véritable bluff...

Et puis, la mémoire du héros est déficiente... Il commet deux erreurs monumentales :

— en s'installant comme pilote sur le *Formidable* qui ne participa pas à la retraite.

— en racontant que les bâtiments rescapés furent poursuivis jusque devant Saint Malo.

En vérité, 21 vaisseaux se réfugièrent au Raz-Blanchard, étroit chenal situé entre l'île d'Aurigny et la côte. Les Anglais se présentèrent au matin, mais n'osèrent pénétrer dans le dangereux passage ; ils se retirèrent. L'escadre française prit alors la direction

de Saint Malo, sans être poursuivie (9). Son entrée dans la Rance, par temps calme, n'eut donc rien de dramatique. Ces vaisseaux qui traversèrent le passage dit de « la Déroute » étaient commandés par Panetier sur le *Grand*, et non par d'Amfreville sur le *Formidable*.

Il est possible que Panetier — qui ne disposait pas de 21 pilotes — fit appel à Rielle qui participa, à ce titre, à l'opération de retour.

Pourtant, Panetier connaissait bien les passes par des cartes marines détaillées retrouvées par Gustave Bord (10).

*
* *

On demeure perplexe sur la responsabilité de Rochon, par ailleurs savant estimable et honnête.

On peut supposer qu'il recueillit en 1783, sur place, des « dires », des « bruits », des « racontars ». Lorsqu'il publia en 1791, sacrifia-t-il au courant démagogique de l'époque qui donnait le pas aux humbles sur les « grands » : l'escadre n'avait pu être sauvée par un amiral, mais par un simple « petit pilote ».

Cependant, cette solution ne nous satisfait pas, car il y a plus !

Nous avons reproduit plus haut le texte donné par Grandpré comme authentique.

Puis, nous avons eu la curiosité de consulter l'original. Or, chose inexplicable, le « *Voyage à Madagascar* » de Rochon ne contient pas le passage précité !

Mr de la Nicollière-Teijeiro a fait la même constatation.

Alors ? Peut-on suspecter plutôt Grandpré d'avoir « fabriqué » ce paragraphe et le procès-verbal, ou d'a-

voir possédé un exemplaire « completé », unique, que nous n'avons pas retrouvé ? Le mystère demeure.

La calomnie injurieuse d'incapacité et de trahison appliquée aux pilotes malouins s'explique peut-être en partie par leur état d'esprit très particulier.

En effet, durant le séjour des navires de guerre dans la rade, à fin de réparations, Tourville eut à se plaindre du mauvais vouloir des pilotes. Son rapport le dit :

« Les pilotes de ce lieu, intimidés par les marchands qui appréhendent que le roy ne veuille faire un établissement de marine, font de grandes difficultés et disent que les mouillages sont mauvais dans la Rance ».

Or, ces plaintes ne s'exprimaient pour la première — ni pour la dernière — fois. Mais, de là à accuser les valeureux pilotes malouins de trahison, il y a loin, et les amiraux eux-mêmes ne l'ont pas fait.

*
* *

En conclusion, il convient de ramener les faits à leur juste et véritable dimension. Rielle a pu aider les pilotes malouins pour conduire l'escadre dans la Rance. Mais les circonstances n'avaient rien de très tragique, et l'opération rien de particulièrement héroïque.

Il n'en reste pas moins que Rielle (11) fut un remarquable pilote et capitaine.

(1) Alexis-Marie Rochon (1741-1817) savant et astronome, membre de l'Acad. des Sciences.

(2) Cornhill Magazine, février 1871, Traduction française par F. Fraye, parue dans le Bull. de la Société académique de Nantes, 1901.

(3) Revue de Bretagne et de Vendée, 1890, tirage à part, Vannes 1891.

- (4) Essai de littérature anglaise.
(5) Revue d'Aleth, 1906, p. 141 — et 1907, p. 82.
(6) Revue de Bretagne et d'Anjou, 1900.
(7) Réalisée par le sculpteur Paris, elle coûta 3.000 frs. Le pêcheur Barthélémy Picaud posa pour le sculpteur.
(8) Manuscrit déposé à la Bibl. Mun. de Nantes.
Mr de Kerarden, surnommé « Jérusalem », né au Croisic le 27 janvier 1796, mort à Queniquen le 23 déc. 1882, était considéré dans le pays comme un original. La dernière du nom fut Melle Rielle de Kérisé, éteinte au Croisic vers 1805. Voir également à la Bibl. mun. de Nantes le manuscrit 2656, un cahier de 37 pages, intitulé « La légende d'Hervé Rielle » par Vincent Justin. Sans grand intérêt.
(9) Extrait de la Gazette de France, du 7 juin 1692 :
« Les 22 vaisseaux qui ont passé le Raz-Blanchard ont paru devant Saint Malo, sans que les ennemis aient osé les poursuivre ».
(10) Grandes et petites légendes — Saint Nazaire, 1930.
(11) Riel = liseron, en breton.

Revue Rielle

Flessinguois et Jarzeyois.

1711

« L'an 1711, la France étoit en guerre contre l'Empire, l'Empire anglois, le duc de Savoie, le Portugal et la Hollande ».

Cette annotation se lit sur la première page d'un registre du Pouliguen.

Et, de fait, l'année 1711 allait apporter bien des émotions chez les gens de mer et une magnifique série de prises.

I. JEAN VIÉ AU CROISIC

— Un coup de canon ! Jarnicoton ! Une arrivée inattendue ! Sortons voir !

Quelle foule ! Et quelle chaleur en cet été flamblant de soleil, ce 5 juillet 1711. Une gracieuse frégate entre dans le chenal, traînant à sa suite un corsaire jarzeyois d'une quarantaine de tonneaux.

— Une prise ? Par qui ?

— Par l'*Illustre* de Nantes. Voyez le capitaine sur le pont, tricorne en tête. C'est le célèbre Jean Vié !

— Ah bah ! Janvier ? Un bien bel homme, tout de même, et jeune encore !

— Oui, 34 ans.

— Ils naviguent vers la Petite Chambre. Courons.

— Place ! Place ! Laissez passer le commissaire !

— C'est Maître Jean Lenormant, du greffe de l'Amirauté, escorté de ses archers, qui va les accueillir.

— Oui, et les « cueillir » aussi, car il y a des prisonniers !

Les deux navires touchent à peine le quai que le capitaine saute à terre et marche à la rencontre du commissaire :

« Capitaine Jean Vié, de Nantes. J'amène le corsaire *Jean Galey*, de Jersey, capitaine Pipon, 4 ca — nons, 53 hommes, pris à la hauteur de l'île de Ré.

— Du beau travail, capitaine ! Archers, conduisez les Anglais au château. Nous interrogerons Pipon et nous dresserons procès-verbal.

— Attention, il y a un mort.

Les prisonniers, accablés, encore noirs de poudre, se mettent lentement en marche, précédés d'une civière faite de deux avirons où gît un corps recouvert d'un morceau de voile. La foule s'ouvre devant ce cortège funèbre, sans un cri, sans un geste menaçant.

— Traitez-les humainement, commissaire !

— Ne craignez rien, capitaine, ils n'auront pas à se plaindre. Mais vous allez sans doute conduire la prise à Nantes.

— Pas du tout ! Je compte réparer le *Jean Galey* et m'en servir comme renfort dans ma prochaine croisière. J'en aurai bien besoin, car ces diables de Jarzeyois prolifèrent !

Veuillez demander d'urgence à Nantes un équipage complet.

— Il en sera fait selon vos désirs, capitaine Vié.

Quelques jours après, le *Jean Galey*, rebaptisé l'*Hermine*, capitaine Pichau, suivait l'*Illustre* à la poursuite des corsaires anglais. (1).

II. NICOLAS KERNAUD 1711 (23 juillet)

— Holà, Kernaud, m'entends-tu ?

Un poing nerveux martelait le volet.

— Madone ! A cinq heures du matin ! Voilà, voilà...

La porte s'entrebailla...

— Ah ! C'est vous, Monsieur Lenormant. Entrez, commissaire.

— Pas le temps ! On vient de m'avertir qu'un capre de 5 canons est ancré depuis deux jours, près du Pouliguen, à deux lieues d'ici. Les pêcheurs n'osent plus sortir.

— Madone ! Un Flessinguois ?

— Sans aucun doute. Alors, à toi de jouer, tu comprends ?

— Parfaitement. Madone ! Je cours réveiller mes gars...

— Fais vite...

Nicolas Kernaud, dit Madone, était déjà un corsaire endurci qui avait travaillé sur son chasse-marée le *Saint Pierre* en compagnie des frégates de Vié : l'*Illustre* et l'*Hermine*. Son Altesse Royale, Monseigneur le Comte de Toulouse, Grand Amiral de France, venait tout dernièrement, le 7 juillet, de lui envoyer sa lettre de marque. Et l'ennemi se jetait dans ses pattes ! Madone ! Son sang ne fit qu'un tour. On allait voir ça ! mille milliers de pipes à tabac !

Le temps de déhâler du lit 43 gaillards coriaces, et voilà le *Saint Pierre* en chasse. Une légère brume de chaleur voilait le ciel. Le Flessinguois restait immobile, comme assoupi.

Il n'eut pas le temps de se remettre de sa surprise que les Croisicais, arrivés avec l'embellie de la lame, occupaient le pont.

Ce fut bref. Une faible résistance provoqua la mort du capitaine, de deux de ses hommes, et aussi de deux marins bretons. Madone !

Kernaud conduisit sa prise à Saint Nazaire. Ce capre flessinguois s'appelait le *Jeune Jean*. Pourquoi ce nom français ? Le bon apôtre pensait ainsi endormir la méfiance des pêcheurs qu'il rencontrait pour les approcher facilement (2).

III. UN JARZEYOIS S'ÉCHAPPE...

A la fin d'octobre 1711, des tempêtes continues annonçaient le mois noir des Bretons : Novembre.

Un matin, par gros temps, les vieux marins qui « veillaient au grain » sur le quai du Pouliguen, signalèrent un navire inconnu, mouillé à la pointe de Penchâteau.

Un Jarzeyois ? Alerte !

Aussitôt, on arme une barque pour « courre » sus à l'Anglais.

Celui-ci voit venir, lève l'ancre et file en vitesse. La barque pousse, mais dans l'ardeur de la poursuite, et soulevée par une houle impétueuse, elle va donner sur la Banche.

Le temps de virer, et le jarzeyois a gagné le large...

Mais, quelques jours plus tard, le 23 octobre...

IV. HUBERT LE BAUD

Le vent avait soufflé toute la nuit avec rage et une tempête s'annonçait encore. Mais il y avait toujours des guetteurs sur le quai ou à la Pointe.

Qu'aperçurent-ils dans la matinée ? Un grand voilier ancré entre Baguenaud et les Evins. Il arborait le pavillon des Pays-Bas ; c'était un « capre ostendois », dit le vieux manuscrit pouliguenais.

Nos ancêtres étaient plutôt vindicatifs. Conscients de la vocation maritime du pays, ils ne pouvaient apercevoir un vaisseau anglais ou hollandais, même de loin, sans avoir envie de faire parler la poudre.

Ce matin-là, un cordier du Croisic, Hubert Le Baud, se trouvait par hasard au Pouliguen pour affaires. Une rumeur courait dans les ruelles : Un corsaire, un corsaire ! Aussitôt, un projet audacieux ger-

ma dans l'esprit du cordier : s'emparer du capre ! Il donna « le branle », parlant très fort, il ameuta les marins réunis sur le port, les engagea à le suivre et, avisant une barque amarrée dans l'étier, il s'y jeta.

Bientôt, encouragés par l'exemple, une quarantaine d'hommes et « quelques moussailles » accourent, armés de mousquets, de pistolets à deux coups, de sabres et de haches. On largue les voiles et la petite embarcation, favorisée par une forte brise, tangue vent arrière, sur les flots houleux. Par bonheur, la barque est pourvue d'un pierrier qui pourra servir en l'occurrence... Il est midi environ...

De leur côté, les corsaires ne furent pas sans voir sortir la barque de l'étier. Mais leur navire possédait 6 belles pièces de canon et 38 hommes d'équipage. Ils ne crurent pas d'ailleurs à des projets hostiles. Les Français manoeuvraient avec habileté. Ils voulaient aborder le navire par l'avant de façon à éviter l'effet de l'artillerie. Sans méfiance, le capre laissa la barque évoluer, et tout à coup virer et foncer sur sa proue. Le capitaine, réalisant alors la tactique ennemie, veut faire lever l'ancre. Trop tard ! Déjà la barque pouliguenaise arrive... On crie au « branlebas » ! Mais les canons, tous rangés à babord, ne peuvent servir. Les quelques hommes qui se trouvent sur le pont saisissent des fusils et ajustent les assaillants. Ceux-ci s'aplatissent derrière les rebords de leur barque. Des détonations claquent : un Breton s'écroule, et la relation du temps ajoute qu'il fut tué « par sa faute » s'étant exposé aux coups de l'ennemi. Les deux bâtiments s'abordent. Hubert Le Baud et ses volontaires déchargent leurs mousquets et grimpent sur le pont. La mêlée est furieuse : on se sabre, on se fusille. Le capitaine et sept hommes gisent bientôt, tués ou blessés. Les autres hommes de l'équipage, qui devaient dormir dans leurs hamacs, apparaissent alors, effarés, « à nud », et pour ainsi dire désarmés, ne

comprenant rien à cette attaque brusquée. Selon le manuscrit pouliguenais, ils se jetèrent à fond de cale pour éviter le combat et la mort... Il semble pourtant bien qu'ils se soient un peu défendus, comme nous le devinerons tout à l'heure.

Cependant, un Pouliguenais nommé Pierre Le Guerver (3) amène le pavillon. Le capitaine n'était que blessé. Le sens de l'honneur l'incita à s'opposer à la prise de son drapeau. Il menaça Le Guerver qui, à ce qu'on dit, l'acheva d'un coup de pistolet. On jeta les cadavres par-dessus bord et l'on enchaina les prisonniers.

La prise du corsaire n'avait pas duré une heure. C'était une victoire éclatante pour les vaillants marins de l'île de Batz.

Mais qu'allait-on faire du bateau et des prisonniers ?

Le greffier de l'Amirauté exigea de conduire de suite la prise à Nantes.

Peut-être les courageux assaillants s'attendaient-ils à des félicitations chaleureuses ?

Il n'en fut rien. La médaille avait un revers.

La barque ayant été un peu endommagée dans la bataille, les propriétaires (qui étaient selon le document cité, partie du Croisic, partie du Pouliguen, partie de Basse-Bretagne) se retournèrent contre Le Baud. A cette époque de « chicaneaux », il en résulta une suite interminable de procès que le malheureux cordier perdit tous. On lui reprocha de s'être servi d'une embarcation sans l'autorisation des armateurs. Bref, il se ruina et mourut de chagrin à 49 ans.

Mais la postérité devait venger sa mémoire ; sa célébrité persista dans le peuple guérandais. Des plaintes chantèrent sur toutes les lèvres aux veillées, et coururent les villages dans la boîte des colporteurs.

Malheureusement, un seul de ces couplets nous est parvenu, conservé par un des descendants d'Hubert Le Baud, l'historien Caillo :

Hubert Le Baud, ce brave
Hardi comme un lion
A pris à l'abordage
Un vaisseau de renom.

Toute l'enfance de Caillo fut bercée par cette naïve ballade que lui chantaient ses parents et grands parents.

*
* *

La relation pouliguenaise mentionne un seul mort à l'abordage. C'est inexact.

Les registres paroissiaux de Saint-Nazaire vont nous permettre d'apporter quelques précisions sur cette affaire assez meurtrière.

Les cadavres — et sans doute aussi les blessés — furent jetés à la mer, avons-nous dit. En effet, un corps vint s'échouer sur le rivage nazairien : celui du capitaine corsaire. Le lendemain même de l'engagement, on enterrait l'héroïque marin qui avait défendu son drapeau jusqu'à la mort :

« Pierre Quiez, de Bingess, capitaine d'un vaisseau flessinguois, pris par une barque du Croisicq, trouvé à la côte le 24 octobre 1711, sur l'assurance qu'on nous a donné qu'il étoit catholique romain, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le 24 ».

Par ailleurs, comment un autre marin flessinguois nommé Daniel, grièvement blessé, fut-il recueilli à Saint Nazaire ? Avait-il réussi à nager jusqu'à la côte, ou avait-il été descendu à terre par les pilotes nazairiens lors de la remontée à Nantes du bateau corsaire ? Le malheureux ne tarda pas à décéder :

- 236 -

« Le 25 octobre, a été, par nous recteur, inhumé le corps d'un nommé Daniel, décédé en cette ville chez Boisrobert, aubergiste, embarqué sur le corsaire flessinguois pris par une barque du Pouligain (sic), en présence de Simon Crônier, de Philippe Boisrobert et de Pierre Bonneau qui ne signent ».

Mais notre précieux registre nous apprend encore que nos Bretons avaient reçu des coups mortels et que les corsaires s'étaient défendus. Car on trouve encore « à la côte » les cadavres de Jacques Thobie et de Jean Le Moyeq.

« Jacques Tobie, tué dans la barque du Pouligain, inhumé le 23.

Jean Le Moyeq, de la paroisse d'Arzon, âgé d'environ 45 ans, matelot sur la chaloupe la Catherine dont est maître le sieur Jean Erzan, inhumé dans le cimetière le 23.

Par ailleurs, un autre marin croisicais, Nicolas Johannis, fut aussi recueilli par un charitable habitant de Saint-Nazaire. Il survécut un mois à ses blessures :

« Nicolas Johannis, matelot du Croisicq, âgé d'environ 40 ans, inhumé dans la nef de l'église, décédé chez le sieur Paumier, 26 Novembre 1711.

Ainsi, le combat se soldait au moins par 3 morts du côté breton, peut-être 4.

*
* *

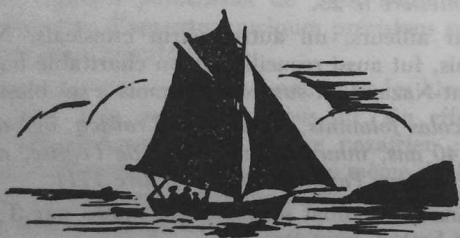
Le lecteur a sans doute remarqué que le document pouliguenais qualifie le corsaire d'*ostendois*, c'est-à-dire d'Ostende, et le registre nazairien de « *flessinguois* », c'est à dire du port de Flessingues.

A cette époque, la confusion par le populaire était possible entre ces différentes cités maritimes des Pays-Bas.

- 237 -

Nous penchons cependant pour Flessingues. Le recteur de Saint-Nazaire n'a pas rédigé ses actes sans avoir consulté quelques pièces d'identité où entendu quelque information orale. C'est en interrogeant les prisonniers qu'il connut le nom du capitaine, sa paroisse natale, sa religion, et sans aucun doute, l'origine du bateau.

« On nous a dit » rapporte l'acte. Il s'agit forcément des compatriotes du malchanceux capitaine corsaire. Il nous semble donc plausible que le capre soit de Flessingues. Cela ne change rien, d'ailleurs, à l'affaire qui reste un fameux coup de mains dans nos annales maritimes guérandaises et eut un retentissement mérité dans toute la région.



(1) Archives du greffe du Tribunal de Commerce de Nantes, cité par La Nicollière.

(2) Nicolas Kernaud, sieur de Kercaudron, mourut au Croisic le 5 avril 1736, à l'âge de 77 ans et fut inhumé dans la Chapelle du Rosaire. Sa femme, Renée Lecorre, lui avait donné un fils : Jean.

(3) Le manuscrit pouliguennais écrit : LE GUERRIER, mais les lettres sont mal formées. Il s'agit plutôt, à notre avis, du nom breton Le Guerver. D'ailleurs, on trouve en 1724 un certain François Le Guerver, chapelain de Saint Nicolas du Pouliguen. Le manuscrit, débuté en 1631, est conservé aux archives paroissiales. Il relate l'évènement avec une certaine partialité. (Communiqué par M. Marcel Baudry) Le mot *capre* (du hollandais : keamer) désigne des bateaux corsaires.

Un forban repentant ?

Thomas JAN du Lain

1729

Le 20 mars 1729, un navire insolite mouille à quelques encâblures du rivage, entre Batz et Le Pouliguen, un magnifique trois-mâts, armé de 12 canons et de 12 pierriers. Un canot s'en détache, navigue, et va s'échouer sur la grève étroite. Tandis que les matelots maintiennent l'embarcation, un jeune homme saute dans l'eau, gagne la plage et grimpe la falaise par un raidillon. Le vent souffle fort. Maintenant son tricorne d'une main, s'enveloppant de l'autre dans son grand manteau, l'inconnu se dirige vers une des maisons proches, enfouie dans les figuiers. Avant de frapper à l'huis, il accorde un regard d'amitié aux vieux arbres tordus par les tempêtes de noroît. Enfant, il savourait leurs fruits mûris dans la caresse de l'air salin.

Une femme d'une cinquantaine d'années vient ouvrir, s'arrête, interdite, regarde longuement le visiteur immobile et souriant, et soudain, se jette dans ses bras :

- Mon petit ! mon petit ! Tu es vivant !
- Oui, mère, je reviens au pays.
- Depuis si longtemps sans nouvelles !
- Je sais... mais je commande ce grand navire que tu aperçois, là-bas, de ta fenêtre.
- Ce grand navire ?
- C'est un forban, un hors-la-loi, sans lettre de marque...
- Mon Dieu !

— Mes hommes et moi avons décidé de mettre fin à cette existence d'aventures et de misère.

— Mais, vous allez être pendus !

— Mère, je compte sur toi pour intercéder à Nantes en notre faveur. Nous nous rendons sans conditions, mais la vie sauve !

— C'est cela, je pars demain, au lever du soleil, et cette nuit, je vais prier Dieu pour qu'il favorise ma requête. Je saurai plaider votre cause avec mon cœur de mère.

*
* *

La vaillante dame partit, se rendit à l'Amirauté, implora les officiers, et fit tant et si bien qu'elle obtint, le 23 mars, une amnistie complète, sous les conditions suivantes : les pirates livreraient bateau, cargaison et armes, ainsi que le livre de bord consignait leur histoire et la liste de toutes leurs prises.

— Accepté, dit Thomas JAN après consultation de l'équipage.

Était-ce une feinte ? Pouvait-on croire à leur sincérité totale ?

Hum... ! Les effets, armes, ustensiles, vivres et monnaies d'Espagne qu'ils livrèrent ne produisirent qu'une somme dérisoire de 805 livres 2 sols 6 deniers ; en moyenne pour chaque homme : 8 livres ! Bien maigre ! La malchance les avait-elle poursuivis à ce point ? Ou plutôt les malins avaient-ils déjà mis leurs bénéfices en sûreté ? C'est plus probable.

Quatorze nègres servaient l'équipage. Alors, malgré l'adage qui veut que « la terre de France donnait la liberté à tous ceux qui y arrivaient comme esclaves », on les envoya à la Martinique pour y être gardés pendant un an, et y être vendus au profit du roi s'ils n'étaient pas réclamés avant cette époque.

Les enquêteurs découvrirent à bord un document très rare et très curieux : les règlements, les statuts, peut-on dire, auxquels se soumettait l'équipage.

Nous le reproduisons en entier, en remarquant toutefois qu'il rappelle par sa structure et sa rédaction les anciennes « Lois de la Mer » du XII^e siècle, ou les 24 articles des « Jugements d'Oléron ». (1)

*
* *

Le Musée des Salorges à Nantes conserve le pavillon du *Sans-Quartier*.

Le drap noir porte en blanc une tête et des os croisés, insigne classique des pirates, avec un homme nu brandissant d'une main un glaive et de l'autre un sablier. Toute cette emblématique exprime le mépris de la mort violente. Elle ne diffère guère des autres pavillons conservés ou décrits. En 1717, le *Saint Michel* de Nantes fut pris par un pirate qui arborait « un pavillon noir ayant un squelette au milieu, tenant d'une main un dard et de l'autre une horloge ».

*
* *

La famille JAN du LAIN semble issue du Pouliguen. Les registres paroissiaux de cette paroisse mentionnent le mariage en la chapelle Saint Nicolas, le 28 janvier 1692, de maître René JAN, sieur du Lain, avocat à la Cour, âgé de 23 (ou 27) ans, fils de maître Thomas JAN et de demoiselle Guillemette Guyomard, sieur et dame du Lain, avec Jeanne LE BESOU, 17 ans, demoiselle des Panissons. De ce mariage naquit le 20 novembre 1704, un fils : Thomas, qui doit être notre pirate ; il avait donc 25 ans en 1729. Le père mourut au château de Careil le 27 mai 1715, âgé de 50 ans environ — et la mère au Pouliguen, le 5 mai 1759, à l'âge de 85 ans.

On se fréquentait entre corsaires. C'est ainsi que le grand-père Thomas JAN signe en 1676, en qualité de parrain, au baptême d'une petite Jeanne MONTON, fille de Louis Monton, maître-chirurgien établi à Guérande, qui vécut l'aventure peu banale que nous racontons plus loin.

*
* *

Tout jeune, Du Lain s'échappe de la maison paternelle, vers les mers chaudes de la flibuste où l'or se ramasse à la pelle dans la fièvre et l'orgie.

Pourquoi ? Appât du gain ? Désir d'aventure ? Mécontentement avec la famille ? Quoi qu'il en soit, le garçon ne manque certes pas d'envergure pour devenir chef à vingt ans dans ce monde anarchique de pillage et de carnage.

Entre deux coups fameux avec les frères de la côte, il crapule dans les tripots des îles, boit du sang-gris dans de grands couis d'au moins une pinte, se gave de boucan de cochon agrémenté d'épices, de goyaves et de bananes rôties...

Mieux ! il commande à lui seul deux navires : le *Sans-Quartier* et le *Sans-Pitié* : des noms qui reflètent bien la mentalité de ces rapaces, de ces tigres marins ! Or — fait presque unique dans les annales de la piraterie — il retrouve soudain le sens de l'honneur, il est pris de repentir et de nostalgie.

Et un beau jour, il met les voiles sur le *Sans-Quartier* avec des hommes fidèles qui partagent son opinion. Les autres, attardés dans les tavernes, apprennent la nouvelle, accourent sur la grève...

Trop tard ! le navire s'éloigne, et Du Lain, du balcon de l'arcaste, leur crie dans son braillard de cuivre :

STATUTS D'UN NAVIRE FORBAN, NOMMÉ LE SANS-QUARTIER.

LAUS DEO (Louange à Dieu).

Liste charte-partie des règles que doivent suivre les braves gens de la mer comme en suit : savoir :

Art. 1. Nous, soussignés, recevons et reconnaissons pour notre bon capitaine M. Jean-Thomas Du Lain, sous les conditions suivantes : Que faite par un de nous à le désobéir en tout ce qu'il commandera pour l'utilité et service de ses confrères, il lui sera permis de les faire châtier selon leur crime, ou il se désistera de sa charge en faveur de la pluralité des voix.

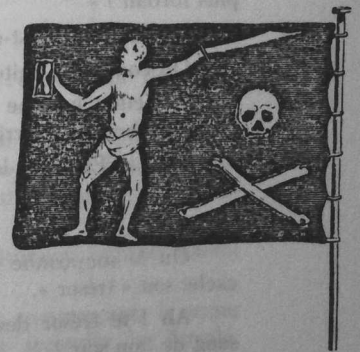
Art. 2. Pour son lieutenant, reconnaissons M. Antoine Durand, de Lion, lequel aura soin du coffre d'or et d'argent, et lui sera permis d'aller à bord des prises pour se faire rendre compte de tout le contenu de la cargaison.

Art. 3. Et en cas qu'il arrive quelque dispute entre deux confrères, celui qu'on prouvera avoir le tort sera pardonné pour la première fois, et, en cas de récidive, il sera amarré sur un canon, où il recevra d'un chacun de l'équipage un coup de garçette.

Art. 4. Ceux de nous tous, y compris les officiers qui s'entrevront jusqu'à perdre la raison, seront pour la première fois amarrés sur un canon, et recevront d'un chacun, comme ci-dessus, un coup de garçette de tout l'équipage.

Art. 5. Nous convenons tous ensemble, d'un commun accord, que ceux qui iront à bord des prises obéiront à leurs officiers sans faire aucun dégât, et que tout ce qui pourra être pillé par quelqu'un de nous sera porté au pied du grand mât pour être distribué par les officiers à un chacun par égale portion. Et ceux de nous qui viendront à bord du Corsaire, sortant des prises, devront être fouillés en présence d'un officier, et quiconque aura sur soi pour la valeur de quatre réaux sans le déclarer, aura la tête cassée sur-le-champ. Il ne sera non plus permis à aucun de nous de changer d'aucun linge à bord des prises que par nécessité et du consentement de l'officier, sous peine de subir sur un canon les châtimens mentionnés ci-dessus.

Art. 6. Ceux de nous qui se voleront les uns aux autres aucune sorte de hardes, le voleur sera tenu de rendre le même vol, et ensuite sera amarré sur un canon pour y re-



(Pavillon du navire forban le *Sans-Quartier*. — D'après un manuscrit de la Bibliothèque royale.)

cevoir d'un chacun un coup de garçette pour punition de son vol.

Art. 7. A l'égard des prises qui amèneront volontairement sans faire résistance, il est défendu à aucun de nous de les détruire d'aucune façon, excepté les Espagnols.

Art. 8. Et pour ce qui concerne nos frères blessés et estropiés, nous nous obligeons d'un commun accord de leur donner leur nécessaire en les faisant bien traiter par les chirurgiens, et en outre auront leur portion dans la manse comme les autres.

Art. 9. Quiconque sera mis en faction et s'endormira dans cette charge sans avertir l'officier de quart, sera amarré sur un canon, pour la première fois, pour y recevoir un coup de garçette d'un chacun ; et, en cas de récidive, il aura la tête cassée. Il lui sera permis cependant de se faire relever en avertissant l'officier, s'il ne peut se soutenir contre le sommeil.

Art. 10. Si les bâtimens que nous attaquerons se défendent sur pavillon noir, et qu'après avoir hissé pavillon rouge, ils tirent trois coups de canon sur nous, il ne sera fait aucun quartier à personne.

Art. 11. Tous ceux qui feront complot de désertir ou qui seront pris déserteurs, auront la tête cassée.

En foi de quoi, nous avons tous signé la présente, promettant de tout bien suivre et exécuter, signé et marqué de la marque ordinaire du nombre de cinquante-trois.

« Adieu, canailles, je vais en France, je ne suis plus forban ! »

Formidable, n'est-ce-pas ?

On connaît la suite.

Le jeune homme réussit-il à s'adapter à la vie terne des honnêtes terriens ?

Hum... Espérons-le, mais l'histoire ne le dit pas.

*
* *

On le soupçonne en tout cas d'avoir ramené et caché son « trésor ».

Ah ! le trésor des pirates, a-t-il fait rêver, bon sang de bon soir !

On nous a assuré qu'il s'entassait dans un souterrain passant sous le menhir de la Romaine et aboutissant à une fissure de la côte.

Un déjà riche particulier — toujours avide — fit faire des sondages aux environs du menhir, et l'on aurait vu longtemps les vestiges de ces travaux... apparemment sans résultat !

Nous révélons cette tradition « secrète » pour ce qu'elle vaut... c'est à dire pour une belle illusion...



(1) Magasin pittoresque - 1842.

Les derniers corsaires.

Le XVIII^e siècle marque l'effacement des Croisicais dans la guerre de course.

Philippe V, installé sur le trône d'Espagne, les Espagnols se rangent du côté de la France. Restaient tout de même les corsaires anglais et hollandais.

Entre 1702 et 1703, 25 bâtiments nantais étaient tombés entre leurs mains.

Louis XIV avait invité les commerçants à armer leurs unités marchandes pour seconder la Royale. Mais seuls de riches armateurs aux capitaux solides, pouvaient désormais risquer de telles dépenses coûteuses.

Alors, que font nos Croisicais ?

Ils s'engagent en masse sur les navires de Nantes : pour le long cours, le cabotage, et surtout pour la course ou le « commerce du bois d'ébène ». De nombreux négriers sont en effet commandés par des Croisicais, des Nazairiens, des Méanais, avec des équipages recrutés sur place (1). Il y avait même quelques négriers croisicais :

— Le *Saint René du Croisic*, 40 tx, 4 canons, capitaine : Pierre Le Hir, 33 ans. (1718).

— La *Marie-Rose du Pouliguen* : 60 tx (1712).

Paul Mercier nous a conté l'histoire d'un Mesquerois : Pierre Robert (2). C'est un exemple entre cent de ces valeureux marins guérandais engagés sur les corsaires ou les négriers (3). Né à Mesquer en 1677, Robert met son sac à bord de la *Biche*, frégate corsaire de Nantes, 60 tx, 10 canons, 6 pierriers, 62 hommes d'équipage, 6 mousques ; armateur : Burgerie ; capitaine : Jean Saupin. Le tableau de chasse

en 1702 comportait une belle prise : la *Marie Anne* de Bristol, 40 tx, vendue à la chandelle pour 1160 livres sans compter la cargaison, soit un total rond de 16.000 livres. Une bonne part pour les matelots !

*
* *

La néfaste Guerre de 7 ans valut à la France une défaite sans précédent : nos escadres anéanties, nos ports bloqués, notre marine marchande détruite, notre empire colonial abandonné ! Nantes perdit en 4 ans plus de 100 unités !

Les corsaires français, faibles et peu nombreux, font ce qu'ils peuvent. Mais comment briser le blocus, endiguer le déferlement de raids ennemis qui convergent sur les côtes de l'hexagone ? Pourtant, dans l'année 1745, ils enlèvent 765 bateaux aux Anglais. Les Croisicais subirent de lourdes pertes en cargaisons de sel. Et chose curieuse, ce sont les Anglais qui vont nous donner la liste (incomplète certainement) des prises : (4)

— *L'Aventurier* (armateur Van Berchem) 70 tx, et le *Saint Thomas*, 90 tx, chargés de sel guérandais, qui naviguaient de compagnie vers Dunkerque, sont pris ensemble le 5 septembre 1755.

— *Le Saint Jean*, 50 tx, direction : Morlaix, pris en septembre 1755.

— *Les Deux Soeurs* (armateur : Pierre Budan), 27 tx, chargé de sel ; direction : Brest, pris en juillet 1756.

— *La Jeune Renée*, 53 tx, direction : Angleterre (?), pris le 14 mars 1756. Les armateurs sont presque tous nantais.

*
* *

Le 10 avril 1758, le *Saint Jean Baptiste*, de Mesquer, piloté par le maître Jean Fouquet et le matelot Guillaume Cabelduc, conduisait un chargement de sel à Redon. A l'entrée de la Vilaine, surgit le grand méchant loup, un corsaire de Jersey qui accoste la barque.

Fouquet explique au capitaine Blanpied :

« Cette barque appartient à une veuve de Mesquer, Françoise Theffo, femme de Jean Legal, arrêté pour le service du roi et mort, il y a 3 ans, au Canada. La malheureuse vit dans une honteuse pauvreté. Elle n'a que ce bateau comme gagne-pain pour sa nombreuse famille ».

Le capitaine Blanpied transige :

« Well ! Je laisse la barque, mais j'emène le matelot en ôtage. 340 livres de rançon ». Le *Saint Jean Baptiste* est revenu. Il est à vendre pour payer la rançon du matelot. Mais personne n'en veut à plus de 240 livres. Françoise Theffo pleure, réduite à la mendicité. Misère !

*
* *

La mort guette souvent le prisonnier de guerre.

« Aujourd'hui, 7^e jour de janvier 1763, sur les trois heures de relevé, est décédé le nommé Pierre David, natif de Mesquer en Bretagne, âgé d'environ 25 ans, sur le brigantin *Cokye*, capitaine Paterson, allant de la Jamaïque à Londres, lequel David, embarqué comme matelot sur la flûte *la Volonté*, capitaine Dubois, avait été fait prisonnier de guerre en sortant du Cap Français, et depuis conduit à la Jamaïque (5).

Les rangs s'éclaircissent de plus en plus, mais l'intrépidité n'en souffre pas ! Nos braves marins

sont toujours un peu là ! Bon pied, bon oeil, bon moral ! Vous les trouverez plus loin : à chacun sa notice.

Pendant la Révolution, la Convention se tourna vers la course pour soulager la marine nationale. Alors, la fièvre se rallume, le moindre canot s'arme d'un pierrier, les corsaires se multiplient en génération spontanée (6).

Ils adoptent une technique nouvelle : des sorties courtes mais nombreuses. Leur action reste très localisée, sans plan d'ensemble.

En 3 ans, on enregistre à Nantes 73 prises par 35 corsaires (an V, VI, VII).

Or, à l'examen des dossiers, on s'aperçoit que beaucoup de ces corsaires sont en réalité armés au Croisic pour le compte d'armateurs nantais.

Ainsi, le *Saint Pierre* du Croisic (inscrit à Nantes en 1711), l'*Entreprise* du Croisic, armateur : P. Gaudin, capitaine : Morin (an VI), le *Rhuyter*, armateur : P. Gaudin, capitaine : B. Benoist (an VI), l'*Espoir*, capitaine : N. Cordier, etc. Notre petit port point de ralliement de tous ces écumeurs, redevient un nid de frelons, comme par le passé. On y range les prises, on y rédige les procès-verbaux.

Quelques exemples suffiront. La frégate royale *La Friponne* (44 canons, cap. Mac-Nemara) ramène le brigantin corsaire jarzeyois *Le Dragon* (16 canons - 150 prisonniers !). La tempête assaille les deux navires qui, endommagés, se réfugient au Croisic (18 sept. 1781) La corvette *Le Facteur* reprend deux petits bâtiments français, aménagés en corsaires par les Anglais, et les parque au Croisic (18 juin 1782).

*

* *

Et « ces messieurs de l'Amirauté » daignaient parfois descendre de Nantes jusque chez nous — ce bout du monde — pour évaluer la marchandise. C'était d'ailleurs pour eux une franche équipée. Nous en avons un récit complet à l'occasion de la prise du sloop anglais *HOP* de 30 tx, arrivé au Croisic le 11 juillet 1781, vers 5 heures du soir avec la *Duchesse de Polignac*, de Saint Malo, 36 canons, capitaine : Rouxel de Villeféron, 345 hommes d'équipage. Guillaume de Drézigué, greffier de l'amirauté en notre bonne ville, Gaborit, receveur des Fermes, et Renaud, brigadier, firent évacuer la prise par les matelots, mirent les scellés et postèrent deux archers et deux employés des Fermes pour le gardiennage. La cargaison comprenait 95 barils de vin fin, des oranges, des citrons, des jambons, toutes denrées périssables qu'il était urgent de vendre au plus tôt. On se débarrassa à bon marché des agrumes, mais pour le reste, il fallait attendre la vente officielle annoncée par voie d'affiches...

Le juge Urieu, l'avocat Bascher et le commis Holstein ne se décidèrent à quitter Nantes par eau que le samedi 14 juillet. Ils descendent à Paimboeuf, vers les 8 heures du soir, dans une confortable auberge, repartent le lendemain vers 5 heures du matin pour arriver au Croisic vers les trois heures de l'après-midi. C'était le dimanche 15 : la fête de la Saint Henri (le bon roi de la poule au pot) battait son plein. Profitons en. Remettons l'inventaire au lendemain...

Seize journaliers coltinent la cargaison pour l'armer sous les hangars du sieur Lemay, tandis que les deux tonneliers de la ville, Langlois et Guiberdenc, marquent les barriques. On constate l'état du navire, de ses agrès, de son armement (dont 5 canons fictifs pour faire peur aux méchants corsaires !).

L'on fait durer le plaisir jusqu'au 18 juillet. Pour-

quoi se presser ? Auberge douillette, menus copieux, poisson frais, vin d'Aunis... Tant pis pour les jambons qui menacent de s'avarier !

Les commissaires repartent tranquillement le mercredi 18 au matin, par terre — attendu les vents contraires — se reposent à Savenay et regagnent leur domicile le jeudi 19. Agréable escapade ! Et la vente ? Dame, on en reparlera le 13 octobre seulement, après les beaux jours d'été. Seigneur ! que sont devenus les jambons ? (6).

*
* *

Voilà-t-il pas qu'en l'an VI, le corsaire l'*Entreprise* du Croisic déclanche une vilaine affaire de « recousse-recousse » ! Vous sursautez ! Non, ce n'est pas un plat africain ou une danse nègre. Dans le jargon des corsaires, c'est une proie reprise plusieurs fois de rang, ça complique singulièrement la distribution des parts !

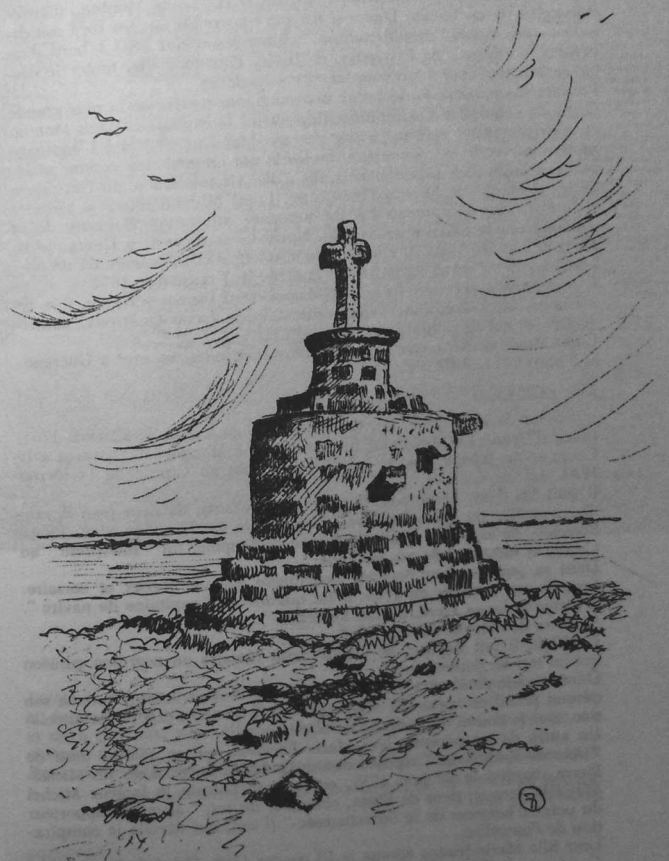
Après un combat rapide avec la frégate convoyeuse anglaise *Pique*, notre corsaire met le grappin sur un navire suédois le *Censor*, chargé de bois de construction, et se rendant, selon son bordereau, de Riga à Lisbonne.

Or, trois jours auparavant, la *Pique* avait déjà « piqué » le *Censor* au corsaire français la *Vengeance*. Vous suivez, j'espère ? Mais vous ne savez pas le plus beau.

Car l'enquête nous apprend qu'en réalité le *Censor* était affrété par le gouvernement français et muni de pièces simulées et de faux papiers pour donner le change aux croiseurs anglais. Comment sortir de cet imbroglio ? On aboutit, en dernier ressort, au « tribunal des prises » qui décida logiquement de rendre le navire à son propriétaire suédois — et la cargaison au ministre de la Marine (il s'agissait de 64 mâts

et 1163 planches de sapin pour la construction navale française).

L'*Entreprise* en fut pour sa peine et ses frais ! (6).



La Croix-refuge du Trait

Dessin de Gaston LE FLOCH

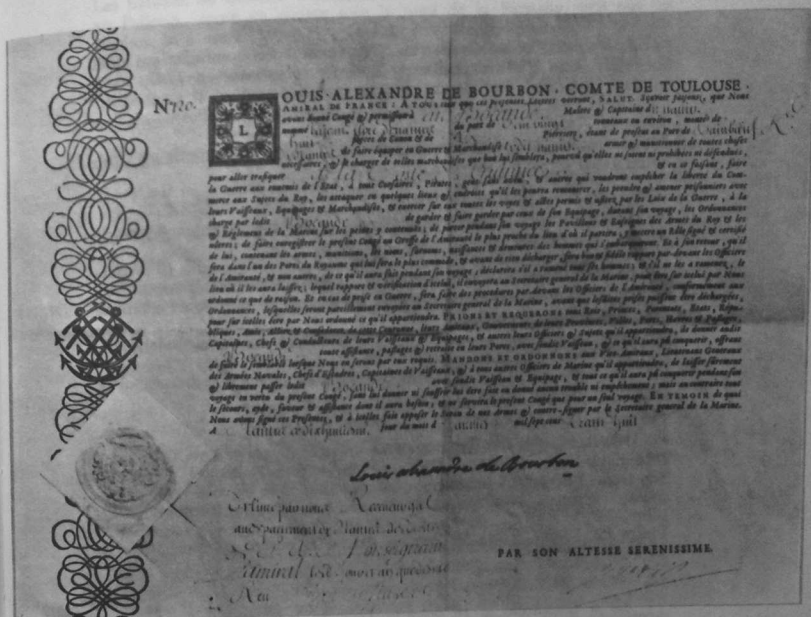
NOTICES BIOGRAPHIQUES

Louis MONTON

Ce personnage présente un cas bien particulier. Né à Guérande le 8 décembre 1649, de H.H. Louis Monton, maître-chirurgien, et de Jeanne Davy, il n'a pas encore 20 ans, ni reçu son diplôme, que le voilà enrôlé comme " chirurgien-major " (!) à bord d'un vaisseau corsaire... de Livourne, en Italie. Pourquoi aller tenter le diable en Méditerranée ? Un coup de tête sans doute. Pendant la croisière, se déclina une sanglante révolte de la plus grande partie de l'équipage. On assomma proprement le capitaine. Louis Monton et quelques autres volèrent à son secours. Mal leur en prit ! L'équipage mutiné les vendit au pacha turc de Séide qui les enchaîna comme esclaves. Les prisonniers subirent deux ans d'une vie intolérable où l'on essaya de les convertir de force à l'islamisme. Louis Monton réussit à s'évader et à atteindre Chypre où lui fut accordée attestation élogieuse de sa conduite par le Chancelier de l'île. Notre héros reparait à Guérande au cours de l'année 1673. Il conquiert alors son titre et sa patente en un an : beau succès ! il reçut ses lettres de maîtrise le 7 novembre 1674. Il convola une première fois en 1675, puis veuf l'année suivante, il se maria en 1679 avec Marie Quatroux, fille de Jacob Quatroux, maître-peintre, et eut une nombreuse progéniture. Louis Monton, chirurgien, apothicaire... et corsaire, mourut à Guérande le 5 mars 1711, à 62 ans.

Jean BOCANDE

Sieur de Kerholland (en Guérande), né au Croisic le 22 avril 1704, époux d'Ursule Le Mauguen, fille de Jean Le Mauguen (7), avocat à la Cour, et de Jeanne Bouric - décédé à 76 ans au Croisic, le 14 février 1780. Il était fils d'une nombreuse famille de 12 enfants, du sieur Jean Bocandé, conseiller du roi et *miseur*, et de Renée Le Hir. Son aîné, Pierre Bocandé, né en 1695, époux de Jeanne de Lespine, fut " interprète " au Croisic et mourut à 84 ans en 1779. Dans sa jeunesse Jean Bocandé burlingue comme négrier et corsaire. Lors de son mariage en 1734, il est qualifié de " capitaine de navire ". Il dirige la *Jeune Flore*, de 120 tonneaux. Sa lettre de marque date de 1738. En 1740, il fait baptiser en l'église Saint Nazaire un négriillon guinéen qui lui sert de domestique. Dans un âge plus mûr, il se " recycle " : il devient *miseur*, comme son père et prend en mains un négoce florissant d'import-export, en association avec le consul de Suède, Eric Gardmann. Un autre de ses parents, Jean-Marie Bocandé, qui se qualifie aussi de " sieur de Kerholland ", épousa demoiselle Marie Roger. Leur fils Michel-Pierre, baptisé le 29 juin 1757, eut comme parrain le fameux Michel ROGER, écuyer, sieur de Bissin, conseiller du roi, " agent et rapporteur du point d'honneur de la Sénéchaussée " (! sic), qui dévoila la conspiration de Pontcalec. Leur fille Marie-Jeanne épousa le 10 janvier 1786, Calvé de Sourzac, du Croisic, né le 25 février 1756, lieutenant au régiment de Bassigny-Infanterie.



Lettre de marque de Jean (Jan) BOCANDE, sieur de Kerholland, maître et capitaine du navire la Jeune Flore, de 120 tx, armé de 8 canons et de 6 pierriers, pour aller sur la côte de Guinée faire la guerre aux ennemis du roi.

Signé : Louis Alexandre de Bourbon, grand amiral de France, 18 Janvier 1738.

Reproduit avec l'aimable autorisation de M^r Henri de Bodard.
Cliché P. LENOIR

La famille Bocandé s'est établie au Croisic vers 1600. D'où venait-elle ? Peut-être de Saint-André ou de Saint-Nazaire ?

QUATREVILLE (de)

Louis-Félix, né au Croisic en 1719, mort à St Domingue en 1783. Suit les cours d'hydrographie de Bouguer. Capitaine en 1747, sert pendant la Guerre de Sept ans, puis, corsaire et négrier. Il avait quitté tôt le pays pour habiter le château de la Mossardière, en Pornic où il se maria en 1749.

Par contre, un corsaire pornicais, Vincent FOURE, vint mourir au Croisic en 1724.

Guillaume FROGIER de Kermadec

Né le 8 décembre 1723, de Pierre Frogier et de Marie Dardenne ; marié en 1764 avec Marie-Catherine Le Querré.

Il se distingua surtout en 1746 dans une campagne de 4 mois (6 février-13 juin) en faveur des Stuarts sur la frégate le *Mars* de Nantes (armateur : de Seigne), 30 hommes d'équipage, en compagnie de la *Bellone*, capitaine Lory.

Le "journal de bord" est précieusement conservé par sa descendance.

Il mourut à 75 ans, le 23 octobre 1798.

Son fils, Pierre-Marie (1768-1845) fut négociant, conseiller municipal et consul au Croisic.

Pierre LE TORZEC

Fils de Nicolas L.T. marchand de drap, et de Marie-Rose Coquard ; il se maria le 17 novembre 1789, avec Marie-Olive Thébaud.

Son frère, J.B. Le Torzec, commissaire du Directoire exécutif du département, mourut à 37 ans dans la maison familiale, sur le quai, le 1^{er} juin 1799.

Pierre Le Torzec écrivit les Anglais devant la pointe de Penchéteau le 19 mars 1796.

Jean-Marie MUTERSE

Né à Guérande le 19 octobre 1777 de Jean Muterse, marchand drapier, rue Saint-Michel. Il épousa Renée Nicaudie, fille d'un médecin qui habitait rue du Tricot.

Avec son frère Jean-Baptiste (1778-1845), il s'embarqua sur la corvette le *Phénix* qui participera à la reprise de Noirmoutier par les Républicains. Par la suite, il commanda la *Petite Sainte Anne*, de Méan, chasse-marée armé en course. Fait prisonnier, il passa 4 ans sur les pontons anglais. Il mourut en 1845.

Nicolas CORDIER

Né à Piriac le 29 septembre 1759. Il habitait Guérande, rue Saint Michel où il était voisin de Muterse.

Il commanda plusieurs bateaux corsaires dont l'*Espoir* du Croisic.

En 1794, il fut cassé de son grade et emprisonné pour un vol d'étoffe à bord d'une prise. Avec un courage indomptable, il refit sa carrière comme simple matelot, reconquit son grade par sa bravoure, et commanda à nouveau sur le chasse-marée *Cydalise*. En naviguant du Pellerin au Croisic, en 1798, il fut pris par un navire anglais, à l'entrée de la Loire, puis échangé l'année suivante.

En 1800, il commandait le *Marin* de Nantes.

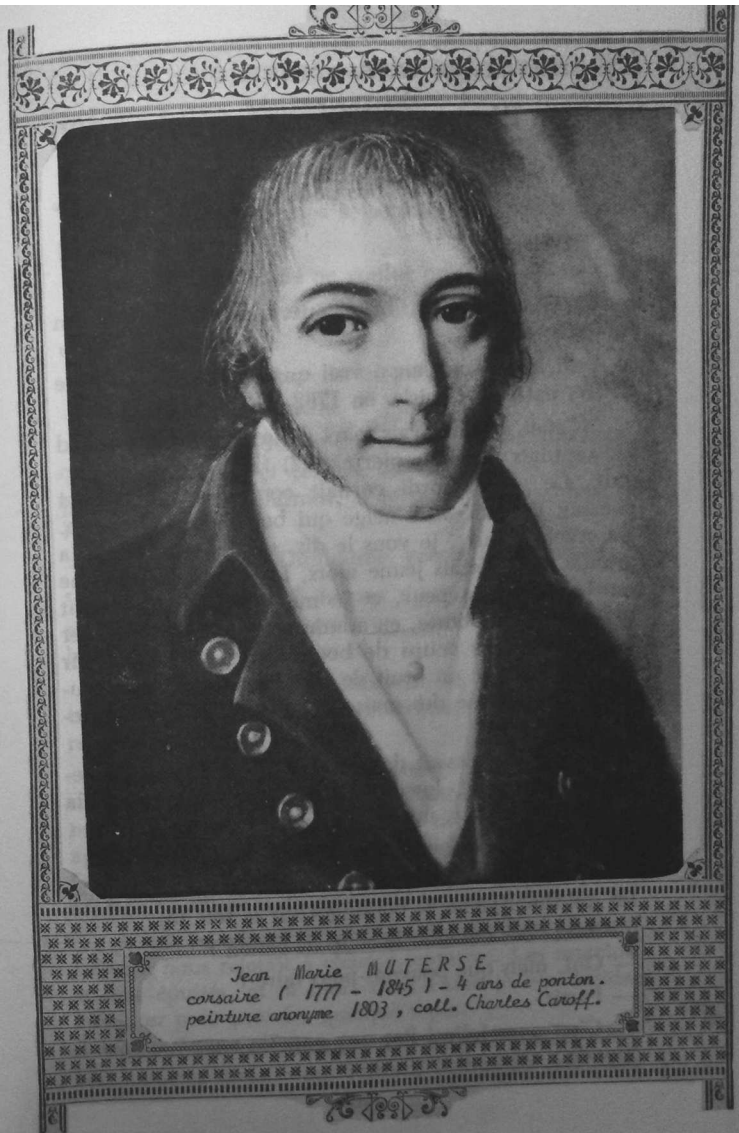
Belle carrière maritime, assez mouvementée.

Les bateaux de Cordier : la *Cydalise*, chasse-marée de 47 tx, construit au Pellerin, armé en course sous le nom de la *Surprise*, pris par les Anglais, le 4 messidor an IV - la *Rochette*, chasse-marée de 52 tx construit au Pellerin, pris par les Anglais dans la rade de Penmarc'h en l'an VIII - le *Petit Paul*, canot de 5 tx, construit en 1806 chez Hidou au Croisic.

- (1) Pour les Méanais, voir « La marine en bois du Brivet », par F. GUERIFF.
- (2) L'Echo de la Presqu'île du 21 juillet 1978.
- (3) Nous en citerons quelques autres, au hasard de nos fiches :
 - Thomas Chevallier, né au Croisic en 1666, engagé en 1704 comme lieutenant sur le *Saint-Yves* de Brest (capitaine : Le Gac), à la fois négrier et corsaire.
 - Nau Gatièr (sic) du Croisic, capitaine sur la *Sainte Claire de Nantes*, 140 tx, 10 canons, avec un équipage de 21 matelots, tous du Pays de Guérande, campagne à la Martinique.
 - Jean Le Mauguén, 35 ans, du Pouliguen, capitaine sur la *Marie de Nantes*, 150 tx, 6 canons, campagne à Cayenne (1717).
 - Joseph Cavaro, 30 ans, du Croisic, capitaine sur la *Société de Nantes*, 120 tx, 6 canons. Campagne en Guinée (1715) ; son mousse Jacques Lalié, 14 ans, de Guérande, tué par les nègres (sic).
 - Alain Dugué, capitaine sur la *Sainte Agnès de Nantes*, 200 tx, 16 canons, campagne sur les côtes d'Angola (1712).
 - Julien Feuillet, 35 ans, du Croisic, lieutenant sur l'*Eclair de Nantes*, 250 tx, 32 canons, à la fois négrier et corsaire, campagne vers la Guinée. L'*Eclair* fit une prise dont Feuillet prit le commandement. Il y eut des morts. Feuillet et le chirurgien Cyr Micheux, 25 ans, d'Herbignac, reprirent un autre navire à Saint Domingue pour le retour. (1713).
 - Jean Rielle, 37 ans, fils d'Olivier Rielle du Pouliguen, capitaine sur la *Marie Anne* de Nantes en 1731.
 - Jacques Belimas, du Pouliguen, lieutenant sur le corsaire *Duc de Bretagne*, 300 tx, 22 canons, campagne à Saint Domingue en 1712, un homme mordu par un requin.
 - Nicolas Moreau, 28 ans, cap. sur l'*Heureux Saint Clair* du Pouliguen, 60 tx, 6 pierriers, 19 hommes d'équipage, campagne à Léoganne - 1721 ; armateur : Le Bourdiac de K-Mabon.
- (4) Cité par Jean Meyer : L'armement nantais au XVIII^e s.
- (5) La statistique sommaire suivante permet de se faire une idée de l'évolution de la course pour le port de Nantes : la variation de l'effectif aux XVII^e, XVIII^e, XIX^e s., la décadence, la reprise révolutionnaire, passagère, et ensuite, l'extinction rapide :
 - 1692-97 : 12 corsaires
 - 1702-1712 : 30
 - 1740-48 : 10

1756-1763 : 9
1778-1783 : 3
Révolution : 100 et plus
1803-1815 : 15
..... : néant

- (6) Arch. de l'Amirauté B. 4932 Le Hop ou Batchelor fut vendu 4400 livres.
- (7) D'une vieille famille croisicaise, dont un ancêtre servit d'otage à La Tremblaye en 1597.
Voir : Echo de la Presqu'île du 9 et 16 Déc. 1977. Une tranche du commerce croisicais au XVIII^e siècle - par F. Guériff.
En 1724, Noble homme Pierre Le Clerc était receveur des droits de S.A.S. M^{gr} l'Amiral.



Un sauvetage mouvementé

Pierre Griffé vers 1790

« Tous pour un. Dieu pour tous »

— Paraît, capitaine, que vous avez sauvé tout un équipage ?

— Vrai, monsieur, aussi vrai que je m'appelle Pierre Griffé, natif du Croisic, en 1762 (1).

C'était aux mauvais jours de la Révolution, quand les « soldats de Robespierre » (2) faisaient la loi partout. Le vent anord cornait comme un diable et poussait des nuées de neige qui bouchaient l'horizon. Ça crachait dur, je vous le dis, sur les rochers de la grande côte. J'étais jeune alors, le vent et la pluie ne me faisaient pas peur, et je me promenais, au petit matin, vers la pointe, en admirant le paysage : la mer envoyait de ces coups de boutoir qui déferlaient sur les brisants avec un bruit de tonnerre et des jets d'écume hauts comme des maisons à étages de la Grande-Rue !

Le jour se levait dans la grisaille d'hiver et je revenais au bourg, lorsque j'entendis au loin, dans la direction du Four, une détonation.

Sacré matin ! un vaisseau en perdition !

Je courus vers le port. Il y avait là quelques pilotes qui discutaient, le bousingot sur la tête (3).

— Avez-vous entendu le coup de canon ?

— Oui, mais que pouvons-nous faire ?

— Partir.

— C'est pure folie ! Par une pareille tempête, tout le monde y resterait !

— Il faut tenter le coup quand même, sang-dieu !

— Libre à vous, Monsieur Griffé.

— Qui me suit ! criai-je aux matelots accourus.

Six braves se présentèrent.

Bon ! Pas de temps à perdre, trouvons une chaloupe !

Mais aucun pilote ne voulut prêter la sienne :

« Elle ne tiendrait pas contre la violence du vent et des vagues ».

— Mais toi, Guillaume, tu ne peux refuser, voyons !

— Non, non, c'est inutile.

— Même si je te donne ma montre en nantissement. Tiens, prends-la, et je jure devant témoins que mes propres biens répondront, si je péris, de la valeur de l'embarcation !

— Dans ce cas, dit Guillaume, prends mon bateau.

Il pouvait être 8 heures du matin quand nous sortîmes du chenal, avec un vent à décorner les boeufs, comme on dit par ici.

Nous rangeâmes à l'honneur les écueils de l'entrée : c'est un débouquement toujours délicat dans les remous du courant.

La mer nous assaillait de toutes parts et les hommes tiraient les avirons en gémissant. Une lieue et demie à parcourir ainsi, c'était l'enfer ! Enfin, nous aperçûmes le navire éventré, couché sur le rocher. Quelques silhouettes s'agitaient dans une brume de crachin, pauvres malheureux accrochés à l'épave.

Nous essayâmes d'aborder. Va te faire fiche ! Le vent nous rejetait à chaque tentative. Les matelots étaient épuisés, et la mort dans l'âme je me décidai à rentrer pour prendre quelque repos.

Deux heures sonnaient au clocher quand nous accostâmes ; nous étions restés 6 heures en mer. Les

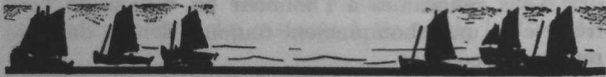
parents, les amis, réunis sur le quai, nous accueillirent avec des cris :

- Vous voyez bien, c'est impossible !
- Attendons, le vent commence à calmir.
- Vous repartiriez ?
- Pourquoi pas ?
- Pierre, je t'en prie, reste, ne risque pas ta vie une seconde fois, ce serait tenter le diable !
- Laisserons-nous ces naufragés sans secours ? Allons, les gars, qui repart avec moi ? Encore six volontaires pour garnir les bancs. Bien. Aux rames ! A dieu vat ! »

Le vent était tombé. Cette fois, nous approchâmes du Four avec prudence. Et nous hissâmes à bord six rescapés transis, à demi-morts, attachés à des débris.

Il était plus de 5 heures du soir quand nous arrivâmes au Croisic, avec notre précieuse cargaison humaine.

Louée soit Notre Dame de Pitié qui nous avait protégés !



(1) Né le 3 juillet 1762, Pierre Griffé descendait d'une vieille famille de marins croisicais qui avait sa maison dans la rue Saint Yves. Son petit-fils, le poète Joseph Rousse, réunit quelques documents sur la vie de son aïeul, ce héros dont il était fier.

Toute sa vie — qui se termina à 67 ans, le 15 mai 1839 par une fluxion de poitrine, sa première et dernière maladie — le capitaine Griffé porta la culotte courte et les bas de laine de l'ancienne marine à voiles. Ce sauvetage rappelle en tous points celui des *Deux Jeunes Frères*, par les pilotes nazairiens, à la même époque, le 23 Décembre 1791, et qui eut un retentissement national. Pierre Griffé, aussi méritant, passa inaperçu, et le procès-verbal qui nous est parvenu ne porte même pas de date. On peut supposer toutefois 1790.

(2) Cette expression désignait chez nous tous les révolutionnaires.

(3) bousingot : coiffure en cuir verni des marins d'état.

La Décadence

Nous avons vu l'importance maritime et commerciale du Croisic jusqu'à la fin du XVII^e siècle environ.

C'était alors une ville « mouvante et marchande » comme dit Jean V, une minuscule république besogneuse, intrépide, relevant directement de la couronne, sans seigneuries fieffées, dotée de franchises et de privilèges insignes ; tous avantages laborieusement accumulés après des actions émérites, volontaires, spontanées.

Une seule contrainte bien normale : le service du guet et des batteries côtières.

Le commerce portuaire avait provoqué la naissance de petites industries complémentaires très prospères : les presses à sardines, appelées « magasins », qui fournissaient les « saurettes » et de l'huile très prisée ; les amidonneries, la biscuiterie, le cerclage, le tonnelage, l'encaquage, etc...

Une collectivité heureuse, comblée de faveurs, altérée d'indépendance, frondeuse à l'occasion, virulente sans souplesse, mais efficiente dans ses entreprises. Sa conduite méritoire attirait ce compliment flatteur du maréchal de Thémynes, gouverneur de Bretagne :

« Les services que tous les jours vous rendez au roi méritent bien que vous soyez considérés et tirés du pair des autres communautés ».

(1627)

Mais l'Histoire implacable tourne ses pages...

Une lente et sournoise décadence étreignit la petite cité.

La fin du règne de Louis XIII semble le point culminant de son essor. Le début du règne de Louis XIV reste encore assez favorable. Mais après... !

Les Croisicais vont perdre une à une leurs franchises plusieurs fois séculaires.

C'était fatal !

Le pouvoir autoritaire et centralisateur ne pouvait admettre un état — si petit soit-il — dans l'État ; il exigeait la fusion, le nivellement des institutions du royaume.

Le 18 mai 1666, il imposa à la ville indignée une compagnie du régiment de Piémont. Première atteinte à l'indépendance ! Bien d'autres suivront !

1685 paraît la date — charnière qui aborde un funeste tournant.

La navigation hauturière s'éteignit pour faire place à la pêche à la morue, avec, par chance, le meilleur sel du monde à portée de main !

A ce moment, le trafic — toujours considérable — s'effectuait par des flottes étrangères nordiques : danoise, norvégienne, suédoise, lithuanienne, hanséatique — ou hollandaise, basque, portugaise... qui venaient charger le sel, le vin, le vinaigre, les spiritueux, l'amidon, les toiles, le café (fort cher !), et déversaient sur nos quais : fer, étain, charbon, bois, rogne...

Comme pour perpétuer le souvenir de sa puissance d'antan, la ville fonda le 12 juin 1691, une *Ecole d'Hydrographie*, dirigée par d'éminents savants :

— Jean BOUGUER, nommé en 1691, décédé au Croisic le 17 mai 1714, à l'âge de 62 ans, auteur d'un « *Traité de navigation* ».

— Pierre BOUGUER, né au Croisic le 10 février 1698, fils du précédent, nommé au Croisic en 1714, puis directeur de l'école d'hydrographie du Havre, membre de l'Académie des Sciences, décédé à Paris le 15 août 1758. Fit le voyage en Amérique du sud avec La Condamine.

— Jean BOUGUER, frère du précédent, nommé en 1731, décédé au Croisic le 19 avril 1755.

— Mathieu PAPIN, nommé en 1765, venait de Paimboeuf.

— GUIGNARD vers 1780.

— Christophe-Martial SIMONIN, né le 7 avril 1763 à Mont le Vignoble, près de Toul, nommé au Croisic vers 1785, puis à La Rochelle en 1799, revint au Croisic au moment de sa retraite, mourut à Nantes le 31 janvier 1851.

L'Ecole compta jusqu'à 60 élèves et forma des pilotes et des marins instruits et expérimentés.

La pêche à la morue périclita à son tour.

En 1764, il y avait 4 terreneuvas de 430 tx, avec 77 hommes d'équipage — 2 en 1774, et puis, plus rien... (2)

Alors, pourquoi, pourquoi ?

Eh bien ! nos marins guérandais préférèrent les hauts salaires des négriers nantais, du commerce de Guinée et des Iles, à ceux, modestes, des armateurs croisicais.

Les grands voiliers se raréfièrent, disparurent...

Le port se tourna vers la sardine... (3).

*

* *

Le port ?

Sa configuration n'a guère changé depuis le XVI^e siècle où d'importants travaux (de 1515 à 1523) aménagèrent tant bien que mal le chenal, les quais et les jonchères. Sa fragilité exigeait une continuelle surveillance, un perpétuel entretien, car les quais, posés sur des enrochements, ne formaient qu'une ligne sinieuse de pierres brutes, mal assemblées sans maçonnerie.

Le rapport rédigé le 4 janvier 1699 par le sieur Etienne Bedoy, architecte des ouvrages du Roy pour le Comté Nantais (4), sonna la première alarme. Une vision déplorable, démoralisante, se lève à la lecture de ces lignes pourtant bien sèches d'un fonctionnaire timoré mais peu sensible : des quais ébréchés, des pavages disjoints, des muretins éboulés, des pans disloqués, des parements fissurés, le chenal « inavigable » (sic), la maison de ville et les belles églises paroissiales Saint Guénolé et Notre Dame délabrées de façon inquiétante.

Va-t-on réagir, entreprendre des travaux ? Point du tout ! Le miseur Lebrun n'a pas d'argent dans sa caisse, les syndics lèvent les bras de désespoir et les laissent retomber de découragement.

Le havre du Pouliguen se trouve d'ailleurs dans le même état.

Et les mémoires suivants : de Chauvigny, commis-principal, en 1743 — de Bertin, en 1751, brossent de nouveaux tableaux de la ruine qui s'amplifie.

Alors qu'autrefois des bâtiments de 400 à 500 tx et plus pénétraient facilement dans le port, seules des barges de 150 tx circulent maintenant dans le Traict ensablé, et des gabarres hollandaises à fond plat (jusqu'à vingt par marée) se risquent jusqu'aux quais écroulés.

De plus, un *délestage anarchique* aggrave l'ensablement naturel : des bancs de graviers bouchent les issues, encombrant le chenal.

« Cette perte, avertit Chauvigny, entraînera celle des salines dont le revenu est estimé à un million de livres ».

*
* *

Les supplications, les rapports, les constats répétés à l'envi, à propos de l'état déplorable du chemin de Guérande au Croisic par les Maisons brûlées et Toulan, emplissent un des gros registres de la Communauté (5).

Le Croisic va mourir de faim, clament les syndics, car c'est par là que descendent de Guérande toutes les denrées (6).

En 1728, le trajet est impraticable en hiver sur 1160 toises, entre les Maisons-Brûlées et la saline Calon. Comme personne ne bouge, la situation se dégrade avec rapidité : en 1734, le borbier s'étend sur 3375 toises, le pont de Lanclis a perdu son parapet, ses crampons de fer et ne tient que par miracle.

La Communauté jure ses grands-dieux sur tous les tons et à tous les échos administratifs, qu'elle ne pourra jamais supporter ces frais de voirie. Après tout, ce chemin se trouve sur le territoire de Guérande, c'est donc à cette paroisse de payer ! Vous entendez d'ici les imprécations fulminantes des Guérandais !

Et Le Croisic d'asséner des chiffres éloquentes : le bail annuel des réparations du port atteint 22.000 livres en 1728, et la caisse commune ne contient que 18.000 livres. Or, en vérité, 80.000 livres suffiraient à peine à réparer les dégâts qui s'accroissent de jour en jour. On attend un bon mouvement des Etats de Bretagne.

En définitive, personne ne veut « casquer ».

*
* *

Que se passait-il donc ? Inconscience coupable ? Incompétence notoire ?

Jusqu'ici, rien de cela, semble-t-il. Mais une con-

vergence complexe de circonstances malheureuses, accablantes, aggravées dans la suite par l'attitude passive des habitants.

D'abord, les décrets de Colbert et les guerres de Louis XIV (45 ans du règne !) — notamment avec la Hollande — portèrent de rudes coups au commerce breton.

Des droits d'importation prohibitifs sur les toiles et autres tissus qu'introduisaient les commerçants étrangers en venant s'approvisionner en sel, brisèrent bien des relations du Croisic avec les nordiques.

Accusons aussi la conjoncture économique : Nantes, prépondérante, drainait les capitaux et les lignes commerciales. Et l'on vit Pornic et Bourgneuf suspendre aussi leurs armements pour Terre-neuve, et plonger dans la misère.

Le Croisic fut victime d'une sorte de cercle vicieux.

D'où provenaient les subsides de la Communauté pour l'entretien du port ?

D'un droit de billot sur les vins, cidres et bières (2 livres 10 sols par barrique ou 4 deniers par pot, en 1769). Hélas ! les fûts se raréfiaient sur les quais, depuis les taxes exorbitantes imposées par le fermier du devoir (7).

Alors, plus rien dans la caisse !

Comme prise de léthargie, la Communauté, jadis si active, si exigeante, laissait tout aller à vau-l'eau.

Où étaient les marins superbes, les corsaires belliqueux, impavides, les armateurs huppés qui créaient comme par enchantement des flottes magiques ?

Dans son rapport de 1746, le sieur de la Ville-Hélio tente d'expliquer le phénomène :

« ... Les fils des négociants méconnaissent leur origine, perdent l'esprit économique et laborieux de

leurs pères, négligent le soin de leur port et s'adonnent à la plus molle oisiveté. Les Olonnais, leurs voisins, profitèrent de cet égarement et s'emparèrent de la pêche à la morue... »

La vieille et vaillante république sombrait dans l'oligarchie :

« La police (du Croisic) appartient à une communauté de 10 ou 12 particuliers désunis, vivant dans l'indolence ». (id)

En effet, une transformation psychologique regrettable avait atteint la bourgeoisie croisicaise. Ses représentants les plus aisés, méprisant les goûts simples, l'esprit d'entreprise de leurs ancêtres, pensent plutôt à acquérir des titres ronflants, et à prendre le ton vaniteux de la noblesse.

Comme las de tant d'aventures, ils abandonnent, les uns après les autres, leurs activités lucratives. Les ressorts secrets de toute une population ne répondent plus, faussés par on ne sait quel sortilège.

L'ancien conseil de ville élu par les habitants, qui traitait avec intégrité les affaires et les intérêts de la communauté, a fait place à un « général de paroisse » plutôt hétérogène, arbitrairement formé, dont les désirs (et non plus les décisions) sont soumis aux agents du pouvoir, et dont la fonction restreinte devient inefficace. Les nouveaux édiles trouvent le moyen de supprimer les amidonneries sous prétexte qu'elles utilisent trop de blé, de tracasser les presses à sardines dont les odeurs fortes offensent leurs narines aristocratiques, de refuser l'installation d'une distillerie (1710), etc...

Des constructeurs sollicitent des emplacements pour 3 cales, en 1737. Le « Général » déplore que « depuis 15 ans, il n'a été construit que deux bateaux », mais hésite à désigner un lieu favorable.

Dame ! à ce jeu là, la situation financière ne

s'améliore pas, les revenus fondent comme neige au soleil !

En 1662, le budget souffre déjà d'un déficit de 11.500 livres. Ce sera bien pire ensuite.

1670 : 25.000 livres et 10.300 livres de dettes envers les Pères Capucins charitables.

1679 : le miseur de Kerholland présente une lourde liste de dépenses exceptionnelles effarantes. Il faut habiller et caserner la garnison (8000 livres), répondre à la rapacité fiscale intransigeante, verser un « don gratuit » au monarque, etc... (8).

Alors, le port déperit, se vide, se détériore.

Tout s'enchaîne de manière irréversible. De leur côté, les paludiers, inquiets, se replient le plus possible sur les marchés terriens.

Et pourtant, Le Croisic restait, avec Le Pouliguen et Mesquer, le principal débouché pour la vente du sel par mer. Des barques guérandaises continuaient à approvisionner les côtes bretonnes jusqu'à Landerneau.

Nous avons noté pour l'année 1688 (9) :

La *Marie* (26 tx) patron Jacques Tartoué — le *Galliquant* (14 tx) patron Jacques Fouré — La *Marguerite* (25 tx), La *Sainte* du Pouliguen, patron Hervé Le Coupenet, etc... Soit une quinzaine seulement de bateaux forains, pour mille au XVI^e siècle ;

Le petit cabotage persistait : des barques de Montoir de 13 à 20 tx apportaient de la tourbe et de l'engrais ; des barges de Pornichet reliaient assez régulièrement Nantes à Guérande. Citons quelques caboteurs (10) :

La *Société* du Croisic, 45 tx, maître Jacques Cuette (fit un voyage à Cadix en 1739) l'*Alexandre* du Croisic, 50 tx, maître Jean Jacques (fit un voyage à Marseille en 1739), le *Saint Pierre* du Pouliguen,

barque de 14 tx (1728) armateur : Cheval, de Carreil, maître : Denis Soliman, 51 ans, fils de Jean S., matelot : Pierre Soliman.

*
* *

Il y eut pourtant une sorte de Renaissance éphémère sous le commandement actif, entreprenant, du duc d'Aiguillon, amoureux de la Presqu'île.

L'ingénieur marquis de la Rozière remit en état et compléta 900 m de quais, grâce aux 30.000 livres votés par les Etats. Le régiment de Dinan, envoyé en garnison en 1756, avec le marquis de Broc, entreprit de grands travaux d'embellissement : nivellement de la place du Château, plantation d'un mail au Lénigo (malheureusement encadré par les affreuses baraques à goudron des cordiers du port), couverture de l'étiar. Et la Communauté, se grisant de rêve, se félicitait « de voir revenir l'ancien commerce ». Il est vrai qu'un courant commercial reprit avec les pays nordiques, et que des sociétés d'import-export s'implantèrent au long des quais, prises en mains par Bocandé, Delamarque, Frogier, Coyé... et même par le consul de Suède Eric Gardman.

L'Amirauté nomma en 1769 un maître de quais, Jean Thomas, pour assurer la police du port (11). Mais il n'y avait plus de marine croisicaise — à part les chaloupes sardinières.

*
* *

La décadence du port entraîna irrémédiablement celle de la ville.

Au temps de sa prospérité, elle s'était développée en *quartiers*, sortes de grands villages reliés par des

chemins et des files de maisons plus ou moins serrées.

Deux grands quartiers, séparés par un bras de mer avec pont, formaient le noyau du bourg : à l'ouest, le Lénigo ou vieux Croisic — à l'est : Sauzon et Aulonne (que l'on place entre le cimetière et le Crucifix).

Il y avait onze « cueillettes » pour la répartition des impôts.

Au XIV^e siècle, des titres citent des villages auxquels ils attribuent 1100 âmes :

HUGAR

KERVANON

GUESCLIN (l'étang aux grenouilles) commune du Pouliguen.

KERVADIE (pour Kervaudu — peut-être Ker-Madic?)

Que reste-t-il de tout cela, mon Dieu ? Des terrains vagues, des jardins où l'on reconnaît des vestiges de fenêtres et de portes dans des murs de clôtures.

Des dénombrements sommaires donnent encore en 1743 : 432 marins et 42 capitaines, et en 1753 : 7500 habitants environ (12).

*

* *

La dernière page à tourner ici, où s'étale la fin de l'ancien régime, n'est plus qu'un tableau sombre et désespéré.

Affaisements des transactions commerciales, exactions fiscales, réquisitions arbitraires, procès perdus... entraînent la détresse, le dénûment de la population.

Le maire annonce en 1751 que depuis 7 ans, plus de 1200 marins ont péri au service du roi ou pourrissent sur les pontons anglais. (13).

Le Conseil de ville s'essouffle en récriminations infructueuses.

La Révolution n'arrangera pas les choses. Les gens qui meurent de faim prennent d'assaut le navire la *Manon*, chargé de blé à destination de Bordeaux... (14)

Nous arrêterons ici la relation fastidieuse de cet effondrement lamentable. *Jamais Le Croisic, frappé par le sort, ne retrouva la prospérité d'antan.* La petite cité s'étiola ainsi jusque vers 1850.

*

* *

Au moment où ce bel Hôtel d'Aiguillon (ou de la Grée) menace ruine, naît la mode des saisons balnéaires qui va redorer le blason de la Presqu'île (15). La côte sauvage, les grandioses colères de l'Océan, le petit port sardinier, le bourg avec ses vieilles maisons, devaient attirer de grands artistes romantiques férus de pittoresque et de fantastique : Alfred de Musset (vers 1836), Honoré de Balzac, José-Maria de Hérédia — Les peintres Ingres, Corot, Charles Jacques, les compositeurs Jules Massenet, Isidore de Lara, Bourgault-Ducoudray — les romanciers Jean Richepin, Paul Bourget (en 1878), etc.

Et les « baigneurs » affluèrent...

La pêche à la sardine fléchit à son tour ; elle est presque disparue aujourd'hui au profit de La Turballe.

Aussi, la commune compte encore plus sur le tourisme et la « plaisance » que sur la pêche crustacière qui survit.

La *Société des Amis du Croisic* accomplit des miracles : à son instigation, de vénérables logis sont restaurés, mis en valeur...

Le Croisic se repaît du souvenir de son prestigieux passé, tout en s'adaptant à la vie nouvelle.

*

* *

A Monsieur
Monsieur Erik Gardman
Consul de Suède

Au Croisic

Une lettre au consul de Suède
Eric GARDMAN (1760)

Herr
Herr Kierstam & Gardman
i
KISTVICK

La même adresse en suédois :

Ces pages se proposaient de réveiller, pour de fugitifs instants, cette glorieuse et pitoyable histoire... épopée qui s'englué dans le marasme, diamant qui se ternit au front de la Bretagne.

Ita diis placuit !
(Ainsi plut-il aux dieux)

- (1) L'Ecole d'hydrographie du Croisic fut supprimée par décision ministérielle du 24 juin 1880.
- (2) Arch. nat. Marine, C 5 — 32.
- (3) Et là aussi des problèmes se posent, si l'on en croit les délibérations de la Communauté gémissante. Catastrophe ! En 1767, la sardine se raréfie. Pourquoi ? Les pêcheurs du Croisic accusent leurs collègues de Billiers et de la Turballe de détruire les fonds marins avec leurs « dreiges » (dragues), « parce que le fond étant dégradé, le poisson n'y trouve plus la manne qui l'y arrêtaient, le fixait en cette baie — ce qui leur cause un préjudice considérable et les jette dans une affreuse misère, cette pesche étant leur unique ressource ». (Arch. mun. B B 16).
- (4) Arch. mun. B B 7.
- (5) Arch. mun. D D 4.
- (6) Un peu exagéré, voir carte ci-après et commentaires.
- (7) On lit en 1762, cette amusante protestation : « Le sieur Marquet, marchand « grossier » (sic) en vins et eaux de vie, dénonce le dommage que souffre le public, l'éloignement des étrangers qui abandonnent la fréquentation du port, par le refus qu'on leur a fait de ces boissons nécessaires à leur subsistance, par suite de l'augmentation des devoirs ». (Arch. mun. B B 16).
- (8) Autres dépenses citées par Bocandé :
 - logement du gouverneur (lieutenant) : 300 livres (annuellement)
 - gages de l'hydrographe du roy : 1000 livres
 - affranchissement des plis : 15
 - députation aux Etats : 200
 - déplacements du miseur : 621 (la note est salée !)
 - Fête-Dieu (fleurs et reposoirs) : 40
 - dépenses pour la venue du duc d'Aiguillon : 583, 13 sols
 - habillement du fifre et du tambour de la milice bourgeoise, « pour le plaisir de Monsieur l'Intendant » (l) : 308 livres 14 sols
 - maître d'école, greffier, canonnier, tambour de ville, lestous ensemble : 252 livres (seulement ? c'est toujours le lampiste qu'on ne paie pas !)A cette époque, le « héraut de ville » se nommait J. Lemerrier ; il convoquait le peuple « au bat du tambour » (sic) (Arch. mun. B B 16). Malgré ses revenus infimes (hum ?) la Communauté se payait le luxe de faire superbement imprimer des remerciements au duc d'Aiguillon ou aux Etats de Bretagne (Arch. mun. Série A A) Voir appendices.

- (9) Arch. dép. B. 5081.
 (10) Arch. dép. Rôles de la marine.
 (11) Arch. mun. B B 16. On peut croire qu'il eut des prédécesseurs.
 (12) Chiffres fournis par M^r Joël Audouin, archiviste de la Marine (conférence déjà citée).
 (13) Beaucoup de marins guérandais et briérons périrent encore à la fameuse bataille dite des Cardinaux, en 1759. Le *Soleil Royal* s'échoua devant Le Croisic qui essaya quelques boulets anglais. Sur cette affaire, voir Cahier des Amis de Guérande, N^o 19, un article de Pierre de la Condamine.
 (14) Le Croisic, port à quais sur l'océan, resta un des objectifs des royalistes. Il aurait permis une arrivée massive de renforts émigrés et anglais. Le chef chouan Guériff de Lanouan s'en empara en 1793, mais ne s'y maintint qu'une semaine ; et c'est vers Le Croisic que se dirigeaient les rescapés de la Grande Armée catholique et royale, après Savenay. Un dossier (coll. privée) du quartier maritime, s'étageant de l'an III à l'an IX, contient la correspondance officielle de Le Roy de Fréville, sous-commissaire, et montre que Le Croisic alimentait toujours en marins les ports de Nantes, Brest et Lorient.
 (15) Améliorations du port au XIX^e siècle :
 — jetée du Tréhic (858 m) : de 1829 à 1844
 — route avec Guérande : 1845
 — phare de la jetée : 1872
 — criée : 1878
 — estacade : 1914
 Le Mont Esprit (est-pris) fut aménagé pendant le rude hiver 1816 pour donner du travail aux ouvriers.

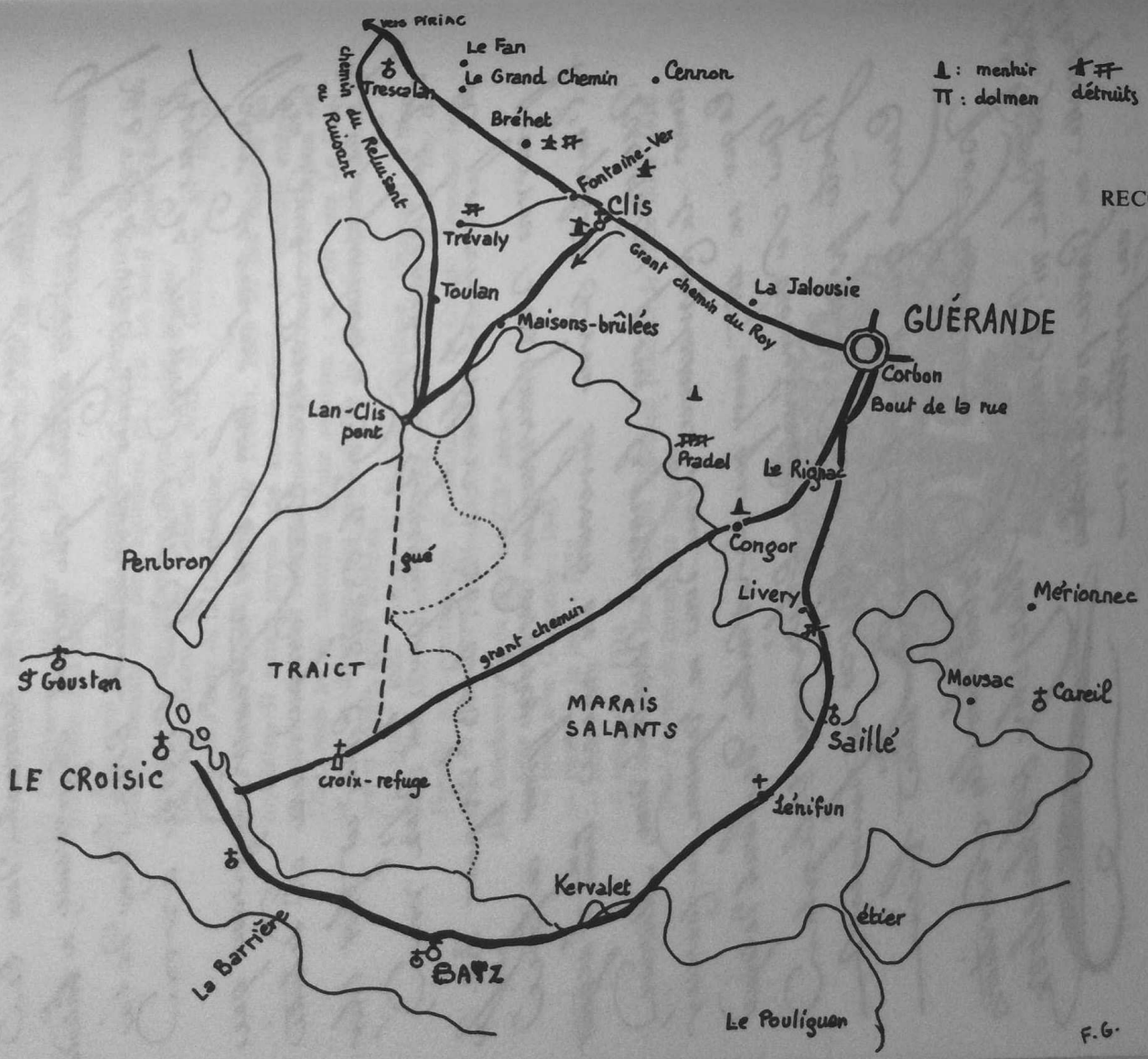


Fraiso Messieurs de Kerrolland & Gardeman
au Port Louis le 25 Juillet 1766
 Messieurs.
 Notreieur Haveloose, se trouvant dans ces
 Quartiers pour des affaires qui exigent sa présence, a Calendu
 dire qu'il étoit arrivé nouvellement chez vous de la
 Rogue de norwege. C'est ce qui l'engage à vous
 prier de vouloir bien vous informer du prix que
 l'on veut vendre cette Rogue. elle se détaille
 icy aux pucheros a 39^l. le Baril, ce qui est fort cher
 si en prenant toute la partie qui est chez vous,
 on pouvoit l'obtenir a 36^l. le B^l. de pour 20. Je
 pourrois vous faire passer des ordres pour en faire
 l'empêcher, & vous enverrais en même tems l'argent
 nécessaire pour la payer. Veuillez donc, Messieurs,
 avoir la complaisance de me dire au retour du pouvoir
 ce qui en est, ainsi que le nombre de barils de Rogue
 qui se trouvent vendus chez vous & le plus
 juste prix. Vous obligerez infiniment
 ceux qui ont l'honneur d'être bien
 parfaitement
 Votre très humble & respectueux
 Notreieur cher M^r. Bonet
 à la puelle au Garce pres le port Louis
 au port Louis.
 Murphy & Haveloose

Lettre écrite par les sieurs Murphy et François d'Haveloose, négociants en gros à Nantes, à la firme formée de Jean Bocandé, sieur de Kerholland, miseur au Croisic, et d'Eric Gardeman, Consul de Suède dans la même ville, pour se procurer de la rogue de Norvège. A cette époque, Le Croisic était le grand port distributeur de cette denrée. Les navires norvégiens, suédois, hollandais y venaient charger du sel, du vin, de l'eau de vie, de l'amidon, etc. Mr Murphy rédige cette lettre à Port-Louis (Morbihan) où la rogue est vendue fort cher : 39 livres le baril. 1766. Archives privées.

▲ : menhir
 TT : dolmen détruits

ESSAI DE
 RECONSTITUTION
 DES
 ANCIENS
 CHEMINS
 D'ACCÈS
 AU
 CROISIC



Commentaires sur la carte :

L'accès terrestre du Croisic : grave problème qu'on ne soupçonne plus depuis que des routes modernes sillonnent et desservent le pays.

L'assertion répétée à satiété que Le Croisic n'était abordable que par le pont de Lan-Clis semble une légende entretenue par la Communauté elle-même, soucieuse d'insister sur son isolement et ses déboires.

En vérité, les vieux titres et la mémoire populaire mentionnent d'autres chemins très anciens qui ont complètement disparu, mais dénotent un commerce actif. La route la plus fréquentée, à ce qu'on dit, venait de Guérande par Clis (c'était le « grant chemin du roy », peut-être ancienne voie romaine ?) descendait par Griguenic, passait à deux pas de la chapelle Sainte Catherine (1), puis aux Maisons-Brûlées (ruines romaines) et se dirigeait vers le pont de Lan-Clis pour passer le Traict à gué, au moment de la basse mer.

Ce pont de Lan-Clis, fort important pour la circulation, daterait de 1698. Disons plutôt qu'il fut refait à cette date, car il y avait bien longtemps que l'on passait par cet endroit (établissement romain, puis médiéval, puis templier, dit-on).

Le « chemin du Reluisant » arrivait de Trescalan à travers les dunes de la « falaise », et rejoignait le pont de Lan-Clis par Toulan. De vieilles gens se souviennent très bien que leurs « anciens » conduisaient par là des charrois de vin du coteau. Ce tracé persista jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. L'on peut s'étonner de voir des charrettes s'aventurer sur le Traict vidé par le reflux.

C'est pourtant attesté.

Il y avait un autre « grant chemin », plus direct,

qui descendait de Guérande par le Rignac, Congor (menhir), s'engageait dans le marais par les salines Cambigné, traversait le Traict par la Croix-refuge — toujours debout — et atteignait le Croisic au pied du Mont Esprit (3). On circulait donc à travers le marais sur des ponceaux. Lors de travaux, à la fin du XIX^e s., on a retrouvé les pieux de bois de ces ponceaux, notamment à Lénic-Château et à l'étier de Plinet. Malheureusement, le manque d'entretien rendait souvent ces passages difficiles, même impraticables.

Enfin, troisième itinéraire : par Saillé. Il est déjà cité en 1468 (4) et on le retrouve en 1678, comme « rue et pavé qui conduit de Saillé au bourg de Batz » (5). Le poncet de Saillé fut réparé en 1628. De Batz, le chemin passait à travers les dunes jusqu'à la Barrière. De Saillé, on remontait à Guérande par le Champ de la Pierre, la fontaine Livéry, les moulins du Bout de la Rue, Corbon.

D'autre part, l'établissement romain d'Ali, devenu Trévaly, se trouvait relié à la route de Piriac par le « chemin de la carrosse » (sic) qui s'embranchait à la Fontaine Ver (6) en Clis, et qui existe toujours, mais obstrué par les ronces.

Un embranchement à Saillé conduisait par Kerri-godo, Mouzac, Carheil, Beslon, les grandes dunes d'Escoublac (7), pour gagner Saint Sébastien de Pornichet et rejoindre le « grant chemin de Saint Nazaire au Croisic » (8).

(1) « Le chemin qui conduit de Sainte Catherine de Clys au Croisic » (aveu du 24 mars 1568, article 35, archives de Lauvergnac) — ou « chemin de Guérande au Croisic » (id. 1638).

(2) « chemin du Croisic à Pont d'Armes » (vers 1750. Arch. de Lauvergnac, titres).

(3) Acte de 1476. Aveu d'Escoublac, Biens de main-morte, Arch. dép. B.

(4) Titres de Mériouec (id.).

(5) Terrier de Guérande (id.).

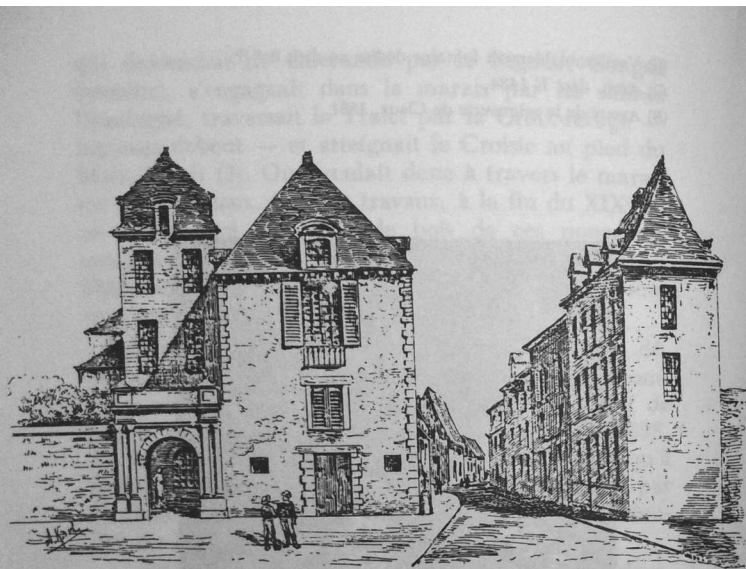
(6) Vraisemblablement fontaine dédiée au dieu Bel (?).

(7) Arch. dép. E 1434.

(8) Aveux de la seigneurie de Cleux, 1581.



« A l'abri de la tempête »
cabaret du Croisic vers 1820
Gravure sur bois de RIOU



Une rue du Croisic.

L'Hôtel d'AIGUILLON, au Croisic. Etat ancien.

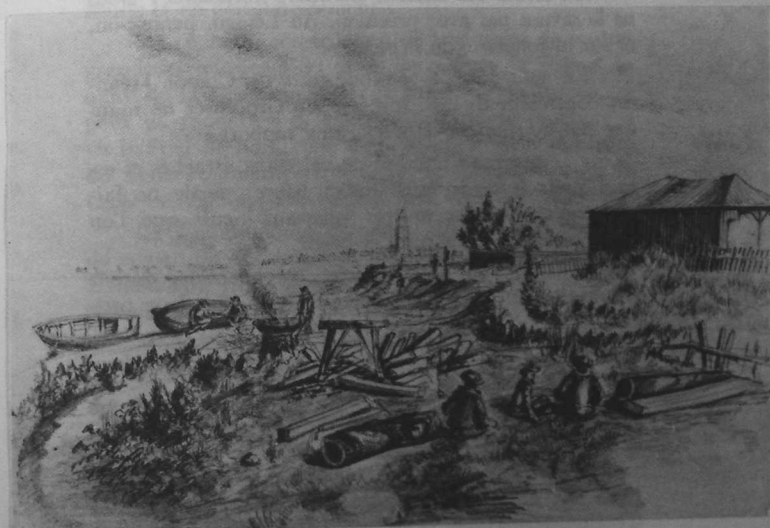
On ignore la date précise de sa construction, mais son architecture s'inspire encore du style Louis XIV (la coquille ornementale), et le rattache au tout début du XVIIIème siècle - époque bénie des grands armateurs enrichis et fastueux. Tout de suite, remarquons que l'Hôtel n'a pas été achevé, car il devait logiquement comprendre *deux ailes* encadrant le corps principal. N'importe ! Tel qu'il est, ce vieil et vénérable logis conserve la majesté du Grand Siècle ! Il faut voir, à l'intérieur, le large escalier de bois à balustres qui gravit superbement ses trois étages.

La toiture de la tour carrée, en forme de dôme à quatre pans, présente exactement la forme de ces gracieuses « folies » que l'on édifiait aussi à cette même époque, et dont Le Croisic conserve quelques spécimens.

Le nom du constructeur ou du propriétaire initial nous échappe ; nous connaissons seulement Jean YVIQUEL, sieur de la Grée, procureur du Roi pour la Communauté, qui possédait l'immeuble en 1761, en indivis avec sa tante, Mme Marie de la Haye, femme du lieutenant général, marquis de Pouldry. Le 21 mai 1765, l'Hôtel échut en partage à Jean-François Du Bochet, dont la descendance le conserva jusqu'en 1906, date où il devint Hôtel de ville. Il est possible que le commandant de Bretagne, duc d'Aiguillon, l'ait habité lors de ses passages au Croisic (?). Le dessin reproduit aussi une partie de la Grande-Rue, vers 1890.

APPENDICES

- A) Les anciens chantiers de construction navale
- B) Capitaines-gouverneurs du Croisic
- C) Supplique aux Etats de Bretagne, Archives municipales vers 1738.
- D) Autre supplique, Archives municipales vers 1742.



Chantier de barques, dans le Traict.

Dessin de Gustave CLÉTIEZ 1850

Les anciens chantiers de construction navale

Tout au long de ces pages, nous avons évoqué la construction navale croisicaise ancienne. Au XII^e siècle, l'arabe Edrisi l'apprécie déjà.

Où situer ces anciens chantiers florissants ? Nous ne le savons pas avec précision. Au Lénigo, pense-t-on, et sur la Jonchère du Prince.

En août 1561 — période faste — Claude Méance, contrôleur du roi, inspecte Le Croisic et ne manque pas de signaler dans son long rapport :

« .. un grand nombre de vaisseaux attachés et étant prêts à sortir hors dudict havre, partie ne faisant qu'arriver, et aultres vaisseaux neufs que l'on parachevait de construire et bastir... »

A la fin du XVII^e siècle, ces chantiers durent disparaître ou du moins ralentir beaucoup leur production.

« Depuis 15 ans, il n'a été construit que deux bateaux ». déclare le Conseil en 1737 (1).

Et voilà que des demandes d'installations se manifestent à plusieurs reprises.

Un comble ! Le Conseil ne semble pas très favorable. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il manque d'enthousiasme.

Enfin, une enquête s'engage, menée par des ingénieurs et des administrateurs comme Morvan et Loiseleur (2). Elle réunit, pour consultation, une commission de maîtres de navires et de charpentiers, sous la présidence du maire Pierre Tanguy de Parjumel. Il y a là : Pierre David-Henricheman, Ni-

colas Morand, Maudé, les frères Bellinger, et les deux constructeurs déjà établis au Croisic : Etienne HASCOUET (3) et Guillaume DURAND.

« Rapportons que ce jour 19 aoust 1736, nous serions à l'heure de la basse mer sur les quays et jonchères de ce port... pour voir, visiter et examiner les endroits propres et convenables pour servir à l'avenir de chantier pour la construction et radoubs des navires, barques, gabares et chaloupes... » (4)

Cette commission propose, avec une moue de lassitude et de désintéressement :

« ... pour la construction de bâtiments de toutes grandeurs jusques à 80 pieds de quille : la pointe du quay de la Croix de Ville, la Jonchère du Prince, et pour les radoubs : la calle de la Grande Jonchère à vis le Pont de Bois, celle de la Motte à-vis la demeure du sieur Pommeraye-Huet... et la Chambre à-vis la Croix de Ville appelée vulgairement Chambre vazouse ».

La Communauté fit alors afficher des défenses de construire des vaisseaux ailleurs qu'en ces endroits. L'Intendant, J.B. Camus de Viarmes, vicomte de Saint Nazaire, donna même le « feu vert ».

Mais des protestations s'élevèrent :

« Cette pointe est une petite langue de terre qui n'a guère que 50 pieds de largeur et sur laquelle on pourrait à peine bâtir une gabare. C'est un lieu destiné de tous temps pour l'abord des petites barques de 15 à 20 tx, des chaloupes de pêche, dont l'embaras des bois de construction empêcherait le commerce, surtout dans le temps de la pesche à la sardine. C'est sur cette petite place que le poisson est déchargé, réparti, vendu. C'est là que les poissonniers et maraîchers viennent l'accepter et y charger leurs chevaux... » (4).

Ces chantiers s'ouvrirent-ils, malgré les réticences ? Probablement, puisque de 1762 à 1788, on recense

16 charpentiers de navire exerçant au Croisic (5).

Apparaissent en effet les noms de nouveaux constructeurs :

BOUILLO et HAUMONT, associés, Jean MAHE et Jean HIDOU. Des cales croisicaises, sortent quelques navires de petit tonnage :

le *Delalande*, le *Beaurepaire*, le *Vigilant*, le *René-Marie*, et, au moment de la Révolution : le *Patriote*, le *Sans-culotte* (chez Bouillo-Haumont), la *Biscayenne* (an II) chez Mahé, le *Bon-Enfant* (an V) chez Hidou qui avait aussi un chantier à Rohars.

D'autres déclarations de bateaux portent la mention du capitaine ou de l'armateur : « Fait par des journaliers sous ma conduite » (6).

Par la suite, au XIX^e siècle, on trouve d'autres noms : ARNAUD qui montait sur cales des bateaux de 150 tx.

Au moment de l'ouverture de la voie ferrée (1879) le charpentier BIHORE entretenait un chantier au pied du Mont-Esprit.

Mais, depuis longtemps, la construction ancienne croisicaise avait perdu tout prestige...

AU POULIGUEN...

« Dans une vieille chronique, aux archives du Croisic, on trouve la relation du lancement d'une flûte de guerre au Pouliguen, en présence du roi Louis XV ». (7).

Le Pouliguen : port de guerre avec chantier de construction pour la flotte royale !

On croit rêver !

Nous n'avons pas déniché la vieille chronique ; mais si le roi s'était déplacé de Paris pour venir en Bretagne assister à un lancement dans un havre minuscule comme Le Pouliguen, il nous semble qu'on le saurait !

Il est vrai qu'un chantier de construction navale fonctionnait. Où ? Nous n'en savons rien. Le port s'est rétréci. Lorsqu'en 1885, on fit les fondations du clocher de l'église actuelle, les ouvriers découvrirent avec surprise les assises d'un ancien quai. Le port s'étendait donc jusque là il y a trois siècles : il était deux fois large comme celui d'aujourd'hui. Pensons qu'il fallait onze pieds d'eau à des navires de plus de 25 m. Lors de sa visite en juillet 1626, le prince Gaston d'Orléans assista à un lancement dans l'étier. Il s'agissait du *Saint Jean Baptiste*, de 250 tx. Tout se passa bien.

« Nous vîmes descendre cette machyne avec tant d'impétuosité que nous croyions que le vaisseau et ceux qui estoient dessus fussent abymés ! » note un des courtisans.

Tout cela agrémenté de quelque libation offerte au prince et à sa suite. Fiers de cette visite, les naïfs habitants faillirent débaptiser leur bourg pour lui donner le nom — ô combien gracieux ! — de Gas-

(1) Les navires se construisaient alors à Méan, au Pellerin, à Auray, à Vannes, à Carnac, à Lorient...

(2) Arch. dép. Carton C. 164.

(3) H. h. Etienne Hascouet, époux de Jacquette Priou, constructeur de navires au Croisic, 1722. Arch. De Lesnéac, contrat d'acquéit N° 155.

(4) Arch. mun. du Croisic.

(5) Le Goff : Annales de Bretagne, 1968.

(6) Arch. dép. 3 P 846.

tonville ! Le « Port blanc » conserva heureusement son nom aussi pur que l'hermine ducale.

Nous avons retrouvé le nom du propriétaire du chantier : Hervé LOYSEAU, maistre-charpentier. Il passait marché le 16 décembre 1668 avec Jean Allaire, marinier au Croisic, pour la construction d'un navire (8).

En 1680, il y avait un « capitaine des quais » : Yves Tousard (9).

En 1832, le chantier du Pouliguen persistait sous la direction de Pierre HERVO qui construisit les chasse-marée le *Voltigeur* et la *petite Laure*.

Ce chantier dut disparaître dans la première moitié du XIX^e siècle.



Dessin de Paul Bellaudeau

(7) Article signé H. Codan : Le port du Pouliguen, 25 août 1906, dans le journal *La Mouette*, N° 5.

(8) Arch. dép. E. 1442.

(9) Arch. dép. E. 1445.

Capitaines-gouverneurs du Croisic.

- ??
- Nicolas Bouchart, nommé en 1355 ou 1356.
- ?
- Jehan de Sérent, chevalier, 14 mai 1389
- Jehan de la Boissière, 26 décembre 1397.
- Robert Sorin, sieur de Trénoust et de la Touche, 15 janvier 1402.
- Jehan de Juch, déc. 1405 (intérim de Sorin parti en ambassade) B.N. FF. 22318 p. 1062, acte 357 tome IV, p. 113, daté d'oct. 1406.
- Robert Sorin, 1407 (devint Trésorier général).
- Jehan de Lannion, décembre 1407, acte 979 - tome V, p. 95.
- ?
- Alain de la Motte, 10 janvier 1458.
- ?
- Gilles de Condest, 16 nov. 1489 FF. 22318 p. 1046.
- Guyon Le Roy, sieur du Chillou, vice amiral de Bretagne, ?... jusqu'en 1496.
- Robert de Saint Gilles, sieur de Lessac, 1497.
- Jehan de Robien, panetier du duc, 1516 (brevet du 17 août). Lieutenant : Pierre Jonneaulx.
- Sylvestre Legal, 1523 lieutenant ?
- Jacques de Robien, fils de Jehan, 1540 (brevet du 16 Mars).
- André Sourdeval, panetier du roi, 1572.
- Georges du Bueil, seigneur de Bouillé, vice amiral de Bretagne, 1574.

- Mathias Le Cointe, 1590.
 - Louis du Bueil, marquis de Racan, fils de Georges, vers 1580 mort en 1597.
 - Honorat du Bueil, marquis de Racan, fils de Louis, 1597. C'est le célèbre poète bucolique dit RACAN, qui ne prit jamais possession de son poste car en 1597, il avait 9 ans !
 - Julien Le Bihan, lieutenant, assura l'intérim.
 - Prégent de Kermeno, sieur de Botpillio, vers 1625.
 - Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac et gouverneur de Guérande, 1632.
 - Baron de Marcé, 1637.
 - Jean Leroy, sieur de Kernalno, 1645.
 - Launay-Gringuenière, gouverneur de Guérande, 1656. Lieutenant : Du Cousquet.
 - Jean Henri Goullard, sieur du Theil-Beauvais, 1660-1667.
 - François Bonnier de la Chapelle-Coquerie, 1668.
 - Jacques de Bourgues des Ouches, major, 1672.
 - Pierre Bonnier de la Chapelle, sieur de Lessac, de Launay, de Coquerie, d'Ust, et gouverneur de Guérande, 1708, décédé en 1711.
 - Joseph d'Auxy de Villefort, 1711.
- En 1723, la capitainerie fut supprimée. Le lieutenant du roi assura seul les fonctions.



A NOSSEIGNEURS NOSSEIGNEURS DES ETATS DE BRETAGNE.

LA Ville du Croisic avec la Paroisse de Batz, au Territoire de Guérande, est une péninsule éloignée de la grande terre d'environ une lieue, sa stérilité est telle qu'il n'y croit ni grains, ni Vins, ni bois, ni aucunes des autres choses nécessaires à la vie, & l'istme qui la joint à la grande terre est entrecoupé de Marois salans & de Canaux à l'usage de ces Marois qui ne laissent de ce côté là aucuns chemins libres pour y entrer ou en sortir.

Le seul chemin par où on y apporte des Villes & Paroisses circonvoisines toutes les denrées (car sans ce secours & celui qui y arrive par Mer, l' lieu seroit absolument inhabitable) est un Grand-Chemin qui conduit de Guérande au Croisic ; mais pour y entrer, il faut ou passer par Mer (ce que les charrettes & autres voitures de cette sorte ne peuvent faire) ou attendre l'heure de la marée qui en se retirant, ce qu'elle fait une fois par jour, lais par dessus une greve qui sèche rarement en hyver, un chemin détourné toujours très dangereux.

Ce grand chemin qui conduit de Guérande au Croisic, & auquel se rendent plusieurs autres chemins qui viennent des Paroisses circonvoisines, a été autre-fois revêtu d'un pavé, que la succession des tems, la continuelle fréquentation des voitures & le défaut des reparations ont entièrement ruinés ; il s'y est fait des trous forts profonds qui rendent ce chemin dans l'endroit où étoit ce pavé aussi impraticable en été qu'en hyver. Pendant l'hyver ils sont autant de grands boubriers, d'autant plus à craindre que le chemin dont la situation est basse, est alors tout couvert d'eau, & que la terre en est grasse, argilleuse & très inégalement. En été lorsque les Eaux se sont retirées, le chemin reste rompu de toute-part, parce que cette terre s'endurcit comme des pierres, & ne se refait point en poussière pour en recombler les inégalités.

Les piétons sont obligés de se détourner & de passer par-dessus les Marois salans, qui quelque-fois ne sont pas plus praticables en hyver sur tout, & en été lorsqu'il a plu. Les Cavaliers font un détour d'une grande lieue, & passent par un chemin qui n'est guere plus sûr ; mais les charrettes & les autres voitures sont empêchées de toute-part, aussi fait-il plus cher vivre au Croisic qu'en nul autre endroit du Royaume ; la rareté & la cherté de tous les secours nécessaires à la vie s'y faisant toujours sentir.

Les Habitans de la Ville & Territoire de Guérande souffrent presque autant que ceux du Croisic de l'incommodité de ce chemin, parce que comme il est le seul qui communique d'un lieu à l'autre, la communication étant empêchée, ils ne peuvent y faire passer leurs denrées, dont la consommation leur est avantageuse, ni les Marchandises qui arrivent au Croisic par Mer, & dont ils ont besoin.

Outre tous ces motifs communs aux Habitans de Guerrande & du Croisic, l'année presente en fournit un autre à ceux du Croisic encore plus pressant.

Le Sel est l'unique bien que produise le pais, les Habitans de la Paroisse le cultivent, partie de ceux de la Ville en fait son unique commerce, d'autres s'occupent au chargement des Navires, enfin d'autres Naviguent, & transportent le Sel dans les differents Ports de la Province & des Royauxmes étrangers; mais ce Sel qui est à tous un commun moyen de subsister a manqué cette année, ce qui reduit 17. à 18000. personnes que contient le Pais, ou du moins la plus grande partie à une tres dure necessité.

La Navigation est interrompue par là, les Bâtimens étrangers n'y viendront pas, puisque ceux qui y étoient venus en sont sortis vides, le Croisic n'a aucun secours à esperer par la Mer, le commerce que les Palludien font par Terre en allant par la Province échanger le peu de Sel qu'ils ont, pour des Grains, & autres choses necessaires à la vie, est empêché par l'incommodité du chemin, la rareté des vivres sera toujours la même, mais la chereité en paroitra d'autant plus grande que l'argent y est devenu rare.

La reparation de ce grand chemin dans l'endroit ou a été l'ancien pavé qui est de la longueur d'environ 1245. toises, seroit un adoucissement à tant de maux joints ensemble; les Communautez de Guerrande & du Croisic sont absolument hors d'état de pouvoir entreprendre cet ouvrage à leurs frais, car outre que cet endroit du grand chemin est éloigné de la Banlieue de leurs Villes, & des abords, de l'entretien desquels elles sont chargées par l'article 5. de l'Ordonnance de Messieurs les Commissaires du Roi du 23. Decembre 1730, les moyens de la Communauté de Guerrande suffisent à peine pour subvenir aux autres necessités publiques de leur Ville, & ceux de la Communauté du Croisic, ne sont pas à beaucoup près suffisans pour acquerir leurs charges locales, les seules reparations du Port auxquelles elle fait travailler à proportion qu'elle a des fonds, consommeroient des sommes immenses, qui seroient à la verité inutilement employées, puisqu'il y a les étrangers qui font valoir les droits du Roi & de la Province y aborderoient d'autant plus volontiers, qu'ils trouveroient le Port seur & commode.

Cette triste situation des Habitans de Guerrande & du Croisic, & les maux auxquels ils sont exposés depuis long-tems, les forcent d'avoir recours à VOS GRANDEURS, ils vous supplient de leurs faire sentir les effets de vos secours, & de votre attention ordinaire aux besoins de la Province, en leur accordant pour la reparation de ce grand chemin, une somme convenable sur les fonds que vous destinez à cet usage.

BELLIOTTE DEPUTÉ DU SORINAY LE GUERRANDE *quere*
Alloüé, Lieutenant Général de Poitice, Deputé de Guerrande. Maire Syndic Deputé du Croisic.

*De l'antain Duboyss
Maire deputé du Croisic*



A
**NOSSEIGNEURS
DES ESTATS
DE BRETAGNE.
NOSSEIGNEURS,**



LES HABITANS du Croisic & Guerrande sollicitent depuis plusieurs années auprès de vos Grandeurs, pour en obtenir les secours nécessaires aux Reparations des Ports du Croisic & Poulliguen: s'ils ont eu la satisfaction de vous trouver disposez à les soulager, comme ils le justifient par les Extraits cy-joints de vos Délibérations prises à ce sujet; le malheur des temps s'est toujours opposé à l'exécution de vos promesses.

Mais à présent que la paix semble annoncer une situation plus favorable, ils esperent que vous leurs en ferez ressentir les effets; les motifs de leur confiance sont fondez sur l'attention particuliere que vous avez à tout ce qui peut opérer la conservation ou l'augmentation du Commerce.

Quoique l'on ait cy-devant représenté à vos Grandeurs l'importance de la conservation de ces deux Ports, on croit qu'il n'est pas hors de propos de vous en rappeler les idées.

Les Ports du Croisic & Poulliguen étoient autrefois fréquentés des Vaisseaux de presque toutes les Nations de l'Europe, ils y étoient attirés autant par la facilité de s'expédier promptement, que par la qualité des Sels des Terroirs de Guerrande & Batz, qui l'emportent sur ceux qui croissent dans les autres Provinces; maintenant que la chute des Quays a fait croître des bancs de Sables, qui s'étant multipliez de proche en proche, forment une obstruction qui interdit l'entrée de ces Ports; l'Etranger rebuté des dangers presque inévitables auxquels il est exposé, même dans les Chambres ou Bassins, porte en Xaintonge & sur les Côtes du Poitou un Commerce, qu'il est intéressant à la Province de retenir.

L'avantage de la conservation des Ports du Croisic & Poilliguen ne se borne point au seul Commerce des Sels; Sa Majesté y est intéressée à cause du Bureau de ses Fermes, à cause de son Domaine, dont presque tout ce Territoire fait

partie, & Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre y perçoit des droits d'Amirauté dont la recette est beaucoup diminuée par l'ancienneté du Commerce.

Ces Ports, où l'on a vu armer des Vaisseaux de trente ou quarante Canons, offroient, dans ces temps heureux, une retraite assurée à ceux qui se trouvoient assaillis par la Tempête, ou poursuivis par l'Ennemi; aujourd'hui des Barques de quatre-vingt tonneaux peuvent à peine y entrer, & à la dernière Guerre, lors de la dispersion de nos Flottes Marchandes, on a vu des Vaisseaux surpris par l'Ennemi, qui lui auroient échappés, si ces Ports avoient été, comme autrefois, en état de les recevoir.

Tant que la Communauté du Croisic a eû des fonds, elle les a employez utilement aux réparations les plus pressées: M. l'Intendant, Juge de l'application de ces deniers, lui en confia l'administration depuis plusieurs années, & il n'a point marqué d'inquiétude sur cette économie, mais ces fonds qui ne proviennent que de l'Impôt & Billot & d'un sol six deniers par chaque Pot de Vin qui se débite au Croisic, Isle & Paroisse de Batz, ont diminué par proportion du Commerce; de sorte que de dix à onze mille livres, à quoi ils ont été portés, avec avantage pour les Fermiers, ils se trouvent actuellement réduits à quatre mille cent livres avec apparence de diminution, somme à peine suffisante pour l'entretien & réparation des Tours du Croisic & Batz qui servent de marque aux Vaisseaux pour l'entrée des Rivieres de Loire & Vilaine, & pour éviter les écueils du Four & de la Banche, dont le danger est assez connu, la Communauté qui pour ses charges locales & municipales paye annuellement la somme de trois mille livres, donne de plus pour appointemens, mille livres au Professeur d'Ydrographie. Les lumieres & la reputation de MM. Bouguer y attirent des écoliers de toutes les Provinces du Royaume.

Les Habitans du Croisic Vous supplient très-humblement de ne pas différer des secours si nécessaires au Commerce général & particulier de la Province, en conséquence ordonner telle somme que vous jugerez à propos, afin d'éviter le comblement entier ou ces Ports vont être réduits: ils continueront leurs vœux pour la conservation de vos Illustres Personnes.

LE BRETON DE PONTNEUF, TIFFOCHE, Maire, Député de
Maire, Député du Croisic. Guerrande.

EXTRAIT DES REGISTRES DU GREFFE DES ESTATS
de Bretagne, tenus à Rennes, le

Du Jedy 11^e. Octobre 1742.

MONSEIGNEUR l'Evêque de Nantes.
MONSEIGNEUR le Prince, Comte & Baron de Leon.
MONSEIGNEUR le Sénéchal de Rennes.

Monsieur le Président de Bedée a fait rapport de quatre Requêtes; la seconde pour les Habitans de la Ville & Communauté du Croisic, qui supplioient les Estats de vouloir bien leur accorder une somme de quatre-vingt mille livres, pour les aider aux réparations pressées & indispensables de leur Port, & de celui du Poulliguen, suivant le Dévis qu'ils en avoient fait, montant à cent dix-neuf mille livres, laquelle Requête quoique juste à cause des calamités publiques, & du manque actuel de fonds a été renvoyée à un tems plus favorable. Signé sur la minute,
† CHR. L. Ev. de Nantes, LE DUC DE ROHAN, & Baillon.

Pour expédition conforme & vérifiée sur la minute
demeurée déposée au Greffe des Estats de Bretagne,

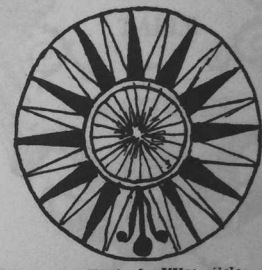
Vous Pierre Tenguy Sieur de
Joussamel maître l'Inde en charge de La
ville la Communauté Du Croisic, Jean Dubouché
ancien maître l'Inde, Pierre henrichement
Sieur David le François Dellinger ancien
Dourgeois tous commisairez nommez par
Deliberation de Lad. Communauté Du 31. X^{bre}
1705. pour voir visiter & examiner Les budoits
pour les convenables dans ce port pour servir
à Laduenn de chauties pour la construction et
Radoubz des navires, Dourques, gabaves et
chaloupes; Raportons que ce sont dix-neuf
cent mil sept cent cinquante six, nous lesions a
L'heure de La D'aprem la lecture de La Deliberation
De Lad. Communauté, Descendus a cet effet sur
Les quays & Bonches de ce port, ayant pris
avec nous Les Sieurs nicolas moland le maudé,
Ded'ho anciens Capitaines le maîtres de
navires, et Les Sieurs lienne hartcouet et
guillaume Durand maîtres Constructeurs
et charpentiers pour nous aider de Leurs avis
De Lad. Visite, laquelle ayant exactement
fuite le tout mouvement considéré, Estimons

Et au port pour la construction des batiments
 de toutes grandeurs Jusques a quatre vingz
 pieds de quille, que la pointe du quays de
 Croix de ville & la Jonche de la province, le port
 Les Radoubz la calle de la grande Jonche au
 - le port de Sdois, celle de Lamotte auz la demeur
 Du sieur pommeraye huet & celle auz la demeur
 De la veuve La chaupkei & la chambre auz la
 Croix de ville vulgairement appellee la chambr
 Vazouze; De tout quoy nous avons fait le
 Redige le present proces Verbal sous nos seings
 Celuy de mr. Pierre Le dourdier greffier de la
 communauté & ceux de led. moraud, Deslho, harsco
 & Durand led. sous le an que de plus

G. Durand
 David henrichema
 Despremierel Benquy

Quo Roche
 Mandé Bertho
 Nicolas Morand

P. Leourdier
 Greffier



Rose des Vents du XV^{me} siècle

Digitized by Google
 Universitäts- und
 Landesbibliothek Bonn
 urn:nbn:de:hbz:5:1-63862-p0001-9
 DDFN
 www.dfn.de
 www.gutenberg.org
 www.kulturpublik.de
 www.library.ub.uni-bonn.de
 www.zeno.org



	Pages
Dédicace	11
Avertissement	13
Corsaire, forban ou pirate ?	15
En campagne !	18
Le Croisic : " Saint-Malo du sud "	27
Le port de Guérande ? Navires ensevelis	40
Le vieux Croisic	49
Faire face !	58
Les Troyens... au Croisic !	70
Vicus Cruciacus et les imaginaires Saxons de Batz	73
Un miracle de Saint-Philbert - 846	79
L'expansion de la marine bretonne XIII ^e - XIV ^e siècle ..	81
Le sac de Guérande et du Croisic - 1342	85

Nicolas Bouchart premier amiral de Bretagne	87
Création des " convois " - 1372	94
Au terme d'une folle équipée... - 1373	96
Les défaites de Louis d'Espagne - 1380	100
Notre duc est en joye d'amour... - 1386	102
Guillaume du Chastel, seigneur de Bissin	108
Les Croisicais font des prisonniers - 1407	112
Les Jouans	116
Les mauvaises prises - XV ^e siècle	119
Alain Bouchart chroniqueur et... pirate - 1471	126
Récit	132
Les derniers moments du duché	143
Au temps de la duchesse Anne et de ses prétendants ...	149
Un témoignage du maréchal de Rieux	152
Les Croisicais à la Bataille de Saint-Mahé - 1513	156
Un procès-verbal de noblissement - 1523	160
La course sauvage - moitié du XVI ^e siècle	165
Les prises de Belle-Ile - 1557-1573	171
Au temps des guerres de religions et de Richelieu	177
Quand le poète Racan était gouverneur du Croisic - 1597.	181
Raoul Berthelot - Jean le Fauhé - 1636	185
A la Terre-Neuve	188
Pierre Valteau et Yves Tartouez corsaires obligés - 1641..	201
Pérou et Thoison d'or	206
Autour de la Ligue d'Augsbourg	209
Les odyssées des mariniers " forains "	216
La légende d'Hervé Rielle - 1692	221
Flessinguais et Jarzeyois - 1711	230
Un forban repentant ? Thomas Jan du Lain - 1729	239
Les derniers corsaires	245
Notices biographiques	252
Un sauvetage mouvementé Pierre Griffé - vers 1790 ...	258
La décadence	261
Commentaires sur la carte :	277
Les anciens chantiers de construction navale	282
Au Pouliguen... ..	285
Capitaines - gouverneurs du Croisic	287

CET OUVRAGE

A ÉTÉ RÉALISÉ PAR

DRAPEAU-COMPO

BEUGNÉ L'ABBÉ

85400 LUÇON